



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
TRANSPORTS  
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX**

sous tutelle du ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et de la la nature, de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, des Transports et de la Ville et du Logement

**Juin 2026**



# LES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS NATIONAUX

# PÉRIMÈTRE

## Établissement public, opérateur : quelques rappels

### Établissement public

Un établissement public (EP) est une personne morale de droit public disposant d'une autonomie administrative et financière afin de remplir une mission d'intérêt général, précisément définie. Il est placé sous le contrôle de la collectivité publique dont il dépend (État, région, département ou commune).

Les établissements publics sont soumis à **trois principes** :

- **l'autonomie** : ils sont dotés de la personnalité morale, leur organisation est très variable (conseil d'administration, président, directeur, etc.) et ils disposent d'un budget propre (subventions de l'État ou des collectivités territoriales, redevances des usagers, emprunts) ;
- **le rattachement à un niveau de l'administration** (État, région, département ou commune) : afin de compenser leur autonomie ils sont soumis à un contrôle dont les modalités peuvent varier. Certains EP sont nationaux (rattachés à l'État), d'autres locaux (rattachés à une commune, un département ou une région) comme les centres communaux d'action sociale (CCAS). Mais un établissement public local peut aussi avoir un champ d'action à l'échelle nationale ;
- **la spécialité** : les compétences des EP sont clairement énumérées et délimitées dans les textes.

### Opérateur de l'État

La notion d'opérateur est une notion budgétaire et comptable dérivée de la loi organique relative aux lois de finances (LOLF). La qualification comme opérateur emporte des conséquences budgétaires importantes : seuls les opérateurs de l'État perçoivent une subvention pour charges de service public destinée à couvrir leurs dépenses d'exploitation courante (personnels rémunérés par l'opérateur et fonctionnement). Un document annexé au projet de loi de finances (PLF) fournit des informations synthétiques sur ces organismes (le jaune budgétaire).

Cette notion structure le cadre de gouvernance budgétaire des entités majoritairement financées par des subventions de l'État ou des taxes affectées et porteuses d'enjeux importants pour l'État. Un organisme qui respecte les critères de qualification suivants peut être intégré dans la liste des opérateurs de l'État :

- une activité de service public qui puisse explicitement se rattacher à la mise en œuvre d'une politique définie par l'État et identifiée dans la nomenclature budgétaire par destination selon la répartition en mission-programme-action ;
- un financement assuré majoritairement par l'État directement sous forme de subventions ou indirectement via des ressources affectées, notamment fiscales. Ceci n'exclut pas la possibilité pour l'opérateur d'exercer des activités marchandes à titre subsidiaire ;
- un contrôle direct par l'État qui ne se limite pas à un contrôle budgétaire ou économique et financier mais doit relever de l'exercice d'une tutelle ayant capacité à orienter les décisions stratégiques, que cette faculté s'accompagne ou non de la participation au conseil d'administration.

Il est également possible de qualifier d'opérateur de l'État un organisme ne répondant pas à tous les critères ci-dessus, mais considéré comme porteur d'enjeux importants pour l'État. Ainsi, d'autres critères peuvent être pris en compte, tels que :

- le poids de l'organisme dans les crédits ou la réalisation des objectifs du ou des programmes qui le financent ;
  - l'exploitation ou l'occupation de biens patrimoniaux remis en dotation ou mis à disposition par l'État ;
  - l'appartenance au périmètre des organismes divers d'administration centrale (ODAC) ;
  - la présence de la direction du budget au sein de l'organe délibérant prévue par les statuts de l'organisme.
- C'est sur la base de l'ensemble de ces critères permettant de caractériser la proximité de l'établissement par rapport au budget et aux missions de l'État qu'un organisme est qualifié d'opérateur de l'État.

Source : Jaune « opérateurs de l'État du PLF 2026 » [budget.gouv.fr](http://budget.gouv.fr)

## Statuts des établissements publics

Les critères de distinction d'un EPIC et d'un EPA ont été fixés par le Conseil d'État (CE, 16 nov. 1956, rec. p. 434).

Un établissement public sera un EPIC si trois critères sont réunis :

- l'objet du service est la production et la commercialisation de biens ou de services ;
- les ressources sont des redevances payées par les usagers ;
- les modalités de fonctionnement sont similaires à celles d'une entreprise privée.

Si l'un des critères fait défaut, l'établissement public sera qualifié d'EPA.

Un établissement public à caractère industriel et commercial (EPIC) est une personne morale qui remplit une mission d'intérêt général par délégation, mais qui fonctionne selon les mêmes règles que les sociétés de droit privé. Ses agents sont des salariés de droit privé, soumis au code du travail (à l'exception du directeur et de l'agent comptable). Ses actes relèvent du droit privé, et l'EPIC n'est en principe pas soumis au code de la commande publique. Les litiges seront portés devant le juge judiciaire.

Exemples d'EPIC : ADEME, établissements publics d'aménagement.

Un établissement public administratif (EPA) est une personne morale qui remplit une mission d'intérêt général. Ses agents sont fonctionnaires ou agents contractuels de droit public. L'EPA prend des actes administratifs, signe des contrats administratifs, et est soumis au code de la commande publique. Les litiges relèvent de la compétence du juge administratif.

Exemples d'EPA : Météo France, Cerema, Anah.

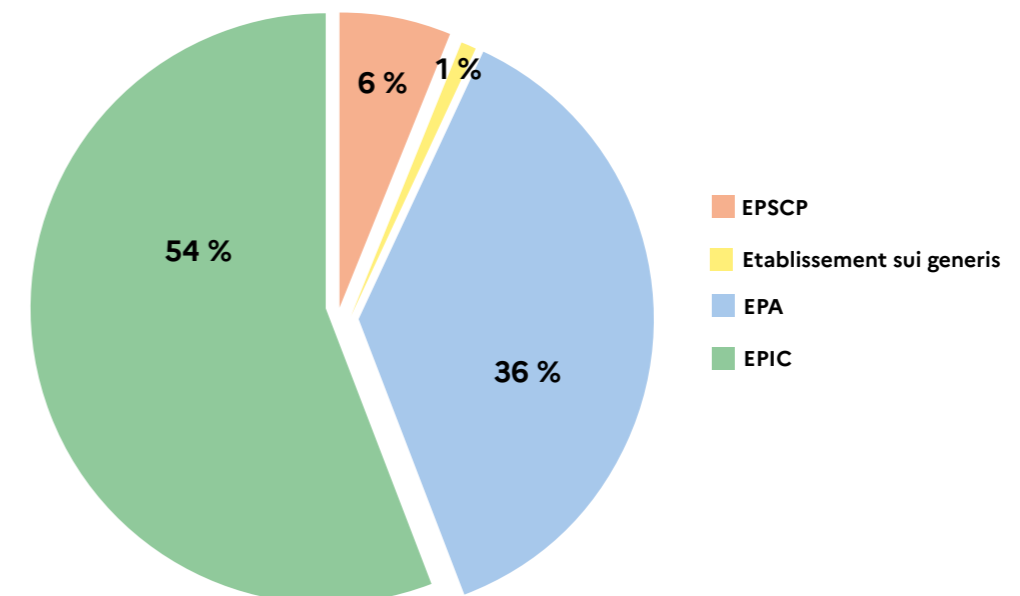
D'autres types d'établissements ont par la suite été créés. Ils peuvent être considérés comme des sous-ensembles de la catégorie des EPA.

Un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) est un établissement public national d'enseignement supérieur et de recherche, jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie pédagogique et scientifique, administrative et financière. Les enseignants sont représentés au conseil d'administration. Ses agents relèvent du droit public, et ses actes sont soumis au code de la commande publique. Les litiges relèvent de la compétence du juge administratif.

La qualification de « grand établissement » est un statut juridique attribué à certains établissements d'enseignement supérieur et de recherche. Cette notion regroupe des établissements publics parmi les plus prestigieux dans les domaines de la recherche et de l'enseignement supérieur. Créés sur le fondement du code de l'éducation, ils dérogent à la plupart de ses dispositions. Leur organisation et leur fonctionnement sont fixés par un décret en Conseil d'État.

Exemples d'EPSCP - grand établissement : ENAC, ENPC, ENTPE depuis février 2025.

Répartition des EPN en fonction de leur statut



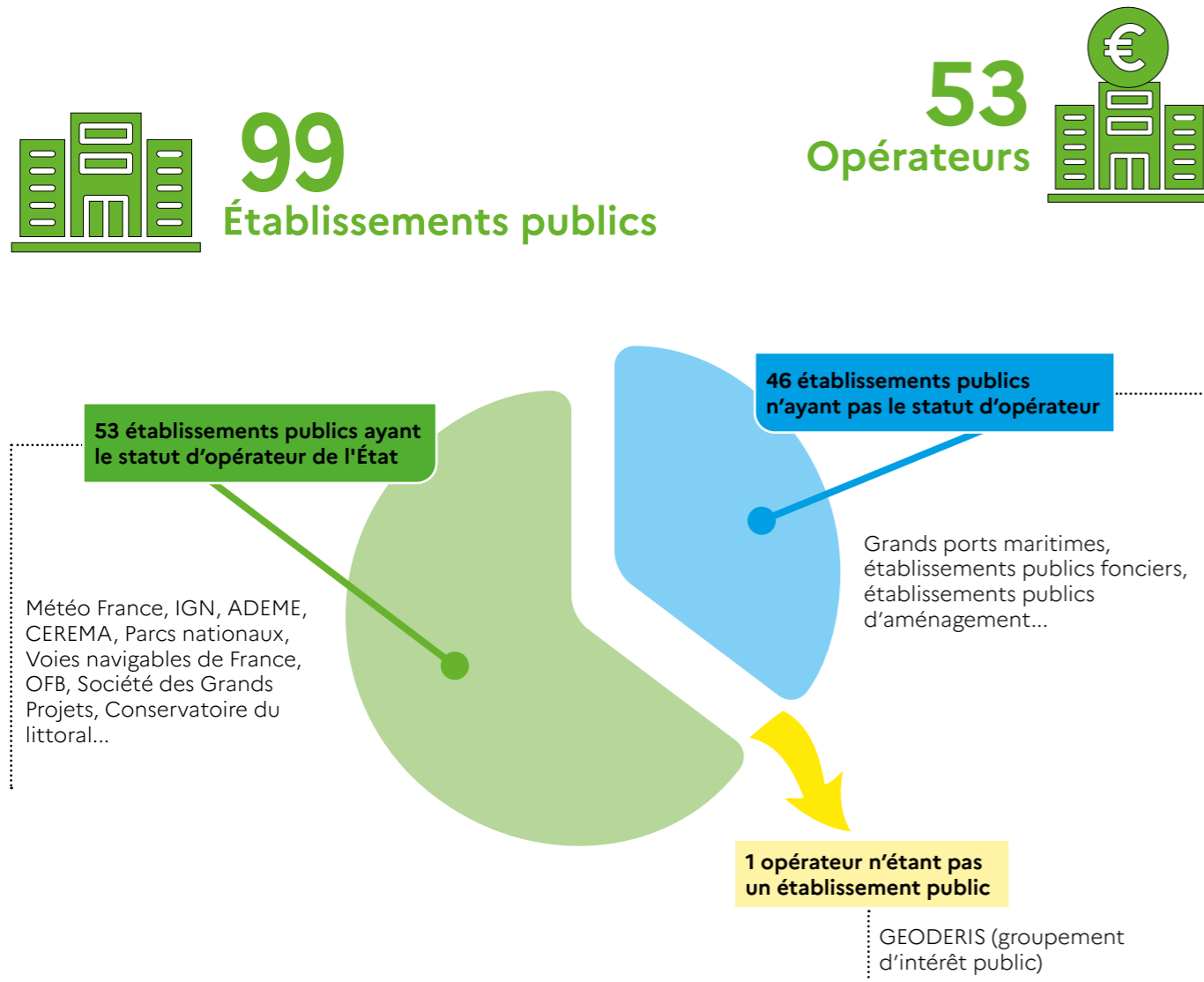
## Paysage des opérateurs

En 2026, les ministères de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, des Transports et de la Ville et du Logement exercent la tutelle principale ou secondaire de 99 établissements publics nationaux.

Le pôle ministériel exerce la tutelle principale de 83 établissements publics. La fonction de tutelle d'un établissement public national peut être confiée à plusieurs ministères ; dans ce cas dit de « co-tutelle », un ministère chef de file (dit tutelle principale) est désigné.

Parmi les 99 établissements publics sous la tutelle du pôle ministériel, **53 ont le statut d'opérateurs de l'État**, soit un peu plus de 12 % du total national qui s'élève à 431.

### Les organismes sous tutelle des ministères de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature, de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation, des Transports ainsi que de la Ville et du Logement en 2026



**Le pôle ministériel de la transition écologique est le 2<sup>e</sup> ministère recensant le plus grand nombre d'organismes d'importance vitale (OIV).**

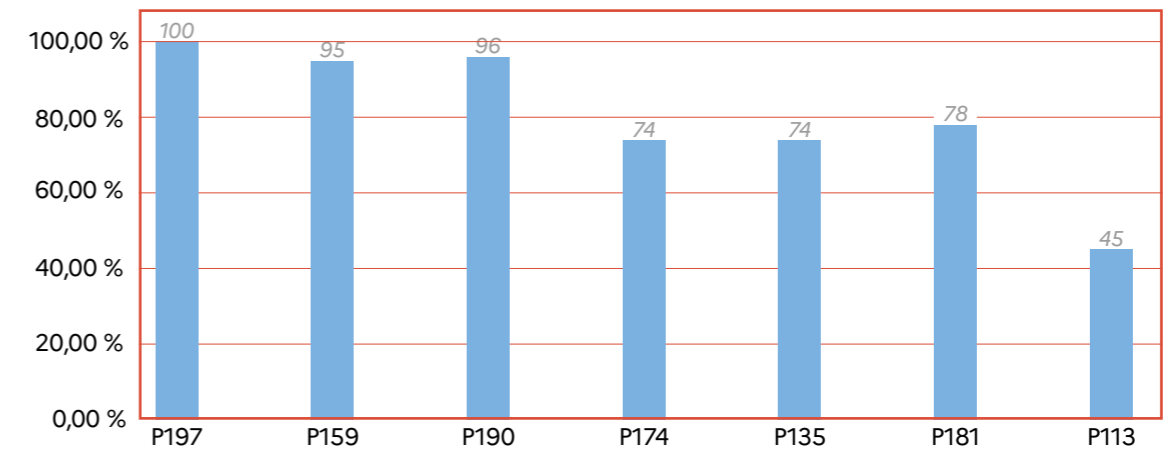
Ces opérateurs publics exploitent des établissements ou utilisent des installations et ouvrages, dont l'indisponibilité risquerait de diminuer d'une façon importante le potentiel de guerre ou économique, la sécurité ou la capacité de survie de la nation. L'arrêté du 2 juin 2006 fixe la liste des secteurs d'activités d'importance vitale, parmi lesquels figure l'énergie, la recherche, la gestion de l'eau, l'industrie et les transports.

## Diversité et hétérogénéité du paysage des opérateurs

Certains programmes budgétaires dépendent très largement des opérateurs pour conduire leurs politiques publiques.

Le programme P 197 - Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins - retrace la participation financière de l'État au régime spécial de retraite des marins, et la subvention pour charge de service public destinée à couvrir les coûts de fonctionnement de l'Établissement national des invalides de la marine (ENIM) qui en assure la gestion.

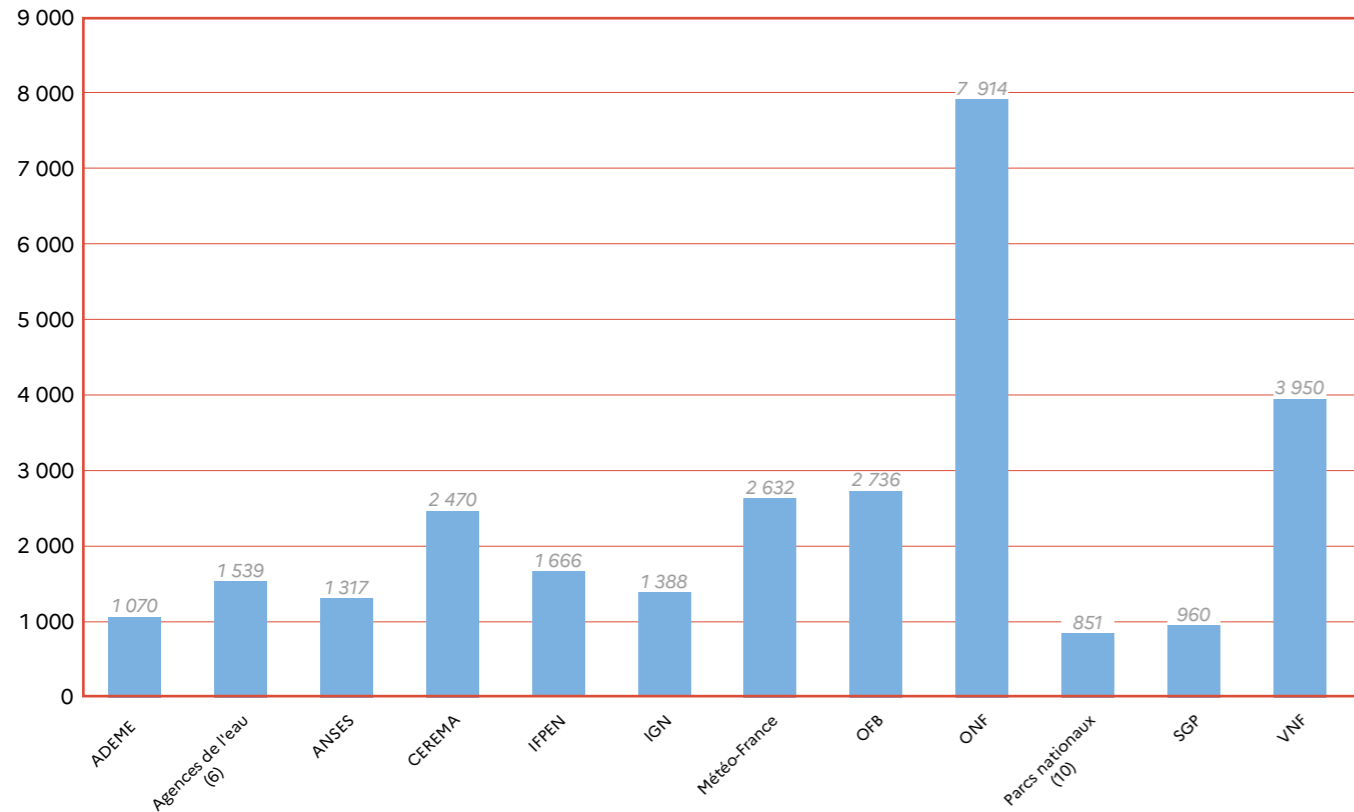
### Pourcentage des financements dédiés aux opérateurs dans les crédits des programmes du pôle ministériel



Source : [budget.gouv.fr](http://budget.gouv.fr)

|             |   |
|-------------|---|
| <b>P113</b> | <b>PROGRAMME 113</b> « Paysages, eau et biodiversité »  |
| <b>P135</b> | <b>PROGRAMME 135</b> « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »                                    |
| <b>P159</b> | <b>PROGRAMME 159</b> « Expertise, information géographique et météorologie »                                    |
| <b>P174</b> | <b>PROGRAMME 174</b> « Énergie, climat et après-mines »   |
| <b>P181</b> | <b>PROGRAMME 181</b> « Prévention des risques »   |
| <b>P190</b> | <b>PROGRAMME 190</b> « Recherches dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durables » |
| <b>P197</b> | <b>PROGRAMME 197</b> « Régimes de retraite et de sécurité sociale des marins »                                  |

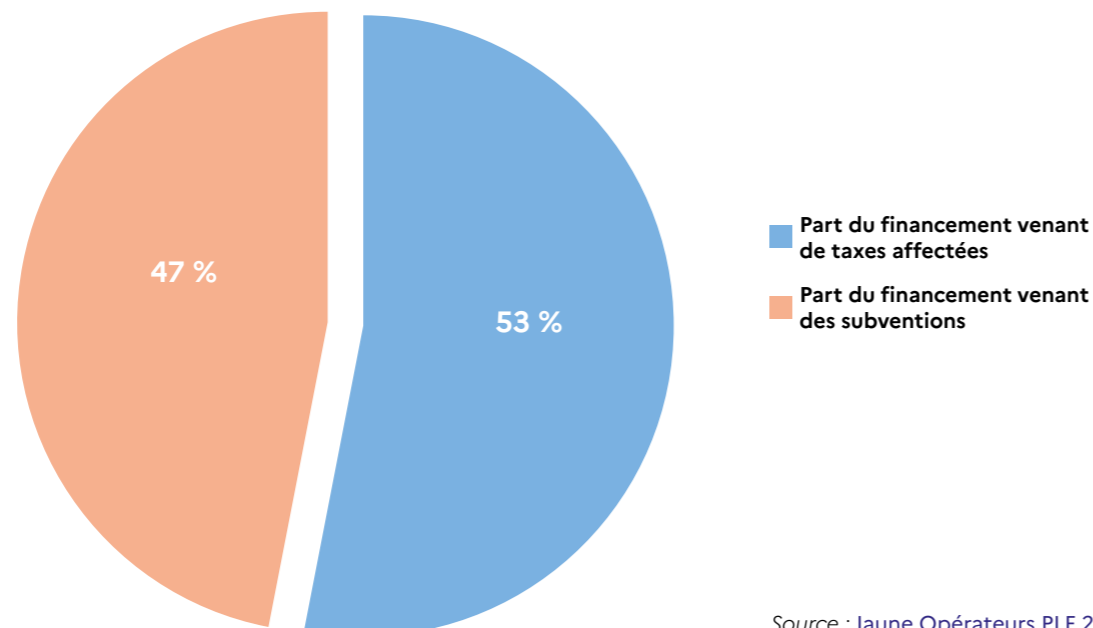
## Les principaux opérateurs du pôle ministériel ayant les effectifs les plus élevés (ETPT sous plafond 2026)



Source : [budget.gouv.fr](http://budget.gouv.fr)

Les opérateurs reçoivent des financements de l'État sous différentes modalités. Ils peuvent être financés par le moyen d'une subvention pour charges de service public et/ou au moyen d'une ou plusieurs taxes affectées. Le pôle ministériel présente une répartition relativement équilibrée entre les deux modalités.

## Répartition du financement des opérateurs du pôle ministériel entre taxes affectées et subventions



Source : [Jaune Opérateurs PLF 2026](#)

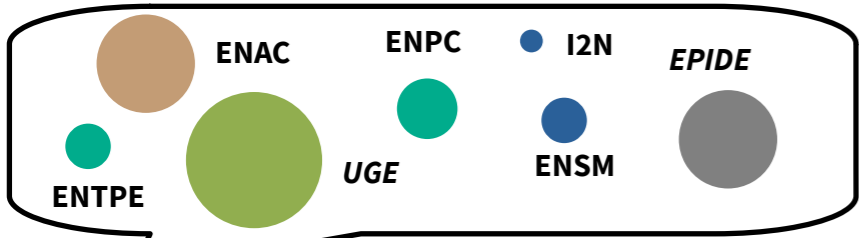
Au sein du pôle ministériel, 5 opérateurs sont financés uniquement par des taxes affectées. Il s'agit de l'AFITF, des agences de l'eau, de la SGP, de l'ANCOLS et du CGLLS.

## Récentes évolutions du périmètre

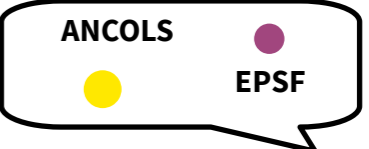


# Typologie d'intervention des établissements publics sous tutelle ou co-tutelle du MTEBNICN, du MATD, du MT et du MVL

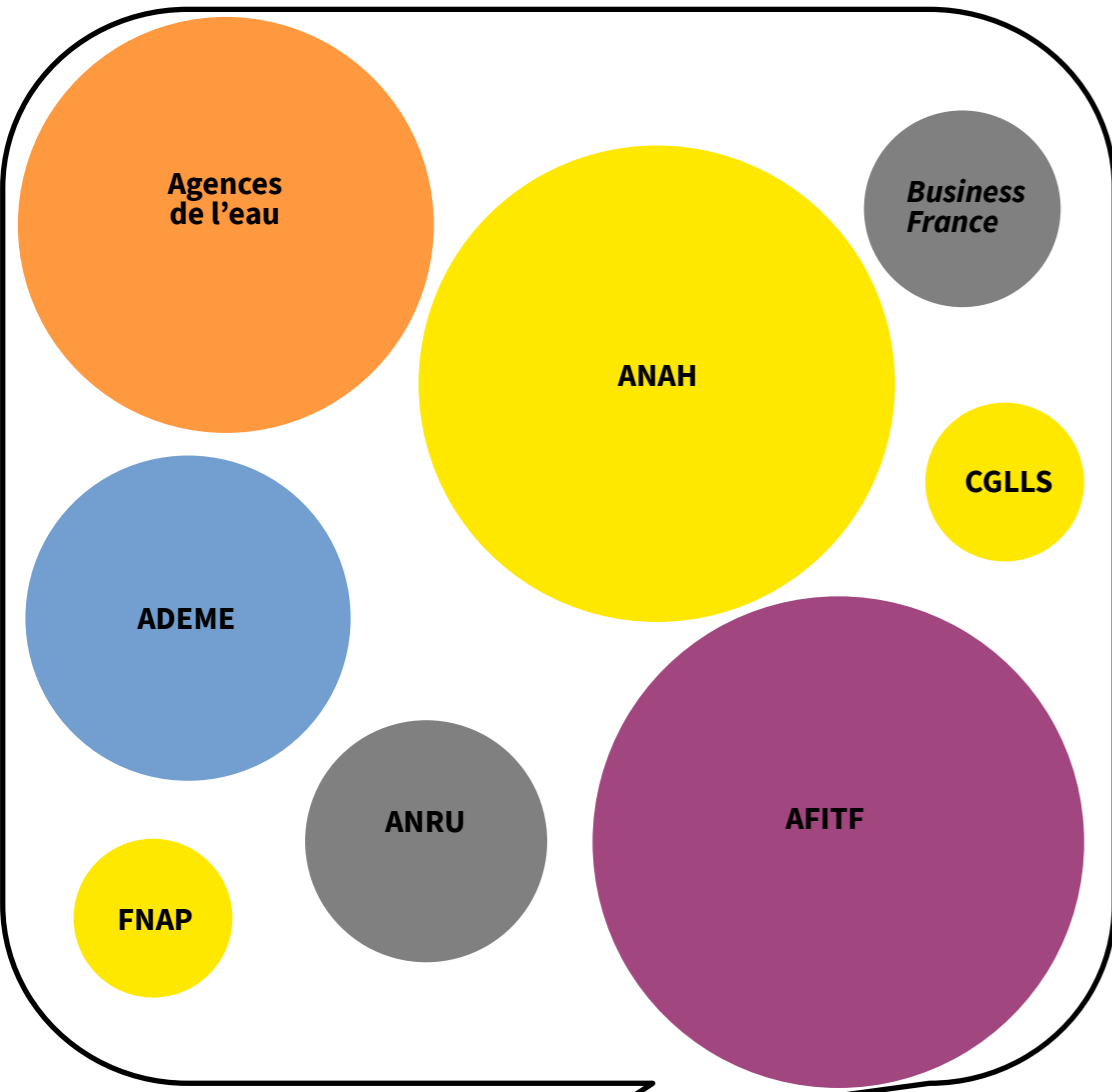
## FORMATION



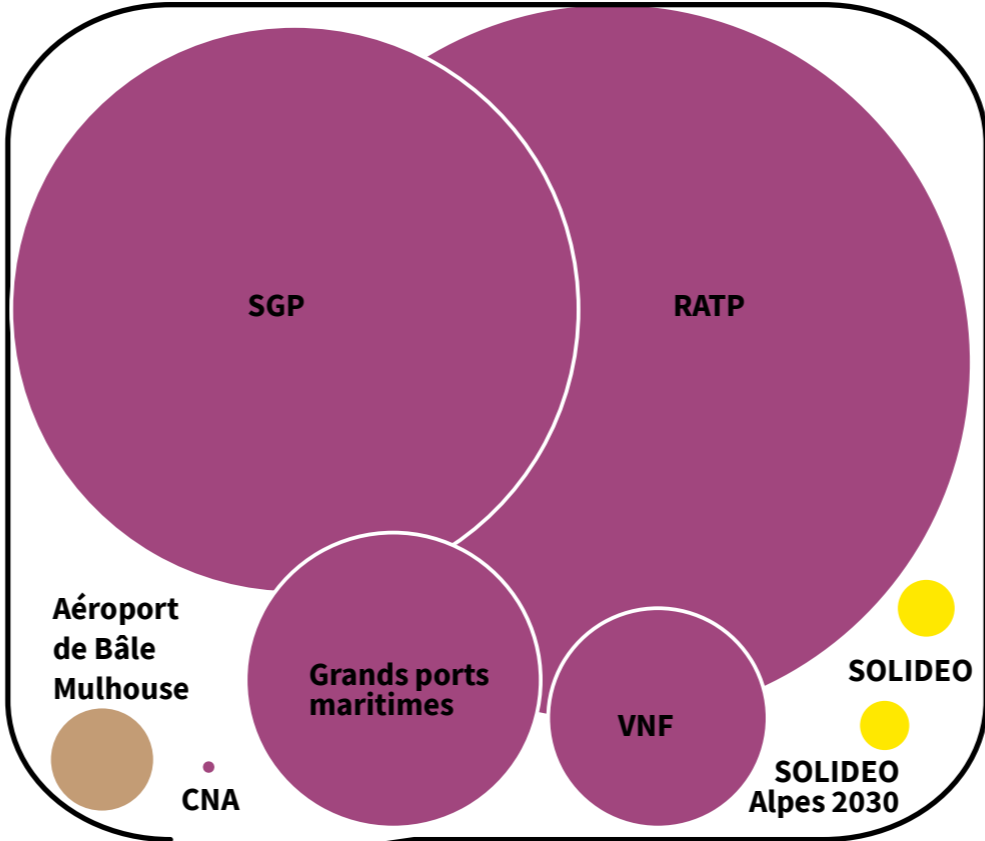
## CONTRÔLE



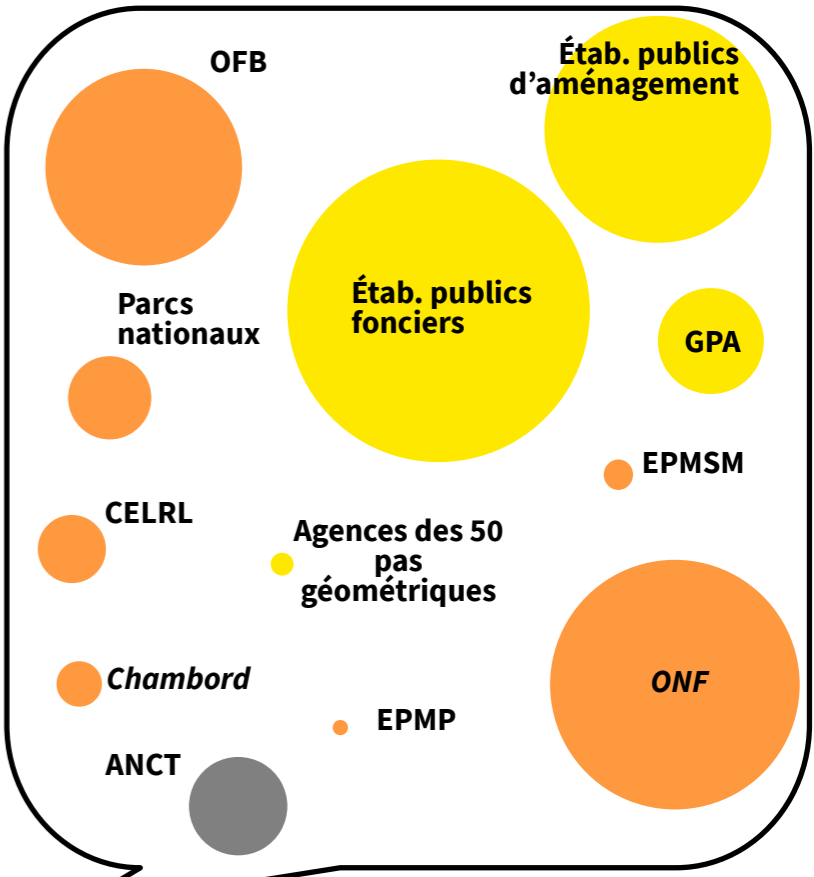
## GESTION D'AIDES



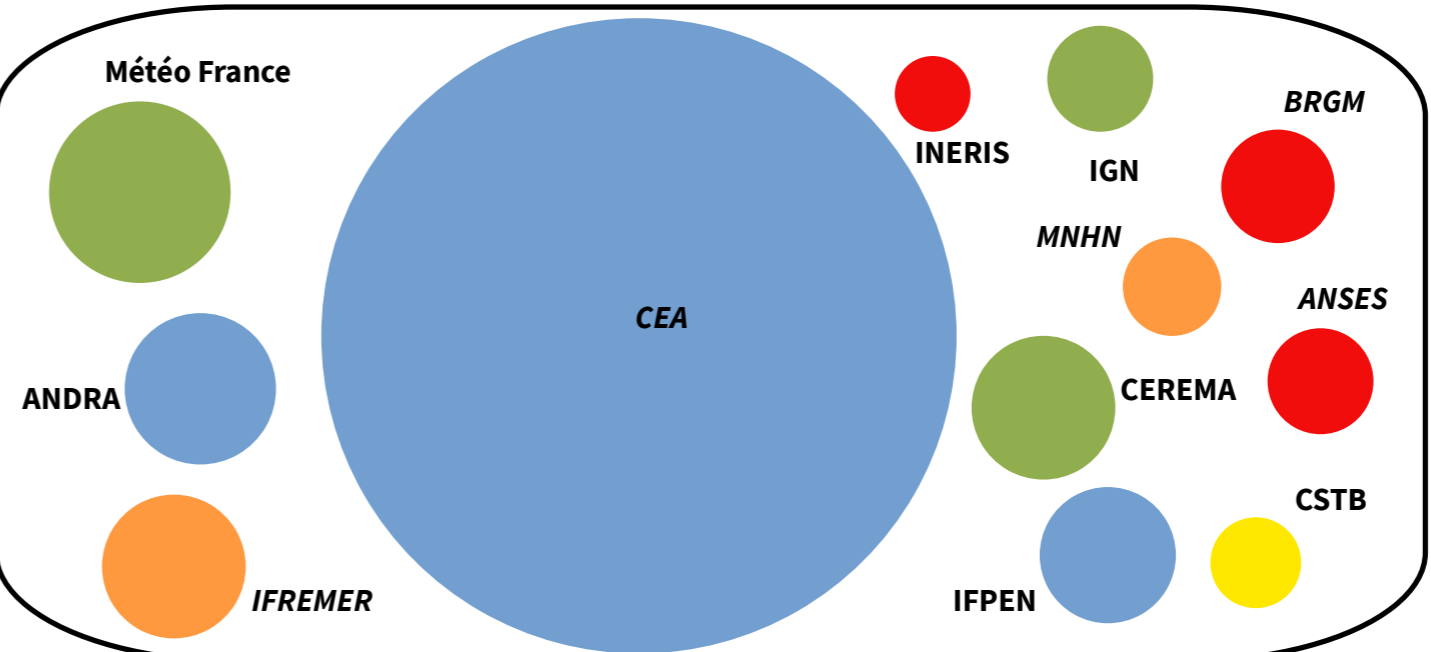
## GESTION ET EXPLOITATION D'INFRASTRUCTURES



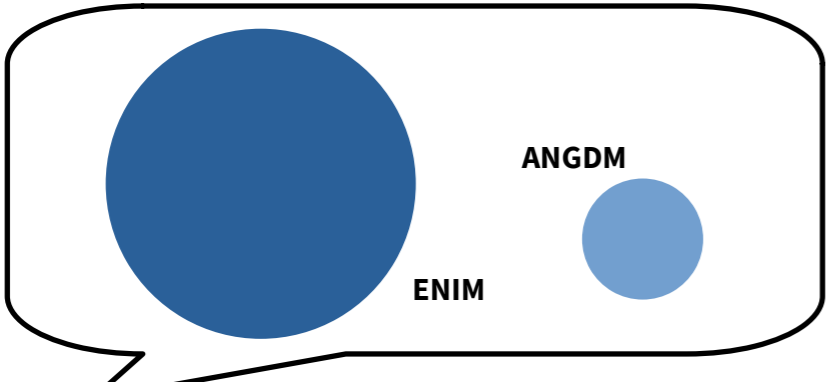
## VALORISATION DU TERRITOIRE



## RECHERCHE ET EXPERTISE



## GESTION D'AIDES SOCIALES



### Légende

**Direction de tutelle**

- CGDD
- DGPR
- DGALN/DEB
- DGALN/DHUP
- DGCL
- DGAC
- DGAMPA
- DGEC
- DGITM
- SG

**Budget**

- 500 M€
- 100 M€

(Source : budget initial 2026 si disponible)  
*Nom en italique : nos ministères ne sont pas en position de chef de file des tutelles de ces EPN.*

## LISTE DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS PAR DIRECTION DE TUTELLE



### Secrétariat général - SG

#### Service de la transformation ministérielle et de l'animation des réseaux - STMAR

|   |    |
|---|----|
| École nationale des ponts et chaussées        | 14 |
| École nationale des travaux publics de l'État | 16 |



### Commissariat général au développement durable - CGDD

#### Service de la recherche et de l'innovation - SRI

|   |    |
|---|----|
| Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement | 20 |
| Institut national de l'information géographique et forestière                                 | 22 |
| Météo France  | 24 |
| Université Gustave Eiffel   | 26 |



### Direction générale de l'énergie et du climat - DGEC

|  |    |
|--|----|
| Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs       | 30 |
| Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs       | 32 |
| Agence de la transition écologique                             | 34 |
| Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives | 36 |
| IFP Énergies nouvelles   | 38 |



### Direction générale des infrastructures, des transports et des mobilités - DGITM

|   |    |
|---|----|
| Agence de financement des infrastructures de transports de France                           | 42 |
| Caisse nationale des autoroutes   | 44 |
| Établissement public de sécurité ferroviaire  | 46 |
| Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin | 48 |
| Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine   | 50 |
| Grand port maritime de Bordeaux   | 52 |
| Grand port maritime de Dunkerque  | 54 |
| Grand port maritime de la Guadeloupe  | 56 |
| Grand port maritime de Guyane   | 58 |

|   |    |
|---|----|
| Grand port maritime de Marseille              | 60 |
| Grand port maritime de la Martinique          | 62 |
| Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire | 64 |
| Grand port maritime de La Réunion             | 66 |
| Grand port maritime de La Rochelle            | 68 |
| Port autonome de Strasbourg                   | 70 |
| Régie autonome des transports parisiens       | 72 |
| Société des Grands Projets                    | 74 |
| Voies navigables de France                    | 76 |



### Direction générale de l'aviation civile - DGAC

|                                      |    |
|--------------------------------------|----|
| Aéroport de Bâle-Mulhouse            | 80 |
| École nationale de l'aviation civile | 82 |



### Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature - DGALN

|  |     |
|--|-----|
| <b>Direction de l'eau et de la biodiversité</b>              |     |
| Agence de l'eau Adour-Garonne                                | 86  |
| Agence de l'eau Artois-Picardie                              | 88  |
| Agence de l'eau Loire-Bretagne                               | 90  |
| Agence de l'eau Rhin-Meuse                                   | 92  |
| Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse                     | 94  |
| Agence de l'eau Seine-Normandie                              | 96  |
| Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres  | 98  |
| Domaine national de Chambord                                 | 100 |
| Établissement public du Marais poitevin                      | 102 |
| Établissement public du Mont-Saint-Michel                    | 104 |
| Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer | 106 |
| Muséum national d'histoire naturelle                         | 108 |
| Office français de la biodiversité                           | 110 |
| Office national des forêts                                   | 112 |
| Parc amazonien de Guyane                                     | 114 |
| Parc national des Calanques                                  | 116 |
| Parc national des Cévennes                                   | 118 |
| Parc national des Écrins                                     | 120 |
| Parc national de Forêts                                      | 122 |
| Parc national de la Guadeloupe                               | 124 |


|                             |     |
|-----------------------------|-----|
| Parc national du Mercantour | 126 |
| Parc national de Port-Cros  | 128 |
| Parc national des Pyrénées  | 130 |
| Parc national de La Réunion | 132 |
| Parc national de la Vanoise | 134 |

### Direction de l'habitat, de l'urbanisme et des paysages


|  |     |
|--|-----|
| Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques de la Guadeloupe | 138 |
| Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques de la Martinique | 140 |
| Agence nationale de l'habitat  | 142 |
| Agence nationale de contrôle du logement social  | 144 |
| Caisse de garantie du logement locatif social  | 146 |
| Centre scientifique et technique du bâtiment   | 148 |
| Établissement public d'aménagement Alzette-Belval  | 150 |
| Établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique  | 152 |
| Établissement public d'aménagement Écovallée - Plaine du Var   | 154 |
| Établissement public d'aménagement Euroméditerranée  | 156 |
| Établissement public d'aménagement du Mantois-Seine aval   | 158 |
| Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine amont   | 160 |
| Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay   | 162 |
| Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne  | 164 |
| Établissement public d'aménagement de Sénart   | 166 |
| Établissement public chargé de l'aménagement de Marne-la-Vallée (EPAMARNE)                                 | 168 |
| Établissement public chargé de l'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée (EPAFRANCE)                  | 170 |
| Établissement public foncier d'aménagement de Guyane   | 172 |
| Établissement public foncier de Bretagne   | 174 |
| Établissement public foncier de Grand-Est  | 176 |
| Établissement public foncier des Hauts-de-France   | 178 |
| Établissement public foncier d'Île-de-France   | 180 |
| Établissement public foncier de Normandie  | 182 |
| Établissement public foncier de Nouvelle Aquitaine   | 184 |
| Établissement public foncier d'Occitanie   | 186 |
| Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes  | 188 |
| Établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur   | 190 |
| Établissement public foncier de la Vendée  | 192 |
| Établissement public de reconstruction et de développement de Mayotte                                      | 194 |
| Fonds national des aides à la pierre   | 196 |
| Grand Paris Aménagement  | 198 |
| Société de livraison des ouvrages olympiques   | 200 |
| Société de livraison des ouvrages olympiques Alpes 2030  | 202 |

|  |     |
|--|-----|
|  <b>Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture - DGAMPA</b> |     |
| École nationale supérieure maritime  | 206 |
| Établissement national des invalides de la marine  | 208 |
| Institut national du nautisme  | 210 |


|  |     |
|--|-----|
|  <b>Direction générale des collectivités locales - DGCL</b> |     |
| Agence nationale de la cohésion des territoires  | 214 |
| Agence nationale pour la rénovation urbaine  | 216 |
| Business France  | 218 |
| Établissement pour l'insertion dans l'emploi   | 220 |

|   |     |
|---|-----|
|  <b>Direction générale de la prévention des risques - DGPR</b> |     |
| Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail  | 224 |
| Bureau de recherches géologiques et minières  | 226 |
| Institut national de l'environnement industriel et des risques  | 228 |

### Légende icones

 Téléchargement de documents sur le site

 LinkedIn

 X (Twitter)

 Facebook

 Instagram

 Youtube

 Bluesky



# Secrétariat général/SG

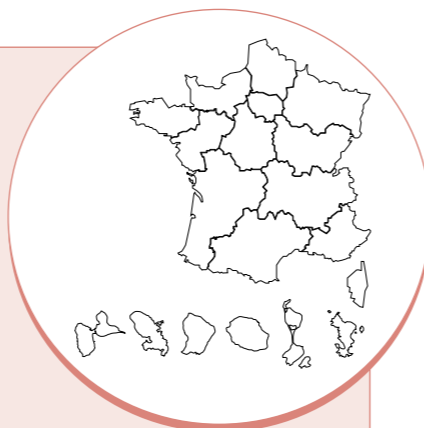
Service de la transformation ministérielle et de l'animation des réseaux

- École nationale des ponts et chaussées - ENPC
- École nationale des travaux publics de l'État - ENTPE

# École nationale des ponts et chaussées



IP PARIS



## Identité

**Adresse :** 6 et 8 avenue Blaise Pascal - Cité Descartes - Champs-sur-Marne - 77455 Marne-la-Vallée Cedex 2 ☎ 01 64 15 30 00 ✉ [accueil@enpc.fr](mailto:accueil@enpc.fr)

**Site web :** [www.ecoledesponts.fr](http://www.ecoledesponts.fr)

## Activités

### MISSIONS

L'école nationale des ponts et chaussées (ENPC) assure la formation initiale et continue d'ingénieurs possédant des compétences scientifiques, techniques et générales de haut niveau, les rendant aptes à exercer des fonctions d'encadrement et de responsabilité dans les domaines de l'écologie, de l'équipement, de l'aménagement et du développement des territoires, de l'urbanisme et de la construction, des transports et de leurs infrastructures, de l'énergie et du climat, de l'industrie, de l'économie et de l'environnement.

Dans ses domaines de compétence, l'école mène des actions de recherche académique et partenariale dont l'ambition est de réussir la transition écologique et énergétique. Ces activités, exercées sur le plan national et international, servent à la fois l'avancée et la diffusion des connaissances et le soutien au développement économique et répondent à 9 des 17 objectifs de développement durable de l'ONU.

Elle forme des ingénieurs et des chercheurs de haut niveau pour l'administration (ingénieurs des ponts, des eaux et des forêts) et les entreprises. Elle est habilitée à délivrer le diplôme d'ingénieur de l'École nationale des ponts et chaussées valant grade de master, des diplômes de master ainsi que le diplôme de docteur. Elle accueille chaque année environ 1 600 élèves dont 31 % de femmes et environ 4 % de fonctionnaires et 39 % d'élèves internationaux (71 universités partenaires dans 35 pays), 205 doctorants en 2025 dans les 12 laboratoires de recherche associés et plus de 300 formations disponibles en formation continue via la filiale Ponts Formation Conseil.

### ACTUALITÉS

- L'ENPC a intégré [l'établissement public expérimental IP Paris](#) et en devient la 6<sup>e</sup> école membre (décret interministériel du 15 juillet 2024).
- L'ENPC figure à la 3<sup>e</sup> place du [classement 2025 des meilleures écoles d'ingénieurs post-prépa du Figaro étudiant](#) et 4<sup>e</sup> du classement Usine nouvelle.
- [L'école est à la 4<sup>e</sup> place en 2025 dans le classement ChangeNow/Les Echos](#) des établissements les plus engagés dans la transition écologique.
- 68<sup>e</sup> au classement international Times Higher Education (THE) au sein de l'Institut polytechnique de Paris.
- Premier prix de thèse du ministère de la Transition écologique 2024 décerné à Alice Maison, doctorante du CERE, laboratoire associé à l'ENPC.

### PERSPECTIVES

- Confirmation la réussite de l'intégration en tant que composante de l'Institut Polytechnique de Paris (implantation secondaire à Palaiseau notamment).
- Maintien des liens privilégiés avec plusieurs autres acteurs majeurs de l'enseignement supérieur (Université PSL, École normale supérieure, etc.) conformément aux recommandations du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.
- Obtention du [label « Développement durable et responsabilité sociétale »](#).

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 59,1 M€
  - personnel : 44,7 M€
  - fonctionnement : 11,8 M€
  - investissement : 2,6 M€
- Recettes : 57,1 M€
  - SCSP : 30,5 M€
  - SCI : 1,7 M€
  - autres financements publics : 7,9 M€
  - recettes propres : 4,1 M€

### Effectifs

- 307 ETPT sous plafond
- 202 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- 310 diplômes d'ingénieur délivrés en 2024.
- 12 laboratoires de recherche dont 6 en commun avec le CNRS.
- 516 chercheurs et enseignants-chercheurs.
- 205 doctorants inscrits à l'ENPC au 1<sup>er</sup> janvier 2025.
- 50 accords de double diplôme avec 72 établissements partenaires de 35 pays.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

- 423 agents (hors doctorants)
- 519 y compris doctorants

### Âge moyen

44 ans (hors doctorants)

### Profil des effectifs

- Femmes : 46 %
- Hommes : 54 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 40 %
- Contractuels : 60 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé du développement durable

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

SG/STMAR/STAR4 - Bureau des établissements d'enseignement supérieur

### Opérateur de l'État

Oui (programme 217 : « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 signé le 19 avril 2022

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public scientifique, culturel et professionnel de type « Grand établissement »

### Date de création

1747

### Texte(s) de référence

Décret n° 93-1289 du 8 décembre 1993 modifié relatif à l'École nationale des ponts et chaussées

### Directeur général

Anthony Briant

### Président du conseil d'administration

Benoît de Ruffray

### Conseil d'administration (24 membres) :

- 5 membres de droit représentant les tutelles ;
- 9 personnalités qualifiées dont 2 représentants de l'association des anciens élèves ;
- 10 représentants élus (professeurs, autres enseignants et chercheurs, personnel administratif et technique et élèves).

### Contrôleur budgétaire

Éric Renucci (CBCM)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Partenariats structurants

Entre entreprises et organismes publics, l'ENPC a de très nombreux partenaires, aussi bien au niveau national qu'international.

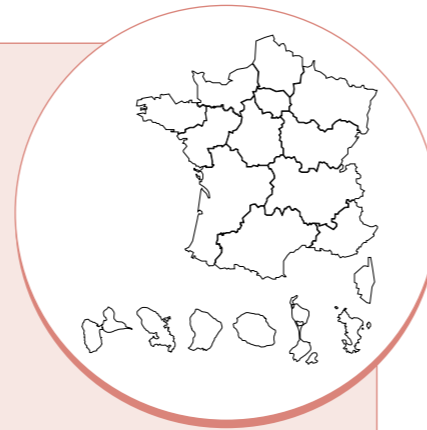
Pour n'en citer que quelques-uns : Eiffage, Eurotunnel, Bouygues construction, Microsoft, Agence française de développement, [ADEME](#), Ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche, etc.

Intégration à l'Institut polytechnique de Paris en tant que 6<sup>e</sup> école membre en 2024.

# École nationale des travaux publics de l'État



# ENTPE



## Identité

**Adresse :** 3 rue Maurice Audin - 69518 Vaulx-en-Velin  
☎ 04 72 04 70 70 ✉ [accueil@entpe.fr](mailto:accueil@entpe.fr)  
**Site web :** [www.entpe.fr](http://www.entpe.fr)

## Activités

### MISSIONS

L'école nationale des travaux publics de l'État (ENTPE) a pour missions l'enseignement, la recherche scientifique et sa valorisation, le soutien à l'innovation, l'information et la diffusion de la culture scientifique dans les domaines suivants : écologie et environnement, gestion des ressources naturelles, gestion et prévention des risques, aménagement et développement des territoires, politiques urbaines et urbanisme, bâtiment et infrastructures, transports et mobilités.

Elle assure la formation initiale et continue d'ingénieurs (et en particulier la formation des ingénieurs des travaux publics de l'État), de cadres et de docteurs avec des compétences scientifiques, techniques et générales les rendant aptes à exercer des fonctions de direction, d'encadrement, d'expertise, d'étude, d'administration, de recherche ou d'enseignement. Elle délivre un diplôme d'ingénieur, des diplômes de master sur 8 mentions différentes, un diplôme de bachelor (grade de licence) ainsi que le doctorat sur 3 écoles doctorales. Elle accueille chaque année plus de 900 étudiants dont plus de 700 en cycle ingénieur.

Elle mène conjointement ses missions de formation et de recherche en privilégiant une approche interdisciplinaire et se positionne comme acteur majeur de la formation de cadres appelés à porter et déployer la transition écologique et solidaire dans les territoires, en s'appuyant sur les connaissances et innovations produites au sein de ses laboratoires de recherche (5 unités mixtes rassemblant environ 145 personnes).

### ACTUALITÉS

- L'ENTPE est devenu grand établissement, et a fait évoluer sa gouvernance.
- En 2024, [l'école a fêté ses 70 ans d'existence](#) et en 2025, ses 50 ans à Vaulx-en-Velin.
- Elle figure à la 39<sup>e</sup> place sur 204 écoles d'ingénieurs au classement de l'Étudiant.
- L'école est classée au Times Higher Education dans trois thématiques.

### PERSPECTIVES

- Poursuite des travaux de rénovation énergétique dans le cadre du contrat de plan État-région.
- Asseoir l'excellence de l'école sur son positionnement « transition écologique et solidaire » au cœur du site de Lyon Saint-Étienne en étant porteur de thématiques d'excellence ; renforcement des actions de formation initiale et continue au sein du collège d'ingénierie.
- Installation du conseil d'administration dans sa nouvelle configuration (définie dans le nouveau décret statutaire de l'école).
- Engagement des travaux du contrat d'objectifs et de performance (COP) 2026-2030.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 35,6 M€
  - personnel : 19,9 M€
  - fonctionnement : 7,7 M€
  - investissement : 8 M€
- Recettes : 32,2 M€
  - SCSP : 24,2 M€
  - SCI : 0,9 M€
  - recettes propres : 7,1 M€ (dont recettes fléchées 5 M€)

### Effectifs

- 181 ETPT sous plafond
- 71 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- 71 personnels académiques et de recherche.
- 220 ingénieurs diplômés chaque année.
- 42 % des élèves ingénieurs sont des femmes.
- 54 % des élèves ingénieurs sont dans la filière fonctionnaire.
- 95 doctorants dont 38 % de nationalité étrangère.
- 65 % des cours sont en lien avec la transition écologique et solidaire.
- Doubles diplômes (ingénieurs/architectes) et 70 partenariats académiques à l'international.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

242 agents

### Âge moyen

49 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 50 %
- Hommes : 50 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 64 %
- Contractuels de droit public : 36 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé du développement durable

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

SG/STMAR/STAR4 - Bureau des établissements d'enseignement supérieur

### Opérateur de l'État

Oui (programme 217 : « conduite et pilotage des politiques de l'écologie, du développement et de la mobilité durables »)

### Contrat d'objectifs

COP 2021-2025 signé le 12 avril 2022

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public scientifique, culturel et professionnel de type « Grand établissement »

### Date de création

1954

### Texte(s) de référence

Décret n° 2025-105 du 3 février 2025 relatif à l'École nationale des travaux publics de l'État

### Directrice générale

Cécile Delolme

### Présidente du conseil d'administration

Élisabeth Crépon

### Conseil d'administration (24 membres) :

- 3 représentants de l'État
- 9 personnalités qualifiées
- 1 représentant de la Métropole de Lyon
- 11 membres élus

### Contrôleur budgétaire

Olivier Renucci (CBCM)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Partenariats structurants

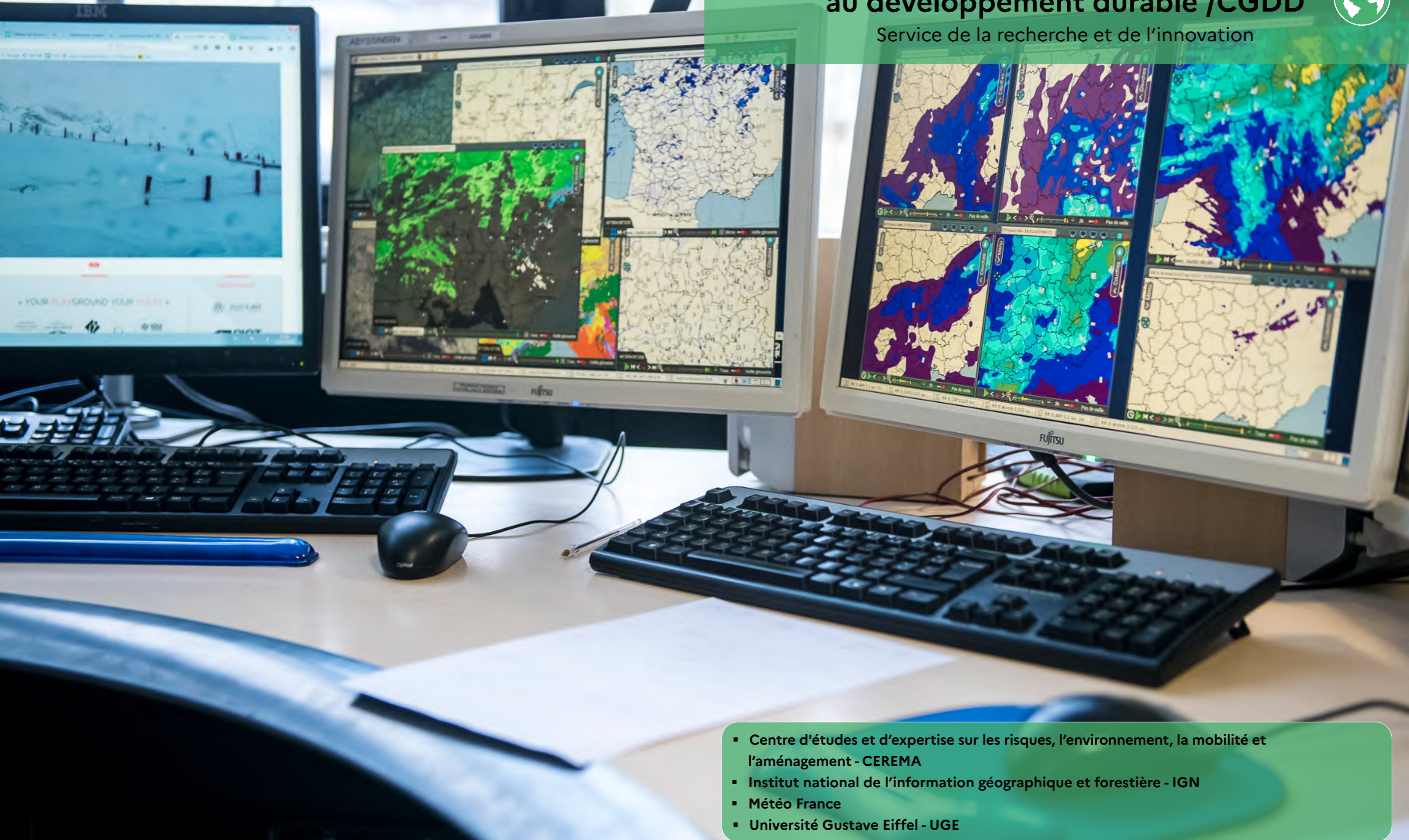
- L'ENTPE entretient des relations privilégiées avec plusieurs partenaires publics et privés qui sont associés de manière étroite aux activités et à la vie de l'école. Pour n'en citer que quelques-uns : Bouygues, Eiffage, Eurovia, Île-de-France Mobilités, Transdev, Vinci, **VNF**, etc.
- Membre fondateur de la communauté d'universités et d'établissements (COMUE) « Université de Lyon » (2<sup>e</sup> site universitaire de France) et du Collège d'Ingénierie de Lyon Saint-Étienne réunissant les quatre écoles du site (Centrale Lyon, ENTPE, INSA Lyon et l'École des Mines de Saint-Étienne).



# Commissariat général au développement durable /CGDD



Service de la recherche et de l'innovation



- Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement - CEREMA
- Institut national de l'information géographique et forestière - IGN
- Météo France
- Université Gustave Eiffel - UGE

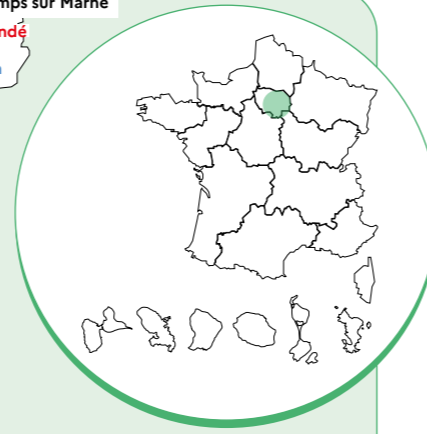
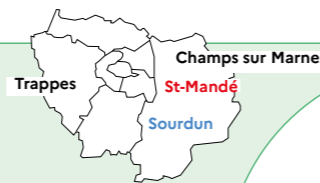


# Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement



## Identité

**Adresse :** 2 rue Antoine Charial - CS 33927 - 69426 Lyon Cedex 03  
 ☎ 04 72 14 30 30  
**Site web :** [www.cerema.fr](http://www.cerema.fr)



**Implantations régionales ou territoriales :** le Cerema est implanté sur 32 sites :

- Siège social : **Lyon**
- 3 directions techniques : **Sourdun, Compiègne, Lyon.**
- 11 directions territoriales : **Lille, Rouen, Saint-Mandé, Bron, Metz, Saint-Médard-en-Jalles, Aix-en-Provence, Nantes, Toulouse, Fontenay-sous-Bois, Cayenne.**
- Autres sites : Trappes, Strasbourg, Nancy, Clermont-Ferrand, Autun, L'Isle-d'Abeau, Antipolis, Blois, Saint-Quentin, Sequedin, Montpellier, Angers, Saint-Brieuc, Bordeaux, Coconi, Sainte-Clotilde, Brest, Marne-la-Vallée (Champs-sur-Marne).

## Activités

### MISSIONS

Le Cerema, centre de ressources et d'expertises scientifiques et techniques interdisciplinaires, a pour mission de :

- contribuer à la connaissance et l'observation des territoires ainsi qu'à la réflexion prospective sur les enjeux et les risques auxquels ceux-ci sont exposés ;
- mener les actions de recherche et développement correspondant aux besoins locaux ;
- concourir à l'élaboration de la réglementation technique et des règles de l'art ;
- contribuer au développement de nouveaux modes de mobilité durables et sécurisés ;
- contribuer à l'élaboration et la mise en œuvre de projets de territoires, notamment en matière d'adaptation au changement climatique, de transition écologique ou de revitalisation ;
- contribuer à la gestion du patrimoine des infrastructures de transport et du patrimoine immobilier des acteurs publics.

### ACTUALITÉS

À la suite de la modification statutaire de 2022, les adhésions se poursuivent avec, en décembre 2025, 1 035 collectivités adhérentes. Le nouveau projet stratégique du Cerema - validé au conseil d'administration (CA) d'octobre 2024 - constitue le document cadre de l'établissement et le positionne comme établissement public de référence pour l'adaptation au défi climatique des territoires. Le contrat d'objectifs et de performance 2025-2028 est en attente de signature. Le Cerema poursuit la mise en œuvre des grands programmes : [le plan tourisme](#) pour 40 M€ (2022-2026) et [le Programme National Ponts](#) (70 M€). Le mandat du directeur général arrivera à son terme le 26 avril 2026. Les instances du Cerema seront partiellement renouvelées en fonction des résultats des élections municipales.

### PERSPECTIVES

Le Cerema apporte son expertise à la mise en œuvre du plan national d'adaptation au changement climatique PNACC 3 en œuvrant comme opérateur de référence et est engagé dans la mission adaptation qui réunit l'expertise et l'ingénierie de nombreux opérateurs de l'État.

Il accompagnera le début de mandat des exécutifs locaux dans la mise en œuvre de politiques d'adaptation ambitieuses. Le schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2024-2028, approuvé par le CA de novembre 2024, a été modifié par l'addendum voté au CA du 21 octobre 2025, portant la mise en œuvre de projets prioritaires : la restructuration du site de Aix-les-Milles et la densification/rénovation de son siège social. Le Cerema, avec [l'ADEME](#) et le CGDD via Ecolab, développent SofIA, intelligence artificielle publique de confiance qui facilitera la diffusion et l'usage de leurs ressources documentaires.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 314,1 M€
  - personnel : 225,6 M€
- Recettes : 261,7 M€
  - SCSP : 183,8 M€
  - recettes propres : 61,9 M€
  - recettes fléchées : 5,5 M€

### Effectifs

- 2 455 ETPT sous plafond
- 130 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Fin 2025 l'établissement compte 1 035 collectivités adhérentes.
- Depuis 2021, 14 800 communes en métropole ont bénéficié du Programme national Ponts ainsi que 39 communes en Outre-mer ; en novembre 2025, 64 000 ouvrages étaient recensés.
- 12 000 productions Cerema sont accessibles en open source sur [www.doc.cerema.fr](http://www.doc.cerema.fr) ; 80 publications éditoriales sont produites chaque année.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

2 634 agents

### Âge moyen

46 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 39 %
- Hommes : 61 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 77 %
- Contractuels de droit public : 22 %
- Apprentis : 1 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés du développement durable, de l'urbanisme et des transports

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

CGDD/SRI/AST1 - Bureau de la tutelle

### Opérateur de l'État

Oui (programme 159 : « expertise, information géographique et météorologie »)

### Contrat d'objectifs

COP 2021-2024 signé le 15 novembre 2021, en cours de renouvellement pour la période 2025-2028.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public administratif

### Date de création

1<sup>er</sup> janvier 2014

### Texte(s) de référence

- Loi n° 2013-431 du 28 mai 2013 (articles 44 à 52) portant diverses dispositions en matière d'infrastructures et de services de transports.
- Décret n° 2013-1273 du 27 décembre 2013 relatif au Cerema.
- Décret n° 2022-897 du 16 juin 2022 modifiant le statut du Cerema.

### Directeur général par intérim

Pascal Bertheaud

### Présidente du conseil d'administration

Marie-Claude Jarrot

### Conseil d'administration (35 membres) :

- 7 représentants de l'État ;
- 20 représentants des collectivités et de leurs groupements ;
- 3 personnalités qualifiées ;
- 5 représentants du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Guillaume Leforestier, secrétaire général du ministère chargé du développement durable

### Contrôleur budgétaire

Marc Fossex (CBCM)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Savadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Le Cerema travaille en lien avec les DREAL, les DIR et les DIRM ainsi que les DDT(M). Ces services sont représentés dans sa gouvernance (conseil stratégique, comités d'orientation territoriaux) et sont consultés dans le cadre de la programmation annuelle des activités.

### Partenariats structurants

Plusieurs conventions cadres de partenariat ont été signées, notamment avec des opérateurs ([ANCT](#), [INERIS](#), [INRAE](#), [ADEME](#), ...), des associations d'élus (l'Association des Maires de France et des Présidents d'intercommunalité, l'Assemblée des départements de France, ...) mais aussi avec Efficacity, et Syntec-Ingénierie.

Des projets de partenariat ont été engagés avec des collectivités territoriales de tous les niveaux (régions, départements, métropoles, intercommunalités, communes, ...) et des établissements publics (ports maritimes, groupements de syndicats et de fédérations professionnelles).



# Institut national de l'information géographique et forestière



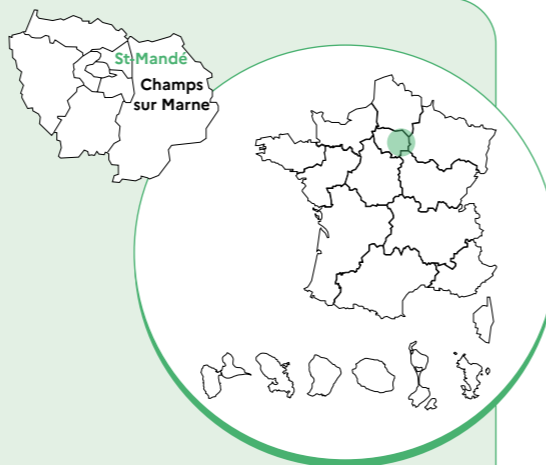
## Identité

**Adresse :** 73 avenue de Paris 94165 Saint-Mandé cedex ☎ 01 43 98 80 00

**Site web :** [www.ign.fr](http://www.ign.fr)

### Implantation régionales ou territoriales

- Direction territoriale Nord et Outre-Mer à **Champigneulle**
- Direction territoriale Centre-Est à **Lyon**
- Direction territoriale Sud-Est à **Aix-en-Provence**
- Direction territoriale Sud-Ouest à **Saint-Médard-en-Jalles**
- Direction territoriale Grand-Ouest à **Nantes**
- Service de l'imagerie à **Tillé**
- Service de l'imagerie spatiale à **Toulouse**
- L'école nationale de sciences géographiques à **Champs-sur-Marne**
- Service de l'information forestière à **Nogent-sur-Vernisson**
- Site logistique de **Villefranche-sur-Cher**



## Activités

### MISSIONS

- L'IGN a pour vocation **de décrire** d'un point de vue géométrique et physique le territoire national et l'occupation de ses espaces urbains, agricoles, forestiers ou naturels. Il est chargé de mettre à jour l'inventaire permanent des ressources forestières métropolitaines.
- **Il produit** toutes les représentations appropriées des données rassemblées dans le cadre de ses missions, les agrège, les organise en référentiels qu'il stocke, gère et diffuse par le biais de plateformes.
- **Il valorise** par ailleurs ces données en fournissant ou faisant émerger des services permettant de les exploiter.
- **Il contribue** au développement de la **recherche, l'enseignement et la formation** en matière géographique et géomatique.
- Il est chargé enfin **de conseiller** les services de l'État pour l'utilisation des données géo-référencées dans la conception, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques publiques. À ce titre, il est un opérateur de référence pour le ministère des Armées.

### ACTUALITÉS

- Simplification et circulaire « réflexe IGN » : la circulaire du 5 septembre 2025 invite les DAC, les services déconcentrés et les opérateurs à se rapprocher de l'IGN afin de mutualiser les outils qui concerneraient la gestion des données géolocalisées et cartographiques.
- Lancement du portail [www.cartes.gouv.fr](http://www.cartes.gouv.fr) : l'IGN a inauguré le 15 décembre 2025 ce nouveau service public des cartes et données du territoire.

### PERSPECTIVES

Projet de **Jumeau numérique de la France et de ses territoires (JNFT)** : l'IGN se lance avec le **Cerema** et l'**Inria** dans la construction d'un JNFT pour cartographier le futur du territoire selon différents scénarios d'action publique et d'évolution des conditions climatiques.

La stabilisation du modèle économique est un enjeu majeur des années à venir, afin de garantir à l'établissement les moyens de réaliser ses missions essentielles et de venir en appui aux politiques publiques ministérielles.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 184,3 M€
  - personnel : 121,3 M€
- Recettes : 181,7 M€
  - SCSP : 98,4 M€

### Effectifs

- 1 388 ETPT sous plafond
- 63 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Activités socles : 110,9 M€ (recettes) et 111,8 M€ (dépenses).
- Activités d'appui aux politiques publiques : 70,8 M€ de prévision de recettes.
- Une économie est anticipée en 2026 par rapport à 2025 : internalisation de la **Géoplateforme**, automatisation et modernisation des chaînes de production, économie sur la masse salariale et sur les dépenses exceptionnelles de fonctionnement et d'investissement.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

1 515 agents

### Âge moyen

44 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 34 %
- Hommes : 66 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires et détachés : 50 %
- Contractuels de droit public : 25 %
- Contractuels de droit privé : 2 %
- Ouvriers d'État : 23 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés du développement durable et des forêts

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

CGDD/SRI/AST1 - Bureau de la tutelle

### Opérateur de l'État

Oui (programme 159 : « Expertise, information géographique et météorologie »)

### Contrat d'objectifs

COP 2025-2029 en cours d'élaboration.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public administratif

### Date de création

26 juin 1940 - Institut Géographique National

### Texte(s) de référence

Décret n° 2011-1371 du 27 octobre 2011 relatif à l'Institut national de l'information géographique et forestière (IGN) [mais en cours de modification].

### Directeur général

Sébastien Soriano

### Présidente du conseil d'administration

Frédéric Gueudar-Delahaye

### Conseil d'administration (24 membres) :

- 10 représentants de l'État ;
- 5 personnalités qualifiées ;
- 3 représentants de la filière forestière ;
- 6 représentants des personnels.

### Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Grâce à ses implantations régionales, l'IGN interagit avec les services déconcentrés de l'État, collectivités territoriales, plateformes régionales d'information géographique.

Les comités régionaux de programmation permettent de connaître et de mieux répondre aux besoins de chacun des territoires, tout en assurant une cohérence nationale.

### Partenariats structurants

Depuis 2019, l'accord cadre IGN-Défense a été renforcé par la participation de l'établissement à un programme de défense multinational visant à partager la production d'un modèle numérique de terrain mondial.

Dans le secteur agricole, la réglementation communautaire a institué l'obligation de localiser et d'identifier les parcelles agricoles dans tous les États-membres. La France a mis en place, depuis 2002, le registre parcellaire graphique (RPG), système d'information géographique permettant l'identification des parcelles agricoles (îlots).

Depuis 2014, le ministère de l'agriculture s'appuie sur l'IGN pour procéder à la mise à jour de ces îlots permettant de calculer le montant des aides à la surface sur la base de la télé-déclaration opérée pour les exploitants.

À compter de 2020, à la demande du MASA, l'IGN se mobilise pour constituer une couche des « îlots de référence » satisfaisant les nouveaux critères de la Commission Européenne, notamment la mise à jour par l'administration.



# Météo France



## Identité

Adresse : 73 avenue de Paris 94165 Saint-Mandé cedex ✉ [contact@meteo.fr](mailto:contact@meteo.fr)

Site web : [www.meteofrance.com](http://www.meteofrance.com)

**Implantations régionales ou territoriales :** les services territoriaux sont organisés en sept centres météorologiques interrégionaux en métropole (**Lille-Villeneuve d'Asq, Strasbourg, St-Mandé, Rennes, Bordeaux-Mérignac, Lyon-Bron, Aix-en-Provence**) et quatre directions interrégionales en outre-mer (**Antilles-Guyane, Océan Indien, Nouvelle Calédonie et Polynésie française**) auxquelles sont rattachés les différents centres départementaux et stations aéronautiques.

Le site de **Toulouse** regroupe les directions chargées de la production, de la climatologie, des infrastructures d'information et des systèmes d'observation ainsi que la direction de l'enseignement supérieur et de la recherche, cette dernière comprenant notamment l'École nationale de la météorologie (ENM) et un pôle de recherche.

L'établissement compte également un site spécifique à **Lannion** dédié aux satellites d'observation météorologiques.



## Activités

### MISSIONS

Météo-France a pour mission de surveiller l'atmosphère, l'océan superficiel et le manteau neigeux, d'en prévoir les évolutions et de diffuser les informations correspondantes. Il est aussi chargé de contribuer au plan international, à la mémoire et à la prévention du changement climatique. Météo-France participe par ses activités de recherche et de développement, dans le cadre national ou dans celui de programmes internationaux, à l'amélioration de l'observation et de la connaissance de l'atmosphère et de ses interactions avec les autres milieux naturels, les activités humaines et le climat.

L'établissement exerce les attributions de l'État en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens. À ce titre, il exerce un rôle d'expertise auprès des services chargés en métropole et outre-mer de la sécurité civile, de la prévention des risques majeurs et de la sûreté nucléaire et il assure, s'il y a lieu dans le cadre de conventions, la satisfaction des besoins exprimés.

Il assure, dans les domaines de sa compétence, la satisfaction des besoins du ministère des Armées.

### ACTUALITÉS

- Validation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière.
- Lancement début juin 2025 de la nouvelle saison de [la météo des forêts](#) et reprise de l'assistance renforcée aux acteurs de la lutte contre les feux de forêts.
- Déploiement le 1<sup>er</sup> octobre d'une nouvelle version de [l'outil avertissement des pluies intenses à l'échelle communale](#) avec informations sur les précipitations prévues dans les 3 heures.

- Lancement fin 2025 de la chaîne Météo-France sur l'application WhatsApp et de [la nouvelle application mobile de l'établissement](#).
- Signature le 28 novembre 2025 de la nouvelle convention cadre avec l'état-major des Armées.

### PERSPECTIVES

- Finalisation de l'élaboration du prochain Contrat d'objectifs et de performance pour signature d'ici fin 2026.
- Déploiement opérationnel d'une première version du [portail national des impacts du changement climatique](#) dans le cadre de la mise en œuvre du 3<sup>e</sup> plan national d'adaptation au changement climatique.
- Modernisation et complétude des réseaux d'observation de l'établissement (réseau « radars » notamment).  
Poursuite :
  - de l'enrichissement et du déploiement de la nouvelle vigilance, notamment en outre-mer ;
  - de la préparation du renouvellement des moyens de calcul intensif à horizon 2027 ;
  - de la mise en conformité des services de la navigation aérienne aux exigences européennes ;
  - du développement des productions à partir de l'intelligence artificielle (IA).

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 498,2 M€
  - personnel : 255,7 M€
- Recettes : 497,3 M€
  - SCSP : 197,9 M€
  - recettes propres : 132,4 M€
  - recettes fléchées : 21,3 M€

### Effectifs

- 2 632 ETPT sous-plafond
- 105 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- 2 supercalculateurs déployés à Toulouse avec un facteur de gain applicatif prévu de 5,6.
- 48 millions de visites enregistrées en 2024 sur [le site Internet de la Vigilance](#).
- 69 épisodes de vigilance orange ou rouge ont été activés en 2024.
- Dans le cadre de l'appui de Météo-France à la lutte contre les feux de forêts, 55 départements du Sud-Est, du Sud-Ouest et de l'Ouest de l'Hexagone ont bénéficié d'une assistance renforcée de la part de l'établissement en 2024, soit 20 départements de plus qu'en 2023.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

2 635 agents

### Âge moyen

48 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 31 %
- Hommes : 69 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 81 %
- Contractuels de droit public : 16 %
- Ouvriers : 3 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé des transports

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

CGDD/SRI/AST1 - Bureau de la tutelle

### Opérateur de l'État

Oui (programme 159 : « expertise, information géographique et météorologie »)

### Contrat d'objectifs

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2022-2026 de Météo-France a été signé par la ministre de la transition écologique le 3 novembre 2021.

Un nouveau COP couvrant la période 2027-2031 est en cours d'élaboration.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

1993

### Texte(s) de référence

Décret n° 93-861 du 18 juin 1993 portant création de l'établissement public Météo-France, modifié par le décret n° 2020-1021 du 7 août 2020

### Directrice générale

Virginie Schwarz

### Conseil d'administration (19 membres) :

- 9 représentants de l'État ;
- 4 personnalités qualifiées ;
- 6 représentants de personnels.

### Contrôleur budgétaire

Maité Candoni (contrôle budgétaire)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Météo-France exerce les attributions de l'État en matière de sécurité météorologique des personnes et des biens.

Par ailleurs, Météo-France participe à l'offre unifiée d'ingénierie de l'État pour l'adaptation à destination des collectivités locales dans le cadre de la mise en place fin 2024 d'une « [Mission Adaptation](#) ».

### Partenariats structurants

▪ **Pouvoirs publics :** Météo-France travaille en partenariat étroit avec le ministère de l'intérieur pour assurer la sécurité météorologique des personnes et des biens, et avec le ministère des Armées dans le cadre de son action de soutien aux forces armées françaises.

▪ **Partenariats scientifiques et techniques :** Météo-France est membre du réseau scientifique et technique du ministère de la Transition écologique et a développé de nombreux partenariats (ASNR, CEA, CNRS, INRIA, CNES dans le cadre de l'infrastructure de recherche SAFIRE (avions français de recherche sur l'environnement)).

▪ **Partenariats internationaux :** sur le plan européen, Météo-France collabore avec les autres services météorologiques nationaux dans le cadre de sa participation, d'une part, aux organisations inter-Gouvernementales EUMETSAT et CEPMMT et, d'autre part, au groupement d'intérêt économique EUMETNET.

▪ L'établissement contribue avec le centre national de recherches météorologiques (CNRM) au projet d'intégration européenne des infrastructures de recherche aéroportées pour l'environnement et participe aux volets atmosphère, climat et milieu marin du programme européen Copernicus. Il participe activement au programme financé par la Commission européenne « [Destination Earth](#) ».

▪ Au niveau mondial, Météo-France collabore avec l'organisation météorologique mondiale (OMM).



# Université Gustave Eiffel



## Identité

**Adresse :** 5 boulevard Descartes - Champs-sur-Marne - 77454 Marne-la-Vallée

☎ 01 60 95 75 00

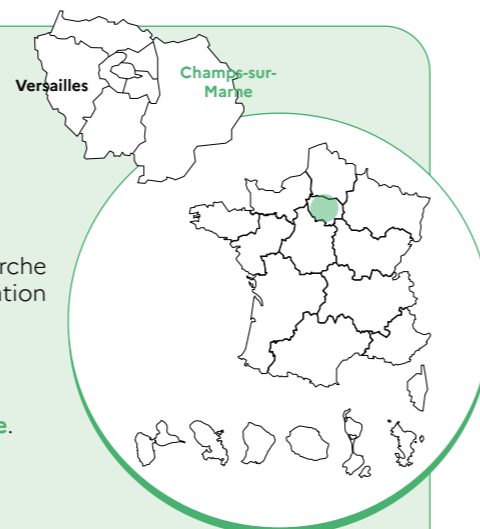
**Site web :** [www.univ-gustave-eiffel.fr/](http://www.univ-gustave-eiffel.fr/)

### Implantations régionales ou territoriales :

- 2 établissements-composantes, 2 écoles-membres, 23 composantes de recherche (des laboratoires, des départements, des équipes, des instituts), 6 unités de formation et de recherche (UFR), 6 instituts.

Répartis sur plusieurs campus implantés sur le territoire national dont :

- la Cité Descartes, aux portes de Paris ;
- des campus régionaux à **Lille, Lyon, Nantes, Versailles-Satory** et **Salon-Marseille**.



## Activités

### MISSIONS

L'Université Gustave Eiffel (UGE) œuvre dans de nombreux domaines de recherche. En particulier, elle représente un quart de la recherche française sur les villes de demain et regroupe des compétences pluridisciplinaires pour conduire des recherches de qualité au service de la société, proposer des formations adaptées au monde socio-économique et accompagner les politiques publiques.

Les principales missions de l'établissement sont :

- la formation initiale et continue, avec une forte spécificité pour la formation par apprentissage ;
- la recherche (fondamentale et appliquée) et l'innovation ;
- l'expertise, l'appui aux politiques publiques et la normalisation ;
- l'ouverture à la société et la coopération internationale.

### ACTUALITÉS

À la suite de la publication du [décret n° 2025-930 du 8 septembre 2025](#), l'université Gustave Eiffel (UGE) sort officiellement de sa phase d'expérimentation et devient un établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel (EPSCP) sous statut de Grand Établissement.

À la suite des élections internes pour les représentants élus au conseil d'administration, le nouveau conseil d'administration a été installé le 18 décembre 2024.

Le mandat du président Gilles Roussel expire le 12 janvier 2025. Les ministres de tutelle ont nommé Corinne Blanquart à la tête de l'Université.

### PERSPECTIVES

Après cette nouvelle étape institutionnelle, l'université Gustave Eiffel va poursuivre sa stratégie d'intégration, de formation, d'innovation de rayonnement scientifique et de contribution aux politiques publiques.

Après la sortie d'expérimentation de l'université et la constitution de la nouvelle gouvernance, va s'ouvrir le chantier de la contractualisation de l'université avec ses tutelles.

L'UGE a d'ores et déjà lancé le dialogue avec les différentes directions d'administration centrale des ministères de tutelle pour la préparation de ce contrat unique.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 297,8 M€
  - personnel : 229,4 M€
- Recettes : 295,2 M€
  - SCSP : 178,5 M€
  - recettes propres : 53,4 M€
  - recettes fléchées : 25,4 M€

### Effectifs

- 1 831,2 ETPT sous plafond
- 1 034,9 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Budget annuel de près de 300 M€, financé par plus de 175 M€ de SCSP versées à part à peu près égales par le ministère chargé de l'enseignement supérieur (programme 150) et le ministère chargé du développement durable (programme 190 devenant 159 en 2026).
- L'université emploie environ 3 000 personnes dont 1 000 chercheurs et enseignants-chercheurs.
- L'université forme plus de 16 000 étudiants.
- L'université est présente sur 7 territoires en France grâce à ses campus.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

2 874 agents

### Âge moyen

47 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 49 %
- Hommes : 51 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 66 %
- Contractuels : 34 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'enseignement supérieur (tutelle principale), du développement durable, de la recherche et de la culture

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

CGDD/SRI/AST1 - Bureau de la tutelle

### Opérateur de l'État

Oui (programme 150 : « formations supérieures et recherche universitaire »)

### Contrat d'objectifs

COP en cours de renouvellement

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de type « Grand établissement »

### Date de création

1<sup>er</sup> janvier 2020

### Texte(s) de référence

Décret n° 2019-1360 du 13 décembre 2019 portant création de l'Université Gustave Eiffel et approbation de ses statuts

### Présidente

Corinne Blanquart

### Conseil d'administration (35 membres) :

- le président ;
- 15 élus ;
- 11 membres de droit dont 6 représentants de l'État ;
- 8 personnalités extérieures.

### Contrôleur budgétaire

Recteur de la région académique Île-de-France

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- DIR Centre Est : expertise ou une action inscrite sur la durée avec la DIRIF pour la régulation d'accès des voiries du réseau routier national en Île-de-France.
- Accompagnement de la DRIEA dans le choix méthodologique d'un simulateur régional de la mobilité.
- Convention de recherche et de valorisation pluriannuelle avec le STAC.
- Participation au comité scientifique du CETU.
- Collaboration avec le STRMTG sur des projets de recherche en sécurité des usagers des transports guidés.

### Partenariats structurants

- Conventions de partenariat avec [le Cerema](#), [le CEA](#), [Météo-France](#) et [l'IGN](#). Convention à venir avec le CNRS.
- Membre du Réseau scientifique et technique du Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature.
- Relations historiques avec le ministère de l'Intérieur dans le domaine de la sécurité routière. Une convention avec la Gendarmerie Nationale va être signée prochainement.
- Contrats-cadre en cours avec des entreprises : Soléanche, SNCF, Merce, Colas, CERTIFER, EDF, OSMOS.
- Implication dans plus de 50 projets partenariaux européens.
- L'UGE coordonne une alliance de 6 universités européennes, qui partagent l'ambition de développer une nouvelle génération d'apprenants, de producteurs de connaissances et d'innovateurs pour les villes et sociétés futures.



# Direction générale de l'énergie et du climat/DGEC



Panneaux solaires au siège de la Communauté d'agglomération Béthune-Bruay-Artois-Lys (62)  
©D.Carles Photothèque Terra

- Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs - ANGDM
- Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs - ANDRA
- Agence de la transition écologique - ADEME
- Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives - CEA
- Institut français du pétrole et des énergies nouvelles - IFPEN



# Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs

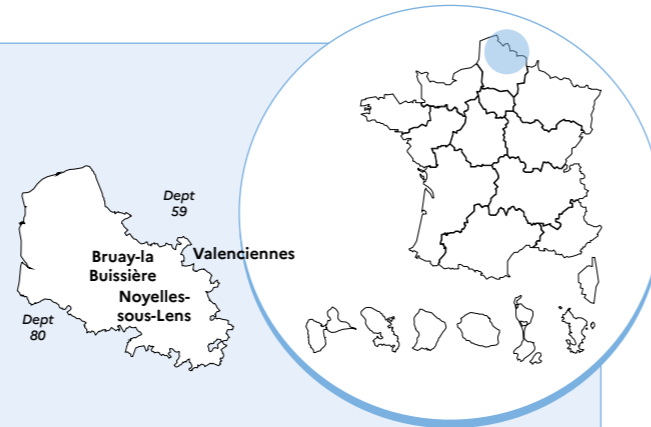


## Identité

**Adresse :** 1-3 avenue de Flandre 75019 Paris ☎ 03 21 79 48 48  
**Site web :** [www.angdm.gouv.fr](http://www.angdm.gouv.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** 16 implantations dont trois directions en régions :

- Direction Nord : **Noyelles Sous Lens**
  - Sites Nord : **Paris, Trelazé, Bruay-la-Buissière, Valenciennes**
- Direction Est : **Freyming**
  - Sites Est : **Hayange, Wittelsheim**
- Direction Grand Sud : **Montceau-Les-Mines**
  - Sites Grand Sud : **Alès, Saint-Etienne, La Mure, Gardanne, Carmaux, Decazeville, Saint-Eloy-Les-Mines**



En sus, l'ANGDM organise des permanences dans une vingtaine d'autres sites.

## Activités

### MISSIONS

- Garantir au nom de l'État, en cas de cessation définitive d'activité d'une entreprise minière ou ardoisière, l'application des droits sociaux des anciens agents de cette entreprise (prestations de logement et de chauffage, allocations de raccordement et de retraite anticipée, etc.).
- Assumer les obligations de l'employeur en lieu et place des entreprises minières et ardoisières ayant cessé définitivement leur activité, à l'égard des anciens salariés en dispense d'activité ou mis à disposition de différents organismes ou de l'État.
- Déterminer les orientations et assurer la gestion de l'action sanitaire et sociale individuelle du régime minier de sécurité sociale.

### ACTUALITÉS

- Mise en place effective d'une nouvelle organisation de l'agence centrée autour des domaines d'intervention : habitat, accueil et accompagnement social des bénéficiaires, pilotés au niveau national et formalisation des stratégies correspondantes : nouvelles modalités de contact avec les bénéficiaires, nouvelles modalités d'accompagnement social et du développement des partenariats, stratégie de prévention de l'isolement par les loisirs ;
- Mise en ligne [du nouvel espace bénéficiaire](#), plus ergonomique et sécurisé

### PERSPECTIVES

- Renouvellement du conseil d'administration de l'agence ;
- Travaux du schéma pluriannuel de stratégie immobilière ;
- Poursuite des travaux de codification des processus internes de l'ANGDM ;
- Déploiement du suivi de la relation bénéficiaire ;
- Finalisation du transfert des archives de l'agence.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 237,1 M€
  - personnel : 18,9 M€
  - intervention : 212,5 M€
- Recettes : 240,2 M€
  - SCSP : 12 M€
  - recettes propres : 1,3 M€
  - recettes fléchées : 1,8 M€

### Effectifs

- 110 ETPT sous plafond et 2 ETPT hors plafond soit 112 ETPT (programme P174)
- 117 ETPT hors plafond (action sanitaire et sociale)

### Chiffres-clés d'activité

En 2025, 223 M€ de prestations ont été servis, dont 204,2 M€ de prestations de l'État (P174) et 18,8 M€ en action sanitaire et sociale.

Au 31 décembre 2025 :

- 59 040 personnes ont perçu des prestations d'avantages en nature et de pré retraite ;
- 13 225 bénéficiaires du logement nature ;
- âge moyen des bénéficiaires : 82 ans ;
- 14 661 bénéficiaires de prestations de l'action sanitaire et sociale.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

224 agents

### Âge moyen

50 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 81 %
- Hommes : 19 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 2,2 %
- Contractuels de droit privé : 97,8 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés des mines et du budget

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGEC/DE

### Opérateur de l'État

Oui (programme 174 : « Énergie, climat et après-mines »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) couvrant la période de 2024 à 2027, signé en février 2024

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

2004

### Texte(s) de référence

- Loi n° 2004-105 du 3 février 2004 portant création de l'Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs et diverses dispositions relatives aux mines.
- Décret n° 2004-1466 du 23 décembre 2004 relatif à l'agence nationale pour la garantie des droits des mineurs.

### Directeur général

Laurent Bergeot

### Président du conseil d'administration

Fabrice Gombert

### Conseil d'administration (14 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 5 représentants des anciens mineurs et ardoisiers désignés par leurs organisations syndicales représentatives ;
- 5 personnes désignées en raison de leur compétence en matière économique et sociale.

### Commissaire du Gouvernement

Jean Sevestre-Giraud, directeur adjoint de l'énergie

### Contrôleur budgétaire

Maité Candoni (CBCM)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Partenariats structurants

- Caisse autonome de sécurité sociale dans les mines.
- Bailleurs sociaux dont Maisons et cités, CDC Habitat Sainte-Barbe et SIA.
- Partenariats dans le cadre de l'ERBM (engagement pour le renouveau du bassin minier).
- Int-Act (dans le cadre d'appel d'offres).
- Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV).
- France services.



# Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs

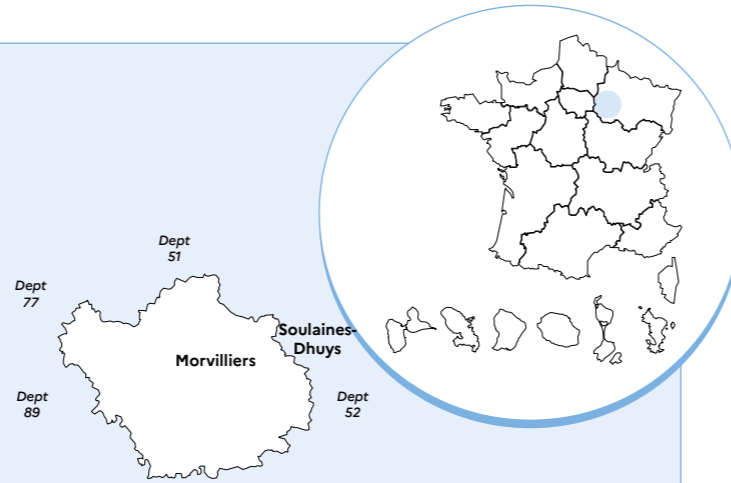


## Identité

**Adresse :** 1-7 rue Jean Monnet 92290 Châtenay-Malabry  
☎ 01 46 11 80 00 ✉ [dialogue@andra.fr](mailto:dialogue@andra.fr)  
**Site web :** [www.andra.fr](http://www.andra.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** 3 centres de stockage :

- centre de stockage Manche à **Beaumont-Hague** ;
- centre industriel de l'Aube à **Morvilliers** ;
- centre industriel de la Meuse/Haute-Marne à **Soulaines-Dhuys**.



## Activités

### MISSIONS

L'ANDRA est chargée des opérations de gestion à long terme des déchets radioactifs. Ses missions, précisées et élargies par les modifications de rédaction de l'article L. 542-12 du code de l'environnement résultant de l'article 1<sup>er</sup> de la loi du 28 juin 2006 relative à la gestion durable des matières et déchets radioactifs, consistent notamment à :

- établir et publier tous les trois ans l'inventaire des matières et déchets radioactifs présents sur le territoire national ;
- réaliser ou faire réaliser, conformément au plan national de gestion des matières et déchets radioactifs, des recherches et études sur l'entreposage et le stockage en couche géologique profonde et assurer leur coordination ;
- contribuer à l'évaluation des coûts afférents à la mise en œuvre des solutions de gestion à long terme des déchets radioactifs de haute et moyenne activité à vie longue ;
- prévoir, dans le respect des règles de sûreté nucléaire, les spécifications pour le stockage des déchets radioactifs et donner un avis aux autorités compétentes sur les spécifications pour le conditionnement des déchets ;
- concevoir, implanter, réaliser et assurer la gestion de centres d'entreposage ou de centres de stockage de déchets radioactifs compte tenu des perspectives à long terme de production et de gestion de ces déchets ;
- assurer la collecte, le transport et la prise en charge de déchets radioactifs et la remise en état de sites de pollution radioactive.

### ACTUALITÉS

- **Projet Cigéo** : l'année 2025 a été marquée par (i) la fin de l'instruction technique du dossier de demande d'autorisation de création (DAC) avec un avis favorable à la poursuite du processus, (ii) le dépôt en mai 2025 du dossier de chiffrage du projet et (iii) l'obtention des autorisations relatives au dossier réglementaire DR0 qui correspond au dossier de demande d'autorisation environnementale et d'urbanisme.
- **Activités industrielles** : suite à l'autorisation du **projet ACACI** portant sur l'augmentation de la capacité de stockage du centre dédié aux déchets radioactifs de très faible activité, les travaux se poursuivent dans le respect du calendrier initial qui prévoit la livraison de la première alvéole en 2031.

### PERSPECTIVES

- **Général** : préparation du renouvellement du contrat d'objectifs et de performance, l'actuel se terminant en 2026
- **Projet Cigéo** : l'année 2026 sera marquée par la réalisation de l'enquête publique

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 358,4 M€
  - personnel : 89,9 M€
- Produits : 369,2 M€
  - subventions de l'État : 3,1 M€
  - fiscalité affectée : 187,1 M€

### Effectifs

- 251 ETPT sous plafond
- 603 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Résultat prévisionnel net 2026 : 10,8 M€
- Trésorerie disponible (hors fonds dédiés) 2026 : 86 M€

## Partenariats

### Partenariats structurants

Relation avec les services déconcentrés de l'État dans les territoires d'implantations des centres de stockage relevant de la catégorie des installations classées pour la protection de l'environnement ou des installations nucléaires de base (préfecture de la Meuse notamment).

### Partenariats structurants

- **Programmes dédiés à l'innovation dans la gestion des déchets radioactifs** : intervention depuis 2021 en tant qu'appui technique de Bpifrance concernant l'appel à projets « solutions innovantes pour la gestion des matières et déchets radioactifs et la recherche d'alternatives au stockage géologique profond ».

- **Programme de recherche européen EURAD-2** : coordination de la deuxième phase de ce programme (fédérer les efforts de recherche et partager les connaissances scientifiques et techniques sur la gestion des déchets radioactifs) et consortium de 143 organisations issues de 21 états membres de l'Union européenne et six partenaires internationaux.

- **Accords à l'international** : renouvellement en 2023 des accords suivants :

- accord de coopération avec la Nuclear Waste Management Organization - NWMO qui vise à faciliter les échanges avec les homologues internationaux de l'Andra sur des sujets stratégiques, scientifiques, techniques et opérationnelles,
- accord de partenariat avec l'Espagne (Enresa), la Grande-Bretagne (NWS) et la Belgique (Ondraf) sur les couvertures des centres de stockage de déchets radioactifs, et renouvellement de la coopération franco-britannique avec la NDA.

- **Accords avec d'autres établissements publics** : (i) mise en place d'un accord de collaboration avec la **Société des Grands Projets** sur le partage de retour d'expérience dans les domaines liés à la conduite de grands projets, (ii) renouvellement de l'accord de partenariat avec le BRGM visant à engager une transformation numérique de la connaissance des systèmes géologiques et bâtir un jumeau numérique du sous-sol.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

1991

### Texte(s) de référence

Articles L. 542-1 à L. 542-14 et articles R. 542-1 à R. 542-19 du code de l'environnement

### Directrice générale

Lydie Evrard

### Président du conseil d'administration

Philippe Dupuis

### Conseil d'administration (23 membres) :

- 1 député et 1 sénateur ;
- 6 représentants de l'État ;
- 7 personnalités qualifiées ;
- 8 représentants des personnels.

### Commissaire du Gouvernement

Cédric Bourillet, directeur général de l'énergie et du climat

### Contrôleur budgétaire

Jean-Pascal Codine (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

776 agents

### Âge moyen

46 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 42 %
- Hommes : 58 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 99 %
- Fonctionnaires : 1 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre de l'énergie (tutelle principale), de la recherche et de l'environnement

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGEC/DE/SD4/4A - Bureau politique publique et tutelles de la sous-direction de l'industrie nucléaire

### Opérateur de l'État

Oui (programme 174 : « Énergie, climat et après-mines »)

### Contrat d'objectifs

L'Andra a signé un contrat d'objectifs et de performance (COP) en mars 2022 pour la période 2022-2026.



# Agence de la transition écologique

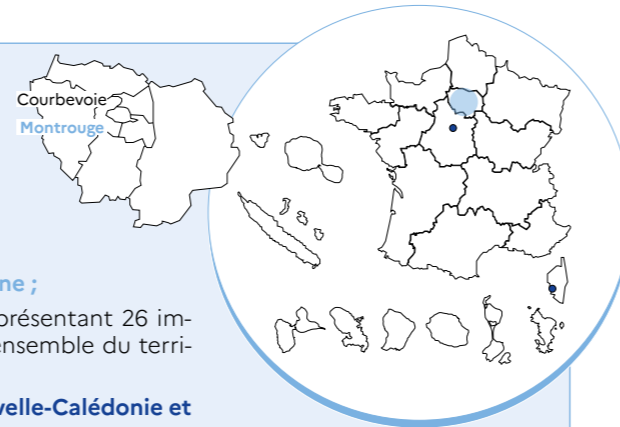


## Identité

**Adresse :** 20 avenue du Grésillé - BP 90406 - 49004 Angers cedex 01

☎ 02 41 20 41 20

**Site web :** [www.ademe.fr](http://www.ademe.fr)



### Implantations régionales ou territoriales :

- 3 sites pour les services centraux à : **Angers, Montrouge et Valbonne** ;
- 17 directions régionales** (13 en métropole et 4 en outre-mer), représentant 26 implantations (certaines directions disposent de plusieurs sites) sur l'ensemble du territoire ;
- 3 représentations dans les territoires d'outre-mer : **Polynésie, Nouvelle-Calédonie et Saint-Pierre-et-Miquelon**.

## Activités

### MISSIONS

- Accélérer la transition écologique et énergétique** : mettre en œuvre des solutions concrètes sur le terrain, notamment en matière de production de chaleur renouvelable ;
- Éclairer et inspirer la décision publique** : rôle d'expert auprès des décideurs politiques, en France et à l'international. Elle fournit des analyses objectives et des recommandations pour orienter les politiques publiques en matière d'environnement et de transition énergétique ;
- Expérimenter et innover** : expérimentation de nouvelles solutions et anticipation des défis futurs grâce à des études prospectives et des scénarios de long terme, concernant notamment les options ouvertes pour d'atteinte de la neutralité carbone en 2050.

### ACTUALITÉS

- En 2025, un nouvel **Appel d'Offres Grands Projets Industriels de Décarbonation** (AO GPID) a été lancé par l'ADEME. Il vise à accélérer la décarbonation des sites industriels les plus émetteurs et à favoriser l'émergence de solutions de décarbonation au meilleur coût. La Direction générale des Entreprises (DGE) a confié à l'ADEME une dotation de 1 335 M€ pour la mise en œuvre de ce dispositif.
- La France déploie depuis 2020 une stratégie ambitieuse de **développement de l'hydrogène renouvelable et bas-carbone**. Ce dispositif (AO H2), piloté par la DGEC avec l'appui de l'ADEME, vise à soutenir la production par électrolyse.
- En 2025, l'ADEME a notamment mis en œuvre le **programme de Leasing social** (offre de location longue durée de voitures électriques pour permettre aux ménages les plus modestes de passer à l'électrique) doté de 369 M€, qui s'est distingué par son ampleur et son impact sur la décarbonation du parc automobile français, tout en soutenant le pouvoir d'achat des ménages.

### PERSPECTIVES

- Parmi les priorités en 2026, figure le renforcement de la priorisation des projets du Fonds chaleur. Parmi les critères retenus, figure l'enjeu stratégique de diversification des sources de production de chaleur (chaleur fatale, géothermie, solaire thermique) ainsi que l'enjeu d'efficacité budgétaire de maîtrise de la dépense publique, incitant l'ADEME à aider les projets les plus efficaces.
- L'ADEME poursuivra la mise en œuvre du **Fonds vert**, pour soutenir le recyclage foncier à travers la reconversion de friches industrielles, ainsi que vers la mesure « Territoire d'industrie », qui vise à promouvoir le développement industriel dans les territoires et accompagner la transition vers une industrie plus verte. L'agence poursuivra en 2026 la contractualisation des aides financières liées à la planification écologique de la filière forêt-bois, pour le compte de l'État.
- L'année 2026 verra également la poursuite de l'activité de l'instance de supervision des filières à responsabilité élargie des producteurs (dites filières REP), hébergée comptablement dans un budget annexe dont le périmètre sera élargi avec le déploiement de nouvelles filières.
- L'ADEME confirme sa capacité à mettre en œuvre les dispositifs financés par les **Certificats d'Economies d'Energie** (CEE) et assurera la gestion de 10 programmes en 2026.
- Enfin, l'expertise des équipes de l'ADEME sera également fortement mobilisée dans le cadre de l'exercice « **Transition(s) 2050** », visant à produire des scénarios de perspectives cohérents à l'horizon 2026-2027.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 1 651 M€
  - fonctionnement : 1 487 M€ (*intervention* : 1 323 M€)
  - personnel : 116 M€
  - investissement : 47 M€
- Recettes : 1 297 M€
  - SCSP : 788,5 M€
  - recettes propres : 44,2 M€
  - recettes fléchées : 183,2 M€ (*propres fléchées* : 1 323 M€)

### Effectifs

- 1 070 ETPT sous plafond
- 280 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité en 2023

- 2,6 Md€ d'engagements réalisés (1,9 Md€ en budget propre et 0,7 Md€ en gestion en compte de tiers).
- Une enveloppe dédiée au **Fond chaleur** s'élevant à 0,8 Md€.
- Au total, l'ensemble des installations aidées produiront 5,6 TWh/an de chaleur renouvelable et de récupération.
- Depuis 16 ans, le Fonds chaleur a permis environ 2,5 Md€ par an d'économie sur la balance commerciale en comparaison du gaz qu'il aurait fallu importer pour produire la chaleur en absence de projet.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

1 383 agents

### Âge moyen

46 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 60 %
- Hommes : 40 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 98 %
- Autres statuts : 2 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre de l'environnement (tutelle principale), de l'énergie et de la recherche

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGEC

### Opérateur de l'État

Oui (programme 181 : prévention des risques)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2024-2027

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

1990

### Texte(s) de référence

Articles L. 131-3 à L. 131-7 et articles R. 131-1 à R. 131-26 du code de l'environnement

### Président directeur général

Sylvain Waserman

### Conseil d'administration (28 membres) :

- 1 sénateur et 1 député ;
- 10 représentants de l'État ;
- 1 représentant de l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires ;
- 4 représentants des collectivités territoriales et EPCI à fiscalité propre ;
- 5 personnalités qualifiées ou représentants d'associations de protection de l'environnement agréées ;
- 6 représentants des personnels.

### Commissaire du Gouvernement

Le secrétaire général du ministère chargé de l'environnement

### Contrôleur budgétaire

Marc Fosseux (CBCM)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Le préfet de région est délégué territorial de l'ADEME. Renforcement des liens avec le préfet de département, notamment en matière d'information relative aux projets soutenus par les territoires.

### Partenariats structurants

- L'ADEME est membre du réseau scientifique et technique du ministère de la transition écologique et de la cohésion des territoires.
- Les établissements de recherche et d'expertise, comme le **BRGM**, l'**IRSN**, l'**INERIS**, le **CSTB**, l'**ANCT**, les agences de l'eau et Météo France sont engagés dans des conventions de partenariat avec l'ADEME.
- Les écoles telles que l'**ENPC** et l'**ENTPE**, ont aussi noué des liens avec l'Agence.
- L'ADEME travaille également avec des familles d'établissement comme les agences de l'eau, les parcs nationaux, les établissements publics fonciers et d'aménagement.
- Pour remplir ses missions, l'ADEME est amenée à signer des conventions de partenariat avec les conseils régionaux, conseils généraux, EPCI, associations, bureaux d'études, entreprises, organismes consulaires, organisations professionnelles.
- Depuis 2020, l'ADEME accompagne l'ANCT pour répondre aux besoins spécifiques des territoires par le biais d'un conventionnement. La convention-cadre 2023-2027 entre l'ANCT et l'ADEME a été présentée au salon des maires le 22 novembre 2023.



# Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives

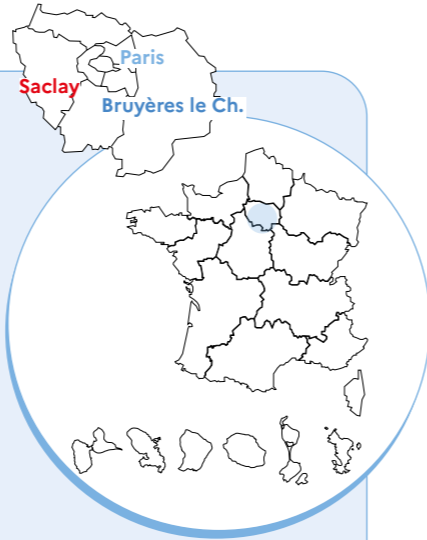


## Identité

**Adresse :** 25 rue Leblanc - Immeuble le Ponant D - 75015 Paris ☎ 01 64 50 10 00  
**Site web :** [www.cea.fr](http://www.cea.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** le CEA dispose de neuf centres de recherche sur l'ensemble du territoire :

- quatre centres de recherche civils à **Cadarache, Grenoble, Marcoule et Paris-Saclay** ;
- cinq centres de recherche de défense à **Bruyères-le-Châtel, Cestas, Le Ripault, Valduc et Gramat** ;
- et de 7 plateformes régionales de Transfert technologique regroupées au sein de l'Institut « CEA Tech en région » :
  - Hauts-de-France : **Lille**
  - Grand Est : **Metz**
  - Sud PACA : **Cararache et Gardanne**
  - Occitanie Pyrénées-Méditerranée : **Toulouse**
  - Nouvelle-Aquitaine : **Bordeaux**
  - Pays de la Loire : **Nantes**
  - Bretagne : **Quimper**



## Activités

### MISSIONS

Le Commissariat à l'Énergie Atomique et aux énergies alternatives (CEA) est un établissement de recherche à vocation technologique qui intervient dans trois grands domaines d'activité :

- les énergies décarbonées avec le nucléaire civil et les nouvelles technologies de l'énergie (hydrogène, solaire, photovoltaïque, biomasse) ;
- les technologies pour l'information (micro-électronique, logiciel) et la santé (imagerie médicale) ;
- la défense.

Le CEA conduit des programmes de recherche en vue d'accroître la connaissance scientifique et de stimuler l'innovation et les transferts de technologies dans un certain nombre de domaines spécifiques représentant des enjeux stratégiques et sociétaux majeurs.

### ACTUALITÉS

S'agissant de la transition énergétique, [le conseil de politique nucléaire du 17 mars 2025](#) a notamment confirmé le renouvellement des installations de la Hague, la relance de la recherche sur la fermeture du cycle et confirmé le soutien au développement de petits réacteurs modulaires et innovants. Le CEA s'est mobilisé pour accompagner ces décisions et apporter son expertise aux industriels de la filière (nucléaire actuel et de demain, besoins réacteurs et cycle). Les travaux de construction du [réacteur de recherche Jules Horowitz \(RJH\)](#) se sont poursuivis, de même que les actions visant à préparer son futur programme d'irradiation. Enfin, le CEA a proposé des innovations dans les domaines des technologies solaires photovoltaïques, batteries et hydrogène, en accompagnement des industriels du secteur.

Au travers du pilotage de l'Agence de programme énergies décarbonnée (APED), le CEA a contribué en 2025 à la mise en place de [trois nouveaux programmes et équipements prioritaires de recherche \(PEPR\)](#) dans le champ de l'Agence.

Dans le domaine de la microélectronique, au-delà de l'exécution des programmes NextGen/FAMES, le CEA s'est impliqué en 2025 aux côtés de l'État et de l'Europe à la préparation des futurs grands programmes, IPCEI, [Chips Act 2](#) en particulier.

### PERSPECTIVES

#### Thématiques transversales :

- attention constante à la sûreté et la sécurité ;
- dialogue social serein et continu comme priorité ;
- promotion des meilleures pratiques de la recherche ;
- renforcer l'ouverture vers la société ;
- inscrire son action dans les politiques de site de l'ESR ;
- appuyer l'action du CEA par une stratégie européenne et internationale formalisée.

#### Priorités scientifiques et techniques :

- renforcer la compétitivité des entreprises par l'innovation ;
- être un catalyseur de la transition énergétique et accompagner la relance du nucléaire ;
- s'affirmer comme un acteur clé de la transition numérique ;
- promouvoir l'usage des technologies au service de la médecine du futur ;
- conduire une recherche d'excellence en soutien des missions ;
- avoir une exigence forte dans les activités d'assainissement-démantèlement de ses installations.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses prévisionnelles à hauteur de 6 359,6 M€

### Effectifs

Pour 2026, le plafond d'emplois du CEA s'élève à 17 423 ETPT :

- 12 250 ETPT sur le secteur Civil ;
- 5 173 ETPT sur le secteur Défense.

### Chiffres-clés d'activité

- 4 757 publications scientifiques (CEA global).
- 1 860 doctorants.
- 611 dépôts de brevets prioritaires au nom du CEA.
- Plus de 700 partenaires industriels.
- Plus de 270 start-up technologiques créées depuis 1972.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère scientifique, technique et industriel, relevant de la catégorie des établissements publics à caractère industriel et commercial

### Date de création

1945

### Texte(s) de référence

Articles L. 332-1 à L. 332-7 et R. 332-1 à R. 332-14 du code de la recherche

### Administratrice générale

Anne-Isabelle Etievre

### Conseil d'administration (18 membres) :

- 7 représentants de l'État (dont l'administrateur général) ;
- 5 personnalités qualifiées ;
- 6 représentants des personnels.

### Contrôleur budgétaire

Cyril Bouyeure (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives :

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

22 635 agents

### Âge moyen

46 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 35,3 %
- Hommes : 64,7 %

### Statut du personnel

Contractuels de droit privé

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Installations classées pour la protection de l'environnement du CEA soumises au contrôle des DREAL.

### Partenariats structurants

Dans le domaine de la transition énergétique, le CEA participe au titre de France 2030 à divers projets de R&D dans le domaine de l'énergie dont des PEPR des stratégies nationales (batteries, hydrogène, TASE...) et des PEPR exploratoires (matériaux, Fusion...). Les évolutions sur ce volet se situent au niveau de l'Agence de programmes APED et des 3 PEPR agence (nucléaire de fission : PEPR SCIAM, Réseaux du futurs PEPR Resefut, biocarburants PEPR eBiocarb) qui fédèrent les projets d'un large ensemble d'acteurs (plus de 35 partenaires académiques : ONR et Universités). Les autres projets de France 2030 (opérés par BPI notamment) s'achèvent et pourront faire l'objet en 2026 de nouvelles contractualisations (autour des start-up du nucléaire notamment).

Orano et le CEA poursuivent le travail initié autour d'une feuille de route pluriannuelle relative au développement de moyens de fabrication de combustibles en soutien au développement des start-up dans le domaine des réacteurs nucléaires innovants soutenus par France 2030, ainsi que les travaux autour du recyclage des aimants.

Dans le domaine des nouvelles technologies de l'énergie (NTE) - PV et batteries notamment - le CEA poursuit son action en faveur d'initiatives industrielles majeures sur le territoire national (Gigafactory) en s'appuyant sur ses compétences et sur les travaux de R&D conduits avec un large ensemble de partenaires. À ce titre, le PEPR TASE (copiloté par le CEA) a permis via les collaborations académiques, d'amplifier encore les efforts de R&D sur les technologies des futures générations de cellules et modules en s'appuyant sur l'exploration de nouveaux matériaux, notamment au niveau des interfaces.

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'énergie, de la recherche (tutelle principale), de l'industrie et de la défense

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGEC/DE/SD4/4A - Bureau politique publique et tutelles de la sous-direction de l'industrie nucléaire

### Opérateur de l'État : Oui :

- programme 172 (« Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires ») ;
- programme 190 (« Recherche dans les domaines de l'énergie, du développement et de la mobilité durable ») ;
- programme 191 [« Recherche duale (civile et militaire) »].

### Contrat d'objectifs

Les échanges sont actuellement en cours entre le CEA et ses tutelles pour la préparation du contrat d'objectifs et de performance que sera signé prochainement pour la période 2026-2030.



# IFP Énergies nouvelles



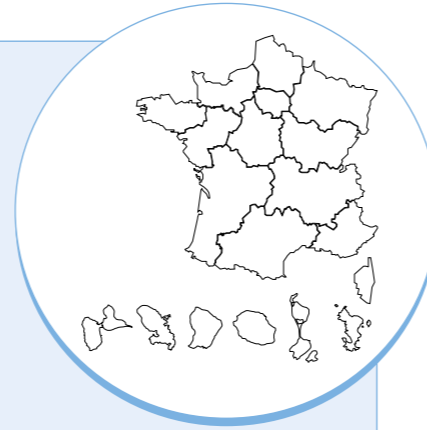
## Identité

**Adresse :** 1-4 avenue de Bois-Préau 92852 Rueil-Malmaison ☎ 01 47 52 60 00

**Site web :** [www.ifpenouvelles.fr](http://www.ifpenouvelles.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- Établissement de **Rueil-Malmaison** (92) ;
- **Solaize** (69).



## Activités

### MISSIONS

L'Institut Français du Pétrole et des Énergies nouvelles (IFPEN) est un établissement public de recherche, dont l'action dans les domaines de l'énergie, du transport et de l'environnement vise au développement des technologies et matériaux du futur au travers de :

- la réalisation directe ou indirecte d'études et de recherches dans les domaines scientifiques et techniques et la valorisation sous toutes formes de leurs résultats ;
- la formation de personnes capables de participer au développement des connaissances, à leur diffusion et à leur application ;
- l'information des administrations, de l'industrie, des techniciens et des chercheurs sur les connaissances scientifiques et les techniques industrielles.

### ACTUALITÉS

En 2025, plusieurs résultats importants ont été obtenus par IFPEN, venant renforcer les filières liées à la transition écologique. **Le procédé Rewind®PET**, développé avec Axens et Jeplan, a été finalisé et mis sur le marché, permettant le recyclage de déchets PET difficiles à traiter mécaniquement. **La technologie Carboverseo**, mise au point avec Axens et SMS group, constitue une brique essentielle pour l'utilisation de CO<sub>2</sub> pour la production de carburants, notamment à destination de l'aviation. Aussi, avec Solais, IFPEN déploie un pilotage intelligent pour maximiser l'autoconsommation photovoltaïque tout en tenant compte des contraintes réseau.

Un laboratoire commun avec Valorhiz, financé par l'ANR, vise à améliorer l'analyse des sols pauvres en carbone afin de faciliter leur renaturation. Sur les batteries lithium-ion, un imageur et un modèle prédictif permettent de mieux suivre l'usure et d'optimiser l'utilisation. L'IFPEN a également développé une méthode pour surveiller le vieillissement des bobinages de machines électriques en fonctionnement.

Pour la DGEC, l'établissement a mené **une campagne sur les émissions des poids lourds en laboratoire et sur route**, une étude sur l'E85 pour les véhicules de catégorie L et coordonné une synthèse sur les zones à potentiel d'hydrogène natif en France et l'état des connaissances au niveau mondial.

### PERSPECTIVES

En 2026, l'établissement poursuivra son action au service de la triple transition écologique, énergétique et numérique. Les actions de l'IFPEN se déploieront selon trois axes : la recherche et innovation, la valorisation et le transfert des technologies, et la formation.

Ces actions seront menées dans les domaines de l'énergie, de la mobilité et de l'environnement, avec pour finalité de contribuer au développement de filières industrielles d'avenir en France et en Europe.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 294 M€
  - personnel : 157,3 M€
- Produits : 277,2 M€
  - SCSP : 118,2 M€

### Effectifs

- 1 627 ETPT sous plafond
- 90 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Troisième établissement public déposant le plus de brevets, avec 127 dépôts (classement INPI 2024).
- Financement de l'établissement assuré à 50 % par des ressources propres, issues de la valorisation de la R&I.
- 85 % du budget de R&I dédié aux technologies décarbonées et à la transition écologique.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public industriel et commercial

### Date de création

1944

### Texte(s) de référence

Articles L. 144-2 à L. 144-7 et R. 144-2 à R. 144-23 du code de l'énergie

### Président-directeur général

Pierre-Franck Chevet

### Conseil d'administration (16 membres) :

- 4 représentants de l'État (un représentant du ministre chargé de l'énergie, un représentant du ministre chargé de l'industrie, un représentant du ministre chargé du budget, un représentant du ministre chargé de la recherche) ;
- 10 personnalités qualifiées choisies en raison de leurs compétences dans les domaines d'activité de l'établissement ;
- 2 représentants des personnels.

### Commissaire du Gouvernement

Alexandre Chevallier, sous-directeur de la sécurité d'approvisionnement et des nouveaux produits énergétiques (DGEC)

### Contrôleur budgétaire

Pierre Amidey (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

L'établissement n'est pas soumis aux règles de parité applicables aux instances délibératives : l'article L.144-4 du code de l'énergie l'exonère des dispositions de la loi DSP, il n'entre pas dans le champ d'application de la loi Sauvadet et il ne fait l'objet d'aucune disposition *ad hoc*

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

1 630 salariés

### Âge moyen

46 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 32 %
- Hommes : 68 %

### Statut du personnel

Contractuels de droit privé : 100 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'énergie

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGEC/DE/SD2/2C - bureau de la logistique pétrolière et des carburants alternatifs

### Contrat d'objectifs

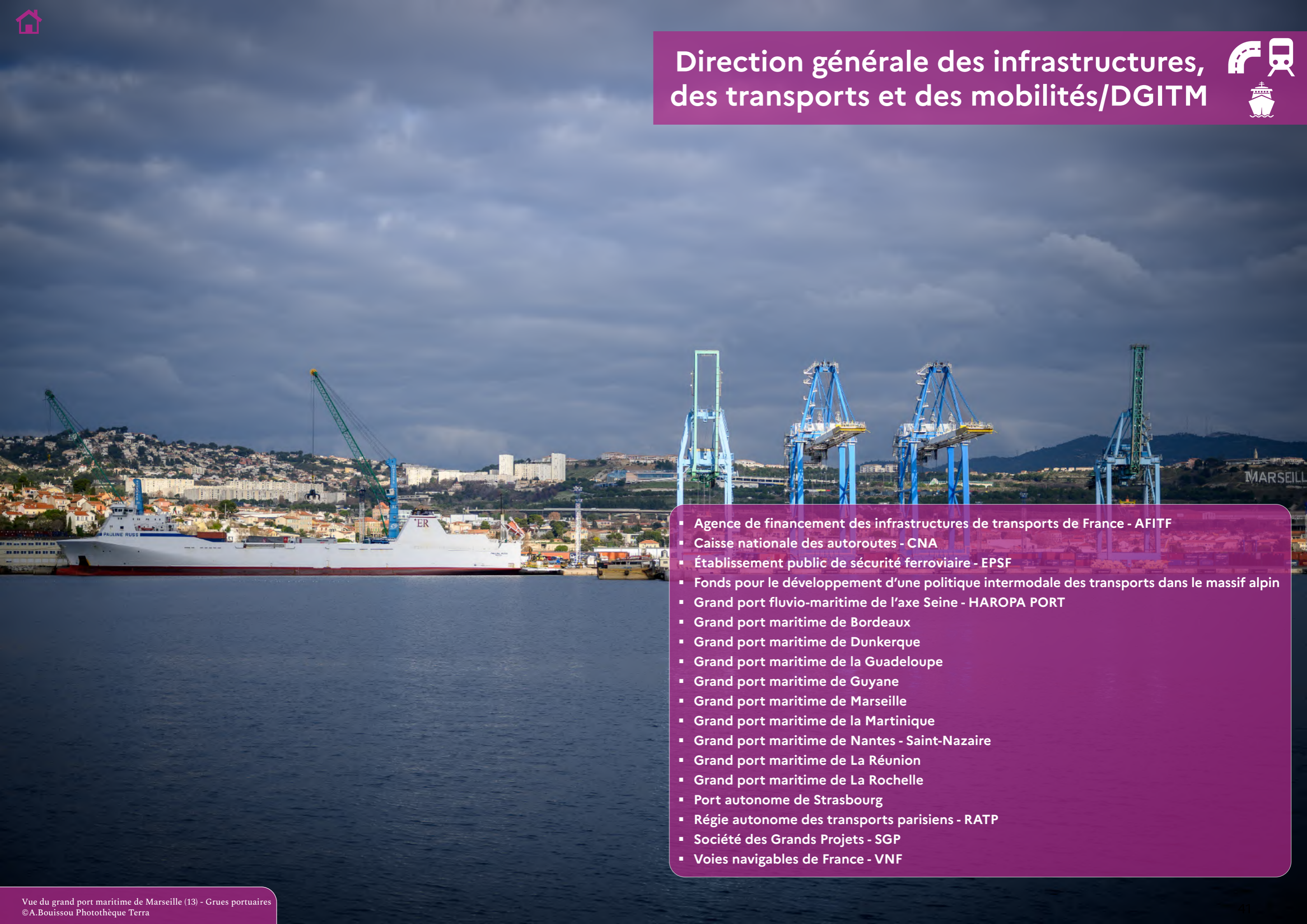
Le COP 2024-2027 est en attente des signatures des Ministres de tutelle.

## Partenariats

### Partenariats structurants

IFPEN entretient et développe de nombreux partenariats avec d'autres établissements publics :

- **CEA** : contrat-cadre 2022-2027 de collaboration de recherche et développement dans le domaine de l'énergie sur quatre thématiques : mobilité (dont l'éco-conception des machines électriques à aimants permanents), économie circulaire du carbone (dont captage du CO<sub>2</sub> et carburants de synthèse), numérique (dont calcul haute performance) et enseignement (formations communes à l'INSTN et IFP School) ;
- **CNRS** : accord-cadre 2024-2029, s'articulant particulièrement autour des énergies du futur, en particulier l'éolien offshore, la biomasse, la géothermie et l'hydrogène ;
- **INRAE** : accord-cadre 2024-2029, portant en particulier sur la bioéconomie, les biotechnologies, les sols et les ressources en eau ;
- **ONERA** : convention de collaboration portant sur les électro-carburants et les nouveaux carburants, la corrosion des matériaux en présence de dihydrogène, le suivi des stockages de carbone, l'analyse de cycles de vie dans l'aéronautique, la mobilité hybride, l'éolien, le calcul haute performance et les données ;
- **Université de Pékin** : contrat de collaboration 2024-2029 portant sur les hydrates de gaz, le CCUS ainsi que l'hydrogène naturel.



- Agence de financement des infrastructures de transports de France - AFITF
- Caisse nationale des autoroutes - CNA
- Établissement public de sécurité ferroviaire - EPSF
- Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin
- Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine - HAROPA PORT
- Grand port maritime de Bordeaux
- Grand port maritime de Dunkerque
- Grand port maritime de la Guadeloupe
- Grand port maritime de Guyane
- Grand port maritime de Marseille
- Grand port maritime de la Martinique
- Grand port maritime de Nantes - Saint-Nazaire
- Grand port maritime de La Réunion
- Grand port maritime de La Rochelle
- Port autonome de Strasbourg
- Régie autonome des transports parisiens - RATP
- Société des Grands Projets - SGP
- Voies navigables de France - VNF

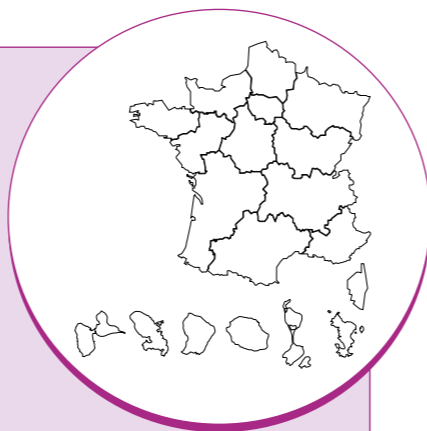


# Agence de financement des infrastructures de transport de France



## Identité

**Adresse :** Grande Arche, paroi Sud - 92055 La Défense  
☎ 01 40 81 10 61 ✉ [contact@afit-france.fr](mailto:contact@afit-france.fr)  
**Site web :** [www.afit-france.fr](http://www.afit-france.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'AFIT France a pour mission de financer, pour l'État, les projets d'infrastructures de transport et de mobilités. Ses champs d'intervention vont de la ligne grande vitesse (LGV), du réseau routier, des transports en commun, ports maritimes et voies navigables, à la continuité cyclable en passant par la protection du littoral.

L'AFIT France est gouverné par un conseil d'administration dont le président est nommé par le Président de la République. Elle dispose d'un secrétariat général permanent.

### ACTUALITÉS

- Un nouveau mandat des 6 administrateurs élus nationaux, locaux et personnalité qualifiée a commencé en avril 2024. Franck Leroy, personnalité qualifiée et président de la région Grand Est a été nommé par le Président de la République, président du conseil d'administration.
- Marqué par la participation de l'agence à l'effort budgétaire national, le budget exécuté a atteint un niveau record depuis la création de l'AFIT France, s'élevant à 4,8 milliards d'euros en autorisations d'engagement et 4,3 milliards d'euros en crédits de paiement, soit une hausse respective de +37 % et +21 % par rapport à l'exécution 2023. L'agence a par ailleurs bénéficié de 4,2 milliards d'euros de recettes, enregistrant une augmentation d'environ 12 %.
- La fin de gestion fut l'objet d'un excellent taux d'exécution entre le budget rectificatif n°2 et budget initial : 99,3 % en autorisations d'engagement, 98,1 % en crédits de paiement et 97,5 % en recettes.
- Par ailleurs, le niveau de trésorerie maîtrisé (53 M€ fin 2024), le paiement de l'ensemble des appels de fonds complets et par conséquent l'absence de charges à payer, témoignent d'une gestion rigoureuse et maîtrisée dans un contexte financier particulièrement difficile.

### PERSPECTIVES

La loi n° 2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientation des mobilités (LOM) a indiqué une trajectoire financière pluriannuelle de 2019 à 2023. Une perspective était également donnée dans la loi sur la période 2023-2027. En 2023, le Conseil d'orientation des Infrastructures (COI) a proposé dans son rapport au Gouvernement différents scénarios pour une nouvelle trajectoire des investissements dans les infrastructures de transport. Le scénario « planification écologique » a été retenu par la Première ministre en 2023.

La mise en œuvre de ce scénario devra toutefois tenir compte du nouveau contexte budgétaire plus contraint.

## Chiffres

### Compte financier 2023

- Dépenses (CP) : 3,6 Mds€
  - intervention : 3,5 Mds€
- Recettes : 3,7 Mds€
  - fiscalité affectée : 3,3 Mds€
  - Recettes propres : 2 M€

### Effectifs

5 ETPT hors plafond d'emploi

### Chiffres-clés d'activité

En 2024, les dépenses se sont établies à 4,8 Mds€ en autorisations d'engagement et à 4,3 Mds€ en crédits de paiement.

Pour 2025, le budget annuel prévoit 4,2 Mds€ en autorisations d'engagement et 3,7 Mds€ en crédits de paiement.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

6 agents

### Âge moyen

40 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 67 %
- Hommes : 33 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires mis à disposition : 75 %
- Apprentis : 5 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé des transports

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFPP/SFG1 - Bureau de la sécurité des transports ferroviaires et guidés

### Opérateur de l'État

Oui (programme 203 : « Infrastructures et services de transport »)

### Contrat d'objectifs

En exercice depuis 2005, l'agence s'est dotée pour la première fois d'un contrat d'objectifs et de performance (COP) en 2021. Il portait sur la première période de la trajectoire financière de la loi d'orientation des mobilités (LOM) (2019-2023) et a fait l'objet d'un bilan en 2023. L'élaboration d'un nouveau COP est envisagée pour 2025.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public administratif

### Date de création

26 novembre 2004

### Texte(s) de référence

Articles L. 1512-19 à L. 1512-20 et R. 1512-12 à R. 1512-19 du code des transports

### Directrice générale

Katrin Moosbrugger (Secrétaire générale)

### Président du conseil d'administration

Franck Leroy, personnalité qualifiée, président de la Région Grand Est

### Conseil d'administration (12 membres) :

- Un collège de six représentants de l'État :
  - le directeur général des infrastructures des transports et des mobilités,
  - la directrice du Budget,
  - le directeur général du Trésor,
  - la directrice générale des Collectivités locales,
  - le commissaire général au Développement durable,
  - la directrice des mobilités routières
- Un deuxième collège de :
  - deux élus nationaux (1 sénateur et 1 député),
  - trois élus locaux et
  - une personnalité qualifiée.

### Contrôleur budgétaire

Marc Fossex (CBCM)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

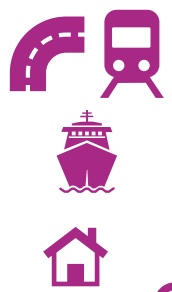
### Relations avec les services déconcentrés

Sur la base de la convention de partenariat avec le ministère, l'AFIT France travaille principalement en lien avec la DGITM et les DREAL plus particulièrement leurs services « Transport » et les services métiers du ministère (pour les attestations de service fait).

L'Agence entretient également des relations avec quelques Directions départementales des Territoires (DDT) et de la mer (DDTM) et des établissements ou sociétés comme Voies Navigables de France (VNF), la société du Canal Seine Nord Europe, la société du Tunnel Euralpin Lyon-Turin (TELT) ou la SNCF.

### Partenariats structurants

- L'AFIT France a développé des partenariats avec l'Université Gustave Eiffel, le CEREMA, TDIE, l'IGEDD, le collectif « Mai à vélo » et l'association « Passé-Présent-Mobilités ».

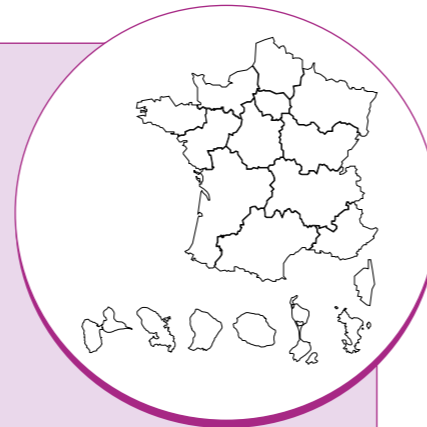


# Caisse nationale des autoroutes



## Identité

Adresse : 56 rue de Lille 75007 Paris ✉ [CNA@caissedesdepots.fr](mailto:CNA@caissedesdepots.fr)  
Site web : <https://politiques-sociales.caissedesdepots.fr/CNA>



## Activités

### MISSIONS

Créé en 1963, l'établissement a pour mission d'émettre des emprunts affectés au financement de la construction ou de l'aménagement des autoroutes donnant lieu à la perception des péages, et de répartir le produit de ces emprunts entre les collectivités ou sociétés ayant reçu la concession de la construction et/ou de l'exploitation d'autoroutes.

Les contrats de prêts conclus entre l'établissement et les sociétés définissent les obligations réciproques des deux parties et notamment l'obligation des bénéficiaires de reverser à la CNA les sommes relatives aux échéances de prêts. Par ailleurs, la CNA verse aux sociétés la totalité des sommes recueillies, aux mêmes conditions de taux et de maturité. De ce fait, l'établissement ne dégage pas de résultat comptable.

Après accord du ministre de l'économie et des finances et du ministre chargé de la voirie routière nationale, les versements sont effectués sur ordre de la présidente du conseil d'administration ou de toute personne mandatée par lui à cet effet.

### ACTUALITÉS

À fin juin 2025, la SFTRF (Société Française du Tunnel Routier du Fréjus) a remboursé 828 M€, emprunt contracté pour la construction de l'A43 auprès de la caisse nationale des autoroutes (CNA). Une ultime tranche de 140 M€ restera à rembourser en avril 2030.

### PERSPECTIVES

La CNA gère désormais l'extinction des dettes des sociétés concessionnaires d'autoroutes qui s'échelonnent jusqu'en 2030.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 2,5 M€
- Produits : 2,5 M€

Le budget 2026 chute de 96 % du fait du remboursement d'emprunts pour 873,7 M€ et des revenus associés de 33,7 M€.

### Effectifs

0 ETPT : l'établissement n'a pas de personnel propre. Son secrétariat est assuré par un agent de la Caisse des dépôts et consignations.

### Chiffres-clés d'activité

La dette de la CNA s'établit au 31 décembre 2025 à 160 M€.

Au 31 décembre 2025, la CNA enregistre l'arrivée à échéance du titre obligataire pour 868 M€ dont 828 M€ remboursés par la SFTRF et 40 M€ par ATMB (Autoroutes et Tunnel du Mont-Blanc)

## Ressources humaines

### Ministre de tutelle

Ministre de l'économie, des finances et de la voirie routière nationale (tutelle principale)

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DMR/FCA/FCA1 - Sous-direction des financements innovants et du contrôle des concessions routières - Bureau des contrats

### Opérateur de l'État

Non

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public administratif

### Date de création

20 juin 1963

### Texte(s) de référence

Articles R. 122-6 à R. 122-15 du code de la voirie routière

### Président du conseil d'administration par intérim

Jean-Renaud Gely

### Conseil d'administration (8 membres) :

- 2 représentants du ministre chargé de la voirie routière ;
- 2 représentants du ministre de l'économie et des finances ;
- 1 représentant du ministre de l'intérieur ;
- le commissaire général au Plan ou son représentant désigné à titre permanent ;
- le directeur de la Caisse des dépôts et consignations ou son représentant désigné à titre permanent ;
- 1 président de société d'économie mixte concessionnaire d'autoroutes (pas de nomination depuis la privatisation de 2006).

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)



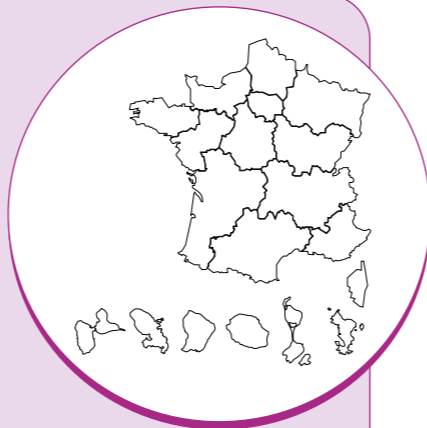
# Établissement public de sécurité ferroviaire



## Identité

Adresse : 60 rue de la Vallée - CS 11758 - 80017 Amiens cedex 1 ☎ 03 22 33 95 95

Site web : [www.securite-ferroviaire.fr](http://www.securite-ferroviaire.fr)



## Activités

### MISSIONS

- L'établissement délivre les autorisations nécessaires à l'exercice des activités ferroviaires.
- Il contrôle, en outre, le respect des conditions de maintien de ces autorisations, moyennant des contrôles opérationnels sur l'exploitation ou l'infrastructure, des audits ou inspections.
- Il élabore et publie, en concertation étroite avec le secteur, des documents techniques, règles de l'art et recommandations relatifs à la sécurité ferroviaire.
- Il assiste le ministère chargé des transports dans l'élaboration et l'adaptation des textes nationaux.

### ACTUALITÉS

L'actualité est dominée par la mise en œuvre du quatrième paquet ferroviaire, l'ouverture à la concurrence pour le trafic voyageurs, le partage de compétences avec l'agence de l'UE pour les chemins de fer.

La sécurisation des passages à niveau et des tunnels, l'amélioration de l'état des infrastructures, la poursuite de la mise en place d'un régime de sécurité adapté et proportionné aux lignes de desserte fine du territoire et la mise en œuvre des spécifications techniques d'interopérabilité adoptées en 2023 sont autant de sujets qui impliquent une contribution active de l'EPSF.

Enfin, le secteur s'ouvre à des innovations technologiques (cybersécurité, train hydrogène, trains légers, etc.) susceptibles d'avoir des impacts forts en termes de procédures de sécurité.

### PERSPECTIVES

L'année 2026 sera la première année de mise en œuvre du futur contrat d'objectifs et de performance (COP) 2026-2030. Ce COP est bâti autour des quatre axes suivants :

- pour un système ferroviaire sûr, garanti par tous ses acteurs (axe 1) ;
- pour un réseau interopérable, ouvert sur les territoires et le trafic international (axe 2) ;
- pour un secteur qui innove et se développe (axe 3) ;
- pour une organisation évolutive, responsable et humaine (axe 4).

En s'appuyant de manière pragmatique sur les acquis et les dynamiques engagées, ce contrat ouvre une nouvelle étape, résolument tournée vers l'avenir et l'amélioration des performances en matière de sécurité. Il positionne l'EPSF comme un acteur clé des transformations à venir, aux côtés de l'État, du secteur et de l'agence de l'Union européenne pour les chemins de fer, au service de l'intérêt général et des mobilités ferroviaires en 2030.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 17,6 M€
  - personnel : 12,6 M€
- Recettes : 16,2 M€
  - SCSP : 13,4 M€
  - recettes propres : 2,6 M€

### Effectifs

106 ETPT sous plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Plus de 280 rapports de contrôles réalisés en 2025.
- 78 exploitants ferroviaires autorisés (62 entreprises ferroviaires et 16 gestionnaires d'infrastructure ou gestionnaires d'infrastructure conventionnés), ainsi que 2 entités en charge de l'entretien.
- 4 organismes d'évaluation.
- 17 organismes d'examen.
- 21 organismes de formation à la conduite des trains.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

99 agents

### Âge moyen

46 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 39 %
- Hommes : 60 %

### Statut du personnel

- Agents rattachés au régime général : 91 %
- Agents détachés de la fonction publique : 6 %
- Agents détachés de la RATP et de la SNCF : 3 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé des Transports

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFPP/SFG1 - Bureau de la sécurité des transports ferroviaires et guidés

### Opérateur de l'État

Oui (programme 203 : « Infrastructures et services de transport »)

### Contrat d'objectifs

Un contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2025 a été signé en novembre 2022 par le ministre et le directeur général de l'établissement.

Le futur COP pour la période 2026-2030 est finalisé. Sa signature devrait intervenir prochainement.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public administratif

### Date de création

30 mars 2006

### Texte(s) de référence

Décret n° 2006-369 du 28 mars 2006 relatif aux missions et aux statuts de l'EPSF

### Directeur général

Laurent Cebulski

### Présidente du conseil d'administration

Muriel Preux

### Conseil d'administration (12 membres) :

- 2 représentants du personnel ;
- 2 personnalités qualifiées ;
- 1 représentant de l'IGEDD ;
- 5 représentants de l'État :
  - 1 représentant de la direction du budget ;
  - 1 représentant de la direction générale du travail ;
  - 1 représentant de la direction générale de la sécurité civile et de la gestion des crises ;
  - 1 représentant de la direction des transports ferroviaires et fluviaux et des ports ;
  - 1 représentant de l'agence nationale de la sécurité des systèmes d'information.
- 1 sénateur ;
- 1 député.

### Contrôleur budgétaire

David MENAND, DRFIP Hauts-de-France, contrôleur budgétaire par intérim, dans l'attente de la nomination du successeur de Pascale PRADELS, ancien contrôleur budgétaire.

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Partenariats structurants

- Agence de l'UE pour les chemins de fer (ERA)
- ANSSI (agence nationale de la sécurité des systèmes d'information)
- Autorité de régulation des transports
- BEA-TT (bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre)
- Secrétariat général - Tunnel sous la Manche
- FONCSI (fondation pour une culture de sécurité industrielle)
- Bureau de normalisation ferroviaire
- STRMTG (service technique des remontées mécaniques et des transports guidés)

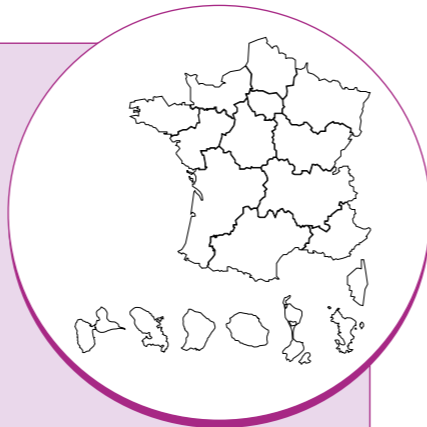


# Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin



## Identité

**Adresse :** C/O Caisse des dépôts et consignations  
2, avenue Pierre Mendès France - 75914 Paris cedex 13  
**Site web :** [www.caissedesdepots.fr](http://www.caissedesdepots.fr)



## Activités

**MISSIONS**  
L'objet du FDPITMA est « de concourir à la mise en œuvre d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin par le financement des différents modes de transport et les éventuelles prises de participation nécessaires à cet effet » (Article R. 1512-2 du code des transports).

## Chiffres

**Extraits du budget initial 2026**  
Les ressources de l'établissement public sont constituées par les dividendes de la société ATMB.

- Charges : 20 M€
- Produits : 20 M€ (dividendes de [la société ATMB](#))

**Effectifs**  
L'établissement n'a pas de personnel propre. Son secrétariat est assuré par un agent de la [Caisse des dépôts et consignations](#).

**Chiffres-clés d'activité**  
Les ressources de l'établissement public sont constituées par les dividendes de la société ATMB.

## Organisation

**Forme juridique**  
Établissement public administratif

**Date de création**  
2002, activé en 2012

**Texte(s) de référence**  
Articles R. 1512-2 à R. 1512-11 du code des transports

**Président du conseil d'administration**  
Bertrand Looses

**Conseil d'administration** (20 membres) :

- 10 représentants de l'État ;
- 7 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 personnalités qualifiées des secteurs des transports et de l'environnement.

**Parité au sein des instances délibératives**  
Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Tutelle

**Ministre de tutelle**  
Ministère des transports (tutelle principale)

**Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel**  
DGITM/DMR/FCA1 - Bureau des contrats

**Opérateur de l'État**  
Non

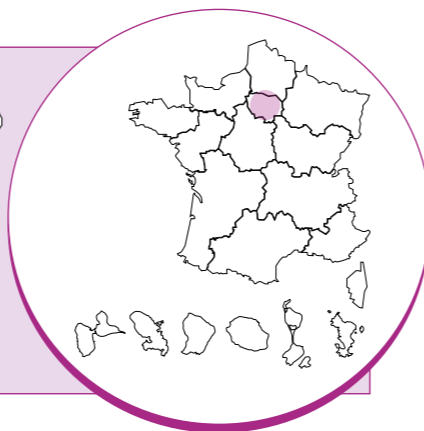
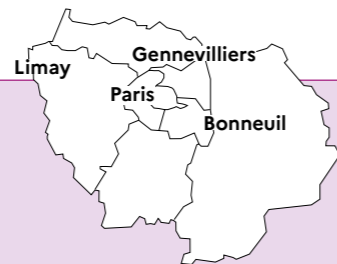


# Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine



## Identité

**Adresse :** 71 quai Colbert - 76600 Le Havre  
☎ 02 79 18 05 00  
**Site web :** [www.haropaport.com](http://www.haropaport.com)



**Implantations régionales ou territoriales :** DT du Havre et de Rouen.  
La DT de Paris se situe en région Île-de-France, composée de quatre agences portuaires : Paris-Seine ; Bonneuil Seine-Amont ; Limay Seine-Aval ; Gennevilliers.

## Activités

### MISSIONS

Le grand port fluvio-maritime de l'axe Seine veille, dans les limites de sa circonscription, à l'intégration des enjeux du développement durable ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- la réalisation, l'exploitation et la sécurité des accès maritimes ;
- la police, la sûreté et la sécurité ;
- le bon fonctionnement général de l'ensemble portuaire ;
- la gestion, la valorisation et la préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- la construction, la valorisation et la préservation dudit domaine ;
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire ;
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- les actions concourant à la promotion générale du port ;
- la création, le développement, l'entretien et l'exploitation commerciale des espaces portuaires.

### ACTUALITÉS

- En mars 2025, HAROPA PORT a posé la première pierre de la « chatière », projet de chenal fluvial de 1 800 m reliant le port maritime Port 2000 au réseau de la Seine, d'un montant de 197 M€, pour développer le report modal fluvial et réduire l'emprunte carbone ;
- Le 3 juin 2025, inauguration du réseau Bornes et eaux alimentant en eau et en électricité les bateaux de fret et de croisière à quai dans le bassin de la Seine, a été officiellement inaugurée à Choisy-le-Roi. Cette étape concrétise un engagement commun de HAROPA PORT et Voies Navigables de France (VNF) pour une logistique fluviale décarbonée à l'échelle de l'axe Seine ;

- Lancement officiel en septembre du projet **Port Seine Métropole Ouest (PSMO)**, un port multimodal de 100 hectares en Île-de-France destiné principalement aux matériaux de construction ;
- HAROPA PORT a lancé un appel à manifestation d'intérêt de 7 millions d'euros pour améliorer la gestion des déchets des navires fréquentant ses ports du Havre et de Rouen ;
- En octobre, le raccordement électrique des navires de croisière à quai est entré en phase opérationnelle, permettant de diminuer les émissions carbone des navires lors des escales ;
- HAROPA PORT s'est doté d'un nouveau niveleur **Qui qu'en grogne** pour l'entretien du chenal et des accès nautiques à Rouen.

### PERSPECTIVES

- En 2026, HAROPA PORT portera une politique d'investissement ambitieuse, marquée par le lancement de son deuxième projet stratégique pour la période 2026-2030 en cours d'élaboration.
- HAROPA PORT souhaite préparer le port décarboné au service du territoire. Il s'agit aussi faire de l'axe Seine un corridor stratégique bas-carbone pour la France et l'Europe, au service de la compétitivité industrielle, de la transition environnementale, et de la souveraineté française.
- Les instances de gouvernance seront renouvelées au cours de l'année 2026.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 499,3 M€
  - personnel : 190,5 M€
- Produits : 519,9 M€

### Effectifs

1 882 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

En 2025, le bilan du trafic maritime s'élève à 84,7 Mt, soit une évolution de 2 % par rapport à 2024.

- vracs solides : 12,9 Mt (+10 %) ;
- vracs liquides : 39,7 Mt (- 0,7 %) ;
- conteneurs : 3,2 MEVP (+ 4 %) et 30,5 Mt (+ 2,1 %) ;
- croisières maritimes : 205 escales, 476 205 passagers (- 7 %) ;

La multimodalité progresse :

- part modale conteneurs : 20 % ;
- transport fluvial : + 1 % ;
- transport ferroviaire : + 18 % ;

Les investissements de Haropa Port pour l'année 2025 s'élèvent à 190 M€, soit + 30 % par rapport aux investissements de 2024, dont 91,6 M€ pour la transition écologique.

Le chiffre d'affaires de l'établissement public s'élève à 435 M€.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

1 097,74 agents

### Âge moyen

43 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 31 %
- Hommes : 69 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 5 %
- Contractuels droit privé : 85 %
- Autres (inscrits maritimes) : 10 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministère en charge des ports maritimes

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFPP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Le projet stratégique actuel du GPFM de l'axe Seine s'étend sur la période 2020-2025 et a été signé le 9 février 2023.

## Organisation

### Forme juridique

Sui generis

### Date de création

1<sup>er</sup> juin 2021

### Texte(s) de référence

Ordonnance n° 2021-614 et décret n° 2021-618 du 19 mai 2021 relatifs à la fusion du port autonome de Paris et des grands ports maritimes du Havre et de Rouen en un établissement public

### Président du directoire

Benoît Rochet

### Président du conseil de surveillance

Daniel Havis

### Conseil de surveillance (17 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants des salariés de l'établissement public ;
- 4 personnalités qualifiées.

### Commissaire du Gouvernement

Floriane Torchin, directrice des transports ferroviaires et fluviaux et des ports

### Contrôleur budgétaire

Lucien Scotti (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

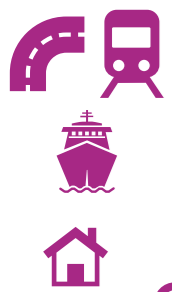
### Relations avec les services déconcentrés

Relation avec la DREAL Normandie et la DRIEAT Île-de-France, dans le cadre notamment de la contractualisation des cofinancements des projets dans le domaine portuaire.

### Partenariats structurants

HAROPA PORT travaille avec des partenaires pour développer les infrastructures et les services multimodaux :

- en 2025, l'établissement portuaire et SNCF Réseau ont signé un protocole d'accord pour optimiser l'offre ferroviaire et accompagner la transition vers ce mode de transport plus durable ;
- pour le fluvial, HAROPA PORT s'est associé à l'Entente Axe Seine et Voies Navigables de France (VNF) pour définir des actions de soutien à la logistique fluviale et ainsi donner un nouvel élan à l'axe Seine sur cette thématique ;
- signature d'une convention cadre le 19 septembre 2025 avec la métropole Rouen Normandie, qui vise à faire face ensemble, aux défis de la transition écologique. Cinq domaines constituent ce partenariat : la transition écologique, le développement durable, le tourisme et la culture, les mobilités et les interfaces ville-port ;
- signature en octobre 2025 d'un partenariat pour **créer un « corridor maritime bas-carbone » entre la Chine et la France**, visant à verdir les chaînes logistiques, électrifier les quais, développer les carburants alternatifs et favoriser le transport fluvial/ferroviaire.



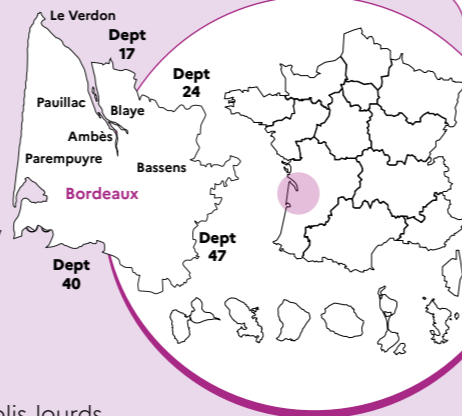
# Grand port maritime de Bordeaux

## Identité

Adresse : 152 quai de Bacalan - CS 41320 - 33082 Bordeaux Cedex  
☎ 05 56 90 58 00 ✉ [postoffice@bordeaux-port.fr](mailto:postoffice@bordeaux-port.fr)  
Site web : [www.bordeaux-port.fr](http://www.bordeaux-port.fr)

### Implantations régionales ou territoriales : 7 terminaux portuaires spécialisés :

- **Le Verdon**, dit « avant-port », adapté pour les trafics de conteneurs, les escales de croisières et les activités offshore ;
- **Pauillac**, au service de la croisière et des trafics hydrocarbures ;
- **Blaye**, dédié aux céréales et aux vracs liquides ;
- **Ambès**, le pôle pétrochimique le plus important du Grand sud-ouest ;
- **Parempuyre**, terminal dédié aux colis lourds et aux granulats ;
- **Bassens**, dédié aux multi-vracs, céréales conteneurs, produits forestiers, colis lourds et économie circulaire ;
- **Bordeaux**, dédié aux navires de croisières et bateaux de tourisme fluvial.



## Activités

### MISSIONS

Le grand port maritime de Bordeaux est chargé des missions suivantes :

- la réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes ;
- la police, la sûreté et la sécurité, et le bon fonctionnement général du port ;
- la gestion, la valorisation et la préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- la construction, la valorisation et la préservation dudit domaine ;
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire ;
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- les actions concourant à la promotion générale du port.

### ACTUALITÉS

En 2025, le grand port maritime de Bordeaux a mené plusieurs actions structurantes, illustrant son engagement en faveur de la transition écologique, de l'innovation et de l'ouverture au territoire :

- les travaux d'électrification des quais se sont poursuivis afin de réduire les émissions polluantes des paquebots fluviaux et des petits navires à l'escale ;
- le port a développé le report modal vers le ferroviaire et la voie d'eau, notamment grâce à la modernisation du réseau ferré portuaire ;
- **Bordeaux Technoport** a été inauguré fin novembre pour soutenir l'innovation maritime, industrielle et environnementale ;

- l'ouverture du **Pavillon - Bordeaux Port Center** aux Bassins à flot permet de renforcer le lien entre le port et le grand public.

### PERSPECTIVES

La concertation et la rédaction du **Projet Stratégique 2026-2030 du GPM de Bordeaux** ont été lancées début 2025, avec la définition d'un plan d'investissement pour poursuivre l'accompagnement des grandes transitions en cours pour ses filières, en lien avec la décarbonation des activités logistiques, industrielles et portuaires.

Ce projet stratégique, qui devrait être finalisé en 2026, a fait l'objet d'une importante phase de concertation interne et externe auprès des différents acteurs du territoire, à travers divers présentations et ateliers de réflexion, organisés autour de trois piliers sur lesquels reposent les activités du port :

- port de commerce, centré sur les flux de marchandises, de passagers et de navires ;
- port aménageur, intervenant sur la patrimoine portuaire, foncier, immobilier, équipements ;
- port prestataire de services, valorisant les savoir-faire internes, individuels et collectifs.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 72,7 M€
  - personnel : 33,2 M€
- Produits : 71,8 M€
  - subventions de l'État : 12,8 M€

### Effectifs

351 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Le complexe-industriale portuaire est à l'origine de 8 620 emplois.
- Le tonnage prévisionnel du trafic et des escales de marchandises est estimé à 6 269 tonnes dans le BI 2026, soit une diminution de 2 % (-130 Kt) par rapport au BI 2025.
- Le port anticipe des variations positives au niveau des flux d'hydrocarbures (+42 Kt), des flux de marchandises diverses (+ 78 Kt), mais des variations négatives des flux de vracs solides (- 242 Kt) et, dans une moindre mesure, sur les flux des autres vracs liquides (- 8Kt).

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- Relations avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement Nouvelle-Aquitaine et le secrétariat général aux affaires régionales dans le cadre de la négociation des contrats de plan État-région ainsi que pour la réglementation environnementale.
- Relations avec la direction départementale des territoires et de la mer et autres services instructeurs dans le cadre des demandes d'autorisations réglementaires liées à un projet.
- Relations avec la direction interrégionale de la mer Sud Atlantique dans le cadre des dossiers relatifs à la façade maritime dont elle a la charge.

### Partenariats structurants

Le 28 novembre 2025, le GPM de Bordeaux, en partenariat avec Bordeaux Technowest, a inauguré Bordeaux Technoport, incubateur de startups dédiées au monde maritime et portuaire.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

339 agents

### Âge moyen

45 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 17 %
- Hommes : 83 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 94 %
- Fonctionnaires détachés : 6 %

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public industriel et commercial

### Date de création

2008

### Texte(s) de référence

- Loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire
- Décret n° 2008-1034 du 9 octobre 2008
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports

### Président du directoire

Ivan Martin

### Président du conseil de surveillance

Alexandre Rubio

### Conseil de surveillance (18 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants du personnel ;
- 5 personnalités qualifiées.

### Commissaire du Gouvernement

Daphné Boret Camguilhem, adjointe à la sous-directrice des ports

### Contrôleur budgétaire

Patrice Moura (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé des ports maritimes

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFPP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

### Opérateur de l'État

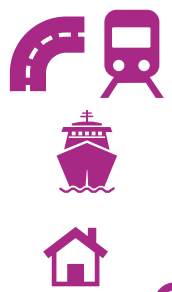
Non

### Contrat d'objectifs

Le GPM de Bordeaux au même titre que les autres GPM, établi un projet stratégique. Cette obligation est inscrite à l'article L. 5312-13 du code des transports.

Chaque projet stratégique détermine les grandes orientations, les modalités de son action et les dépenses et recettes prévisionnelles nécessaires à sa mise en œuvre. Il doit être compatible avec les orientations nationales en matière de dessertes intermodales des ports et les orientations prévues par le document de coordination interportuaire. Il comporte des documents graphiques indiquant les différentes zones et leur vocation, notamment les zones ayant des enjeux naturels.

Le projet stratégique du GPM de Bordeaux s'étend sur la période 2021-2025 et a été signé le 17 octobre 2022.



# Grand port maritime de Dunkerque

## Identité

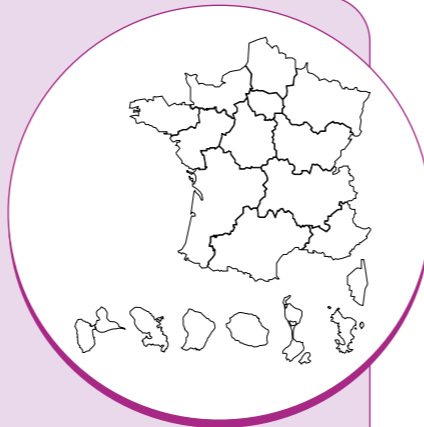
**Adresse :** 2 505 route de l'écluse Trystram - BP 46534 - 59386 Dunkerque Cedex 1

☎ 03 28 28 78 78

**Site web :** [www.dunkerque-port.fr](http://www.dunkerque-port.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- la circonscription du port s'étend sur 7 000 hectares, sur le territoire de **dix communes** (Dunkerque, Saint-Pol-sur-Mer, Fort-Mardyck, Grande-Synthe, Mardyck, Loon-Plage, Gravelines, Craywick, Saint-Georges-sur-l'Aa et Bourbourg).
- Le GPM de Dunkerque comprend deux sites portuaires sur 17 km de rivage front de mer : **le Port Est** et **le Port Ouest**.



## Activités

### MISSIONS

Dans les limites de sa circonscription, le GPM de Dunkerque veille à l'intégration des enjeux du développement durable, ainsi qu'au respect des règles de concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- la réalisation, exploitation et entretien des accès maritimes ;
- la police, sûreté, sécurité et bon fonctionnement général du port ;
- construction, gestion, valorisation et préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- la construction et entretien de l'infrastructure portuaire ;
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- l'aménagement et gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité Portuaire ;
- les actions de promotion générale du port.

### ACTUALITÉS

- Le fabricant de batteries Verkor a inauguré le 11 décembre 2025, sur le domaine du GPM de Dunkerque, **sa première gigafactory dédiée aux batteries de véhicules électriques**.
- Le trafic fret devrait être de 47 Mt pour l'année 2025, soit une hausse de 2,4 % par rapport à 2024. Le chiffre d'affaires attendu s'inscrit en progression de 6 %, à 120,7 M€.
- Le programme d'investissement devrait atteindre un niveau inédit de 147 M€, comprenant notamment l'aménagement de la desserte du Port Ouest, d'un terminal de ferroutage, des zones clés en mains ZIA et ZFI3 et les premiers travaux du projet Cap2020.
- En novembre 2024, le conseil de surveillance a en effet validé le lancement de la phase travaux de ce projet (303 M€) et fin décembre 2024, la Commission européenne a autorisé une aide d'État de 127 M€ pour le chantier. Les travaux ont débuté en janvier 2025.

- Cette extension du bassin maritime et du quai conteneurs permettra au port de se préparer aux enjeux de demain en pouvant à terme accueillir les plus grands navires.
- Le nouveau projet stratégique, pour la période 2025-2029, a été approuvé en juin 2025. Il prévoit un programme de 908 M€ d'investissements, parmi lesquels 15 projets-phares, dont [Cap2020](#).

### PERSPECTIVES

Le port prépare son plan d'adaptation au changement climatique comprenant une étude de vulnérabilité, un plan d'actions et une évaluation financière.

Il s'inscrit aussi dans la démarche zone industrielle bas carbone « ZIBAC ».

L'augmentation tarifaire qui sera appliquée en 2026 a été fixée à 2 %, identique à l'évolution de l'année précédente.

Le port anticipe une nouvelle hausse de plus de 5 % du trafic conteneurisé en 2026, à 770 kEVP, ce qui constituerait son niveau record.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 149,4 M€
  - personnel : 43,8 M€
- Produits : 154,3 M€
  - subvention de l'État : 6,4 M€
  - autres produits : 147,2 M€

### Effectifs

390 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

L'activité globale du GPM s'est établie à 46 Mt en 2024, en progression de 4,7 % par rapport à l'année précédente :

- vracs solides en hausse de 6 %, à 15 Mt ;
- vracs liquides en hausse de 4 %, à 12,2 Mt, tandis que l'activité GNL est restée très soutenue, à 8,2 Mt ;
- marchandises diverses en progression de 4 %, à 18,6 Mt.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

395 agents

### Âge moyen

47 ans

### Profil des effectifs par genre

- Femmes : 25 %
- Hommes : 75 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 90 %
- Fonctionnaires détachés : 9 %
- Inscrits maritimes : 1 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé des ports maritimes

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFPP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Le projet stratégique du GPM de Dunkerque s'étend sur la période 2025-2029 et a été approuvé par le conseil de surveillance du 20 juin 2025.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création : 2008

### Texte(s) de référence

- Loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire.
- Décret n° 2008-1038 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de Dunkerque.
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports.

### Président du directoire

Maurice Georges

### Présidente du conseil de surveillance par intérim

Emmanuelle Verger

### Conseil de surveillance (18 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants du personnel ;
- 5 personnalités qualifiées.

### Commissaire du Gouvernement

Stéphanie Cubier, sous directrice des ports, Jérôme Taillé-Rousseau, commissaire du gouvernement adjoint, inspecteur général (IGEDD/MT).

### Contrôleur budgétaire

Iris Rabenja (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

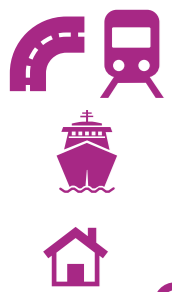
### Relations avec les services déconcentrés

Relations avec les services de la préfecture de région, ceux de la préfecture de département et la DREAL des Hauts-de-France.

### Partenariats structurants

Le port a développé plusieurs partenariats durables avec les acteurs territoriaux :

- le groupement d'intérêt public (GIP) Euraénergie, qui fédère les acteurs publics et privés autour de la décarbonation : le GPM intègre de façon effective ce GIP en 2024 ;
- l'agence de l'urbanisme, qui assure l'interface entre le port et la ville concernant les questions paysagères ;
- l'Agence de l'eau Artois-Picardie et le Syndicat de l'eau du Dunkerquois, qui œuvrent à préserver les ressources d'eau potable et d'eau industrielle ;
- le Conservatoire du littoral, qui s'occupe de la gestion des espaces qui lui sont confiés par le port.



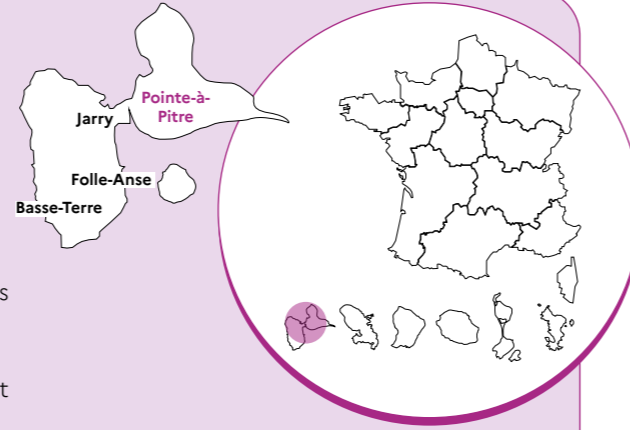
# Grand port maritime de la Guadeloupe

## Identité

**Adresse :** quai Ferdinand de Lesseps - BP 485 - 97165 Pointe-à-Pitre  
☎ 0590 68 61 70 ✉ [communication@port-guadeloupe.com](mailto:communication@port-guadeloupe.com)  
**Site web :** [www.guadeloupe-portcaraibes.com](http://www.guadeloupe-portcaraibes.com)

**Implantations régionales ou territoriales :** l'activité du port se répartit sur plusieurs sites géographiques :

- **Jarry**, à Baie-Mahault, dédié aux échanges de marchandises ;
- **Pointe-à-Pitre** pour l'accueil des passagers croisière et liaisons inter-îles, ainsi que pour le port de plaisance de Bas-du-Fort ;
- **Basse-Terre** pour le fret et la croisière ;
- **Folle Anse**, à Marie-Galante, pour le trafic domestique et le cabotage.



## Activités

### MISSIONS

Dans les limites de sa circonscription, le grand port maritime de Guadeloupe (GPMG) veille à l'intégration des enjeux du développement durable, ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- la réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes ;
- la police, la sûreté et la sécurité, et le bon fonctionnement général du port ;
- la gestion, la valorisation et la préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- la construction, la valorisation et la préservation dudit domaine ;
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire ;
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- les actions concourant à la promotion générale du port.

### ACTUALITÉS

Le trafic fret du port en 2025 recule de 1,8 % par rapport à 2024, à 3,3 Mt. Une hausse de 14 % est en revanche attendue pour le trafic passagers, à 1,3 MPAX.

Le chiffre d'affaires du GPM devrait cependant progresser de 2,9 %, à 49,4 M€.

L'année 2025 a été marquée par un volume important de près de 42 M€ d'investissements, dédiés principalement à la poursuite du chantier d'extension du terminal de Jarry Baie-Mahault, destiné au trafic conteneurisé : travaux d'extension du quai 12, acquisition de trois portiques XL, aménagements complémentaires.

Le port a validé son projet stratégique pour la période 2024-2028 le 26 septembre 2025. Il se décline en 19 actions et 21 indicateurs de performance.

La nouvelle programmation pluriannuelle d'investissements qui y est associée atteint le niveau inédit de 230 M€.

### PERSPECTIVES

Avec la mise en service opérationnel à l'automne 2025 des deux nouveaux portiques, l'ouverture des nouvelles lignes maritimes est programmée pour le début 2026.

Le volume de trafic marchandises devrait ainsi progresser de 6 % en 2026, le trafic passagers pourrait, pour sa part, croître de près de 8 %, à 1,4 MPAX.

Une croissance du chiffre d'affaires à hauteur de près de 6 % est attendue, à plus de 52 M€, la hausse tarifaire ayant été fixée à 3 %.

Sur les 40 M€ d'investissements prévus en 2026, plus de 16 M€ relèvent du projet d'extension du terminal de Jarry et près de 10 M€ pour l'outillage et l'équipement portuaire.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 55 M€
  - personnel : 20,2 M€
- Produits : 52,1 M€

### Effectifs

157 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Le trafic marchandises du GPM de Guadeloupe s'est élevé à 3,3 Mt en 2025, en retrait de 1,8 % par rapport à 2024.
- Le trafic de conteneurs s'est inscrit en baisse en raison notamment de l'irrégularité de la desserte par certaines lignes maritimes.
- Le trafic passagers devrait atteindre 1,3 MPAX, en hausse de 14 % par rapport à 2024.
- Le chiffre d'affaires 2025 devrait s'élever à 49,4 M€ (+ 2,9 %).

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

153 agents

### Âge moyen

48 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 36 %
- Hommes : 64 %

### Statut du personnel

CDD : 0,6 %

CDI : 98 %

Volontariat de service public : 1,4 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé des ports maritimes

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFPP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Le projet stratégique du GPM de Guadeloupe s'étend sur la période 2024-2028 et a été approuvé par le conseil de surveillance du 26 septembre 2025.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

2012

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2012-1103 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 instituant le Grand Port Maritime de la Guadeloupe.
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports.

### Président du directoire

Jean-Pierre Chalus

### Présidente du conseil de surveillance

Marie-Luce Penchard

### Conseil de surveillance (17 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales ;
- 5 personnalités qualifiées ;
- 3 représentants des salariés.

### Commissaire du Gouvernement

Catherine Rivoallon-Pustoc'h, membre de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)

### Contrôleur budgétaire

Daniel Villet (CGeFI)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Relations avec les services de la préfecture de région et de département et la DEAL de Guadeloupe.

Les relations avec les services de l'État permettent notamment de mettre en œuvre le contrat de convergence territoriale, de coordonner l'action des services sur les principaux projets d'aménagement et de renforcer la sécurité et la sûreté des installations portuaires.

### Partenariats structurants

La charte « Port Center de Guadeloupe » est un outil dont la vocation est d'instaurer un dialogue permanent avec les neuf partenaires signataires (les collectivités territoriales, la CCI, l'association internationale Villes ports-AIVP, Cluster maritime), permettant la mise en œuvre d'un développement spatial et économique harmonieux du territoire.

Le programme environnemental CAYOLI se situe en phase de partage et de dissémination à travers les programmes :

- CariPorts : en vue d'intégrer des solutions sur mesure pour le développement durable des ports caribéens. Un travail a été réalisé avec quatre autres ports de la Caraïbe pour développer des axes d'actions communes et des systèmes de mesures environnementales et de biodiversité.



# Grand port maritime de Guyane



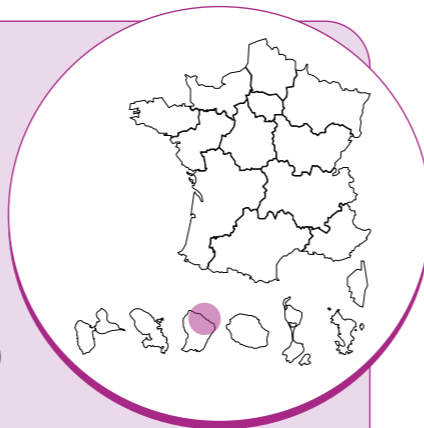
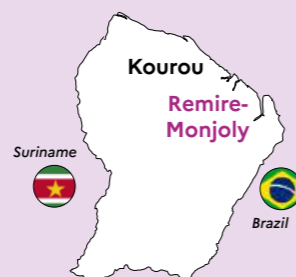
## Identité

**Adresse :** zone de Dégrad des Cannes 97354 Remire-Montjoly

☎ 0594 29 96 60

**Site web :** [www.portdeguyane.fr](http://www.portdeguyane.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** l'activité du port se situe principalement sur le territoire de la commune de **Rémire-Montjoly**, et dans une faible proportion sur le territoire de la commune de **Kourou**.



## Activités

### MISSIONS

Dans les limites de sa circonscription, le grand port maritime (GPM) de Guyane veille à l'intégration des enjeux du développement durable, ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- la réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes ;
- la police, la sûreté et la sécurité, et le bon fonctionnement général du port ;
- la gestion, la valorisation et la préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- la construction, la valorisation et la préservation dudit domaine ;
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire ;
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- les actions concourant à la promotion générale du port.

### ACTUALITÉS

Le trafic global du GPM a reculé en 2025 de près de 5 %, à 961 kt, en dépit d'une bonne dynamique du transport conteneurisé. Il a été pénalisé par la baisse de 15 % des vrac liquides en raison de moindres imports de combustible pour la centrale électrique, après la sécheresse connue par le territoire en 2024.

Le chiffre d'affaires a progressé de 7 % à plus de 24 M€, porté par la hausse des recettes liées aux redevances de stationnement et à l'activité de remorquage, ainsi que celles apportées par la mise en service du poste de contrôle frontalier et des grues de quai.

L'année 2025 aura été marquée par la mise en service de 2 grues portuaires, réceptionnées officiellement fin septembre et par l'acquisition d'une parcelle de plus de 3 ha.

### PERSPECTIVES

Le chiffre d'affaires devrait se maintenir en 2026 à 24 M€ grâce à la hausse tarifaire (1,9 %, soit le niveau d'inflation locale) et sous l'effet d'une année pleine de fonctionnement des grues portuaires et de l'amélioration opérationnelle induite.

L'année 2026 devrait voir la poursuite de projets structurants, tels que les études pour le quai roulier, l'extension des terre-pleins et de nouveaux efforts en matière de sûreté.

À moyen terme, la création d'une plateforme d'échange logistique à proximité du pont sur l'Oyapock, à la frontière avec le Brésil et sur l'axe transamazonien du plateau des Guyanes, pourrait susciter un fort intérêt au regard des besoins de contrôle et transbordement des marchandises entre l'UE et le Mercosur, la France et le Brésil, la Guyane et l'état brésilien de l'Amapa. Une première phase de sa réalisation figure dans le programme d'investissements du projet stratégique.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 33,5 M€
  - personnel : 7 M€
- Produits : 34,5 M€
  - subvention d'exploitation de l'État : 1,9 M€

### Effectifs

48 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Le trafic global s'est inscrit en baisse de près de 5 % en 2025, à 961 kt, après une année 2024 marquée par une progression exceptionnelle du trafic de vrac liquides. Néanmoins, 2025 est la 2<sup>e</sup> année record en tonnage global depuis la création du GPM.
- Le chiffre d'affaires a atteint 24 M€, en raison de la progression des recettes liées aux redevances de stationnement et à l'activité de remorquage, ainsi que les recettes nouvelles apportées par la mise en service du poste de contrôle frontalier et les grues de quai.
- L'année 2025 a connu un niveau élevé d'investissements à plus de 8 M€ (+ 31 %), qui a notamment permis l'acquisition d'une parcelle de plus de 3 ha.
- Le résultat net est en hausse de près de 100 %, à plus de 8 M€, notamment compte tenu de la comptabilisation en 2025 de 2 années de subvention FEDER pour les dragages d'entretien et du décalage des charges de grosses réparations en 2026.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

2012

### Texte(s) de référence

- Loi n° 2012-260 du 22 février 2012 portant réforme des ports d'outre-mer relevant de l'État.
- Décret n° 2012-1105 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 instituant le grand port maritime de la Guyane.
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports.

### Président du directoire

Stéphane Tant

### Présidente du conseil de surveillance

Mariana Royer

### Conseil de surveillance (17 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants du personnel ;
- 5 personnalités qualifiées.

### Commissaire du Gouvernement

Jean-Christophe Baudouin, membre de l'Inspection générale de l'environnement et du développement durable (IGEDD)

### Contrôleur budgétaire

Marie-Christine Parent (CGeFI)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

42 agents

### Âge moyen

51 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 26 %
- Hommes : 74 %

### Statut du personnel

- Contractuels droits privés : 79 %
- Fonctionnaires détachés : 19 %
- Alternant : 2 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé des ports maritimes

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFPP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

### Opérateur de l'État

Non

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Relations avec le directeur général des territoires et de la mer (DGMT) de Guyane et le secrétaire général des services de l'État (SGSE), dans le cadre notamment de la contractualisation des cofinancements des projets dans le domaine portuaire.

### Partenariats structurants

Une réunion plénière du conseil de coordination interportuaire Antilles-Guyane s'est tenue le 12 décembre 2025, en Martinique.

Un bilan a été effectué sur l'avancement du nouveau document de coordination, pour la période 2025-2029, et de la feuille de route associée comprenant 28 actions prévues sur 4 axes : développement et promotion ; réponses aux enjeux communs ; amélioration de la qualité de service ; mutualisation d'outils et fonctions.

Diverses démarches communes sont ainsi menées entre les 3 GPM de **Guadeloupe**, **Guyane** et **Martinique**, mobilisant environ 40 employés sur les 3 établissements.



# Grand port maritime de Marseille



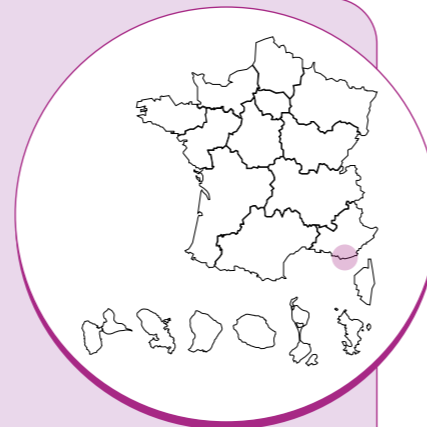
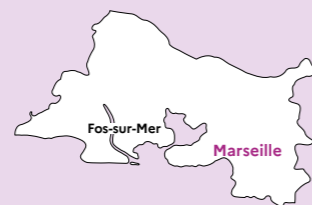
## Identité

**Adresse :** 23 place de la Joliette - CS 81965 - 13226 Marseille cedex 02

☎ 04 91 39 40 00

**Site web :** [www.marseille-port.fr](http://www.marseille-port.fr)

Le grand port maritime de Marseille est implanté principalement sur deux grands bassins portuaires situés en région Provence-Alpes-Côte d'Azur (PACA) : au cœur de la ville de **Marseille** et sur la zone de **Fos-sur-Mer**.



## Activités

### MISSIONS

Le grand port maritime de Marseille (GPMM) veille, dans les limites de sa circonscription, à l'intégration des enjeux du développement durable, ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- la réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes ;
- la police, la sûreté et la sécurité, et le bon fonctionnement général du port ;
- la gestion, la valorisation et la préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- la construction, la valorisation et la préservation de ce domaine ;
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire ;
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales, en coopération avec les opérateurs concernés ;
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- les actions concourant à la promotion générale du port.

### ACTUALITÉS

Le grand port maritime (GPM) de Marseille a adopté son projet stratégique 2025-2029 en novembre 2025.

Le GPMM poursuit son engagement dans la transition énergétique en continuant le déploiement de l'électrification des quais. L'objectif est de réduire les émissions lors des escales.

Il déploie également les infrastructures pour la mise en place de plateformes d'avitaillement pour l'hydrogène et les carburants alternatifs ainsi que pour les projets liés à la décarbonation industrielle. Le GPMM porte également un projet de mise à disposition des infrastructures nécessaire à la réalisation d'éoliennes en mer.

En 2025, le GPMM a signé un contrat pluriannuel de partenariat avec le groupe Eiffage ([projet « PHARE »](#)) pour la construction d'ici 2028 d'un ensemble immobilier accueillant le futur siège du port et des surfaces locatives.

Le GPMM a signé un avenant transactionnel avec MSC s'appuyant sur une nouvelle trajectoire de trafic intégrant [le projet Fos 3 XL](#) d'extension du terminal « conteneurs » : l'armateur y apportera une contribution forfaitaire de 19 M€.

En matière de report modal, le GPMM est partie prenante du projet de développement de l'axe Méditerranée Rhône Saône (MerS) qui doit permettre le développement de son hinterland.

### PERSPECTIVES

En 2026, le GPMM prévoit un montant total d'investissement de 130 M€ dont les principaux projets sont les suivants :

- la poursuite du raccordement électrique des navires à quai (CENAQ) ;
- l'extension du pôle « conteneurs » (ZSP2 et Fos 3XL) ;
- l'amélioration du réseau des eaux industrielles et potables ;
- la réhabilitation de la station d'eau brut du Vigueirat ;
- l'aménagement du môle central (plateforme dédiées aux nouvelles technologies)
- la réhabilitation du quai de stockage H17.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 252,1 M€
  - personnel : 123,6 M€
- Produits : 273,4 M€
- Subvention de l'État : 17,6 M€

### Effectifs

- 1 089 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité 2025

Le trafic de marchandise du GPM de Marseille est de 71 Mt dont :

- un trafic de conteneur de 1 450 KEVP ;
- du vrac liquide à hauteur de 44,07Mt ;
- du vrac solide à hauteur de 6,9 Mt ;
- 4,1 millions de passagers en escale.

Le port a investi 105,5 M€ avec notamment 42,1 M€ pour la transition écologique et la décarbonation, dont les opérations pour le branchement à quai des navires de croisière et l'installation de panneaux photovoltaïques.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

1 168 agents

### Âge moyen

47 ans

### Profil des effectifs :

- Femmes : 30 %
- Hommes : 70 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 6%
- Contractuels de droit privé en CDI : 86,4 %
- Contractuels de droit privé en CDD : 4,8 %
- Contractuels de droit privé en apprentissage : 2,8 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé des ports maritimes

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Le projet stratégique du GPM de Marseille s'étend sur la période 2025-2029 et a été approuvé par le conseil de surveillance le 27 novembre 2025.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

2008

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2008-1033 du 9 octobre 2008.
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports.

### Président du directoire

Hervé Martel

### Président du conseil de surveillance

Christophe Castaner

### Conseil de surveillance (18 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants du personnel ;
- 5 personnalités qualifiées.

### Commissaire du Gouvernement

Stéphanie Cubier, sous-directrice des ports et du transport fluvial

### Contrôleur budgétaire

Marie-Christine Parent (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Relations avec les services de la préfecture de région, ceux de la préfecture de département et la DREAL PACA.

Les relations avec les services de l'État permettent notamment de mettre en œuvre le contrat de plan État-région, de coordonner l'action des services sur les principaux projets d'aménagement et de réindustrialisation, et de renforcer la sécurité et la sûreté des installations portuaires.

### Partenariats structurants

Le GPM de Marseille a conclu un partenariat en octobre 2025 avec le port de Kobe au Japon. Cet accord vise à renforcer la coopération entre les deux ports, notamment en matière de transition énergétique dont l'ambition commune est de devenir des hubs logistiques et énergétiques de référence en Europe et en Asie.

Un contrat de partenariat pour la construction du nouveau siège du GPM de Marseille et d'exploitation du bâtiment a été signé le 24 juillet 2025 avec le groupement porté par Eiffage.



# Grand port maritime de la Martinique



## Identité

**Adresse :** Quai de l'hydrobase - BP 782 - 97244 Fort-de-France cedex

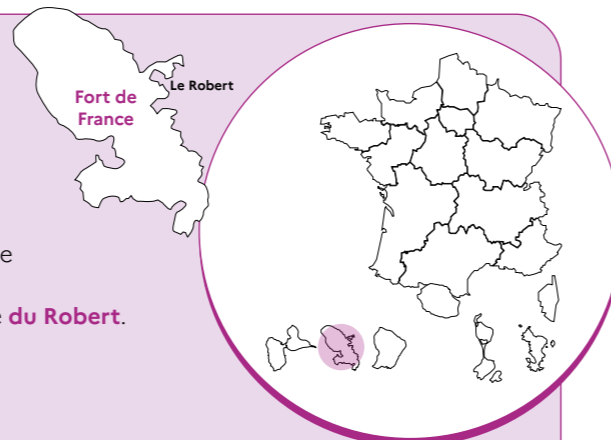
☎ 0596 59 00 00

**Site web :** [www.martinique.port.fr](http://www.martinique.port.fr)

### Implantations régionales ou territoriales

Les infrastructures du grand port maritime (GPM) de la Martinique se concentrent principalement sur le site de **Fort-de-France**.

Seul l'apportement Raynoird se situe sur le territoire de la commune **du Robert**.



## Activités

### MISSIONS

Dans les limites de sa circonscription, le grand port maritime de La Martinique (GPMLM) veille à l'intégration des enjeux du développement durable, ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- la réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes,
- la police, la sûreté et la sécurité, et le bon fonctionnement général du port,
- la gestion, la valorisation et la préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté,
- la construction, la valorisation et la préservation dudit domaine,
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire,
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés,
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire,
- les actions concourant à la promotion générale du port.

### ACTUALITÉS

Pour l'année 2025, le port prévoit les résultats suivants :

- un trafic fret en hausse de 2 %, à 3,24 Mt, porté par la reprise du trafic de vracs pétroliers, après des travaux de maintenance dans la raffinerie des Antilles ;
- un trafic passagers en progression de 13,7 %, à 940 kPAX, grâce au dynamisme de la croisière ;
- une progression de 2 % du chiffre d'affaires, à 36,4 M€ ;
- un niveau d'investissement en hausse de 60 %, à 33,4 M€ ;
- une baisse du résultat net de 26 %, à moins de 5 M€.

Le trafic conteneurs 2025 devrait s'achever avec un volume d'environ 188 kEVP, stable par rapport à 2024.

2025 restera enfin marquée par l'effondrement du nouveau portique P7, survenu en septembre. L'analyse des circonstances de cet incident est toujours en cours.

### PERSPECTIVES

L'année 2026 sera marquée par la définition du nouveau marché de travaux d'extension du terminal de la Pointe des Grives ; au moins un an de chantier sera nécessaire, dès le début de 2027.

Le port va poursuivre son engagement dans la transition énergétique avec des études en vue de l'implantation d'une centrale photovoltaïque en mer et [la finalisation du projet de Smartgrid](#), qui lui permettra d'assurer la production d'énergie pour la moitié des besoins du terminal conteneurs (représentant à lui seul 2/3 de la consommation électrique du GPM).

Le lancement de nouvelles lignes par CMA-CGM devrait se traduire par une dynamisation du trafic de transbordement de l'ordre de 40 kEVP. Une hausse des droits de port d'environ 7 % en est attendue.

Le port va finaliser l'élaboration de son projet stratégique pour la période 2025-2029, en intégrant les enjeux d'adaptation au changement climatique.

Le montant total des investissements prévus dans le cadre de ce document stratégique 2025-2029 s'élève à plus de 130 M€, dont 60 M€ pour des opérations en dehors du projet de Hub Antilles.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges (après impôts) : 41,1 M€
  - personnel : 16,9 M€
- Produits : 46,6 M€

### Effectifs

127 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Le GPM de la Martinique a connu en 2025 une progression de près de 2 % de son trafic fret, pour atteindre 3,2 Mt.
- Le nombre de passagers accueillis a progressé de plus de 13 %, à 940 kPAX, dont 771 000 passagers croisière (+ 5 %) et 16 000 passagers inter-îles.
- Le chiffre d'affaires s'est inscrit en hausse de 2 %, à 36,4 M€.
- Les investissements ont progressé de 60 %, à 33,4 M€.
- Le résultat net a reculé de 26 %, à moins de 5 M€.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

118 agents

### Âge moyen

49 ans

### Profil des effectifs :

- Femmes : 26 %
- Hommes : 74 %

### Statut du personnel

- Salariés de droit privé : 85 %
- Fonctionnaires détachés : 12 %
- Contractuels de droit public : 1 %
- Alternants : 2 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé des ports maritimes

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFPP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Le projet stratégique du GPM de la Martinique toujours en vigueur est celui relatif à la période 2020-2024.

Le processus d'élaboration et de publication du futur projet stratégique pour la période 2025-2030 a été lancé en septembre 2024 et devrait être finalisé pendant le premier semestre 2026.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

2012

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2012-1104 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 instituant le grand port maritime de Martinique.
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports.

### Président du directoire

Bruno Mencé

### Président du conseil de surveillance

Philippe Jock

### Conseil de surveillance (17 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 4 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants du personnel de l'établissement public ;
- 6 personnalités qualifiées.

### Commissaire du Gouvernement

Patrick Lambert, membre permanent de l'IGEDD/MT

### Contrôleur budgétaire

Daniel Villet (CGeFI)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Relations avec la DEAL de Martinique et le SGAR, dans le cadre notamment de la contractualisation des cofinancements des projets dans le domaine portuaire.

### Partenariats structurants

Une réunion plénière du conseil de coordination interportuaire Antilles-Guyane s'est tenue le 12 décembre 2025, en Martinique.

Un point y a été effectué sur l'avancement du nouveau document de coordination, pour la période 2025-2029, et de la feuille de route associée comprenant 28 actions prévues sur 4 axes : développement et promotion ; réponses aux enjeux communs ; amélioration de la qualité de service ; mutualisation d'outils et fonctions.

Diverses démarches communes sont ainsi menées entre les 3 GPM de [Guadeloupe](#), [Guyane](#) et Martinique, mobilisant environ 40 employés sur les 3 établissements.



# Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire



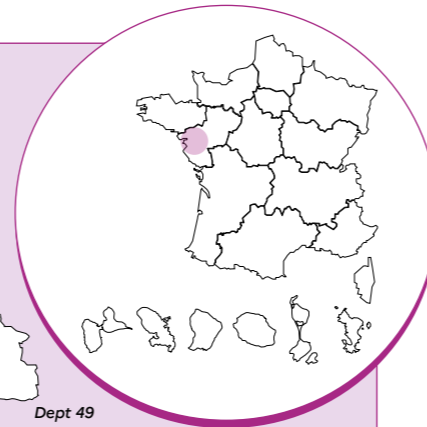
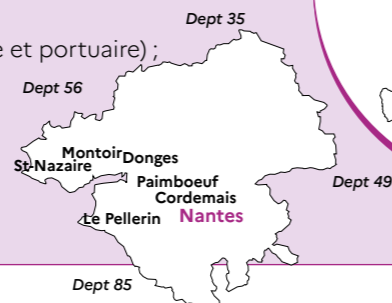
## Identité

**Adresse :** 18 quai Ernest Renaud 44186 Nantes Cedex 02 40 44 20 20

**Site web :** [www.nantes.port.fr](http://www.nantes.port.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** 7 sites répartis le long de l'estuaire :

- **Saint-Nazaire** (zone industrialoportuaire) ;
- **Montoir de Bretagne** (plate-forme industrielle, logistique et portuaire) ;
- **Donges** (terminal pétrolier) ;
- **Paimboeuf** (centre de dragages) ;
- **Cordemais** (approvisionnement centrale EDF) ;
- **Le Pellerin** (ateliers de maintenance) ;
- **Nantes** (plate-forme logistique et portuaire).



## Activités

### MISSIONS

Le grand port maritime (GPM) de Nantes Saint-Nazaire veille, dans les limites de sa circonscription, à l'intégration des enjeux du développement durable ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- la réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes ;
- la police, la sûreté et la sécurité, et le bon fonctionnement général du port ;
- la gestion, la valorisation et la préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- la construction, la valorisation et la préservation dudit domaine ;
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire ;
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- les actions concourant à la promotion générale du port.

### ACTUALITÉS

En 2025, le grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire a renforcé son engagement en faveur des transitions écologique et énergétique en soutenant la décarbonation du transport maritime (lancement du [cargo à voile Neoliner Origin](#)), le développement des énergies marines renouvelables, le stockage d'électricité par batteries à Cheviré.

### PERSPECTIVES

Le GPM de Nantes Saint-Nazaire poursuivra en 2026 les projets d'investissements suivants :

- la régénération des postes rouliers de Montoir de Bretagne ;
- le remplacement de la porte Amone de la forme-écluse Jouvret ;
- la réparation des postes pétroliers ;
- l'amélioration des dispositifs de sûreté.

La concertation continue sur [le projet Éole](#) (plateforme industrialo-portuaire dédiée à l'assemblage d'éoliennes en mer de nouvelle génération) démarrée en 2024 se poursuivra en 2026, et devrait permettre le dépôt des demandes d'autorisation environnementale.

## Chiffres

### Compte financier 2023

- Charges : 138,2 M€
  - personnel : 65 M€
- Produits : 138,3 M€
  - subvention de l'État : 17 M€

### Effectifs

616 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Le trafic de marchandises du port s'élève en 2025 à 26,4 millions de tonnes (Mt) dont :

- vrac liquides : 18 Mt, dont 7,6 de pétrole brut ;
- vrac solides : 4,4 Mt ;
- marchandises diverses : 1,6 Mt ;

Les trafics de 2025 notamment de pétrole brut (7,6 Mt) et de produits raffinés (4,4 Mt) tiennent compte de la mise en service annoncée au 1<sup>er</sup> trimestre 2025 d'une nouvelle unité de production de carburants moins soufrés dans le cadre du [projet Horizon de TotalEnergies](#) ainsi que d'un arrêt technique de trois semaines. La mise en service de la nouvelle unité de production a été repoussée en 2026.

Le budget initial 2026 se caractérise par les chiffres suivants :

- chiffre d'affaires de 101,9 M€ ;
- trafic total de 24,7 Mt (-4 % par rapport à la prévision d'atterrissage 2025).

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

666 agents

### Âge moyen

44 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 21 %
- Hommes : 79 %

### Statut du personnel

- CDI : 89 %
- Fonctionnaires détachés : 6 %
- CDD : 3 %
- Alternants : 2 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé des ports maritimes

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFPP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Le projet stratégique du GPM de Nantes Saint-Nazaire s'étend sur la période 2021-2026 et a été approuvé par le conseil de surveillance le 08 octobre 2021.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

2008

### Texte(s) de référence

- Loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire.
- Décret n° 2008-1035 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire.
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports.

### Président du directoire

Jean-Rémy Villageois

### Présidente du conseil de surveillance

Christelle Morençais

### Conseil de surveillance (18 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- 3 représentants du personnel ;
- 5 personnalités qualifiées.

### Commissaire du Gouvernement

Franck Agogué, adjoint à la directrice (DGITM/DTFPP)

### Contrôleur budgétaire

Patrice Moura (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Relations avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Pays-de-la-Loire et la préfecture.

Relations avec la direction départementale des territoires et de la mer (DDTM) Loire Atlantique pour l'ensemble des autorisations et investissements (volet Loi sur l'Eau) ainsi que la délégation à la mer et au littoral (DML) pour les « affaires maritimes ».

### Partenariats structurants

Mise en place du dispositif [Lig'Entreprises](#) : le 11 décembre 2024, le GPM de Nantes Saint-Nazaire a initié un partenariat avec Lig'Entreprises. Dans ce cadre, plusieurs animations et actions de prévention sont proposées aux salariés sur la base du volontariat.



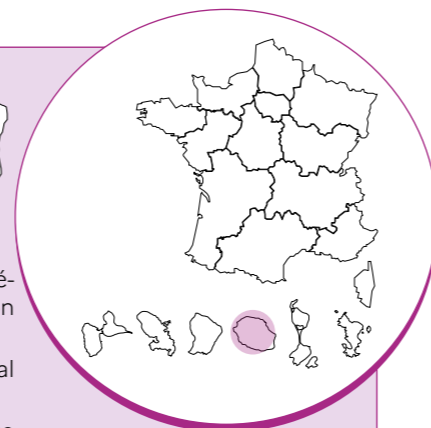
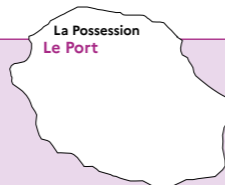
# Grand port maritime de La Réunion

## Identité

**Adresse :** 2 rue Evariste de Parry - BP18 - 97821 Le Port Cedex

☎ 0262 42 90 00

**Site web :** [www.reunion.port.fr](http://www.reunion.port.fr)



**Implantations régionales ou territoriales :** il est composé de deux sites :

- Le Port Ouest, situé sur la commune **du Port** (activités de pêche, de plaisance, de réparation navale, d'importation de bitume, de gaz et de ciment, ainsi que d'exportation de sucre en vrac) ;
- Le Port Est, situé sur la commune de **la Possession** (terminal à conteneurs, terminal céréalier, terminal d'hydrocarbures, terminal à charbon et gare maritime/croisière).

Situé sur l'axe Asie-Afrique le GPM de La Réunion bénéficie d'une position stratégique au cœur des échanges internationaux de l'hémisphère Sud. Cette position constitue un véritable levier pour le développement économique et l'attractivité de l'île.

## Activités

### MISSIONS

Dans les limites de sa circonscription, le GPM de La Réunion veille à l'intégration des enjeux du développement durable, ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- réalisation, exploitation et entretien des accès maritimes ;
- police, sûreté, sécurité et bon fonctionnement général du port ;
- construction, gestion, valorisation et préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- construction et entretien de l'infrastructure portuaire ;
- promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- aménagement et gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- actions de promotion générale du port.

### ACTUALITÉS

En 2025, le trafic fret a poursuivi sa croissance modérée, portée par le transbordement. L'année a été marquée par [la livraison du dock flottant](#) qui permettra au port de développer une offre de réparation navale qualitative à partir de 2026. Le port a poursuivi les aménagements électriques sur le port Est. La recherche de clients pour l'exploitation de la zone arrière portuaire s'est poursuivie avec un projet d'appel à manifestation d'intérêt fin 2025.

### PERSPECTIVES

Les perspectives de trafic fret 2026 restent prudentes : de l'ordre de 5,66 Mt, en baisse de 5 % comparativement à l'atterrissage 2025 qui s'explique essentiellement par un recul de trafic de transbordement dans un contexte incertain, et une fragilité des trafics liés au secteur de la construction. Caractérisé par un marché local mature, le trafic du port devrait voir se maintenir les vracs solides et liquides. Le montant des investissements prévus est de 23,6 M€ : réfection et modernisation du slipway, ponton autopropulsé et dock flottant (qui accueillerait son premier client au printemps 2026).

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 69,5 M€
  - personnel : 27,8 M€
- Produits : 74,5 M€
  - subvention d'exploitation : 2,3 M€

### Effectifs

290,9 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Est inscrit au BI 2026 :

- Trafic fret attendu de 5 659 kt ;
- Chiffre d'affaires estimé à 18,8 M€ ;
- Investissements prévus à hauteur 23,6 M€ ;
- Résultat net prévisionnel de 5 058 K€.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

306 agents

### Âge moyen

46 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 19 %
- Hommes : 81 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 93,4 %
- Fonctionnaires : 5,6 %
- Contrats aidés : 1%

## Tutelle

### Ministre de tutelle :

Ministre chargé des ports maritimes

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Le GPM de La Réunion au même titre que les autres GPM, établi un projet stratégique. Cette obligation est inscrite à l'article L.5312-13 du code des transports.

Chaque projet stratégique détermine les grandes orientations, les modalités de son action et les dépenses et recettes prévisionnelles nécessaires à sa mise en œuvre. Il doit être compatible avec les orientations nationales en matière de dessertes intermodales des ports et les orientations prévues par le document de coordination interportuaire. Il comporte des documents graphiques indiquant les différentes zones et leur vocation, notamment les zones ayant des enjeux naturels.

Le projet stratégique 2024-2028 du GPM de La Réunion a été validé par le conseil de surveillance en novembre 2024 à la suite d'une phase de consultation du public.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

2012

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2012-1106 du 1<sup>er</sup> octobre 2012 instituant le grand port maritime de La Réunion.
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports.

### Président du directoire

Julien Dujardin

### Présidente du conseil de surveillance

Shenaz Bagot

### Conseil de surveillance (17 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 4 représentants des collectivités territoriales ;
- 5 personnalités qualifiées ;
- 3 représentants des salariés.

### Commissaire du Gouvernement

Didier Kruger, ancien membre de l'IGEDD

### Contrôleur budgétaire

Iris Rabenja (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- Relations avec la préfecture sur les enjeux de sûreté portuaire et la gestion des arrivées de migrants.
- Relations avec la préfecture dans le cadre de la contractualisation des cofinancements des projets dans le domaine portuaire.
- Relations avec la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL) de La Réunion sur la gestion des installations classées pour la protection de l'environnement (CPE), la préservation de la biodiversité et [la lutte contre les espèces exotiques envahissantes \(EEE\)](#).
- Relations avec la direction de la mer (DM) pour la mise en œuvre des directives européennes.
- Relations avec l'action de l'État en mer, (notamment pour rechercher des synergies sur le remontage.
- Relations avec la direction régionale des finances publiques (DRFIP) pour fiabiliser les transferts domaniaux et l'assiette de la taxe foncière.

### Partenariats structurants

Le GPM de La Réunion et la région Réunion ont signé une Convention Interreg VI le 17 octobre 2025 pour le programme de coopération régionale entre ports de la zone sud-ouest de l'océan Indien, d'Afrique de l'Est et Australe. Ce programme, co-financé par le fonds européen de développement régional (Feder), est le principal outil de coopération régionale dans l'océan Indien. Il permet à La Réunion de tisser des liens avec ses partenaires de la zone dans une logique de co-développement de la recherche, de l'économie, de la formation et de l'insertion professionnelle des jeunes, ainsi que la valorisation des patrimoines culturels.



# Grand port maritime de La Rochelle



## Identité

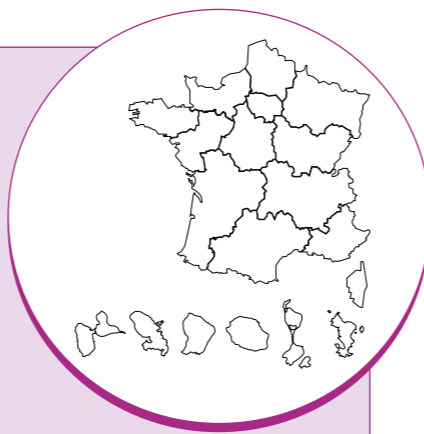
**Adresse :** 141 boulevard Émile Delmas - CS 70394 -17001 La Rochelle Cedex 1

☎ 05 46 00 53 60

**Site web :** [www.larochelle.port.fr](http://www.larochelle.port.fr)

Le grand port maritime de La Rochelle est situé dans le quartier de La Pallice, dans la partie ouest de la ville. Il s'étend sur un domaine de 561 ha dont 283 ha d'espace terrestre comprenant **6 terminaux** (voir infographie). Il est le seul port en eaux profondes de la façade atlantique.

Ancré dans l'histoire maritime et commerciale du territoire, le port de La Rochelle se transforme et s'affirme comme une plateforme logistique et environnementale de référence au service de la diversification industrielle, de la transition énergétique et du développement économique.



## Activités

### MISSIONS

Le grand port maritime (GPM) de La Rochelle veille, dans les limites de sa circonscription, à l'intégration des enjeux du développement durable ainsi qu'au respect des règles de la concurrence. Il est chargé des missions suivantes :

- la réalisation, l'exploitation et l'entretien des accès maritimes ;
- la police, la sûreté et la sécurité, et le bon fonctionnement général du port ;
- la gestion, la valorisation et la préservation du domaine dont il est propriétaire ou qui lui est affecté ;
- la construction, la valorisation et la préservation de ce domaine ;
- la construction et l'entretien de l'infrastructure portuaire ;
- la promotion de l'offre de dessertes ferroviaires et fluviales en coopération avec les opérateurs concernés ;
- l'aménagement et la gestion des zones industrielles ou logistiques liées à l'activité portuaire ;
- les actions concourant à la promotion générale du port.

- les travaux de réhabilitation du bâtiment « Lecamus » ;
- la décarbonation du passage portuaire dont l'électrification des quais.

### PERSPECTIVES

Avec son nouveau projet stratégique pour les cinq années à venir (2025-2029), le port de La Rochelle assume désormais son rôle d'exemplarité, notamment en conduisant avec méthode la transition écologique et en intégrant les enjeux économique, sociaux et environnementaux du port.

L'objectif du port est d'aller plus loin dans la diversification engagée, en accompagnant les filières émergentes, tout en restant attentif aux besoins d'évolution des filières historiques.

### ACTUALITÉS

En 2025, le GPM de la Rochelle a adopté son projet stratégique 2025-2029, structuré autour de trois axes majeurs, avec un plan d'investissement de 167 M€.

Le GPM a inauguré une plateforme mixte civile et militaire destinée à recevoir à la fois des trafics pour les armées et des opérateurs civils. Cette ouverture est opérationnelle depuis mars 2025.

Les principales opérations d'investissement en 2025 concernent :

- la réhabilitation du viaduc du Môle d'Escale ;
- la construction du Termina de Chef de Baie 4 - phase 2 ;

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 39,3 M€
  - personnel : 10,4 M€
- Produits : 39,6 M€
  - subventions de l'État : 1,6 M€
  - revenus d'activité et autres produits : 38 M€

### Effectifs

119 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Le GPM de La Rochelle est le 6<sup>e</sup> port français, mais également le 2<sup>e</sup> pour l'exportation des céréales. Il a traité 8,4 millions de tonnes de marchandises pour l'année 2024. Ce trafic est en baisse de 2,5 % par rapport à 2023.

- Trafic : 8,4 Mt (2024).
- Variation 2023/2024 : - 2,5 %.
- Trafic ferroviaire : 1 051 kT (2024) soit une part modale de près de 12,5 %.

Sur ce trafic global, les principales filières représentées sont : les céréales, les produits pétroliers raffinés, les vrac agricoles, les produits du BTP, les produits forestiers et papetiers ainsi que les colis lourds.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

120 agents

### Âge moyen

44 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 41 %
- Hommes : 59 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 89 %
- Fonctionnaires détachés : 11 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé des ports maritimes

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Le projet stratégique du GPM de La Rochelle s'étend sur la période 2025-2029 et a été approuvé par le conseil de surveillance du 27 juin 2025.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

2008

### Texte(s) de référence

- Loi n° 2008-660 du 4 juillet 2008 portant réforme portuaire.
- Décret n° 2008-1036 du 9 octobre 2008 instituant le grand port maritime de La Rochelle.
- Articles L. 5311-1 à L. 5352-5 et R. 5311-1 à R. 5352-7 du code des transports.

### Présidente du directoire

Sandrine Gourlet

### Présidente du conseil de surveillance

Cécile Richiardi

### Conseil de surveillance (18 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 5 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants du personnel ;
- 5 personnalités qualifiées.

### Commissaire du Gouvernement

Daphné Boret-Camguilhem, adjointe à la sous-directrice des ports (DGITM/DTFFP/SDP)

### Contrôleur budgétaire

Patrice Moura (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Relations avec la DREAL Nouvelle-Aquitaine et le SGAR dans le cadre notamment de la négociation des contrats État-Région dans le domaine portuaire.

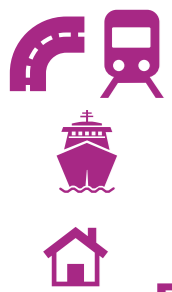
Relations avec la DDTM 17 et autres services instructeurs dans le cadre des demandes d'autorisations réglementaires liées à un projet.

Relations avec la DIRM sud Atlantique dans le cadre des dossiers relatifs à la façade maritime dont elle a la charge.

### Partenariats structurants

Signature d'un accord de coopération pour le développement de l'éolien.

Le port de Bilbao (Espagne) et les quatre ports de commerce de Nouvelle-Aquitaine (Bayonne, Bordeaux, La Rochelle, Rochefort-Tonnay-Charente) ont signé le 25 septembre 2025 un protocole d'accord stratégique pour accélérer le développement de l'éolien en mer et renforcer la coopération portuaire de l'arc atlantique.



# Port autonome de Strasbourg

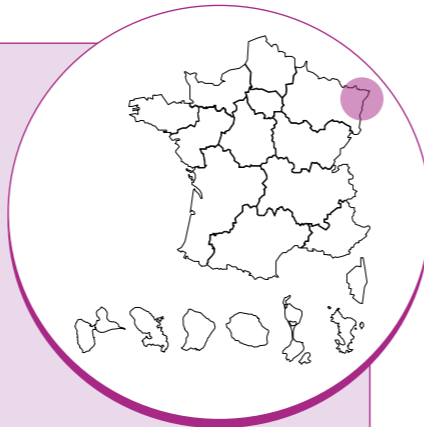


## Identité

**Adresse :** 1 rue du Port du Rhin 67000 Strasbourg  
☎ 03 88 21 74 74 ✉ [pas@strasbourg.port.fr](mailto:pas@strasbourg.port.fr)  
**Site web :** [www.strasbourg.port.fr](http://www.strasbourg.port.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- l'espace portuaire de **Strasbourg** ;
- le site de **Lauterbourg** ;
- le site de **Beinheim** ;
- le site de **Marckolsheim** ;
- **8 autres sites** se situent le long du Rhin :
  - Seltz, Fort-Louis, Dalhunden, Drusenheim, Offendorf, Eschau, Gerstheim et Rhinau.



## Activités

### MISSIONS

Le port autonome de Strasbourg (PAS) entretient et exploite le port rhénan de Strasbourg et ses dépendances. Il exécute les travaux d'extension et d'amélioration du port.

### ACTUALITÉS

En 2025, le PAS poursuit la mise en œuvre des axes définis dans son projet stratégique avec une politique d'investissement dynamique.

Plusieurs projets ont marqué l'année :

- concertation publique autour du projet d'extension du terminal Sud multimodal, visant à renforcer l'offre en matière de transport fluvial et plus particulièrement de transport ferroviaire avec un objectif de réduction de l'usage de modes de transport carbonés ;
- lancement de la **démarche CLES 2025**, qui s'inscrit dans le cadre du **dispositif national ZIBaC** (Zones Industrielles Bas Carbone) et vise à définir une trajectoire de décarbonation pour la zone industrielle et portuaire de Strasbourg, avec un objectif de réduction de 81 % des émissions industrielles d'ici 2050 ;
- ouverture de la nouvelle gare fluviale à destination des bateaux de croisières rhénanes, avec la possibilité de branchement électrique à quai permettant de réduire les émissions de carbone lors des escales ;
- définition de la stratégie énergétique du PAS pour répondre aux enjeux de performance économique, sobriété énergétique et décarbonation.

### PERSPECTIVES

En 2026, le PAS fêtera ses 100 ans, des festivités sont prévues à cette occasion. Elles seront adossées aux Assises Port du futur, événement visant à promouvoir l'innovation dans le domaine portuaire, organisé en lien avec le Cerema.

Le Port prévoit de poursuivre ses investissements avec :

- l'accueil des lauréats de l'appel à projet pour l'extension du terminal sud et le lancement de la phase 1 du projet de hub ferroviaire ;
- l'amélioration de l'accessibilité ferroviaire de la boucle sud ;
- la réalisation des études pour les travaux d'extension du terminal de Lauterbourg.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 37,3 M€
  - personnel : 15,8 M€
- Produits : 37,6 M€

### Effectifs

154,08 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Le port autonome de Strasbourg est le deuxième port fluvial de France. Il dispose de 100 km de voies ferrées et 100 km de façades fluviales.

En 2025, le trafic de marchandises s'élève à :

- trafic ferroviaire : 1,04 MT ;
- trafic fluvial : 5,8 MT ;
- EVP : 321 106.

L'activité croisière est en pleine croissance, elle s'élève à :

- passagers rhénans : 263 033 avec 1 783 escales ;
- **Batorama** : 726 237 passagers.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

143 agents

### Âge moyen

49 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 30 %
- Hommes : 70 %

### Statut du personnel

- Titulaires : 67 %
- Contractuels de droit public : 30 %
- Fonctionnaires détachés : 3 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministère chargé des ports

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFPP/SDP/P2 - Bureau des grands ports maritimes

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Le port autonome de Strasbourg s'est doté en 2024 d'un projet stratégique pour la période 2024-2028, qui détermine les grandes orientations, les modalités de son action et les dépenses et recettes prévisionnelles nécessaires à son développement.

Il s'articule autour de 4 grands axes : transition écologique et décarbonation, développement de la multimodalité, intégration territoriale, excellence du collectif.

## Organisation

### Forme juridique

Sui generis

### Date de création :

1924

### Texte(s) de référence

- Loi du 26 avril 1924 homologuant une convention du 20 mai 1923 conclue entre l'État et la ville de Strasbourg
- Décret du 27 septembre 1925 relatif à la construction du port autonome de Strasbourg

### Directrice générale

Claire Merlin

### Présidente du conseil d'administration

Anne-Marie Jean

### Conseil d'administration (21 membres) :

- 6 représentants de l'État ;
- 6 représentants de la ville de Strasbourg ;
- 1 représentant de la CCI Alsace Eurométropole ;
- 1 représentant de la Collectivité européenne d'Alsace ;
- 1 représentant du conseil régional Grand Est ;
- 3 représentants du personnel ;
- 3 représentants du port de Kehl.

### Contrôleur budgétaire

Francis Ponton (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Relations avec la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Grand Est, dans le cadre notamment de la contractualisation des cofinancements des projets dans le domaine portuaire.

### Partenariats structurants

- Contrat de développement Ville – Eurométropole de Strasbourg – Région Grand Est – Port de Strasbourg : cadre global et d'engagements mutuels pour les six prochaines années.
- Accord de coopération entre les ports de Strasbourg et de Kehl adossé à quatre piliers : transitions, multimodalité, rayonnement portuaire, mobilités.
- ADIRA : accompagnement des entreprises souhaitant s'implanter au port.
- ADEUS : relation port – ville.
- **VNF** : interface urbanité, eau, report modal, transition et coopération au sein du corridor.
- SNCF Réseaux : en cours de finalisation.
- Agence de l'eau : contrat industriel « eau et climat » sur la période 2025 à 2028 regroupant des projets concertés, qui a vocation à servir de guide à l'action relative à l'eau et à la biodiversité pour les parties prenantes qui prennent dans ce cadre des engagements réciproques.
- Marine nationale et Lycée Émile Mathis : promotion de l'emploi et des métiers liés à la logistique, le portuaire notamment.



# Régie autonome des transports parisiens



## Identité

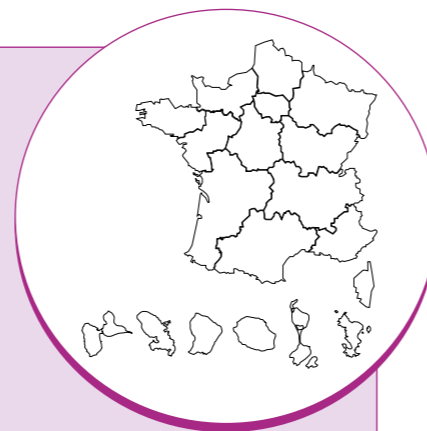
**Adresse :** LAC A8A, 54 quai de la Râpée, 75599 PARIS cedex 12

☎ 3424

**Site web :** [www.ratp.fr](http://www.ratp.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

[Carte des implantations mondiales et chiffres clés du groupe RATP](#)



## Activités

### MISSIONS

En Île-de-France, la RATP a pour missions :

- l'exploitation des lignes franciliennes de transports publics de voyageurs (réseau express régional - RER, métro, tramway, bus) qui lui est confiée ;
- la gestion des infrastructures du réseau de métro et de RER qu'elle exploite ;
- le cas échéant, la construction et l'aménagement de nouvelles lignes.

La RATP intervient également en régions et à l'international par le biais de filiales de droit privé.

Aux missions existantes, le décret n° 2025-1023 du 28 octobre 2025 ajoute celle de coordonner la sécurité des systèmes d'information du réseau [du Grand Paris Express](#).

### ACTUALITÉS

2025 a été marquée par l'ouverture à la concurrence du réseau historique des bus de Paris et de petite couronne. La RATP, via sa filiale [RATP Cap Île-de-France](#), a remporté huit des treize lots mis en concurrence (dont deux mis en service en novembre 2025).

Le nouveau contrat liant [Île-de-France Mobilités](#) et la RATP pour la période 2025-2029 a été signé en juillet 2025.

Dans le cadre du programme de renouvellement du matériel roulant de huit lignes du métro parisien, les premières rames de nouvelle génération (MF 19) ont été mises en service en octobre sur la ligne 10.

RATP Dev a débuté en janvier 2025 l'exploitation et la maintenance des réseaux de métros, de tramways et de funiculaires de la ville de Lyon. L'entreprise a poursuivi son développement en remportant notamment l'exploitation du TER Étoile de Caen et celle d'une ligne de métro automatique à Melbourne.

Le groupe RATP a accéléré sa diversification. RATP Solutions Ville a remporté, en partenariat avec Dalkia et Eiffage, le contrat de concession pour le réseau de chaleur de la ville de Paris.

### PERSPECTIVES

La RATP veillera à réussir la transition vers la concurrence de l'activité bus (quatre vagues entre mars et novembre 2026), tandis que RATP Cap Île-de-France va progressivement débiter l'exploitation de ses six délégations de service public du réseau des bus parisiens.

La RATP va poursuivre l'adaptation et la modernisation de l'infrastructure, des systèmes ainsi que des ateliers de maintenance des lignes de métro parisien progressivement équipées du nouveau matériel roulant MF19.

Le groupe visera à capitaliser sur ses récents gains et remporter des consultations significatives pour RATP Cap Île-de-France (Paris et sa région) et [RATP Dev](#) (province et international).

La RATP va également assurer la reprise en gestion technique de la ligne 18 (fin 2026) et préparer la mise en service de la ligne 15 Sud (2027).

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

2026 sera une année de transition pour l'EPIC RATP, marquée par la sortie progressive de l'activité des bus parisiens. Le chiffre d'affaires 2026 est ainsi estimé en diminution de 11 %, à 5,2 Md€. Le chiffre d'affaires consolidé est inscrit au budget à 8,1 Md€.

Le résultat opérationnel de l'EPIC pour 2026 est évalué à 361 M€ tandis que celui du groupe est estimé à 431 M€.

Les dépenses d'investissement sont portées au budget pour un montant de 2,4 Md€ aux bornes du groupe, dont 2,2 Md€ pour l'EPIC.

Le résultat net part groupe est inscrit au budget 2026 pour 246 M€. Le résultat net de l'EPIC est estimé à 223 M€.

### Effectifs

Pour 2026, les effectifs moyens de l'EPIC sont estimés à 35 110 ETP.

### Chiffres-clés d'activité

- La RATP est le troisième opérateur mondial de transports urbains.
- Le groupe est présent dans plus de 16 pays répartis sur cinq continents.
- Il a réalisé un chiffre d'affaires consolidé de 7,1 Md€ en 2024 (+9,6 %).
- L'entreprise est [le leader mondial de l'exploitation du métro automatique](#).
- 2,5 Md€ ont été investis en Île-de-France en 2024, dont 939 M€ sur fonds propres.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

### Effectifs physiques

Les effectifs projetés au 31 décembre 2025 sont estimés à 44 040 agents

### Âge moyen

43 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 21,1 %
- Hommes : 78,9 %

### Statut du personnel (sur le périmètre de l'EPIC)

- Statutaires : 83,6 %
- Contractuels : 16,4 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé des transports

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFFP/SF3 - Bureau des transports ferroviaires et collectifs en Île-de-France

### Opérateur de l'État

Non

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

1948

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2022-251 du 24 février 2022 relatif au statut de la Régie autonome des transports parisiens.
- Articles L. 2142-1 à L. 2142-20 du code des transports.

### Président-directeur général

Xavier Piechaczyk

### Conseil d'administration (15 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 5 personnalités qualifiées ;
- 5 représentants des salariés.

### Commissaire du Gouvernement

Rodolphe Gintz, Directeur général des infrastructures, des transports et des mobilités

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

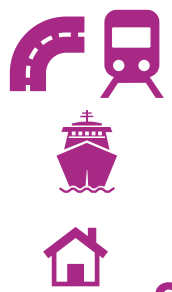
## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

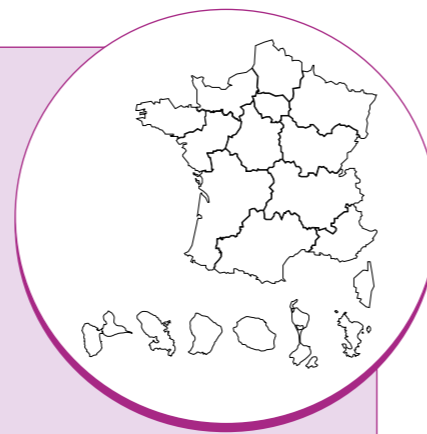
Direction régionale et interdépartementale de l'équipement, de l'aménagement et des transports d'Île-de-France (DRIEAT)

### Partenariats structurants

- Pour soutenir sa stratégie de diversification, le groupe RATP noue, le plus souvent par l'intermédiaire de ses filiales, des partenariats - minoritaires - avec des entreprises publiques et privées.
- Le consortium composé notamment de RATP Dev, John Holland et Alstom a remporté l'appel d'offres pour la réalisation (10 ans), l'exploitation et la maintenance (15 ans) du [métro automatique Suburban Rail Loop East \(SRL East\)](#) de Melbourne.
- Déjà associée à [ComfortDelGro](#) pour assurer l'exploitation de la ligne 15 Sud du Grand Paris Express et de [la ligne Jurong Region Line de Singapour](#), RATP Dev a renouvelé ce partenariat pour candidater à l'appel d'offres pour l'exploitation et la maintenance du métro de Copenhague.
- Associé à Dalkia (41 %) et Eiffage (39 %), le groupe RATP a remporté la concession d'exploitation du réseau de chaleur de la ville de Paris, pour une durée de 25 ans.



# Société des Grands Projets



## Identité

**Adresse :** 2 mail de la Petite Espagne - 93200 Saint-Denis

☎ 01 82 46 20 00

**Site web :** [www.societedesgrandsprojets.fr/](http://www.societedesgrandsprojets.fr/)

## Activités

### MISSIONS

L'établissement, créé initialement sous le nom de Société du Grand Paris (SGP) par la loi du 3 juin 2010 relative au Grand Paris, a pour mission principale la conception et la réalisation du **Grand Paris Express (GPE)**.

Le GPE est un réseau de métro automatique constitué de 200 kilomètres de voies nouvelles (lignes 15, 16, 17, 18 et prolongements nord et sud de la ligne 14) et 68 nouvelles gares dont la mise en service est prévue d'ici fin 2031, ce qui se traduira par un doublement du réseau actuel de l'Île-de-France.

La mission de réalisation du GPE confiée à la SGP comprend la construction des lignes, ouvrages et installations fixes, la construction et l'aménagement des gares ainsi que l'acquisition des matériels roulants.

La loi du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains (SERM) a renommé l'établissement « Société des grands projets » et élargi ses compétences en dehors de l'Île-de-France, lui permettant de prendre part à l'élaboration et la réalisation des projets de SERM.

Les SERM sont une offre multimodale de services de transports collectifs publics qui s'appuie prioritairement sur un renforcement de la desserte ferroviaire.

Sur décision ministérielle et à la demande des collectivités territoriales, la SGP peut être chargée de l'élaboration des projets de SERM, conjointement avec SNCF Réseau et Gares et Connexions, de la maîtrise d'ouvrage d'infrastructures nouvelles, de participer à leur financement et à la coordination d'ensemble de la réalisation des infrastructures.

### ACTUALITÉS

S'agissant du GPE, l'année 2025 a été marquée par l'avancement opérationnel du projet avec les travaux de génie civil et d'aménagement, en voie d'achèvement sur plusieurs sections de lignes, entrent dans la phase nouvelle des essais. Dans ce contexte, les difficultés rencontrées lors des essais de la ligne 15 sud ont conduit la SGP à décaler le calendrier de mise en service, avec notamment une date butoir de mise en service désormais prévue en avril 2027 pour la ligne 15 sud.

La SGP intervient sur 16 projets de SERM, contribuant fortement à la dynamique dans les territoires.

### PERSPECTIVES

S'agissant du GPE, après la mise en service des prolongements de la ligne 14 en 2024, la concrétisation de la feuille de route de la SGP devrait se poursuivre avec [la mise en service prévue en octobre 2026 du premier tronçon de la ligne 18](#), puis des autres lignes entre 2027 et 2031.

Le projet de loi cadre pour le développement des transports précisera les modalités d'intervention de la SGP pour le déploiement des SERM.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 5 010 M€
  - investissement : 3 554,4 M€
  - personnel : 154,8 M€
- Recettes : 1 277,4 M€
  - fiscalité affectée : 985 M€
  - recettes propres : 292,5 M€

### Effectifs

- 960 ETPT sous plafond
- 47 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Le coût total du Grand Paris Express est estimé à 36,1 Md€ (coût d'objectif aux conditions économiques 2012), montant correspondant à la réalisation des lignes nouvelles 15, 16, 17 et 18, ainsi que des prolongements nord et sud de la ligne 14.
- Le budget initial 2024 de la SGP prévoit un montant de dépenses de 6,7 Md€ en AE et 5,7 Md€ en CP.
- Pour faire face à ces dépenses, la SGP a recours à l'emprunt (sa dette s'élevait à 30,6 Md€ à fin septembre 2024) et bénéficie de recettes fiscales affectées (914 M€ prévus en loi de finances 2024) qui lui permettront à terme de rembourser sa dette.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

1 119 agents

### Âge moyen

39 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 47 %
- Hommes : 53 %

### Statut du personnel (sur le périmètre de l'EPIC)

- Contractuels de droit privé : 95 %
- Contrats aidés : 5 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés du développement de la région capitale, de l'économie, des transports (tutelle principale) et de l'urbanisme.

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFPP/SF3 - Bureau des transports ferroviaires et collectifs en Île-de-France.

### Opérateur de l'État

Oui (programme 203 : « Infrastructures et services de transports »).

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

2010

### Texte(s) de référence

- Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au Grand Paris
- Loi n° 2023-1269 du 27 décembre 2023 relative aux services express régionaux métropolitains
- Décret n° 2010-756 du 7 juillet 2010 relatif à la Société du Grand Paris

### Président du directoire

Jean-François Monteils

### Président du conseil d'administration

Karim Bouamrane

**Conseil d'administration** (21 membres répartis au sein de 4 collèges) :

- 11 représentants de l'État ;
- la présidente du conseil régional d'Île-de-France ;
- les 8 présidents des conseils généraux des départements de la région ;
- 1 maire d'une commune de la région ou un président d'établissement public de coopération intercommunale.

### Commissaire du Gouvernement

Le préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris

### Contrôleur budgétaire

Guillaume Lacroix (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

La DRIEAT est très impliquée dans les échanges avec la SGP au regard de l'importance du projet pour la région et de la participation du préfet de région et de la DRIEAT au conseil de surveillance.

### Partenariats structurants

Dans le cadre de la conception et de la réalisation du réseau du Grand Paris Express, la SGP est en relation étroite avec la RATP, qui sera gestionnaire de l'infrastructure du réseau, ainsi qu'avec [Île-de-France Mobilités \(IDFM\)](#) qui, en tant qu'autorité organisatrice des services de transports publics, a désigné les futurs exploitants du réseau (Keolis, RATP Dev). La relation avec ces partenaires est régie par plusieurs conventions. La SGP a par ailleurs passé de nombreux marchés avec des entreprises, notamment de génie civil et de la filière ferroviaire.

S'agissant des SERM, la SGP a signé avec l'État et des collectivités territoriales des conventions de financement des études de préfiguration pour 16 projets de SERM. Ces financements permettent à la SGP de mener des travaux d'élaboration du schéma d'ensemble de ces projets, du plan de financement, de la gouvernance et du dossier de demande d'octroi du statut de SERM.



# Voies navigables de France



## Identité

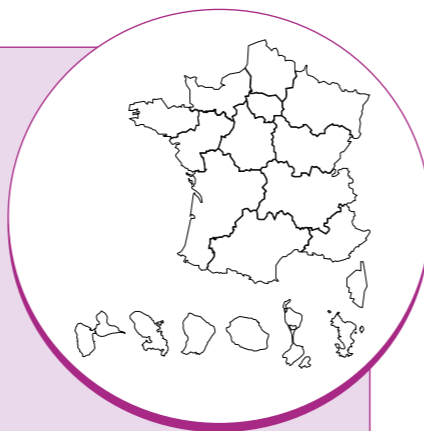
**Adresse :** 175 rue Ludovic Boutleux - BP 30820 - 62408 Béthune

☎ 03 21 63 24 24

**Site web :** [www.vnf.fr](http://www.vnf.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- Une direction de l'ingénierie et de la maîtrise d'ouvrage à **Béthune**
- Sept directions territoriales :
  - Hauts-de-France (**Lille**)
  - Bassin de la Seine (**Paris**)
  - Nord-Est (**Nancy**)
  - Strasbourg
  - Centre-Bourgogne (**Dijon**)
  - Rhône-Saône (**Lyon**)
  - Sud-Ouest (**Toulouse**)



## Activités

### MISSIONS

L'établissement gère 6 700 km de canaux et rivières aménagés, plus de 2 000 ouvrages d'art et 40 000 hectares de domaine public, en bordure de voie d'eau.

Il a pour missions principales :

- d'exploiter, entretenir, maintenir, améliorer, étendre et promouvoir les voies navigables ;
- de promouvoir et développer le transport fluvial et contribuer au report modal ;
- d'assurer la gestion hydraulique des voies et, à titre accessoire, l'exploitation de l'énergie hydraulique ;
- de concourir au développement durable et à l'aménagement du territoire ;
- de préserver la biodiversité et la continuité écologique ;
- de gérer et exploiter le domaine confié par l'État ;
- de conserver le patrimoine et valoriser le domaine public fluvial ;
- de promouvoir le tourisme fluvial et les activités nautiques ;
- d'apporter un appui technique aux autorités de l'État en matière de police de navigation.

### ACTUALITÉS

Depuis 2024, VNF mène sa transformation, dans le respect du dialogue social, selon deux approches :

- l'Acte 1 concerne la modernisation du réseau, de son exploitation, avec la mise en place progressive de PCC (postes de commande centralisée) et de sa maintenance, avec la mise en place de CMI (centres de maintenance industrielle) et de PA (points d'appui), rationalisés (fermeture de plus de 100 sites dans la décennie) ;
- l'Acte 2 concerne la rationalisation de ses fonctions ressources, pour partie progressivement centralisées.

Alors que le COP prévoyait un maintien des effectifs jusqu'en 2026, le plafond d'emplois a été abaissé de 38 ETPT en 2025 et le Extraits du budget initial 2026 prévoit une nouvelle baisse de 22 ETPT, rendant plus difficiles l'exercice des missions dévolues à l'établissement et sa transformation.

### PERSPECTIVES

Les perspectives principales sont :

- la fiabilisation du réseau, grâce à la gestion centralisée des ouvrages de navigation, et son développement avec la réalisation à l'horizon 2032 de [la liaison Seine-Escaut](#).
- le programme de régénération/modernisation de VNF : l'automatisation et la gestion à distance des ouvrages, le remplacement des barrages manuels par des barrages modernes instrumentés permettront une meilleure gestion hydraulique du réseau.
- les actions en faveur du verdissement et de la transition énergétique par lesquelles VNF accompagnera, dans le cadre de partenariats avec les collectivités territoriales, le développement du tourisme fluvial et fluvestre.

Ces actions vont se poursuivre en 2026, avec l'ouverture de nouveaux PCC et la poursuite du programme de modernisation.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 733 M€
  - personnel : 285,6 M€
- Recettes : 707,2 M€
  - SCSP : 243,9 M€
  - recettes propres : 244,9 M€
  - recettes fléchées : 214,2 M€

### Effectifs

- 3 968 ETPT sous plafond
- 76 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Une modernisation qui s'est poursuivie en 2024 :

- 296 écluses télé-conduites, dont 275 avec réarmement à distance pour le réseau à petit gabarit ;
- 4 postes de commande centralisés mis en service.

43,4 millions de tonnes de marchandise transportées sur le réseau fluvial français en 2023, soit 2,17 millions de camions et 390 000 tonnes d'émissions de CO<sub>2</sub> évités.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

4 080 agents

### Âge moyen

48 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 28 %
- Hommes : 72 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 79 %
- Contractuels de droit privé : 13 %
- Ouvriers des parcs et ateliers : 8 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé des transports

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGITM/DTFPP/DTF/TF1- Bureau des voies navigables

### Opérateur de l'État

Oui (programme 203 : « Infrastructures et services de transports »)

### Contrat d'objectifs

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) entre l'État et VNF a été signé le 22 décembre 2023 pour la période 2023-2032.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

1<sup>er</sup> janvier 2013

### Texte(s) de référence

- Loi n° 2012-77 du 24 janvier 2012 relative à Voies navigables de France
- Décret n° 2023-1068 du 20 novembre 2023 modifiant l'organisation et le fonctionnement de VNF
- Articles L. 4311-1 à L. 4316-14 et R. 4311-1 à R. 4316-14 du code des transports

### Directrice générale

Cécile Avezard

### Président du conseil d'administration

Laurent Hénart, conseiller municipal de Nancy

### Conseil d'administration (17 membres) :

- 6 représentants de l'État ;
- 6 personnalités qualifiées ;
- 5 représentants du personnel titulaires et un nombre égal de suppléants.

### Commissaire du Gouvernement

Floriane Torchin, directrice des transports ferroviaires et fluviaux et des ports

### Contrôleur budgétaire

Francis Ponton (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives.

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

En sa qualité de gestionnaire d'un réseau fluvial, VNF entretient des relations étroites avec les services des DREAL et des DDT chargés de l'eau dans toutes ses composantes (biodiversité, qualité, risques, etc.).

### Partenariats structurants

- Contrat de partenariat public privé pour le remplacement des 29 barrages manuels de l'Aisne et de la Meuse avec la société BAMEO signé le 24 octobre 2013. La société BAMEO, adossée au groupe VINCI, est chargée de la reconstruction des 29 barrages et de leur exploitation sur 30 ans.
- Partenariats menés par la filiale de VNF, la société Rives & Développement (RSD) avec des investisseurs et promoteurs immobiliers afin de valoriser le domaine foncier de VNF.
- Partenariat structurant avec le Groupement Européen d'Intérêt Economique (GEIE) Seine-Escaut entre VNF, la SCSNE et les gestionnaires d'infrastructures fluviales flamand (DVW) et wallon (SPW).
- Partenariat avec la société du canal Seine-Nord Europe, chargée de la réalisation du canal Seine-Nord Europe : à terme assurera la maintenance et l'exploitation.



- Aéroport de Bâle-Mulhouse
- École nationale de l'aviation civile - ENAC



# Aéroport de Bâle-Mulhouse



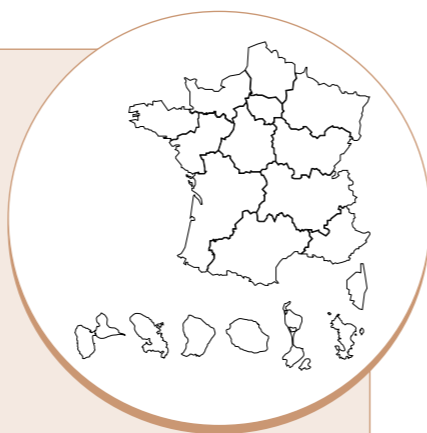
## Identité

Le nom commercial de l'aéroport de Bâle-Mulhouse est EuroAirport Basel-Mulhouse-Freibourg.

**Adresse :** BP 60120 - 68304 Saint-Louis cedex

☎ 03 89 90 31 11

**Site web :** [www.euroairport.com/fr](http://www.euroairport.com/fr)



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public binational, institué et régi par la convention franco-suisse signée à Berne le 4 juillet 1949, a pour mission la construction et l'exploitation de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, établi sur le territoire français, destiné exclusivement au trafic civil. Il mène toutes les opérations industrielles, commerciales, immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets de l'établissement.

La clientèle de l'EuroAirport Basel-Mulhouse-Freiburg provient de la France, la Suisse et de l'Allemagne. L'aéroport accueille des compagnies aériennes opérant sous autorisations de services aériens délivrées par la France et la Suisse.

### ACTUALITÉS

L'année 2025 a été marquée par une progression du trafic, amenant à dépasser le record d'avant Covid, avec 9,6M de passagers, soit +8 % de passagers par rapport à 2024 (pour une hausse des mouvements limitée à +1 %).

L'équipe de direction générale de l'EuroAirport a été complètement renouvelée en 2025 :

- le nouveau directeur général, suisse, Tobias Markert, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> avril 2025 ;
- le nouveau directeur général adjoint, français, Renaud Paubelle, a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> juillet 2025. Précédemment, Paubelle était président du directoire de l'aéroport de Strasbourg-Entzheim depuis mai 2020.

L'aéroport accorde une attention particulière aux enjeux environnementaux. En 2025, l'aéroport obtient ainsi des résultats très positifs en ce qui concerne la réduction des nuisances sonores, avec une réduction significative du nombre de vols après 23h (- 95 % par rapport à 2019 au regard des heures de départ du poste de stationnement).

### PERSPECTIVES

L'EuroAirport a lancé un nouveau cycle d'investissement très ambitieux, principalement orienté autour du renouvellement des infrastructures, de leur mise à niveau capacitaire, et d'amélioration de la qualité de service.

Pour 2026, les dépenses d'investissements sont estimées à 79,2 millions d'euros, dont 60,2 millions d'euros liés aux activités du service public aéroportuaire. À ce titre, 15,6 millions d'euros seront dédiés à la réfection de la piste principale et 13,3 millions d'euros à celle du taxiway Bravo.

D'autres investissements majeurs sont à l'étude avec notamment un projet d'extension du terminal côté ville, l'extension des portes sud et nord côté piste et l'optimisation du stationnement automobile.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Chiffre d'affaires estimé : 180,5 M€
- Charges d'exploitation estimées : 132 M€
- Dépenses d'investissements estimées : 79.2 M€

### Effectifs

Le nombre d'ETP moyen annuel calculé est estimé à 428,5 pour 2026

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

390 agents

### Âge moyen

44 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 32 %
- Hommes : 68 %

### Statut du personnel

Contractuels de droit privé (accord sur le règlement du personnel approuvé par le CA le 22 février 2019 et ratifié le 1<sup>er</sup> avril 2019) : 100 %.

- Statut social français : 89 %
- Statut social suisse : 11 %

## Organisation

### Forme juridique

Sui generis

### Date de création

25 novembre 1952

### Texte(s) de référence

L'aéroport de Bâle-Mulhouse a été créé par la convention franco-suisse du 4 juillet 1949 ratifiée le 25 novembre 1952 et son décret d'application n° 53-537 du 13 mai 1953

### Directeur général

Tobias Markert

### Président du conseil d'administration

- Luc Gaillet est le président du conseil d'administration (français) ;
- Raymond Cron est le vice-président du conseil d'administration (suisse).

### Conseil d'administration (16 membres) :

- 8 membres français nommés pour 6 ans par arrêté du ministre chargé de l'aviation civile ;
- 8 membres suisses.

### Contrôleur budgétaire

- Jean-Marc Delion : contrôleur financier français ;
- Marcel Zuckschwerdt : contrôleur financier suisse.

### Parité au sein des instances délibératives

Établissements soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé des transports et Office fédéral de l'Aviation civile (administration suisse, équivalent de la DGAC en France)

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGAC/ DTA/SDA/SDA1/Bureau des concessions et de la régulation économique des aéroports

### Opérateur de l'État

Non



# École nationale de l'aviation civile



## Identité

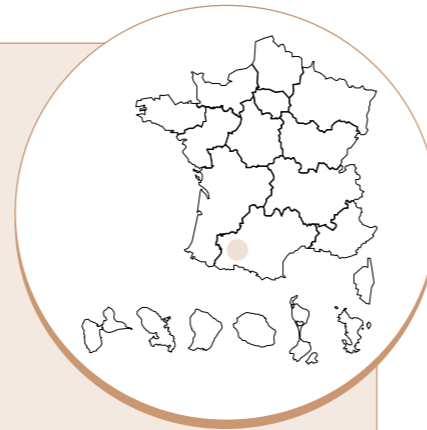
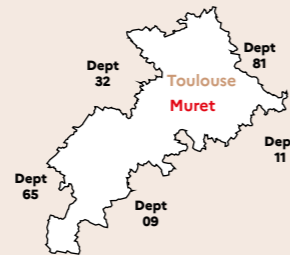
Adresse : 7 avenue Édouard Belin - CS 54005 - 31055 Toulouse Cedex 4

☎ 05 62 17 40 00

Site web : [www.enac.fr](http://www.enac.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- Centre de maintenance : **Castelnaudary (11)**
- 7 centres de formation au pilotage : **Biscarrosse (33), Carcassonne (11), Grenoble (38), Melun (77), Montpellier (34) Muret (31), Saint-Yan (71)**



## Activités

### MISSIONS

L'école a pour missions :

- de dispenser les formations initiales et continues aux fonctionnaires des corps techniques de la DGAC ainsi qu'aux ingénieurs et professionnels de l'aéronautique et du transport aérien ;
- de concourir à l'effort national de formation, de recherche et de développement technologique, notamment par la création de centres de formation d'apprentis ;
- de conduire des travaux d'études et de recherche et de valoriser les résultats de ses travaux ;
- d'organiser des examens et concours ;
- d'assurer, dans le cadre défini pour la formation aéronautique d'État, la formation de pilotes professionnels et non professionnels d'aéronefs, ainsi que d'instructeurs ;
- d'exploiter des aéronefs dans le cadre de missions effectuées pour le compte ou à la demande de la DGAC ;
- d'apporter son soutien au développement du secteur aéronautique français et d'assurer des missions de formation d'ingénierie, d'expertise et de recherche, en particulier à l'étranger.

### ACTUALITÉS

- Création d'une marque commune **TSAAE (Toulouse School of Aviation and Aerospace Engineering)** avec l'ISAE-SUPAERO pour la promotion à l'international d'un catalogue commun de Masters of Science (DNM) et de Mastères Spécialisés (MS).
- Mise en place de l'institut franco-chinois d'aviation civile à Hangzhou (Chine), lancement d'un MS à Hong-Kong, et poursuite de la délivrance de MS en Inde et en Algérie.
- Adhésion à la nouvelle Université de Toulouse en tant que membre associé.

- Augmentation significative du nombre de contrôleurs aériens et de cadets Air France à former.
- Premières remises de diplômes de doctorats ENAC.
- Obtention du label DDRS pour 4 ans (2025-2029).
- Lancement du renouvellement de la flotte avion, avec près de 60 avions attendus sur la période 2025-2030.

### PERSPECTIVES

- Établissement du contrat d'objectifs et de performance 27-331
- Création d'un laboratoire commun de recherche et lancement du **MS « Sustainable Aviation »** avec l'ISAE-SUPAERO.
- Évaluation par le HCERES été 2026 pour reconduire les accréditations des formations initiales de niveau licence, master et doctorat.
- Nouveau recrutement des ingénieurs ENAC via le concours Mines-Telecom (CMT).
- Poursuite du programme de renouvellement de la flotte avion avec les livraisons des premiers avions.
- Extension du parc photovoltaïque de l'ENAC pour atteindre 55 % d'énergie renouvelable produite sur les campus ENAC (incluant la biomasse, la géothermie, etc.).

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 155,5 M€
  - personnel : 95,3 M€
  - fonctionnement : 45,7 M€
  - investissement : 14,6 M€
- Recettes : 155,5 M€
  - SCSP : 105,7 M€
  - SCI : 2 M€
  - recettes propres : 36,7 M€
  - recettes fléchées : 9,4 M€

### Effectifs

- 782 ETPT sous plafond
- 145 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- 2 000 élèves en formation initiale (730 fonctionnaires, 35 % d'étrangers parmi les élèves civils, 27% de femmes au total).
- 2 700 stagiaires en formation continue.
- 96 avions.
- 107 bâtiments pour 110 000 m<sup>2</sup> de bâtiments administratifs, pédagogiques et techniques et 60 ha d'emprises foncières.
- 9 sites sur le territoire national.
- 140 000 m<sup>2</sup> de bâtiments administratifs, pédagogiques et techniques.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

980 agents

### Âge moyen

47 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 36 %
- Hommes : 64 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 43 %
- Ouvriers d'État : 11 %
- Contractuels de droit public : 38 %
- Autres statuts : 8 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'aviation civile

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGAC/SG/Tutelle

### Opérateur de l'État

Oui (programme 613 : « Soutien aux prestations de l'aviation civile »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2021-2025, signé le 5 juillet 2021

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de type « Grand établissement »

### Date de création

5 avril 2018

### Texte(s) de référence

Décret n° 2018-249 du 5 avril 2018 relatif à l'École nationale de l'aviation civile

### Directeur général

Olivier Chansou

### Président du conseil d'administration

Yannick Malinge

### Conseil d'administration (24 membres) :

- 6 représentants de l'État ;
- 10 personnalités extérieures ;
- 5 représentants du personnel ;
- 3 représentants des élèves.

### Contrôleur budgétaire

Stéphanie Binet, contrôleuse budgétaire régionale

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Peu de relations avec les services déconcentrés du ministère de tutelle.

En revanche des liens forts existent avec la DGAC et les services à compétence nationale qui la composent (Direction de la sécurité de l'aviation civile, Direction des services de la navigation aérienne), notamment pour réaliser les formations initiales et continues de leurs personnels techniques.

### Partenariats structurants

- Membre associé du groupe ISAE, qui fédère les écoles françaises du secteur aéronautique et spatial.
- Fédération de recherche avec l'Institut supérieur de l'aéronautique et de l'espace (ISAE-Supaéro) et l'Office national d'études et de recherches aérospatiales (Onera).
- Membre associé de l'Université de Toulouse.
- Nombreux partenariats avec des universités étrangères pour le développement ou la délivrance de formations ou d'échange d'étudiants et de chercheurs.
- Nombreux partenariats avec les entreprises du secteur : Airbus, Air France, Thalès, Aéroports de Paris, etc.
- Partenariat avec les grandes institutions du secteur aérien : Organisation de l'aviation civile internationale (OACI), Agence européenne de la sécurité aérienne (EASA), Association internationale du transport aérien (IATA), Conseil international des aéroports (ACI), etc.



# Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature /DGALN

Direction de l'eau et de la biodiversité



- Agence de l'eau Adour-Garonne
- Agence de l'eau Artois-Picardie
- Agence de l'eau Loire-Bretagne
- Agence de l'eau Rhin-Meuse
- Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse
- Agence de l'eau Seine-Normandie
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres - CELRL
- Domaine national de Chambord
- Établissement public du Marais poitevin - EPMP
- Établissement public du Mont-Saint-Michel
- Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer - IFREMER
- Muséum national d'histoire naturelle - MNHN
- Office français de la biodiversité - OFB
- Office national des forêts - ONF
- Parc amazonien de Guyane
- Parc national des Calanques
- Parc national des Cévennes
- Parc national des Écrins
- Parc national de forêts
- Parc national de la Guadeloupe
- Parc national du Mercantour
- Parc national de Port-Cros
- Parc national des Pyrénées
- Parc national de La Réunion
- Parc national de la Vanoise



# Agence de l'eau Adour-Garonne



## Identité

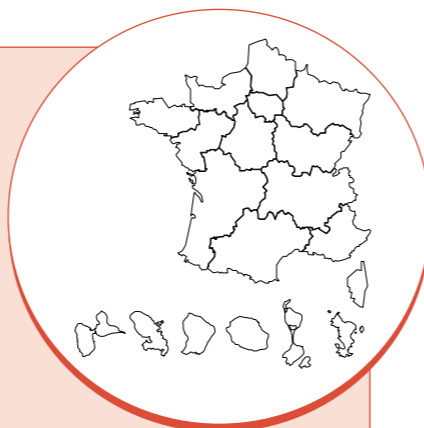
**Adresse :** 90 rue du Férétra - CS 87801 - 31078 Toulouse Cedex 4

☎ 05 61 36 37 38

**Site web :** [www.eau-grandsudouest.fr](http://www.eau-grandsudouest.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- Siège à **Toulouse** ;
- Délégation Garonne et rivières d'Occitanie : unités territoriales de **Toulouse** et de **Rodez** ;
- Délégation Atlantique-Dordogne : unités territoriales de **Bordeaux** et de **Brive-la-Gaillarde** ;
- Délégation Adour et côtiers à **Pau**.



## Activités

### MISSIONS

Par ses interventions, l'agence de l'eau favorise une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle contribue également à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin. Elle fait de l'adaptation au changement climatique le fil conducteur de sa politique d'intervention, à toutes les échelles de territoires de son bassin hydrographique.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers (acteurs économiques et citoyens), plafonnées annuellement via la loi de finances, qu'elle redistribue sous forme d'aides, conformément à son programme pluriannuel d'intervention, adopté par ses instances de bassin.

### ACTUALITÉS

- Première année de mise en œuvre du 12<sup>e</sup> programme d'intervention 2025-2030 (adopté à hauteur de 2,3 Mds € sur 6 ans) ;
- Première année de mise en application de la réforme des redevances qui instaure 3 nouvelles redevances : une sur la consommation d'eau potable et deux pour performance (des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif), et supprime les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte ;
- Élaboration et adoption du contrat d'objectifs et de performance 2025-2030 ;
- Accompagnement du bassin dans le cadre des conférences territoriales de l'eau ;
- Lancement de l'acte II de la mutualisation inter-agences et préparation des mandats de chantier ;

- Adoption de l'état des lieux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2028-2033 par le comité de bassin de décembre 2025 ;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan eau, du fonds vert et de la stratégie nationale pour la biodiversité ;
- Participation au pilotage du travail dans le cadre du lancement de la feuille de route interministérielle captages lancé par le ministre de la transition écologique l en mars 2025.

### PERSPECTIVES

- Poursuite de la mise en œuvre [du 12<sup>e</sup> programme d'intervention](#) et du [plan eau](#) ;
- Révision à mi-parcours des 12<sup>e</sup> programmes d'intervention ;
- Signature des contrats d'objectifs et de performance 2025-2030 ;
- Poursuite des travaux de mise à jour des projets de SDAGE et de [programmes de mesures 2028-2033](#) (Consultation du public et des partenaires) ;
- Accompagnement des parties prenantes dans le cadre de la mise œuvre de la réforme des redevances ;
- Renouvellement des membres du comité de bassin.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 416 M€
  - personnel : 22,6 M€
  - intervention : 356,9 M€
- Recettes : 388,5 M€
  - fiscalité affectée : 369,3 M€
  - recettes propres : 1 M€
  - recettes fléchées : 22,9 M€

### Effectifs

- 238,47 ETPT sous plafond
- 5 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Bilan sur les 6 ans du 11<sup>e</sup> programme (2019-2024) :

- 64,5 % du programme d'intervention consacré au changement climatique ;
- 87 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions ;
- 474,1 M€ engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent ;
- 5 175 km de linéaire de cours d'eau restauré ;
- 258 ouvrages aidés en liste 2 en vue d'assurer la continuité écologique.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

251 agents

### Âge moyen

49 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 60 %
- Hommes : 40 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 10 %
- Contractuels de droit public : 88 %
- Contractuels de droit privé : 1 %
- Apprentis : 1 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre en charge de l'environnement

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP/CASP-Opérateurs

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Le contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2025-2030 a été élaboré en 2025 à la suite à l'entrée en vigueur des 12<sup>e</sup> programmes d'intervention.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

16 décembre 1964

### Texte(s) de référence

Articles L. 213-8 à L. 213-11 et R. 213-30 à R. 213-48 du code de l'environnement

### Directrice général

Élodie Galko

### Président du conseil d'administration

Pierre-André Durand, préfet de la région Occitanie

### Conseil d'administration (35 membres) :

- le préfet coordonnateur de bassin où l'agence à son siège (président) ;
- 11 représentants des collectivités locales élus du [comité de bassin](#),
- 5 représentants des « usagers non économiques »
- 5 représentants des « usagers économiques »,
- 1 personne qualifiée
- 11 représentants de l'État et de ses établissements publics,
- 1 représentant du personnel de l'Agence.

### Commissaire du Gouvernement

Philippe Gouteyron, sous-directeur de la protection et de la gestion de l'eau et des écosystèmes aquatiques

### Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Article L. 213-8-1 du code de l'environnement

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ;
- Directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M) ;
- Direction interrégionale de la mer (DIRM).

### Partenariats structurants

- Régions ;
- Départements ;
- Autres collectivités : EPCI / EPTB / EPAGE / Syndicats mixtes ;
- Agence régionale de la santé ;
- [Conservatoire du littoral](#) ;
- [Office français de la biodiversité](#) ;
- [Office national des forêts](#) ;
- [Voies Navigables de France](#) ;
- Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires ;
- Office international de l'eau.



# Agence de l'eau Artois-Picardie



## Identité

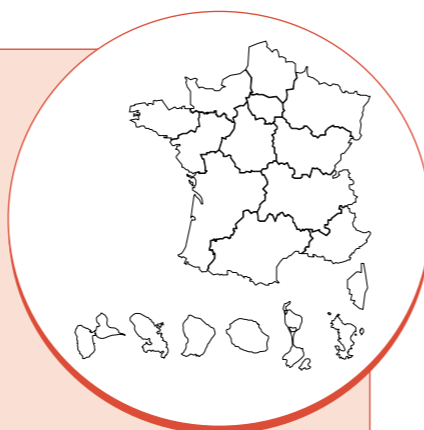
**Adresse :** 200 rue Marceline - BP 80818 - 59508 Douai cedex

☎ 03 27 99 90 00

**Site web :** [www.eau-artois-picardie.fr](http://www.eau-artois-picardie.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- Siège et mission Mer du Nord à **Douai** ;
- Mission Picardie à **Amiens** ;
- Mission Littoral à **Boulogne-sur-Mer**.



## Activités

### MISSIONS

Par ses interventions, l'agence de l'eau favorise une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle contribue également à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin. Elle fait de l'adaptation au changement climatique le fil conducteur de sa politique d'intervention, à toutes les échelles de territoires de son bassin hydrographique.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers (acteurs économiques et citoyens), plafonnées annuellement via la loi de finances, qu'elle redistribue sous forme d'aides, conformément à son programme pluriannuel d'intervention, adopté par ses instances de bassin

### ACTUALITÉS

- Première année de mise en œuvre du 12<sup>e</sup> programme d'intervention 2025-2030 (adopté à hauteur de 1,3 Md€ sur 6 ans) ;
- Première année de mise en application de la réforme des redevances qui instaure 3 nouvelles redevances : une sur la consommation d'eau potable et deux pour performance (des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif), et supprime les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte ;
- Élaboration et adoption du contrat d'objectifs et de performance 2025-2030 ;
- Accompagnement du bassin dans le cadre des conférences territoriales de l'eau ;
- Lancement de l'Acte II de la mutualisation inter-agences et préparation des mandats de chantier ;

- Adoption de l'état des lieux du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2028-2033 par le comité de bassin de décembre 2025 ;
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan eau, du Fonds vert et de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité ;
- Participation au pilotage du travail dans le cadre du lancement de la feuille de route interministérielle captages lancé par la ministre de l'écologie en mars 2025.

### PERSPECTIVES

- Poursuite de la mise en œuvre [du 12<sup>e</sup> programme d'intervention](#) et [du plan eau](#) ;
- Révision à mi-parcours des 12<sup>e</sup> programmes d'intervention ;
- Signature des contrats d'objectifs et de performance 2025-2030 ;
- Poursuite des travaux de mise à jour des projets de SDAGE et de [programmes de mesures 2028-2033](#) (consultation du public et des partenaires) ;
- Accompagnement des parties prenantes dans le cadre de la mise œuvre de la réforme des redevances ;
- Renouvellement des membres du comité de bassin.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 182,7 M€
  - personnel : 13,2 M€
  - intervention : 148,5 M€ en CP
- Recettes : 172,6 M€
  - fiscalité affectée : 164,9 M€
  - recettes propres : 4,1 M€
  - recettes fléchées : 3,5 M€

### Effectifs

- 145,1 ETPT sous plafond
- 3,3 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

**Bilan sur les 6 ans** du 11<sup>e</sup> programme (2019-2024) :

- 34,62 % du programme d'intervention consacré au changement climatique ;
- 60 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions ;
- 120,7 M€ engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent ;
- 627,3 km de linéaire de cours d'eau restauré ;
- 128 ouvrages aidés en liste 2 en vue d'assurer la continuité écologique ;
- 59 403 ha de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence (restauration et acquisition).

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

150 agents

### Âge moyen

48 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 59 %
- Hommes : 41 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 14 %
- Contractuels de droit public : 83 %
- Apprentis : 3 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre en charge de l'environnement

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP/CASP-Opérateurs

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2025-2030 a été élaboré en 2025 à la suite de l'entrée en vigueur des 12<sup>e</sup> programmes d'intervention.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

16 décembre 1964

### Texte(s) de référence

Articles L. 213-8 à L. 213-11 et R. 213-30 à R. 213-48 du code de l'environnement

### Directrice générale

Isabelle Matykowski

### Président du conseil d'administration

Bertrand Gaume, préfet de la région Hauts-de-France, préfet du Nord

### Conseil d'administration (35 membres) :

- le préfet coordonnateur de bassin où l'agence à son siège (président) ;
- 11 représentants des collectivités locales élus du comité de bassin,
- 5 représentants des « usagers non économiques »
- 5 représentants des « usagers économiques »,
- 1 personne qualifiée,
- 11 représentants de l'État et de ses établissements publics,
- 1 représentant du personnel de l'Agence.

### Commissaire du Gouvernement

Julie Percelay, adjointe à la sous-directrice de l'animation territoriale et de l'appui aux politiques de protection et de restauration des écosystèmes

### Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Article L. 213-8-1 du code de l'environnement

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ;
- Directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M) ;
- Direction interrégionale de la mer (DIRM).

### Partenariats structurants

- Régions ;
- Départements ;
- Autres collectivités : EPCI / EPTB / EPAGE / Syndicats mixtes ;
- Agence régionale de la santé ;
- [Conservatoire du littoral](#) ;
- [Office français de la biodiversité](#) ;
- [Office national des forêts](#) ;
- [Voies Navigables de France](#) ;
- Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires ;
- Office international de l'eau.



# Agence de l'eau Loire-Bretagne



## Identité

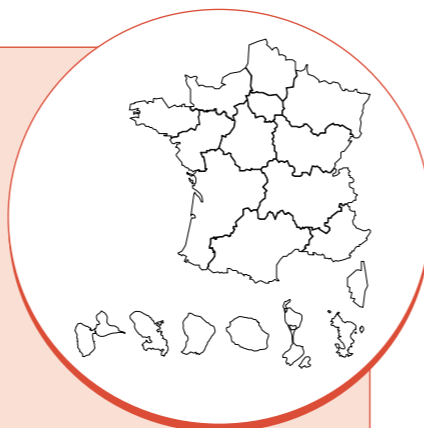
**Adresse :** 9 avenue de Buffon - CS 36339 - 45063 Orléans Cedex 2

☎ 02 38 51 73 73

**Site web :** [www.agence.eau-loire-bretagne.fr](http://www.agence.eau-loire-bretagne.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- Siège et délégation Centre-Loire à **Orléans** ;
- Délégation Armorique à **Ploufragan** ;
- Délégation Maine-Loire-Océan à **Nantes** et **Le Mans** ;
- Délégation Poitou-Limousin à **Poitiers** ;
- Délégation Allier-Loire amont à **Lempdes**.



## Activités

### MISSIONS

Par ses interventions, l'agence de l'eau favorise une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle contribue également à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin. Elle fait de l'adaptation au changement climatique le fil conducteur de sa politique d'intervention, à toutes les échelles de territoires de son bassin hydrographique.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers (acteurs économiques et citoyens), plafonnées annuellement via la loi de finances, qu'elle redistribue sous forme d'aides, conformément à son programme pluriannuel d'intervention, adopté par ses instances de bassin.

### ACTUALITÉS

- Première année de mise en œuvre du 12<sup>e</sup> programme d'intervention 2025-2030 (adopté à hauteur de 2,4 Mds€ sur 6 ans) ;
- Première année de mise en application de la réforme des redevances qui instaure 3 nouvelles redevances : une sur la consommation d'eau potable et deux pour performance (des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif), et supprime les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte ;
- Élaboration et adoption du contrat d'objectifs et de performance 2025-2030 ;
- Accompagnement du bassin dans le cadre des conférences territoriales de l'eau ;
- Lancement de l'acte II de la mutualisation inter-agences et préparation des mandats de chantier ;

- Adoption de l'état des lieux du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2028-2033 par le comité de bassin de décembre 2025 ;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan eau, du fonds vert et de la stratégie nationale pour la biodiversité ;
- Participation au pilotage du travail dans le cadre du lancement de la feuille de route interministérielle captages lancé par la ministre de l'écologie en mars 2025.

### PERSPECTIVES

- Poursuite de la mise en œuvre [du 12<sup>e</sup> programme d'intervention](#) et [du plan eau](#) ;
- Révision à mi-parcours des 12<sup>e</sup> programmes d'intervention ;
- Signature des contrats d'objectifs et de performance 2025-2030 ;
- Poursuite des travaux de mise à jour des projets de SDAGE et de [programmes de mesures 2028-2033](#) (Consultation du public et des partenaires) ;
- Accompagnement des parties prenantes dans le cadre de la mise œuvre de la réforme des redevances ;
- Renouvellement des membres du comité de bassin.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 483,2 M€
  - personnel : 26,3 M€
  - intervention : 422 M€
- Recettes : 459,3 M€
  - fiscalité affectée : 412,9 M€
  - recettes propres : 3 M€
  - recettes fléchées : 43,4 M€

### Effectifs

- 291,73 ETPT sous plafond
- 2,5 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Bilan **sur les 6 ans** du 11<sup>e</sup> programme (2019-2024) :

- 46,2% du programme d'intervention consacré au changement climatique ;
- 184 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions ;
- 284,9 M€ engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent ;
- 5 872 km de linéaire de cours d'eau restauré ;
- 393 ouvrages aidés en liste 2 en vue d'assurer la continuité écologique.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

308 agents

### Âge moyen

49 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 59 %
- Hommes : 41 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 14 %
- Contractuels de droit public : 84 %
- Apprentis : 1 %
- Contrat CIFRE : 1 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre en charge de l'environnement

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP/CASP-Opérateurs

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2025-2030 a été élaboré en 2025 suite à l'entrée en vigueur des 12<sup>e</sup> programmes d'intervention.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

16 décembre 1964

### Texte(s) de référence

Articles L. 213-8 à L. 213-11 et R. 213-30 à R. 213-48 du code de l'environnement

### Directeur général

Loïc Obled

### Président du conseil d'administration

Sophie Brocas, préfète de la région Centre-Val-de-Loire, préfète du Loiret

### Conseil d'administration (35 membres) :

- le préfet coordonnateur de bassin où l'agence à son siège ;
- 11 représentants des collectivités locales élus du comité de bassin,
- 5 représentants des « usagers non économiques » ;
- 5 représentants des « usagers économiques » ;
- 1 personne qualifiée ;
- 11 représentants de l'État et de ses établissements publics ;
- 1 représentant du personnel de l'Agence.

### Commissaire du Gouvernement

Véronique Ménez, adjointe à la directrice de l'eau et de la biodiversité

### Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Article L. 213-8-1 du code de l'environnement

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ;
- Directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M) ;
- Direction interrégionale de la mer (DIRM).

### Partenariats structurants

- Régions ;
- Départements ;
- Autres collectivités : EPCI / EPTB / EPAGE / Syndicats mixtes ;
- Agence régionale de la santé ;
- [Conservatoire du littoral](#) ;
- [Office français de la biodiversité](#) ;
- [Office national des forêts](#) ;
- [Voies Navigables de France](#) ;
- Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires ;
- Office international de l'eau.

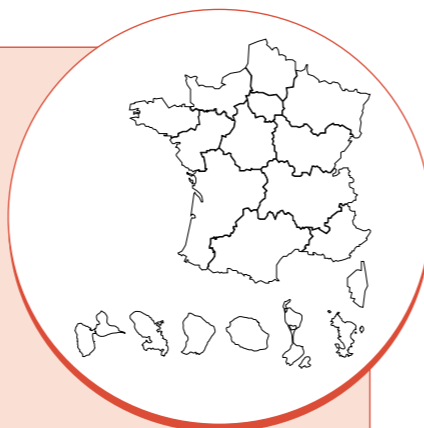


# Agence de l'eau Rhin-Meuse



## Identité

**Adresse :** route de Lessy 57160 Rozérieulles  
☎ 03 87 34 47 00  
**Site web :** [www.eau-rhin-meuse.fr](http://www.eau-rhin-meuse.fr)



## Activités

### MISSIONS

Par ses interventions, l'agence de l'eau favorise une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle contribue également à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin. Elle fait de l'adaptation au changement climatique le fil conducteur de sa politique d'intervention, à toutes les échelles de territoires de son bassin hydrographique.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers (acteurs économiques et citoyens), plafonnées annuellement via la loi de finances, qu'elle redistribue sous forme d'aides, conformément à son programme pluriannuel d'intervention, adopté par ses instances de bassin.

### ACTUALITÉS

- Première année de mise en œuvre du 12<sup>e</sup> programme d'intervention 2025-2030 (adopté à hauteur de 1,2 Mds € sur 6 ans) ;
- Première année de mise en application de la réforme des redevances qui instaure 3 nouvelles redevances : une sur la consommation d'eau potable et deux pour performance (des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif), et supprime les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte ;
- Élaboration et adoption du contrat d'objectifs et de performance 2025-2030 ;
- Accompagnement du bassin dans le cadre des conférences territoriales de l'eau ;
- Lancement de l'acte II de la mutualisation inter-agences et préparation des mandats de chantier ;

- Adoption de l'état des lieux du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2028-2033 par le comité de bassin de décembre 2025 ;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan eau, du fonds vert et de la stratégie nationale pour la biodiversité ;
- Participation au pilotage du travail dans le cadre du lancement de la feuille de route interministérielle captages lancé par la ministre de l'écologie en mars 2025.

### PERSPECTIVES

- Poursuite de la mise en œuvre [du 12<sup>e</sup> programme d'intervention](#) et [du plan eau](#) ;
- Révision à mi-parcours des 12<sup>e</sup> programmes d'intervention ;
- Signature des contrats d'objectifs et de performance 2025-2030 ;
- Poursuite des travaux de mise à jour des projets de SDAGE et de [programmes de mesures 2028-2033](#) (consultation du public et des partenaires) ;
- Accompagnement des parties prenantes dans le cadre de la mise œuvre de la réforme des redevances ;
- Renouvellement des membres du comité de bassin.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 186,6 M€
  - personnel : 14,6 M€
  - intervention : 155,7 M€
- Recettes : 192,2 M€
  - fiscalité affectée : 186,1 M€
  - recettes propres : 2 M€
  - recettes fléchées : 4 M€

### Effectifs

- 165,04 ETPT sous plafond
- 2,36 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

**Bilan sur les 6 ans** du 11<sup>e</sup> programme (2019-2024) :

- 59% du programme d'intervention consacré au changement climatique ;
- 135 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions ;
- 186,3 M€ engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent ;
- 1 448 km de linéaire de cours d'eau restauré ;
- 6 470 ha de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence (restauration et acquisition)
- 781 ha de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence (entretien, restauration et acquisition) en 2023.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

170 agents

### Âge moyen

48 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 63 %
- Hommes : 37 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 8 %
- Contractuels de droit public : 91 %
- Apprentis : 1 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre en charge de l'environnement

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP/CASP-Opérateurs

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2025-2030 a été élaboré en 2025 suite à l'entrée en vigueur des 12<sup>e</sup> programmes d'intervention.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

16 décembre 1964

### Texte(s) de référence

Articles L. 213-8 à L. 213-11 et R. 213-30 à R. 213-48 du code de l'environnement

### Directeur général

Xavier Morvan

### Président du conseil d'administration

Jacques Witkowski

### Conseil d'administration (35 membres) :

- le préfet coordonnateur de bassin où l'agence a son siège (président) ;
- 11 représentants des collectivités locales élus du comité de bassin ;
- 5 représentants des « usagers non économiques » ;
- 5 représentants des « usagers économiques » ;
- 1 personne qualifiée ;
- 11 représentants de l'État et de ses établissements publics ;
- 1 représentant du personnel de l'Agence.

### Commissaire du Gouvernement

Alexandre Léonardi, sous-directeur de la coordination, de l'appui, de la stratégie et du pilotage des politiques de protection et de restauration des écosystèmes

### Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Article L. 213-8-1 du code de l'environnement

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ;
- Directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M) ;
- Direction interrégionale de la mer (DIRM).

### Partenariats structurants

- Régions ;
- Départements ;
- Autres collectivités : EPCI / EPTB / EPAGE / Syndicats mixtes ;
- Agence régionale de la santé ;
- [Conservatoire du littoral](#) ;
- [Office français de la biodiversité](#) ;
- [Office national des forêts](#) ;
- [Voies Navigables de France](#) ;
- Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires ;
- Office international de l'eau.



# Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse



## Identité

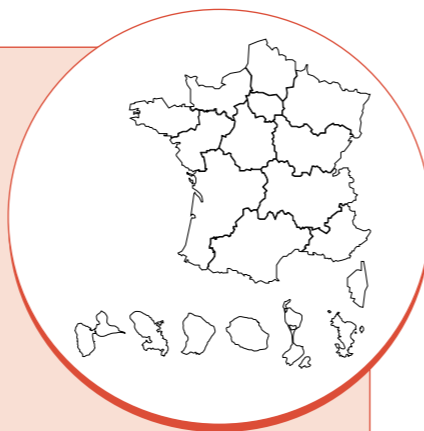
**Adresse :** 2-4 allée de Lodz 69363 Lyon cedex 07

☎ 04 72 71 26 00

**Site web :** [www.eaurmc.fr](http://www.eaurmc.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- Siège et Délégation Auvergne-Rhône-Alpes à **Lyon** ;
- Délégation de **Besançon** ;
- Délégation de **Marseille** ;
- Délégation de **Montpellier**.



## Activités

### MISSIONS

Par ses interventions, l'agence de l'eau favorise une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle contribue également à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin. Elle fait de l'adaptation au changement climatique le fil conducteur de sa politique d'intervention, à toutes les échelles de territoires de son bassin hydrographique.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers (acteurs économiques et citoyens), plafonnées annuellement via la loi de finances, qu'elle redistribue sous forme d'aides, conformément à son programme pluriannuel d'intervention, adopté par ses instances de bassin.

### ACTUALITÉS

- Première année de mise en œuvre du 12<sup>e</sup> programme d'intervention 2025-2030 (adopté à hauteur de 3,5 Mds € sur 6 ans) ;
- Première année de mise en application de la réforme des redevances qui instaure 3 nouvelles redevances : une sur la consommation d'eau potable et deux pour performance (des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif), et supprime les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte ;
- Élaboration et adoption du contrat d'objectifs et de performance 2025-2030 ;
- Accompagnement du bassin dans le cadre des conférences territoriales de l'eau ;
- Lancement de l'acte II de la mutualisation inter-agences et préparation des mandats de chantier ;

- Adoption de l'état des lieux du Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2028-2033 par le comité de bassin de décembre 2025 ;
- Poursuite de la mise en œuvre du Plan eau, du Fonds vert et de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité ;
- Participation au pilotage du travail dans le cadre du lancement de la feuille de route interministérielle captages lancé par la ministre de l'écologie en mars 2025.

### PERSPECTIVES

- Poursuite de la mise en œuvre [du 12<sup>e</sup> programme d'intervention](#) et [du plan eau](#) ;
- Révision à mi-parcours des 12<sup>e</sup> programmes d'intervention ;
- Signature des contrats d'objectifs et de performance 2025-2030 ;
- Poursuite des travaux de mise à jour des projets de SDAGE et de [programmes de mesures 2028-2033](#) (Consultation du public et des partenaires) ;
- Accompagnement des parties prenantes dans le cadre de la mise œuvre de la réforme des redevances ;
- Renouvellement des membres du comité de bassin.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 646 M€
  - personnel : 33,6 M€
  - intervention : 573,1 M€
- Recettes : 628,8 M€
  - fiscalité affectée : 610,7 M€
  - recettes propres : 1,2 M€
  - recettes fléchées : 16,6 M€

### Effectifs

- 329,35 ETPT sous plafond
- 2,91 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Bilan sur les 6 ans du 11<sup>e</sup> programme (2019-2024) :

- 53,2 % du programme d'intervention consacré au changement climatique ;
- 241 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions ;
- 403,1 M€ engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent ;
- 9 162 km de linéaire de cours d'eau restauré ;
- 470 ouvrages aidés en liste 2 en vue d'assurer la continuité écologique ;
- 9 106,8 ha de zones humides ayant bénéficié d'une aide de l'agence (restauration et acquisition).

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

340 agents

### Âge moyen

49 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 60 %
- Hommes : 40 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 16 %
- Contractuels de droit public : 83 %
- Apprentis : 1 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre en charge de l'environnement

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP/CASP-Opérateurs

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2025-2030 a été élaboré en 2025 suite à l'entrée en vigueur des 12<sup>e</sup> programmes d'intervention.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

16 décembre 1964

### Texte(s) de référence

Articles L. 213-8 à L. 213-11 et R. 213-30 à R. 213-48 du code de l'environnement

### Directeur général

Nicolas Mourlon

### Président du conseil d'administration

Fabienne Buccio, préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes

### Conseil d'administration (38 membres) :

- le préfet coordonnateur de bassin où l'agence à son siège (président) ;
- 11 représentants des collectivités locales élus du comité de bassin ;
- 5 représentants des « usagers non économiques » ;
- 5 représentants des « usagers économiques » ;
- 1 personne qualifiée ;
- 11 représentants de l'État et de ses établissements publics ;
- 3 membres issus du comité de bassin de Corse ;
- 1 représentant du personnel de l'agence.

### Commissaire du Gouvernement

Damien Lamotte, adjoint à la directrice de l'eau et de la biodiversité

### Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Article L. 213-8-1 du code de l'environnement

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ;
- Directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M) ;
- Direction interrégionale de la mer (DIRM).

### Partenariats structurants

- Régions ;
- Départements ;
- Autres collectivités : EPCI / EPTB / EPAGE / Syndicats mixtes ;
- Agence régionale de la santé ;
- [Conservatoire du littoral](#) ;
- [Office français de la biodiversité](#) ;
- [Office national des forêts](#) ;
- [Voies Navigables de France](#) ;
- Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires ;
- Office international de l'eau.



# Agence de l'eau Seine-Normandie



## Identité

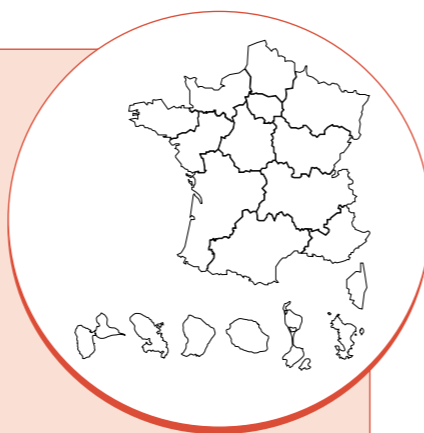
**Adresse :** 12 rue de l'Industrie 92400 Courbevoie

☎ 01 41 20 16 00

**Site web :** [www.eau-seine-normandie.fr](http://www.eau-seine-normandie.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- Siège et direction territoriale Seine Francilienne à **Courbevoie** ;
- Direction territoriale et maritime des Bocages Normands à **Hérouville-Saint-Clair** ;
- Direction territoriale et maritime Seine-Aval à **Rouen** ;
- Direction territoriale Vallées d'Oise à **Compiègne** ;
- Direction territoriale Vallées de Marne à **Châlons-en-Champagne** ;
- Direction territoriale Seine-Amont à **Sens**.



## Activités

### MISSIONS

Par ses interventions, l'agence de l'eau favorise une gestion équilibrée et économe de la ressource en eau et des milieux aquatiques, l'alimentation en eau potable, la régulation des crues et le développement durable des activités économiques. Elle contribue également à la connaissance, à la protection et à la préservation de la biodiversité terrestre et marine ainsi que du milieu marin. Elle fait de l'adaptation au changement climatique le fil conducteur de sa politique d'intervention, à toutes les échelles de territoires de son bassin hydrographique.

L'agence de l'eau perçoit des redevances auprès des usagers (acteurs économiques et citoyens), plafonnées annuellement via la loi de finances, qu'elle redistribue sous forme d'aides, conformément à son programme pluriannuel d'intervention, adopté par ses instances de bassin.

### ACTUALITÉS

- Première année de mise en œuvre du 12<sup>e</sup> programme d'intervention 2025-2030 (adopté à hauteur de 3,7 Mds € sur 6 ans) ;
- Première année de mise en application de la réforme des redevances qui instaure 3 nouvelles redevances : une sur la consommation d'eau potable et deux pour performance (des réseaux d'eau potable et des systèmes d'assainissement collectif), et supprime les redevances pour pollution de l'eau d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte ;
- Élaboration et adoption du contrat d'objectifs et de performance 2025-2030 ;
- Accompagnement du bassin dans le cadre des conférences territoriales de l'eau ;
- Lancement de l'acte II de la mutualisation inter-agences et préparation des mandats de chantier ;

- Adoption de l'état des lieux du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux (SDAGE) 2028-2033 par le comité de bassin de décembre 2025 ;
- Poursuite de la mise en œuvre du plan eau, du fonds vert et de la stratégie nationale pour la biodiversité ;
- Participation au pilotage du travail dans le cadre du lancement de la feuille de route interministérielle captages lancé par la ministre de l'écologie en mars 2025.

### PERSPECTIVES

- Poursuite de la mise en œuvre [du 12<sup>e</sup> programme d'intervention](#) et [du plan eau](#) ;
- Révision à mi-parcours des 12<sup>e</sup> programmes d'intervention ;
- Signature des contrats d'objectifs et de performance 2025-2030 ;
- Poursuite des travaux de mise à jour des projets de SDAGE et de [programmes de mesures 2028-2033](#) (Consultation du public et des partenaires) ;
- Accompagnement des parties prenantes dans le cadre de la mise œuvre de la réforme des redevances ;
- Renouvellement des membres du comité de bassin.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 784,3 M€
  - personnel : 34,2 M€
  - intervention : 699,7 M€
- Recettes : 702,3 M€
  - fiscalité affectée : 682,1 M€
  - recettes propres : 3 M€
  - recettes fléchées : 24,1 M€

### Effectifs

- 380,44 ETPT sous plafond
- 3,5 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Bilan sur les 6 ans du 11<sup>e</sup> programme (2019-2024) :

- 58,8 % du programme d'intervention consacré au changement climatique ;
- 368 captages dits « prioritaires » identifiés dans le SDAGE sur lesquels un financement est apporté par l'agence de l'eau pour la mise en œuvre d'un plan d'actions ;
- 294,5 M€ engagés sur le renouvellement des installations d'eau potable et d'assainissement auprès des collectivités situées au sein de zones de revitalisation rurale ou d'un zonage équivalent ;
- 2 295 km de linéaire de cours d'eau restauré ;
- 313 ouvrages aidés en liste 2 en vue d'assurer la continuité écologique.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

388

### Âge moyen

47 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 59 %
- Hommes : 41 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 17 %
- Contractuels de droit public : 82 %
- Apprentis : 1 %
- Contrat CIFRE : 1

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre en charge de l'environnement

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP/CASP-Opérateurs

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2025-2030 a été élaboré en 2025 suite à l'entrée en vigueur des 12<sup>e</sup> programmes d'intervention.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

16 décembre 1964

### Texte(s) de référence

Articles L. 213-8 à L. 213-11 et R. 213-30 à R. 213-48 du code de l'environnement

### Directrice générale

Sandrine Rocard

### Président du conseil d'administration

Marc Guillaume, préfet de la région Île-de-France, préfet de Paris

### Conseil d'administration (35 membres) :

- le préfet coordonnateur de bassin où l'agence à son siège (président) ;
- 11 représentants des collectivités locales élus du comité de bassin ;
- 5 représentants des « usagers non économiques » ;
- 5 représentants des « usagers économiques » ;
- 1 personne qualifiée ;
- 11 représentants de l'État et de ses établissements publics ;
- 1 représentant du personnel de l'agence.

### Commissaire du Gouvernement

Célia de Lavergne, directrice de l'eau et de la biodiversité

### Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Article L. 213-8-1 du code de l'environnement

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ;
- Directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M) ;
- Direction interrégionale de la mer (DIRM).

### Partenariats structurants

- Régions ;
- Départements ;
- Autres collectivités : EPCI / EPTB / EPAGE / Syndicats mixtes ;
- Agence régionale de la santé ;
- [Conservatoire du littoral](#) ;
- [Office français de la biodiversité](#) ;
- [Office national des forêts](#) ;
- [Voies Navigables de France](#) ;
- Caisse des dépôts et consignations - Banque des territoires ;
- Office international de l'eau.



# Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres

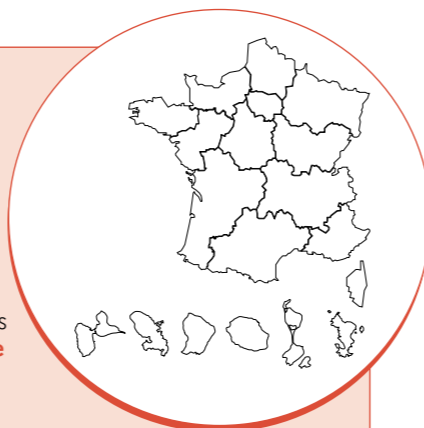


## Identité

**Adresse :** Corderie Royale - BP 10137 - 17306 Rochefort Cedex  
☎ 05 46 84 72 50 ✉ [direction.rochefort@conservatoire-du-littoral.fr](mailto:direction.rochefort@conservatoire-du-littoral.fr)  
**Site web :** [www.conservatoire-du-littoral.fr](http://www.conservatoire-du-littoral.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** 10 délégations régionales :

- Manche - Mer du Nord à **Wimereux** ;
- Normandie à **Hérouville-Saint-Clair** ;
- Bretagne à **Plérin** ;
- Centre-Atlantique à **Rochefort** ;
- Aquitaine à **Bordeaux** ;
- Languedoc-Roussillon à **Montpellier** ;
- Provence-Alpes-Côte d'Azur à **Aix-en-Provence** ;
- Corse à **Bastia** ;
- Outre-mer à **Paris**, avec des antennes à **Coconi** et à **Cayenne**
- Lacs à Le **Bourget-du-Lac**.



## Activités

### MISSIONS

Le conservatoire (CELRL) mène, en partenariat avec les collectivités territoriales, une politique foncière de sauvegarde des espaces naturels littoraux et lacustres (lacs de plus de 1 000 ha) en métropole et Outre-mer.

Ses principales missions sont :

- l'intervention foncière : acquisition de parcelles dans des périmètres d'intervention définis ;
- la restauration et l'aménagement des sites, en préservant leur valeur écologique et paysagère et en les rendant accessibles au public ;
- le suivi de la gestion des sites, confiée en priorité aux collectivités.

Le CELRL conduit des activités de sensibilisation du public à la préservation du littoral et aux enjeux du changement climatique et mène des missions de coopération internationale pour valoriser ses savoir-faire.

### ACTUALITÉS

En 2025, le CELRL a célébré ses 50 ans avec plusieurs événements nationaux, dont la journée anniversaire du 10 juillet à Rochefort. Au cours de cette année, le CELRL a reçu la visite de la ministre en charge de la biodiversité, du Premier ministre et du Président de la République.

En mars, le **projet Life Adapto+** a été lancé sur l'estuaire de la Loire.

Le CELRL a participé à des tables rondes de l'UNOC 3 (troisième conférence des Nations Unies sur l'océan) et a publié un document d'orientation « **Accélérer l'adaptation des côtes avec des conventions et plans d'action pour les mers régionales** ».

En juin, à l'occasion de l'événement « **Le Littoral en commun** », le « Message de Bordeaux » des représentants d'association d'élus ont affirmé un soutien collectif au CELRL.

En octobre, la démolition du centre Hélio-Marin de Labenne (Landes) a constitué une étape clé d'un projet exemplaire de restauration et d'adaptation à l'érosion côtière.

En décembre, la reconnexion de la Saône à la mer (Normandie) a été une étape majeure du projet Basse Saône 2050, dédié à la reconquête des espaces naturels pour mieux gérer les inondations et anticiper le changement climatique.

Une réorganisation des directions du siège du CELRL a été engagée en 2025.

### PERSPECTIVES

L'année 2026 sera marquée par les travaux conjoints de révision de la stratégie d'intervention à long terme et l'élaboration de son COP 2026-2030.

La stratégie de mécénat sera consolidée et progressivement mise en œuvre.

Une évolution de la composition des Conseils de rivage est envisagée afin d'y intégrer des représentants du bloc communal.

Une expérimentation de SNCRR (site naturel de compensation, de restauration et de renaturation) sera lancée sur un site du CELRL.

Dans le cadre du Life Adapto+, un appel à manifestation d'intérêt sera lancé à destination des territoires volontaires.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 71,4 M€
  - personnel : 16,7 M€
- Recettes : 62,6 M€
  - SCSP : 7 M€
  - fiscalité affectée : 42,2 M€
  - recettes fléchées : 16,1 M€
  - recettes propres : 4,3 M€

### Effectifs

- 178 ETPT sous plafond
- 30 ETP hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- 900 sites naturels et paysagers ouverts au public.
- 220 000 hectares protégés (hexagone et outre-mer).
- 18 % du linéaire côtier préservé.
- 90 réserves naturelles sur les sites du Conservatoire.
- 90 monuments historiques sur les sites du Conservatoire.
- 490 plans de gestion des sites.
- 80 millions de visiteurs par an.
- 342 structures gestionnaires qui emploient près de 900 agents et gardes du littoral dont environ 400 commissionnés au titre de la police de l'environnement.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

213 agents

### Âge moyen

44 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 65 %
- Hommes : 35 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 43 %
- Contractuels de droit public : 50 %
- Contrats aidés : 2 %
- Apprentis : 3 %
- VSC : 2 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de la protection de la nature

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ELM2 - Bureau de la gestion des espaces maritimes et littoraux

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

COP 2021-2025, signé le 15 juin 2021. Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2026-2030 est en cours d'élaboration.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

1975

### Texte(s) de référence

Articles L. 322-1 à L. 322-14 et R. 322-1 à R. 322-42 du code de l'environnement

### Directeur général

Philippe Van de Maele

### Présidente du conseil d'administration

Agnès Langevine

### Conseil d'administration (34 membres) :

- 12 représentants de l'État ;
- 9 présidents des conseils de rivages ;
- 3 députés et 3 sénateurs ;
- 4 personnalités qualifiées nommées par arrêté du ministre chargé de la protection de la nature, dont trois représentant les associations et les fondations de protection de la nature et une représentant les organisations d'usagers du littoral ;
- 2 représentants des communes ou de leurs groupements gestionnaires d'espaces naturels littoraux ;
- 1 représentant du personnel.

### Contrôleur budgétaire

Benoit Dingremont (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Le Conservatoire du littoral exerce ses missions sur le domaine public maritime (DPM) naturel qui lui est affecté ou attribué, afin de promouvoir une gestion intégrée des zones côtières et de l'interface terre-mer. À cette fin, des conventions d'affectation ou d'attribution du DPM sont signées entre les services de l'État déconcentrés du Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature et le Conservatoire.

### Partenariats structurants

Partenariats avec les collectivités territoriales (régions, départements, intercommunalités, communes). Elles assurent la gestion des sites de l'établissement. Des conventions cadre sont signées avec plusieurs régions et départements. Les élus régionaux et départementaux siègent dans les Conseils de rivages.

Partenariats avec d'autres acteurs publics ou privés : Agences de l'eau, **Office français pour la biodiversité**, **Office national des forêts**, **BRGM**, **Cerema**, Réseau des Grands sites de France, Ligue pour la protection des oiseaux. Des partenariats sont formalisés par des conventions cadre.

Plusieurs opérations de mécénat avec des entreprises qui soutiennent des projets du CELRL : Biogroup, Fondation TotalEnergies, Fondation du patrimoine, Fondation P&G pour la protection du littoral, Agromousquetaires, CNES, Airbus, Le Petit Marseillais, EDF, Fondation Gecina.



# Domaine national de Chambord



## Identité

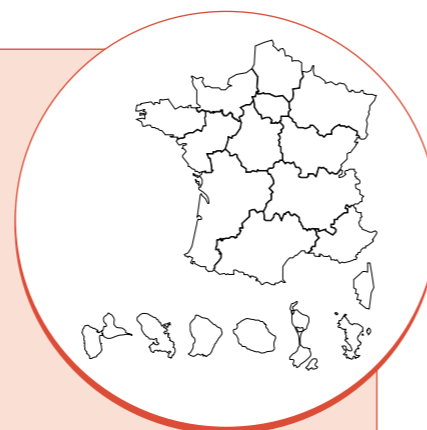
**Adresse :** Château de Chambord 41250 Chambord

☎ 02 54 50 40 00

**Site web :** [www.chambord.org](http://www.chambord.org)

### Implantations régionales ou territoriales

Administration du domaine de Rambouillet à **Rambouillet**.



## Activités

### MISSIONS

Les missions de Chambord sont les suivantes :

- conserver, inventorier, protéger, restaurer, enrichir pour le compte de l'État, mettre en valeur et présenter au public les biens immobiliers et mobiliers constitutifs du Domaine national de Chambord ;
- assurer dans les biens immobiliers dont il a la charge, par tout moyen approprié, l'accueil du public le plus large, en développer la fréquentation, contribuer à leur connaissance et à celle de leurs collections, concevoir et mettre en œuvre des actions d'éducation et de diffusion visant à assurer l'égal accès de tous à la culture ;
- contribuer à l'enrichissement des collections nationales par l'acquisition, pour le compte de l'État, de biens culturels, à titre onéreux ou gratuit ;
- assurer l'étude scientifique de l'architecture des bâtiments, des collections, des jardins, de la forêt, de la faune et de la cynégétique ;
- administrer le domaine forestier de l'État qui est mis à sa disposition, avec un objectif de développement durable ;
- assurer la gestion cynégétique du domaine dans le souci des équilibres sylvo-cynégétiques et de la préservation de la biodiversité ;
- participer, pour ce qui le concerne, à l'effort national et international de préservation du patrimoine architectural et monumental, de la forêt et de la faune sauvage.

Chambord peut exercer toute activité connexe ou complémentaire à ses missions principales.

### ACTUALITÉS

- Rédaction du contrat d'objectifs et de performance en 2025 ;
- Rédaction d'un schéma directeur de sécurité incendie en 2025 ;
- Signature d'une convention avec l'ONF ;
- Record de fréquentation observé en 2025

### PERSPECTIVES

- Plan de sauvegarde de l'aile François I<sup>er</sup> ;
- Rédaction d'un SDRA ;
- Rédaction d'un document de Gestion des Emplois et des Parcours Professionnels GEPP ;
- Révision du plan d'aménagement forestier de Chambord ;
- Révision du décret 2005-703.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 35,9 M€
  - personnel : 13,7 M€
- Recettes : 33 M€
  - SCSP : 2,3 M€
  - recettes propres : 26,4 M€

### Effectifs

261,32 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Fréquentation du domaine : 1 218 055 visiteurs
- Recettes agricoles, forestière ou viticole de Chambord : 0,835 M€ ;
- Recettes du grand parc de Rambouillet : 0,475 M€.
- Gestion de 5 029 hectares à Chambord ou 616 hectares à Rambouillet ;
- 3 programmes scientifiques au long cours sur le suivi des populations d'ongulés sauvages en collaboration avec l'OFB.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

238 agents

### Âge moyen

41 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 51 %
- Hommes : 49 %

### Statut du personnel

- CDI de droit privé : 63,7 %
- CDI de droit public : 23,6 %
- Fonctionnaires détachés : 7,3 %
- CDD : 23,6 %
- Apprentis : 5,1 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'agriculture, de la culture (tutelle principale) et de l'environnement.

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET3 - Bureau de la chasse, de la faune et de la flore sauvages

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Un contrat d'objectifs et de performance, COP, a été voté par le conseil d'administration en 2025. Il porte sur la période 2025-2030.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public national à caractère industriel et commercial

### Date de création

23 février 2005

### Texte(s) de référence

- Loi n° 2005-157 du 23 février 2005 relative au développement des territoires ruraux
- Décret n° 2005-703 du 24 juin 2005 relatif au Domaine national de Chambord

### Directeur général

Pierre Dubreuil

### Président du conseil d'administration

Philippe Donet

### Conseil d'administration (19 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 4 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 représentants d'établissements publics nationaux ;
- 4 personnalités françaises ou étrangères ;
- 3 représentants du personnel de l'établissement.

### Contrôleur budgétaire

Anne Le Lagadec (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

L'établissement est soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés de l'État

Relations régulières avec :

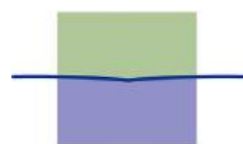
- la DRAC pour les questions patrimoniales ;
- la DREAL pour les questions environnementales ;
- le SDIS pour les questions de sécurité.

### Partenaires structurants

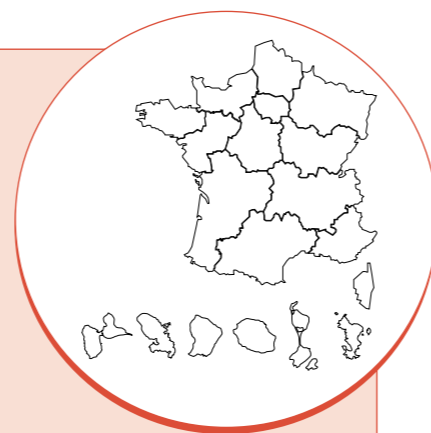
- Le Domaine du château de Versailles.
- Le château de Fontainebleau.
- L'ONF.
- L'OFB.
- L'Association des résidences royales européennes.
- Pour le mécénat, de nombreux contacts sont entretenus avec de grandes entreprises ou des particuliers.



# Établissement public du Marais poitevin



Etablissement public  
du Marais poitevin



## Identité

**Adresse :** 1 rue Richelieu 85400 Luçon

☎ 02 51 56 56 20 ✉ [contact@epmp-marais-poitevin.fr](mailto:contact@epmp-marais-poitevin.fr)

**Site web :** [www.epmp-marais-poitevin.fr](http://www.epmp-marais-poitevin.fr)

## Activités

### MISSIONS

La création de l'établissement public visait à répondre à la complexité de l'organisation territoriale du Marais Poitevin, territoire faisant l'objet d'un plan gouvernemental depuis 2002. Le périmètre de l'EPMP compte 352 communes situées dans 4 départements et 2 régions et s'étend sur environ 639 000 ha, dont 102 000 ha de surface de la zone humide.

L'EPMP coordonne la gestion de l'eau et de la biodiversité sur la zone humide du Marais Poitevin et son bassin versant (sauf pour l'eau potable et la prévention des risques liés aux inondations), pour atteindre les objectifs du schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux du bassin Loire-Bretagne et des schémas d'aménagement et de gestion des eaux des bassins de la Sèvre Niortaise et Marais Poitevin, de la rivière Vendée et du Lay :

- coordination et suivi de la gestion des niveaux d'eau du marais ;
- étude et suivi de la ressource en eau, des milieux aquatiques et des usages de l'eau ;
- mission d'organisme unique de gestion collective (OUGC) de l'irrigation ;
- information des usagers de l'eau ;
- amélioration du bon état quantitatif des masses d'eau ;
- protection et restauration des milieux remarquables et de la biodiversité ;
- animation ou gestion de tout ou partie des programmes lancés par l'État ou des collectivités ;
- autorité administrative des documents d'objectifs pour les sites Natura 2000 situés sur sa zone d'intervention.

### ACTUALITÉS

▪ Rapport de préfiguration sur les modalités concrètes de reprise des fonctions de l'EPMP, élaboré par la mission confiée à Monsieur le préfet coordonnateur des actions de l'État pour le marais poitevin : réengager les travaux avec les collectivités en vue de l'émergence d'un établissement public territorial de bassin (EPTB).

▪ Poursuite de la surveillance des niveaux d'eau au travers du système d'information sur l'eau du marais poitevin et leur gestion opérationnelle via le déploiement des règlements d'eau sur les ouvrages structurants, ainsi que de contrats de marais passés avec les syndicats de marais.

▪ Contribution directe à la politique de gestion quantitative des prélèvements destinés à l'irrigation, en tant qu'OUGC.

### PERSPECTIVES

- Maintien de l'EPMP jusque fin 2028.
- Poursuite de la mission confiée au Préfet coordonnateur des actions de l'État pour le marais poitevin, pour réengager les travaux avec les collectivités en vue de l'émergence d'un EPTB.
- Poursuite des réflexions de transfert de missions vers un EPTB au 1<sup>er</sup> janvier 2029.
- Évolution du contrôle interne comptable et budgétaire.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 2,4 M€
  - personnel : 0,7 M€
- Recettes : 1,9 M€
  - SCSP : 0,5 M€
  - contribution agence de l'eau : 0,9 M€
  - recettes propres : 0,1 M€
  - recettes fléchées : 0,3 M€

### Effectifs

8 ETPT sous plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Nombre de règlements d'eau : 9 en projet, 7 expérimentés, 25 validés.
- Surface de marais couverte par des contrats de marais ou protocoles de gestion de l'eau : 12 en projet, 10 expérimentés, 17 signés, soit 85 % de surface couverte.
- Baisses cumulées des volumes printemps-été autorisés prévues dans l'autorisation unique de prélèvement pluriannuelle, pour atteindre les volumes prélevables 2025 : 43 %.
- Nombre de stations de mesure alimentant le système d'information sur l'eau du Marais poitevin (207 sondes télétransmises, 44 sondes automatiques, 59 échelles limnimétriques).

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

9 agents

### Âge moyen

36 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 56 %
- Hommes : 44 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 33 %
- Contractuels de droit public : 66 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'environnement

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP/CASP-Opé - Bureau de la tutelle de l'OFB, des agences de l'eau et de l'EP du Marais poitevin et de la synthèse et l'appui transverse opérateurs

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Le Contrat d'objectifs et de performance 2023-2025, signé le 27 juin 2024, est prolongé jusque fin 2027.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

**Date de création :** 29 juillet 2011

### Texte(s) de référence

- Articles L. 213-12-1 et R. 213-49-1 à R. 213-29-24 du code de l'environnement
- Arrêté du 12 octobre 2012 relatif à la définition de périmètre de l'établissement public du Marais poitevin

### Directeur général

François Geay

### Président du conseil d'administration

Etienne Guyot, Préfet de la région Nouvelle-Aquitaine

### Conseil d'administration (45 membres) :

- 17 représentants de l'État et de ses établissements publics ;
- 11 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- 11 représentants des usagers et des organismes intéressés ;
- 5 personnes qualifiées dans les domaines de compétence de l'établissement ;
- 1 représentant du personnel siégeant avec voix consultative.

### Commissaire du Gouvernement

Philippe Gouteyron, adjoint à la sous-directrice eau et milieux aquatiques de la direction de l'eau et de la biodiversité

### Contrôleur budgétaire

Anne Penelaud, DRFiP Nouvelle-Aquitaine

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- Directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) ;
- Directions régionales de l'agriculture, de l'alimentation et de la forêt (DRAAF) ;
- Directions départementales des territoires (et de la mer) (DDT-M) ;
- Direction interrégionale de la mer (DIRM).

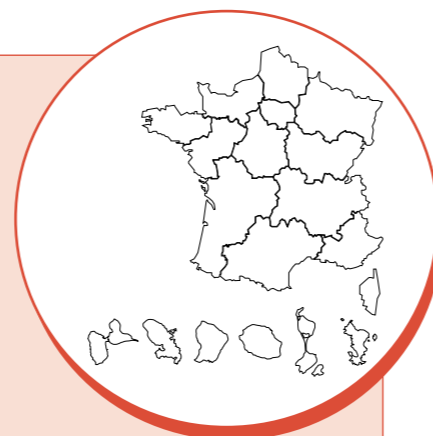
### Partenariats structurants

- Agence de l'eau Loire-Bretagne ;
- Office français de la biodiversité ;
- Parc naturel régional du Marais poitevin ;
- Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ;
- Régions ;
- Départements ;
- Syndicats de marais ;
- Partenariat technique et scientifique avec le laboratoire Ecobio de l'Université de Rennes (CNRS) ;
- Conventions avec les gestionnaires de la réserve de la baie de l'Aiguillon (Ligue pour la protection des oiseaux, IFREMER) relatifs à la gestion quantitative ;
- Chambre d'agriculture.



# Établissement public du Mont-Saint-Michel

montsaintmichel  
la baie, le village, l'abbaye



## Identité

**Adresse :** 16 route de la Caserne 50170 Beauvoir  
☎ 02 33 89 01 01  
**Site web :** <https://montsaintmichel.gouv.fr/>

## Activités

### MISSIONS

L'établissement public du Mont-Saint-Michel (EPMSM) a pour mission d'assurer le rayonnement national et international du site du Mont-Saint-Michel en associant les collectivités territoriales.

À ce titre, il est chargé de :

- gérer, exploiter, maintenir les ouvrages nécessaires au rétablissement et au maintien du caractère maritime du Mont-Saint-Michel ainsi que les installations d'accueil, de stationnement et de transport en permettant l'accès ;
- assurer la sécurité et la sûreté du site et des infrastructures concourant au rétablissement et au maintien du caractère maritime de la baie ;
- contribuer au développement touristique, culturel, paysager et territorial du Mont-Saint-Michel ;
- développer et améliorer les services et offres touristiques dans le respect des valeurs patrimoniales et des protections attachées au site.

En lien avec [le Centre des Monuments Nationaux](#), il contribue à concevoir et mettre en œuvre les politiques de programmation culturelle, de promotion touristique et commerciale et de tarifs.

### ACTUALITÉS

En 2025, l'EPMSM a :

- procédé à la réalisation de travaux de restauration écologique de zones humides sur le parc de stationnement ;
- poursuivi les suivis écologiques des espèces et habitats à enjeux du territoire, afin d'optimiser la gestion des ouvrages hydrauliques, de limiter l'impact de la fréquentation et d'intégrer au mieux les événements valorisant le site au regard de la sensibilité des milieux naturels ;

- a réalisé deux périodes de test de 4 mois chacune visant à expérimenter un nouveau mode de gestion du barrage dans le but de maintenir le caractère maritime du Mont ;
  - a participé à la création d'une aire maritime éducative gérée par des élèves en partenariat avec la direction académique de la Manche, l'[Office Français de la Biodiversité](#), le [Conservatoire du littoral](#) et le groupe ornithologique normand ;
  - piloté grâce au soutien financier de la communauté d'agglomération Mont-Saint-Michel Normandie [le dispositif « Mont et Merveilles »](#), en y associant la commune du Mont-Saint-Michel, le Centre des Monuments Nationaux et les collectivités et acteurs culturels du territoire ;
  - mis en service 200 bornes de recharges pour véhicules électriques.
- [Le Mont Saint-Michel a fêté en 2025 les 10 ans du rétablissement de son caractère maritime](#) avec l'organisation d'une grande programmation culturelle.

### PERSPECTIVES

Renouvellement :

- du contrat de concession pour assurer le service de transport et de stationnement au Mont Saint-Michel ;
- du contrat d'objectifs et de performance (COP).

## Chiffres

**Compte financier 2023** (chiffres 2026 non communiqués)

- Dépenses (CP) : 12,7 M€
- Recettes : 16,7 M€

### Effectifs

- 16 ETPT sous plafond
- 2,80 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- 2 793 985 visiteurs accueillis en 2025 (intra-muros) ;
- 707 016 véhicules payants (voitures, camping-cars, cars, moto) ;
- 12,1 M€ de recettes liées à l'accès au site, reversées par le concessionnaire de service public ;
- 100 K€ de recettes liées à l'exploitation de la ligne SNCF (Paris-Le Mont) ;
- 749 K€ de produits commerciaux (dont billetterie) au centre d'information touristique.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

33 agents

### Âge moyen

45 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 60 %
- Hommes : 40 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires mis à disposition : 33 %
- Contractuels de droit privé : 54 %
- Autres statuts (salariés mis à disposition) : 13 %

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- DREAL Normandie, DRAC et DDTM de la Manche et d'Ille-et-Vilaine ;
- DDFIP Manche ;
- DRFIP Bretagne (Contrôleur budgétaire).

### Partenariats structurants

Soutien financier de la communauté d'agglomération Mont Saint-Michel Normandie de 450 K€ pour accompagner la politique culturelle de l'établissement public à l'échelle de la baie du Mont Saint-Michel.

De nombreux partenariats structurants dont :

- entreprise Saint-James (Mécénat financier pour les missions d'intérêt général) - 50 K€ ;
- caisse des dépôts (Mécénat financier, médiation jeunes publics) - 35 K€ ;
- hôpital privé de la Baie (Mécénat financier pour les missions d'intérêt général) - 20 K€ ;
- Keolis (Mécénat financier, médiation patrimoine naturel) - 20 K€ ;
- fondation ENGIE (Mécénat financier, suivi phoques) - 15 K€.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

1<sup>er</sup> janvier 2020

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2019-1338 du 11 décembre 2019 relatif à l'établissement public du Mont Saint-Michel
- Arrêté du 14 mars 2023 fixant la liste des ouvrages nécessaires au rétablissement et au maintien du caractère maritime de la baie du Mont-Saint-Michel ainsi que des installations d'accueil, de stationnement et de transport permettant l'accès au Mont-Saint-Michel

### Directeur général

Thomas Velter

### Président du conseil d'administration

Hervé Morin

### Conseil d'administration (25 membres) :

- 9 représentants de l'État ;
- le président du Centre des monuments nationaux ou son représentant ;
- le directeur du Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres ou son représentant (CELRL) ;
- le président du conseil d'administration du groupe d'intérêt économique (GIP) « Atout France » ou son représentant ;
- 9 représentants des collectivités locales ;
- 2 personnalités qualifiées, à raison de leur compétence dans les domaines d'activité de l'établissement ;
- 2 représentants du personnel de l'établissement.

### Contrôleur budgétaire

Anne Penelaud, DRFIP Nouvelle-Aquitaine

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés de la culture (tutelle principale) et de l'urbanisme (tutelle secondaire)

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ELM2 - Bureau de la gestion des espaces maritimes et littoraux

### Opérateur de l'État

Oui (programmes 175 : « patrimoines » et 113 « paysage, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2023-2025 approuvé lors du CA de mars 2023.



# Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer



## Identité

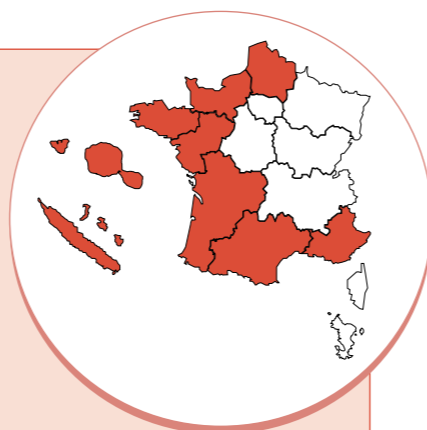
**Adresse :** 1 625 route de Sainte-Anne CS10070 29280 Plouzané

☎ 02 98 22 40 40

**Site web :** [www.ifremer.fr](http://www.ifremer.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- **7 grandes régions :** **Antilles** et **Guyane** ; **Atlantique** (Nantes, Bouin, La Tremblade, Arcachon, Anglet) ; **Bretagne** (Plouzané, Dinard, Concarneau, Lorient, Argenton) ; **Manche - mer du nord** (Boulogne sur mer, Port en Bessin, Saint-Pierre et Miquelon) ; **Méditerranée** (la Seyne-sur-mer, Palavas les Flots, Sète) ; **Océan indien** (la Réunion) ; **Pacifique** (Vairao - Tahiti, Nouméa - Nouvelle Calédonie).



## Activités

### MISSIONS

L'Institut a pour missions de conduire et de promouvoir des recherches fondamentales et appliquées, des actions d'expertise et des actions de développement technologique et industriel destinées à :

- connaître, évaluer et mettre en valeur les ressources des océans et permettre leur exploitation durable ;
- améliorer les méthodes de surveillance, de prévision d'évolution, de protection et de mise en valeur du milieu marin et côtier ;
- favoriser le développement socio-économique du monde maritime.

La recherche de l'Ifremer vient en appui au déploiement des politiques maritimes : directive cadre sur l'eau (DCE), directive cadre stratégie pour le milieu marin (DCSMM), directive planification des espaces marins (DCPEM), politiques sanitaire et zoosanitaire, politique commune des pêches (PCP), politiques publiques en matière d'énergie et de ressources marines (EMR et granulats marins) ou encore négociations internationales (programme Extraplac, biodiversité hors des juridictions nationales).

### ACTUALITÉS

- Dans le cadre de l'année de la mer, l'Ifremer a organisé avec le CNRS [le One Ocean Science Congress](#) à Nice. Cet événement a été reconnu comme l'un des trois événements spéciaux de la [3<sup>e</sup> conférence des Nations Unies sur l'océan](#) (UNOC3). Il a rassemblé plus de 2 000 personnes autour de 10 thèmes retenus.
- L'Ifremer et le CNRS poursuivent leurs travaux dans le cadre de l'expertise scientifique collective portée conjointement sur [les effets de l'éolien en mer sur les écosystèmes](#).

- La station Ifremer de Boulogne-sur-Mer a obtenu par ailleurs [le prix Carnot](#) pour ses travaux sur les énergies marines renouvelables.

### PERSPECTIVES

À compter de l'année 2027, [l'Institut polaire français Paul-Emile Victor](#) (IPEV) sera intégré sous la forme d'une direction à l'Ifremer.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 332 M€
  - personnel : 132 M€
- Recettes : 295 M€
  - SCSP : 192,5 M€
  - recettes propres : 9,6 M€
  - recettes fléchées : 31 M€

### Effectifs

- 1 336 ETPT sous plafond
- 306 ETPT hors plafond

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public national à caractère industriel et commercial

### Date de création

1984

### Texte(s) de référence

Articles R.333-1 à R.333-12 du code de la recherche

### Président-directeur général

François Houllier

### Conseil d'administration (27 membres) :

- 8 représentants de l'État ;
- 5 personnalités qualifiées ;
- 7 membres élus du personnel ;
- 6 membres avec voix consultative.

### Commissaire du Gouvernement

Laurence Pinson (ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche)

### Contrôleur budgétaire

Anne Le Lagadec (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Tutelle conjointe des ministères chargés de la recherche (tutelle principale), de l'environnement et de la mer

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ELM3 : Bureau évaluation et protection des milieux marins

DGAMPA/SPMAD/SDRH/BASD : Bureau de l'appui scientifique et des données

### Opérateur de l'État

Oui (programme 172 : Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs, de moyens et de performance 2024-2028.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

1 357 agents

### Âge moyen

44 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 53 %
- Hommes : 47 %

### Statut du personnel

- Contractuels : 100 %

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

L'Ifremer est en relation avec les DIRM, DDT(M), DREAL, DEAL dans le cadre des plans d'action pour le milieu marins. Ces derniers peuvent également saisir l'Ifremer sur des problématiques ponctuelles.

### Partenariats structurants

- Partenariat DCF : L'Ifremer est l'institut qui réalise une majorité des actions de collecte de données prévues au règlement 2017/1004 (UE). La collecte de données est réalisée en partenariat avec [l'OFB](#), [l'IRD](#), [l'INRAE](#), le [LEMNA](#), [l'OEC](#) et [le MNHN](#).
- Partenariat avec le SHOM dans le cadre d'un projet de construction d'un navire autonome « USV hauturier » de 30 mètres pour l'exploration des grands fonds marins.
- Partenariat avec les TAAF, CNRS, IRD, OFB, AFD, MNHN et université de la Réunion pour la feuille de route 2022-2028 pour les îles Eparses financé par [France 2030](#) (28,31 M€ sur 10 ans). Suivis environnementaux, observatoires des changements globaux et caractérisation des pressions sont aux objectifs de la feuille de route.
- Partenariat avec le CNRS au titre du programme prioritaire de recherche « océan & climat » visant à fédérer la recherche interdisciplinaire autour des grands défis climatiques pour l'océan.
- Dans le cadre de l'appel à projets « [Grands fonds marins](#) » de [France 2030](#), l'Ifremer fait partie de 4 projets lauréats. Ces quatre projets visent à développer de nouveaux outils pour faciliter l'exploration de ces zones difficiles d'accès (Projet P-6000, ID-GF, Fiberscope et Résidence-VF)



# Muséum national d'histoire naturelle

MUSÉUM  
NAT. HIST.  
NATURELLE

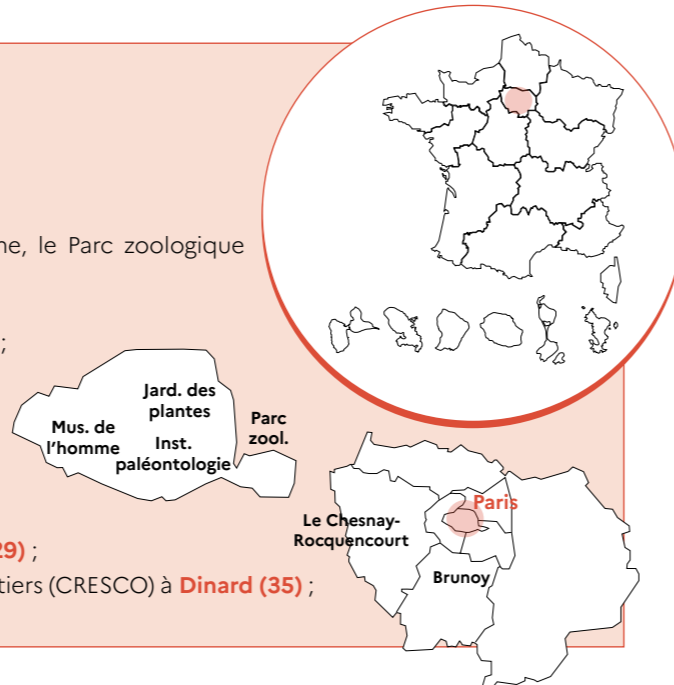
## Identité

Adresse : 57 rue Cuvier 75005 Paris ☎ 01 40 79 56 01

Site web : [www.mnhn.fr](http://www.mnhn.fr)

### Implantations régionales ou territoriales (13 sites en France) :

- 4 sites à **Paris** : le Jardin des Plantes, le Musée de l'Homme, le Parc zoologique de Paris, l'institut de paléontologie humaine.
- 9 sites en région :
  - Arboretum de Chèvreloup à **Le Chesnay-Roquencourt (78)** ;
  - Centre d'écologie générale de **Brunoy (91)** ;
  - Réserves de la Haute-Touche à **Obterre (36)** ;
  - Musée de l'Abri Pataud à **Les Eyzies-de-Tayac (24)** ;
  - Harmas de Jean-Henri Fabre à **Sérignan-du-Comtat (84)** ;
  - Jardin botanique exotique de **Menton (06)** ;
  - Station de biologie marine et Marinarium de **Concarneau (29)** ;
  - Centre de recherche et d'enseignement sur les systèmes côtiers (CRESCO) à **Dinard (35)** ;
  - Paléosite de **Sansan (32)**.



## Activités

### MISSIONS

Dans le domaine des sciences naturelles et humaines, le Muséum national d'histoire naturelle (MNHN) a pour mission la recherche fondamentale et appliquée, la conservation et l'enrichissement des collections issues du patrimoine naturel et culturel, l'enseignement, l'expertise, la valorisation, la diffusion des connaissances et l'action éducative et culturelle pour tous les publics. Il apporte expertise et appui au ministère chargé de l'environnement dans la conduite des politiques liées à la biodiversité et à la géodiversité, tant à terre qu'en mer. Il est à ce titre co-point focal technique pour la Convention sur la diversité biologique (CDB), traité international adopté en 1992.

### ACTUALITÉS

À l'été 2025, le MNHN a été la cible :

- d'une cyberattaque sévère qui a paralysé une partie de son réseau informatique et l'accès à certains de ses sites et services numériques ;
- d'un cambriolage au sein de la galerie de géologie et de minéralogie (pépites d'or).
- L'hôtel de Magny, qui accueille les bureaux de la présidence et de la direction de l'établissement, fait l'objet de travaux de rénovation avec l'aide de [la fondation du patri-moine et de la fondation Axa](#).

La MNHN a porté les dossiers prioritaires suivants :

- réalisation de la feuille de route numérique 2025-2029, approuvée en fin d'année 2025 ;

- contribution au travail sur son plan pluriannuel d'investissement (PPI) avec les tutelles afin de définir la stratégie de rénovation du parc immobilier dans les années à venir ;
- mise en œuvre de mesures permettant au MNHN de retrouver un équilibre économique dans un contexte haus-sier des dépenses liées au développement des activités.

### PERSPECTIVES

Les principales perspectives pour 2026 sont les suivantes :

- la célébration des [400 ans de l'institution](#) ;
- le travail collectif avec les tutelles sur les orientations stratégiques de l'établissement, pour aboutir à l'approba-tion du PPI et du schéma pluriannuel de l'immobilier ;
- des projets scientifiques ambitieux, tels que le projet de centre de conservation de la matière extraterrestre et le déménagement d'une partie des collections hors de Paris ;
- les travaux visant le renouvellement à fin 2027 de [la convention quinquennale PatriNat](#), unité dont le Muséum est tutelle et qui délivre une expertise pour orienter les politiques publiques en faveur de la biodiversité.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 143,8 M€
  - personnel : 37,5 M€
  - fonctionnement : 67,6 M€
- Recettes : 121,4 M€
  - SCSP : 46 M€
  - recettes propres : 33,2 M€
  - recettes fléchées : 30,6 M€

### Effectifs

- 125 ETPT sous plafond
- 614 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Environ 2 700 agents dont 500 rattachés à d'autres éta-bissements et organismes et 200 bénévoles.
- 1 500 publications scientifiques par an.
- 68 millions de spécimens au sein des collections natu-ralistes.
- Plus de 2 millions de documents, livres, périodiques, ressources électroniques, archives, dessins, objets scien-tifiques ou artistiques dans les bibliothèques.
- Environ 6 millions de personnes accueillies sur les 12 sites du Muséum, dont plus de 2,2 millions de visiteurs payants.
- 630 k€ de produits commerciaux au centre d'informa-tion touristique.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

**Effectifs physiques** : 1 857 agents

**Âge moyen** : 42 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 54 %
- Hommes : 46 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 48 %
- Contractuels : 52 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'enseignement supérieur et de la re-cherche, ministre chargé de l'environnement

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET1 - Bureau de la politique de la biodiversité

### Opérateur de l'État

Oui (programme 150 : « Formations supérieures et re-cherche universitaire »)

### Contrat d'objectifs

Existence d'un contrat quinquennal sur la période 2019-2023

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de type « Grand établissement »

**Date de création** : 1635

### Texte(s) de référence

- Édît royal de Louis XIII de 1635 créant le Jardin royal des plantes médicinales, sous l'impulsion de Guy de la Brosse, médecin ordinaire du roi
- Décret n° 2014-1107 du 1<sup>er</sup> octobre 2014 modifiant le décret n° 2001-916 du 3 octobre 2001 relatif au Muséum national d'histoire naturelle
- Articles R. 353-1 à R. 353-24 du code de la recherche

### Président

Gilles Bloch

### Conseil d'administration (22 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 6 personnalités qualifiées ;
- 1 représentant de la ville de Paris ;
- 10 membres élus par les collèges définis à l'article 20.

### Contrôleur budgétaire

Pascale Pradel

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Le MNHN ne collabore pas de façon structurelle et di-recte avec les services déconcentrés de l'État.

Ses relations, indirectes, sont opérées par l'UAR PatriNat, chargé du pilotage de l'INPN, du SINP et de l'animation transversale des plateformes régionales du SINP, pour la plupart gérées en tout ou partie par les DREAL.

### Partenariats structurants

La recherche au Muséum s'appuie en premier lieu sur ses unités de recherche, qui sont aujourd'hui mixtes en tota-lité. Ces cotutelles ou partenariats privilégiés des unités forment le premier cercle des collaborations scien-tifiques du Muséum.

Un partenariat avec le CNRS permet d'accompagner l'effort de l'établissement dans l'acquisition d'équi-pements scientifiques de très haute technologie. À l'échelle nationale, la recherche partenariale a connu un essor aussi bien avec les acteurs du public (organismes de recherche, universités, région Île-de-France, collectivités territoriales, etc.) que du privé.

À l'international, l'action de l'établissement est ciblée sur l'Europe et les pays du Sud. Les collaborations euro-péennes se pérennisent et s'amplifient à travers notam-ment l'implication de l'établissement dans les dispositifs européens (Horizon Europe).

Hors Europe, des coopérations ont été nouées, majori-tairement avec des universités, sur des thèmes tels que l'étude des récifs coralliens, la biodiversité terrestre et marine du Pacifique sud ou la bioarchéologie.

Le Muséum noue de nombreux partenariats avec des entre-prises privées basées en France comme à l'étranger notam-ment sur les besoins d'expertise concernant les enjeux de connaissance de la biodiversité et de la géodiversité.



# Office français de la biodiversité

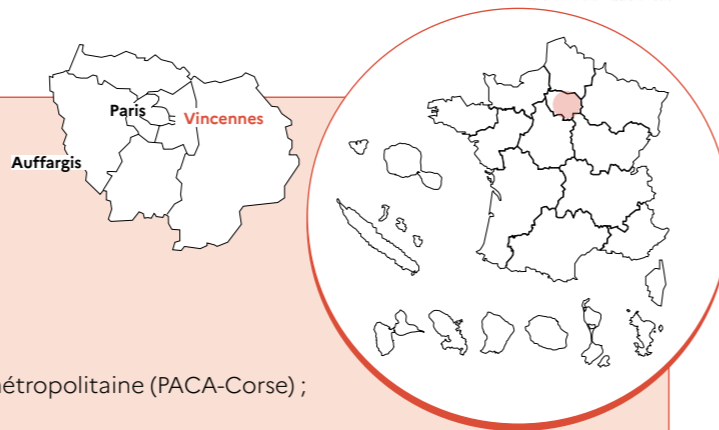


## Identité

Adresse : 12, cours Louis Lumière 94300 Vincennes

☎ 01 45 14 36 00

Site web : [www.ofb.gouv.fr](http://www.ofb.gouv.fr)



### Implantations régionales ou territoriales :

- 4 sites nationaux : **Auffargis, Brest, Montpellier, Paris** ;
- 2 centres de formation ;
- 12 directions régionales dont 1 direction interrégionale métropolitaine (PACA-Corse) ;
- 1 direction pour les outre-mers ;
- 90 services départementaux métropolitains et 2 services interdépartementaux ;
- 6 services départementaux ultra-marins dont un mixte avec [le parc national de La Réunion](#).

Plus de détails sur [la carte des implantations sur le site de l'OFB](#).

## Activités

### MISSIONS

L'Office français de la biodiversité (OFB) contribue, s'agissant des milieux terrestres, aquatiques et marins, à la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité ainsi qu'à la gestion équilibrée et durable de l'eau en coordination avec la politique nationale de lutte contre le réchauffement climatique (loi n° 2019-773 du 24 juillet 2019).

Pour remplir ses missions, l'OFB s'appuie sur des équipes réparties sur tout le territoire national. Il est organisé de façon matricielle pour prendre en compte tous les milieux, en transversalité, selon une articulation à trois niveaux : une échelle nationale, régionale et des échelons départementaux et locaux de mise en œuvre opérationnelle et spécifique.

Les missions confiées à l'établissement ont pour objectif général la surveillance, la préservation, la gestion et la restauration de la biodiversité terrestre, aquatique et marine, ainsi que la gestion équilibrée et durable de l'eau. Elles se déclinent notamment par la police de l'environnement, l'appui à la mise en œuvre des politiques de l'eau et de la biodiversité ou encore la gestion et l'appui à la gestion d'espaces.

### ACTUALITÉS

- Organisation par l'OFB d'un colloque sur les polices de l'environnement au Sénat en juin 2025, afin de présenter et d'expliquer les missions de police de l'établissement dans le cadre de la mise en œuvre des dix mesures présentées par les ministres de tutelle pour un dialogue renouvelé entre l'OFB et les acteurs agricoles.
- Mise en œuvre des [10 mesures annoncées par l'Office français de la biodiversité \(OFB\) et le Gouvernement pour apaiser les relations avec les agriculteurs](#) (avril 2025).

- Participation et appui à la préparation de la [3<sup>e</sup> conférence des Nations unies sur l'Océan](#) (UNOC 3) dans le cadre de l'année de la Mer.
- Signature par les ministres de tutelle en décembre 2025 du nouveau contrat d'objectifs et de performance 2026-2030.
- Élaboration et adoption du volet règlement et procédures des interventions du programme d'intervention 2026-2030.
- Renouvellement du comité d'orientation, dont la composition est ramenée de 40 à 15 membres.

### PERSPECTIVES

- Élaboration et adoption du volet stratégie et priorités d'intervention du programme d'intervention 2026-2030 ;
- Renouvellement du schéma pluriannuel de stratégie immobilière ;
- Bilan annuel de la mise en œuvre des objectifs opérationnels du COP et calcul des indicateurs ;
- Poursuite de la contribution et de la mise en œuvre des stratégies et plans nationaux ainsi que de leurs déclinaisons territoriales.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 593,9 M€
  - personnel : 234 M€
  - intervention : 269,8 M€
- Recettes : 581,6 M€
  - SCSP : 116,3 M€
  - contribution des agences de l'eau : 376,9 M€
  - fiscalité affectée : 11,1 M€
  - recettes propres : 8,1 M€

### Effectifs

- 2 736 sous plafond
- 277 hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- 81 % d'aires protégées et autres territoires à vocation de protection dont l'OFB est gestionnaire/ opérateur ou co-gestionnaire/ co-opérateur sont dotés d'un document de gestion validé ;
- 90 % des agents exerçant des missions de police sont formés en matière de police administrative ;
- 1 516 aires éducatives actives (marines et terrestres) ;
- Soutien de 21 nouveaux projets de restauration de la biodiversité grâce aux recettes issues du [jeu de grattage consacré à la biodiversité « mission nature »](#).

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

3 063 agents

### Âge moyen

47 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 33 %
- Hommes : 67 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 66 %
- Contractuels de droit public : 30 %
- Contrats aidés : 1%
- Apprentis : 2%
- VSC : 1%

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'environnement (tutelle principale) et de l'agriculture

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/CASP-opérateurs

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Le contrat d'objectifs et de performance couvrant la période 2026-2030, adopté par le conseil d'administration du 27 novembre 2025, a été signé le 12 décembre 2025

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public administratif

### Date de création

1<sup>er</sup> janvier 2020

### Texte(s) de référence

Articles L. 131-8 à L. 131-17 et R. 131-27 à R. 131-34-5 du code de l'environnement

### Directeur général

Olivier Thibault

### Président du conseil d'administration

Sylvie Gustave-Dit-Duflo, vice-présidente de la région Guadeloupe

**Conseil d'administration** (25 membres) : 43 membres répartis dans 5 collèges :

- **1<sup>er</sup> collège** : 8 représentants de l'État, 5 représentants d'établissements publics nationaux, 3 personnalités qualifiées ;
- **2<sup>e</sup> collège** : 3 représentants d'organisations professionnelles agricoles et forestières, 2 représentants des autres secteurs économiques concernés, 3 représentants d'associations agréées de protection de l'environnement, 2 représentants d'organismes gérant des espaces naturels, 4 représentants des instances cynégétiques et des instances de la pêche de loisir ;
- **3<sup>e</sup> collège** : 3 représentants des comités de bassin, 3 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- **4<sup>e</sup> collège** : 4 représentants titulaires et quatre représentants suppléants, élus du personnel de l'établissement ;
- **5<sup>e</sup> collège** : 4 parlementaires ainsi que leurs suppléants.

### Commissaire du Gouvernement

Célia De Lavergne, Directrice de l'eau et de la biodiversité

### Contrôleur budgétaire

Benoît Dingremont (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

L'OFB travaille en étroite collaboration avec les services déconcentrés de l'État et les autres opérateurs de l'eau et de la biodiversité (agences de l'eau et parcs nationaux).

### Partenariats structurants

L'OFB s'appuie sur un certain nombre de partenariats structurants : montée en puissance des ARB avec les régions, communauté de travail avec les agences de l'eau et financement par ces dernières, effectifs mutualisés avec le [MNHN](#), rattachement des parcs nationaux et de l'[EPMP](#), expertise technique et scientifique mutualisée avec [le conservatoire du littoral](#).

L'OFB développe également des relations et des projets communs avec les grands opérateurs scientifiques et techniques tels que [l'ANSES](#), le CNRS, l'INRAE, [le Cerema](#), [le BRGM](#) et [Ifremer](#).

Il noue des partenariats avec des associations de protection de l'environnement, telles que France Nature Environnement et la Ligue pour la protection des oiseaux.



# Office national des forêts



## Identité

**Adresse :** 2 bis, avenue du Général Leclerc 94700 Maisons-Alfort

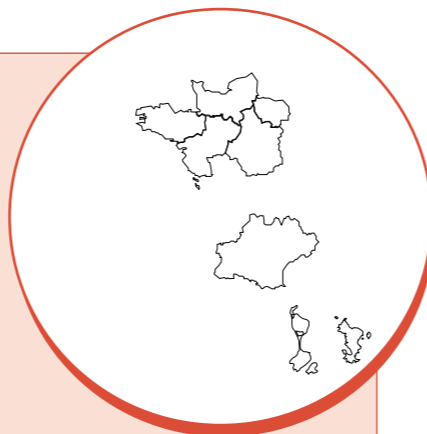
☎ 01 40 19 58 00

**Site web :** [www.onf.fr](http://www.onf.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** en France, l'ONF s'appuie sur une organisation territoriale couvrant le territoire hexagonal et les cinq départements d'outre-mer.

L'ONF est ainsi organisé en neuf directions territoriales et deux directions régionales (La Réunion, Guadeloupe), 48 agences territoriales, 320 unités territoriales.

L'ONF est également présent dans plus de 50 pays par l'intermédiaire de sa filiale [ONF International](#).



## Activités

### MISSIONS

- Gestion et équipement des forêts appartenant à l'État et mise en œuvre du régime forestier dans les forêts appartenant aux collectivités territoriales : l'Office national des forêts (ONF) gère environ 4,7 millions d'hectares de forêts et d'espaces naturels dans l'hexagone (1,8 millions d'hectares de forêts domaniales et 2,9 millions d'hectares de forêts relevant du régime forestier) et 6 millions d'hectares dans les DOM.
- Protection des espaces naturels (réserves biologiques, gestion de [sites Natura 2000](#)).
- Approvisionnement de la filière bois dans le respect des exigences économiques, écologiques et sociales.
- Accueil, information et sensibilisation du public à l'environnement.
- Protection vis-à-vis des risques naturels.
- Mise en œuvre de missions d'intérêt général confiées par l'État.
- Relations partenariales et réalisation de prestations de services dans le domaine de la gestion des espaces naturels (expertise, études, travaux, élaboration et mise en œuvre de projets de territoire, etc.) pour les collectivités et les clients privés.

### ACTUALITÉS

- Contribution de l'ONF dans la mise en œuvre de la stratégie nationale pour les aires protégées 2030, de [la stratégie nationale biodiversité](#) et du [règlement restauration de la nature](#) ;
- Nouveau contrat État-ONF pour la période 2026-2030 en cours de préparation.

### PERSPECTIVES

Adoption du contrat pour la période 2026-2030.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 1 009 M€
  - personnel : 486,3 M€
- Produits : 1 005,5 M€
  - SCSP : 76,5 M€

### Effectifs

- 7 611 ETPT sous plafond
- 460 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

L'ONF gère 25 % de la forêt française soit près de 11 millions d'hectares de forêts :

- 4,35 millions d'hectares en hexagone
  - 1,55 millions d'hectares en forêts domaniales
  - 2,8 millions d'hectares en forêts communales
- 6,4 millions d'hectares en outre-mer

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

8 055 agents

### Âge moyen

41 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 26 %
- Hommes : 74 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 42 %
- Contractuels de droit public : 1 %
- Contractuels de droit privé : 57 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés des forêts et de l'environnement

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET/ET4 - Bureau de l'encadrement des impacts sur la biodiversité

### Opérateur de l'État

Oui (programme 149 : « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agroalimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture »)

### Contrat d'objectifs

Un nouveau contrat État-ONF pour la période 2026-2030 est en cours de préparation et doit être adopté cette année

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

1964

### Texte(s) de référence

Titre II du code forestier

### Directrice générale

Valérie Metrich-Hecquet

### Présidente du conseil d'administration

Anne-Laure Cattelot

### Conseil d'administration (30 membres) :

- 14 représentants de l'État ;
- 4 représentants des personnes publiques autres que l'État, propriétaires de forêts relevant du régime forestier ;
- 1 conseiller régional désigné par l'Association des régions de France ;
- 7 représentants du personnel ;
- 4 personnalités choisies en raison de leur compétence particulière dans les domaines professionnel, technique, économique, scientifique, social, cynégétique ou de la protection de la nature, dont une au titre de la protection de la nature.

### Contrôleur budgétaire

Dominique Bocquet (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Partenariats structurants

- Dans le cadre de ses missions et de ses engagements, l'ONF travaille en partenariat avec de très nombreux interlocuteurs : avec les autres opérateurs de l'État et notamment du Ministère de la transition écologique, de la biodiversité et des négociations internationales sur le climat et la nature : [Office français de la biodiversité](#), parcs nationaux, [conservatoire du littoral et des rivages lacustres](#), agences de l'eau, [Domaine national de Chambord](#), [Bureau de recherche géologique et minière](#) ;
- Avec les communes forestières : sous l'égide et avec l'aide de l'État, l'ONF propose aux communes forestières la mise en œuvre d'une gestion durable de leur forêt ;
- Avec les représentants des professionnels, des élus ou des associations : les partenariats développés par l'ONF sont à l'image de la multifonctionnalité des forêts gérées et de la diversité de leurs interactions avec les territoires ;
- Avec des entreprises : l'ONF déploie sa politique de partenariat avec des entreprises désireuses de s'investir activement dans le développement durable et dans le mécénat environnemental.



# Parc amazonien de Guyane



## Identité

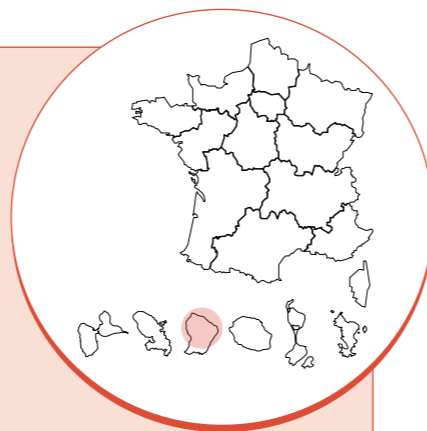
**Adresse :** 1 rue de la Canne à Sucre 97354 Remire-Montjoly

☎ 0594 29 26 58

**Site web :** [www.parc-amazonien-guyane.fr](http://www.parc-amazonien-guyane.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** 3 délégations territoriales :

- DT de Maroni basée à **Maripasoula** dont antenne de **Papaïchton** ;
- DT de l'Oyapock basée à **Camopi** ;
- DT du Centre basée à **Saül**.



## Activités

### MISSIONS

Les parcs nationaux français, de par leur caractère exceptionnel, sont responsables de la préservation de leurs territoires. Pour mener à bien cet objectif, ils doivent remplir des missions fondamentales.

Parmi elles, la protection de la biodiversité est essentielle. Ainsi, ils contribuent, dans le cœur, à la bonne gestion et à la conservation des patrimoines, en aire d'adhésion, à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature. De même, la connaissance scientifique des patrimoines, la bonne gouvernance visant à assurer un meilleur fonctionnement des institutions et à renforcer les liens avec les acteurs locaux, la contribution des parcs aux politiques publiques et l'accueil des publics sont des missions importantes des parcs nationaux.

### ACTUALITÉS

En 2025, les principales actions du parc ont été les suivantes :

- la lutte contre l'orpaillage illégal, qui connaît une forte hausse en 2025 malgré un fort investissement de la brigade police du parc ;
- l'achèvement de l'exercice d'évaluation finale de la charte du parc et le renouvellement de la charte actuelle pour une nouvelle période de 12 ans ;
- le lancement de la rédaction d'un plan d'adaptation au changement climatique ;
- la poursuite de la coopération avec le Brésil (préparation d'une feuille de route avec le parc national des Tumuc Humac) et le Suriname, ainsi que la signature du protocole entre le parquet, la procureure de la République et le parc afin d'améliorer le traitement judiciaire des infractions commises sur le parc ;

- la 2<sup>e</sup> édition des jeux Aluku à Papaïchton en juillet, le programme de piégeage photographique de grands prédateurs à Saül, l'examen d'un appel à propositions sur l'éducation à l'environnement, la jeunesse, la transmission des savoirs ;
- la tenue d'une plénière du comité de vie locale (CVL) sur la gestion des ressources naturelles, la sauvegarde des patrimoines naturels, la gestion des déchets ;
- des réflexions sur la refonte de la politique forestière en Guyane (rapport de la Cour des comptes 2025).

### PERSPECTIVES

En 2026, au-delà de la poursuite des projets en cours, le parc national aura plusieurs chantiers prioritaires à conduire :

- la judiciarisation de la lutte contre l'orpaillage illégal ;
- la mise en œuvre des recommandations suite à l'évaluation de la charte ;
- l'aménagement et l'entretien des sentiers dans le cadre du soutien au développement du tourisme à Maripasoula et Papaïchton ;
- le renforcement de la coopération avec le Brésil au travers d'actions structurantes sur la gestion des ressources naturelles (projet Podocnémides, Iguanés, Caïmans (PIC)) ;
- la livraison des deux dernières maisons du parc en cours de chantier (Maripasoula et Papaïchton).

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 10,5 M€
  - personnel : 6,8 M€
- Recettes : 9,2 M€
  - contribution OFB : 8,3 M€
  - recettes fléchées : 0,9 M€
  - recettes propres : 0,02 M€

### Effectifs

- 88,4 ETPT sous plafond
- 4,86 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- 3 300 000 ha de superficie dans le sud de la Guyane, dont plus de 2 Mha en cœur.
- 1 commune exclusivement en cœur, 4 communes concernées par le cœur et l'aire d'adhésion, toutes adhérentes à la [charte du parc amazonien de Guyane](#).
- 1,3 M€ par an consacrés par le parc amazonien de Guyane à la lutte contre l'orpaillage illégal.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

95 agents

### Âge moyen

42 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 39 %
- Hommes : 61 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 22 %
- Contractuels de droit public : 78 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) signé pour la période 2024-2028

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

27 février 2007

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2007-266 du 27 février 2007 créant le parc national dénommé « Parc amazonien de Guyane »
- Décret n° 2013-968 du 28 octobre 2013 portant approbation de la charte du parc amazonien de Guyane
- Articles L.331-15 et R.331-1 à R.333-74 du code de l'environnement

### Directeur général

Romain Lacoste

### Président du conseil d'administration

Jules Deie

### Conseil d'administration (44 membres) :

- 9 représentants de l'État ;
- 17 représentants des collectivités territoriales et des autorités coutumières ;
- 17 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Préfet de Guyane

### Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional Guyane

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Collaboration avec les services de l'État en Guyane (Préfet, DGTM, FAG) sur l'ensemble des missions du parc amazonien de Guyane.

### Partenariats structurants

- Partenariats scientifiques : pilotage du projet RENFORESAP (renforcement des aires protégées du plateau des Guyanes), coopération régionale avec Brésil, Suriname (IAPA), membre du réseau REDPARQUES, collaborations avec l'Université Antilles-Guyane, l'IRD, le CIRAD et l'ONF.
- Portage d'une mission Accès aux ressources génétiques et Partages des Avantages dans partenariats pour le compte de l'État depuis 2019, portage d'une mission « cellule d'ingénierie des communes de l'intérieur » pour le compte de la collectivité territoriale de Guyane (dans le cadre du plan de transformation ministérielle).
- Contribution essentielle apportée par le Parc amazonien de Guyane à la lutte contre l'orpaillage illégal.
- Le Parc amazonien de Guyane mène de nombreuses actions de développement et d'accompagnement de projets (Réseau sud Guyane entreprendre, agriculture, construction, artisanat...).
- Enfin, le Parc amazonien de Guyane est également impliqué dans les partenariats à l'échelle du collectif des 11 parcs nationaux.



# Parc national des Calanques



## Identité

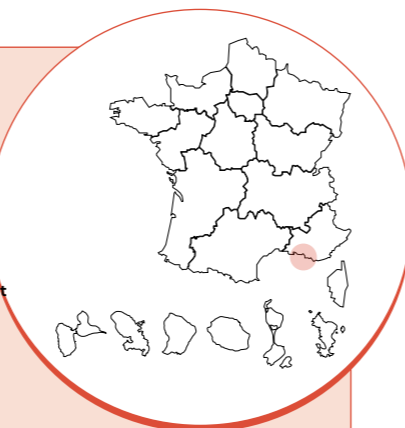
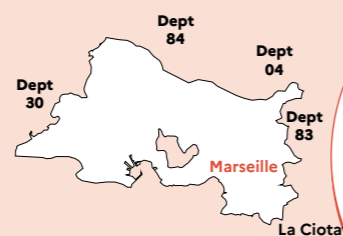
Adresse : 141 avenue du Prado 13008 Marseille

☎ 04 20 10 50 00

Site web : [www.calanques-parcnational.fr](http://www.calanques-parcnational.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- siège à **Marseille** ;
- secteur littoral Est Haute-mer (**La Ciotat**).



## Activités

### MISSIONS

Les principales missions des parcs nationaux sont :

- protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel ;
- développer la connaissance ;
- promouvoir le développement durable sur le territoire ;
- faire connaître le patrimoine et accueillir tous les publics ;
- participer aux politiques nationales et internationales.

Les parcs nationaux contribuent :

- à la [stratégie nationale pour la biodiversité](#) (sensibilisation des visiteurs, maintien des habitats naturels, protection des espèces...);
- au développement du [réseau d'aires protégées en France](#) ;
- à la protection du patrimoine culturel (sites archéologiques, patrimoine bâti, embellissement des villages, savoirs et savoir-faire locaux).

Situé au cœur de la métropole d'Aix-Marseille, le parc national des Calanques est à la fois terrestre et marin. Il s'agit du seul parc péri-urbain en Europe. En Méditerranée, c'est le seul parc à être à la fois continental, insulaire et marin.

### ACTUALITÉS

Les principales réalisations de l'année 2025 sont les suivantes :

- la poursuite du travail d'ancrage du parc national sur le territoire, notamment par l'accompagnement des partenaires (travail de médiation avec les grimpeurs et révision des arrêtés de protection des oiseaux, réglementation de la pêche de loisir avec l'expérimentation Catch Machine, ZMEL...);
- le travail sur l'élaboration des conventions d'applications de la charte à la suite du renouvellement de celle-ci ;

- la poursuite du travail sur la gestion de la fréquentation à travers des dispositifs innovants tels que le contingentement de la Calanque de Sugiton ;
- le renouvellement des instances (CA, CS et CESC) avec un renouvellement des membres (diminution de l'âge moyen et féminisation des administrateurs) ;
- l'ouverture de la première maison du parc sur l'île du Frioul.

### PERSPECTIVES

En 2026, les chantiers prioritaires du parc national des Calanques seront les suivants :

- des actions relatives à la préservation des habitats et espèces en mer et à terre : surveillance des zones de non-prélèvement, protection des habitats d'intérêt communautaire des herbiers de Posidonie par l'organisation des mouillages, plan d'action de lutte contre les espèces exotiques envahissantes, rénovation des sentiers...
- l'ouverture de la maison du parc à La Ciotat, le développement d'espace et de panneaux d'interprétation ;
- la contractualisation de partenariats avec les professionnels des sports de nature, la poursuite de l'accompagnement et le dialogue avec les usagers du parc tout en prenant en compte les effets du changement climatique.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 9,8 M€
  - personnel : 5,5 M€
- Recettes : 9,5 M€
  - contribution OFB : 6,3 M€
  - recettes fléchées : 2,7 M€
  - recettes propres : 0,09 M€

### Effectifs

- 73,3 ETPT sous plafond
- 15,06 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- 8 500 ha de cœur terrestre et 43 500 ha de cœur marin.
- Aire d'adhésion de 2 630 ha, 3 communes adhérentes (Marseille, Cassis, La Penne sur Huveaune).
- Fréquentation : entre 2 et 3 millions de visiteurs par an à terre et en mer.
- 140 espèces terrestres animales et végétales protégées, 60 espèces marines patrimoniales.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

68 agents

### Âge moyen

43 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 43 %
- Hommes : 57 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 57 %
- Contractuels de droit public : 43 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) signé pour la période 2024-2028

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

18 avril 2012

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2012-507 du 18 avril 2012 créant le Parc national des Calanques
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

### Directrice générale

Gaëlle Berthaud

### Président du conseil d'administration

Didier Réault

### Conseil d'administration (51 membres) :

- 9 représentants de l'État, représentant l'administration centrale et des services déconcentrés ;
- 19 personnalités qualifiées à compétence locale ;
- 9 personnalités qualifiées à compétence nationale ;
- 12 représentants des collectivités locales ;
- 1 représentant du personnel élu avec son suppléant par le personnel permanent de l'établissement public du parc ;
- le président du conseil scientifique de l'établissement public du parc national, membre de droit.

### Commissaire du Gouvernement

Préfet des Bouches du Rhône

### Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional PACA

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

DREAL PACA

### Partenariats structurants

- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés.
- Rattachement des parcs nationaux à l'OFB, c'est à dire mise en commun de services et de moyens entre ces EP sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc.) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier).
- Convention de mutualisation avec le parc national des Calanques depuis 2016. [Le parc de Port-Cros](#) réalise les missions suivantes pour le compte du parc des Calanques : gestion administrative et financière des personnels, gestion des commissionnements et assermentations des inspecteurs de l'environnement, gestion des formations, gestion des achats et marchés.



# Parc national des Cévennes



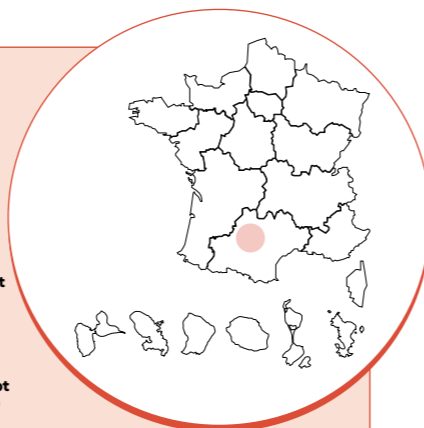
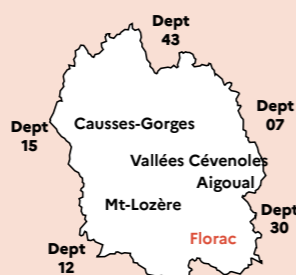
## Identité

**Adresse :** 6 bis place du Palais 48400 Florac ☎ 04 66 49 53 00

**Site web :** [www.cevennes-parcnational.fr](http://www.cevennes-parcnational.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** 6 implantations territoriales :

- siège à **Florac** ;
- délégation territoriale du **Piémont Cévenol** ;
- délégation territoriale **Causses Méjean** (gorges Tarn et Jonte ;
- délégation territoriale **massif de l'Aigoual** ;
- délégation territoriale des **Vallées Cévenoles** ;
- délégation territoriale **Mont-Lozère**.



## Activités

### MISSIONS

Les principales missions des parcs nationaux sont :

- protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel ;
- développer la connaissance ;
- promouvoir le développement durable sur le territoire ;
- faire connaître le patrimoine et accueillir tous les publics ;
- participer aux politiques nationales et internationales.

Les parcs nationaux contribuent :

- à la **stratégie nationale pour la biodiversité** (sensibilisation des visiteurs, maintien des habitats naturels, protection des espèces...);
- au développement du **réseau d'aires protégées en France** ;
- à la protection du patrimoine culturel (sites archéologiques, patrimoine bâti, embellissement des villages, savoirs et savoir-faire locaux).

Le parc national des Cévennes a également été désigné réserve de biosphère en 1985, et les paysages culturels agropastoraux des Causses et des Cévennes ont été inscrits sur la liste du **patrimoine mondial Unesco** en 2011. La qualité de son ciel étoilé lui a valu l'obtention, en 2018, du label de réserve internationale de ciel étoilé. La réserve internationale de ciel étoilé du parc national des Cévennes est la seconde plus vaste en France.

### ACTUALITÉS

Les principales réalisations de l'année 2025 sont les suivantes :

- la finalisation du travail d'évaluation de la charte du parc ainsi que sa reconduction pour une durée de 15 ans (délibération du conseil d'administration du parc en novembre 2025) ;

- la rédaction du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI) pour la période 2025-2028, actuellement en cours de validation par la DIE ;

- la finalisation des travaux du gîte Aire de Côte, bâtiment d'accueil du public exemplaire en terme de consommation d'énergie et bâtiment touristique d'importance pour le territoire ;

- l'organisation d'une journée d'information sur le loup à destination des administrateurs et des membres du conseil scientifique, afin de poursuivre le dialogue avec les acteurs du territoire ;

- le lancement du protocole Avifaune dans le cadre du recueil des connaissances sur la biodiversité (protocole sur 4 ans initié tous les 10 ans).

### PERSPECTIVES

En 2026, les chantiers prioritaires du parc national des Cévennes seront les suivants :

- la mise en œuvre d'un programme de manifestations avec les partenaires dans le cadre de l'année du pastoralisme ;

- la mise en place du site de réintroduction du gypaète barbu sur le Roc de Salidou ;

- la sécurisation de l'alimentation en eau potable pour le gîte Aire de Côte et le travail à poursuivre avec le gestionnaire du bâtiment ;

- la reconstruction du siège du massif du Mont Aigoual à la suite des incendies de 2024, avec une attention particulière apportée à l'isolation du bâtiment ;

- la poursuite de l'accompagnement des éleveurs dans la protection des troupeaux contre la prédation.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 8,6 M€
  - personnel : 6,2 M€
- Recettes : 7,8 M€
  - contribution OFB : 7,3 M€
  - recettes fléchées : 0,3 M€
  - recettes propres : 0,2 M€

### Effectifs

- 84,3 ETPT sous plafond
- 2,08 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Superficie totale de 297 300 ha dont 93 700 ha de cœur, territoire s'étendant sur 5 massifs.
- 115 communes adhérentes à la charte du parc national.
- 71 290 habitants sur le territoire dont 700 en cœur.
- 168 types de milieux naturels dont 74 d'intérêt communautaire.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

83 agents

### Âge moyen

48 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 43 %
- Hommes : 57 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 72 %
- Contractuels de droit public : 28 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) signé pour la période 2024-2028

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

2 septembre 1970

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2009-1677 du 29 décembre 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Cévennes aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006

- Décret n° 2013-995 du 8 novembre 2013 portant approbation de la charte du Parc national des Cévennes

- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

### Directeur général

Vincent Cligniez

### Président du conseil d'administration

Stéphan Maurin

### Conseil d'administration (53 membres) :

- 8 représentants de l'État ;
- 23 représentants des collectivités locales ;
- 21 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Préfet de la Lozère

### Contrôleur budgétaire

Stéphanie Binet (contrôleuse budgétaire régional Occitanie)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

DREAL Occitanie

### Partenariats structurants

- Mécénat GMF : faciliter l'accès à des personnes en situation de handicap aux parcs nationaux.

- Rattachement des parcs nationaux à l'**OFB** : mise en commun de services et moyens sur des fonctions métiers et supports.

- IPAMAC : réseau de 12 parcs naturels du Massif Central.

- Collectif inter-parcs.

- Actions de soutien à l'agropastoralisme, l'agroécologie, le tourisme durable, la gestion durable des forêts.

- Plusieurs actions d'éducation à l'environnement et au développement durable.



# Parc national des Écrins



## Identité

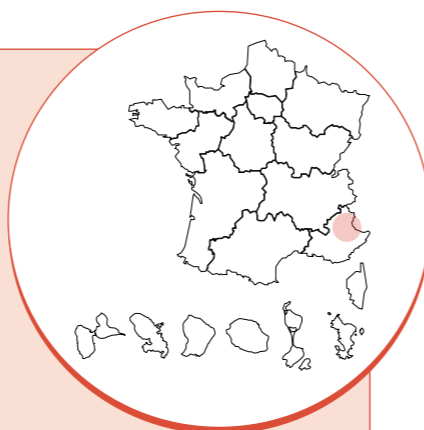
**Adresse :** Domaine de Charance 05000 Gap

☎ 04 92 40 20 10

**Site web :** [www.ecrins-parcnational.fr](http://www.ecrins-parcnational.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** 7 secteurs

- Secteur du Briançonnais à **Briançon** ;
- Secteur de Vallouise à **Vallouise-Pelvoux** ;
- Secteur de l'Embrunais à **Châteauroux-les-Alpes** ;
- Secteur du Champsaur à **Saint-Jean-Saint-Nicolas** ;
- Secteur du Valbonnais à **Entraigues** ;
- Secteur de l'Oisans au **Bourg d'Oisans**.



## Activités

### MISSIONS

Le parc national des Écrins répond à cinq objectifs : protéger et restaurer, développer la connaissance, promouvoir un développement durable, faire connaître le patrimoine et accueillir, contribuer aux politiques nationales et internationales.

Il contribue :

- à la [stratégie nationale pour la biodiversité](#) (sensibilisation des visiteurs, maintien des habitats naturels, protection des espèces...);
- au développement du [réseau d'aires protégées en France](#) ;
- à la protection du patrimoine culturel (sites archéologiques, patrimoine bâti, embellissement des villages, savoirs et savoir-faire locaux).

Le parc national des Écrins est très impliqué dans [le réseau alpin des espaces protégés](#). Il abrite une réserve intégrale dédiée à la recherche.

Il a obtenu le label « [Liste verte des aires protégées](#) » de l'UICN (union internationale de conservation de la nature) en 2019, renouvelé en 2025.

L'établissement public intervient depuis de nombreuses années sur l'appui au développement local en partenariat avec les communes du territoire et a développé un outil numérique dédié à la randonnée (rando Écrins).

La charte du parc national, approuvée par décret du 28 décembre 2012, a été reconduite par le conseil d'administration le 28 novembre 2024.

Le parc national a un taux d'adhésion de 90 %.

### ACTUALITÉS

L'année 2025 a notamment vu :

- le lancement de travaux visant à élaborer une [stratégie d'adaptation au changement climatique \(SACC\)](#) centrée sur 4 secteurs prioritaires : les sentiers, l'agriculture, le tourisme et l'éco-responsabilité de l'établissement. Une réflexion collective a aussi été lancée sur l'avenir du territoire de la commune de Saint Christophe en Oisans, plus particulièrement le bassin de La Bérarde/Haut-Vénéon, touché en 2024 par des événements climatiques d'une ampleur exceptionnelle ;
- le renouvellement du label liste verte des aires protégées et conservées ;
- une forte mobilisation des équipes du parc pour porter les enjeux de protection des glaciers et des écosystèmes émergents de la fonte des glaces, dans le cadre de l'année internationale des glaciers de l'Organisation des Nations Unies.

### PERSPECTIVES

En 2026, le parc national des Écrins poursuivra les chantiers prioritaires suivants :

- l'élaboration de la SACC du parc ;
- la réflexion sur les enjeux liés à l'évolution de la fréquentation du parc ;
- les travaux sur l'évolution de l'entretien du schéma de sentiers du parc ;
- l'accompagnement des collectivités du Haut-Vénéon dans un nouveau projet de territoire.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 10,5 M€
  - personnel : 7,4 M€
- Recettes : 9,3 M€
  - contribution OFB : 7,5 M€
  - recettes fléchées : 1,6 M€
  - recettes propres : 0,2 M€

### Effectifs

- 92,10 ETPT sous plafond
- 6,48 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Surface du cœur terrestre : 92 000 ha.
- 44 sur 49 communes adhérentes (avec la fusion de certaines communes, l'aire d'adhésion compte désormais 49 communes et non plus 59 comme il y a dix ans).
- 695 km de sentiers entretenus par le parc.
- le parc national figure dans la liste verte des aires protégées de l'UICN, label international qui reconnaît à travers le monde, des aires protégées qui sont gérées équitablement et efficacement, avec des impacts positifs sur la nature et les sociétés.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

98 agents

### Âge moyen

48 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 45 %
- Hommes : 55 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 65 %
- Contractuels de droit public : 34 % dont :
  - CDI : 13 %
  - CDD (dont saisonniers) : 15 %
  - Hors plafond : 6 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) signé pour la période 2024-2028

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

27 mars 1973

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2009-448 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national des Écrins aux dispositions du code de l'environnement
- Décret n° 2012-1540 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national des Écrins
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

### Directeur général

Ludovic Schultz

### Président du conseil d'administration

Arnaud Murgia

### Conseil d'administration (56 membres) :

- 10 représentants de l'État ;
- 2 représentants des collectivités territoriales ;
- 21 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Préfet des Hautes-Alpes

### Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional PACA

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

DREAL PACA

DDT des Hautes-Alpes

DREAL AURA pour le Plan loup

### Partenariats structurants

- Rattachement des parcs nationaux à l'**OFB**, c'est à dire mise en commun de services et de moyens entre ces EP sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier).
- Conventions de partenariat avec toutes les communes adhérentes à la charte.
- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés.
- Partenariat étroit avec les parcs nationaux alpins du **Mercantour** et de la **Vanoise** (rapprochement en cours des stratégies scientifiques).



# Parc national de forêts



## Identité

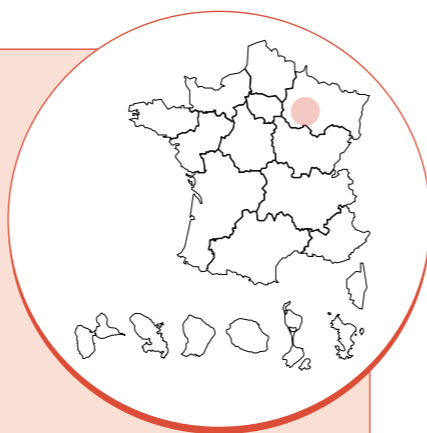
**Adresse :** 20 rue Anatole Gabeur 52210 Arc-en-Barrois

☎ 03 25 31 62 35

**Site web :** [www.forets-parcnational.fr](http://www.forets-parcnational.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- **Arc-en-Barrois** (siège),
- **Leuglay,**
- **Auberive,**
- **Châtillon-sur-Seine,**
- **Grancey-le-Château-Neuvelle**



## Activités

### MISSIONS

Les principales missions des parcs nationaux sont :

- protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel ;
- développer la connaissance ;
- promouvoir le développement durable sur le territoire ;
- faire connaître le patrimoine et accueillir tous les publics ;
- participer aux politiques nationales et internationales.

Les parcs nationaux contribuent :

- à la [stratégie nationale pour la biodiversité](#) (sensibilisation des visiteurs, maintien des habitats naturels, protection des espèces...);
- au développement du [réseau d'aires protégées en France](#) ;
- à la protection du patrimoine culturel (sites archéologiques, patrimoine bâti, embellissement des villages, savoirs et savoir-faire locaux).

### ACTUALITÉS

En 2025, le parc national de Forêts a été mobilisé sur la célébration de ses cinq années d'existence que sur les actions suivantes :

- la réalisation du premier bilan de la mise en œuvre du COP de l'établissement et la conduite de plusieurs audits et missions d'inspection de l'IGEDD ;
- le lancement de l'évaluation intermédiaire de la charte et d'un baromètre sur la perception du parc par les habitants et les acteurs du territoire ;
- l'amélioration de la réglementation de la chasse sur les pratiques d'agrègement et de vénèrie ;

- la réglementation pour une meilleure prise en compte des vestiges archéologiques lors des exploitations forestières et pour les espèces autorisées en sur-semis sur prairies permanentes patrimoniales en Cœur, et dans les plantations truffières ;
- la finalisation de deux ABC (atlas de biodiversité communaux) et la publication des premiers observatoires (forêt, eau et cynégétique) ;
- le lancement de l'élaboration du schéma pluriannuel de la stratégie immobilière (SPSI).

### PERSPECTIVES

Au cours de l'année 2026, au-delà de la poursuite des actions de 2025, l'action du parc national sera mobilisée sur les chantiers suivants :

- le lancement de la première phase de l'inventaire général de la biodiversité (IGB) des écosystèmes en cœur de parc ;
- la réalisation de la cartographie des habitats forestiers patrimoniaux (typologie des habitats, clé de détermination, inventaires terrain, formation des agents...);
- la conception, le développement et le déploiement d'un produit touristique multi-acteurs (véhicule 9 places aux gares du territoire) et la mise en place d'un projet de mobilité territoriale (autopartage/covoiturage).

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 5,4 M€
  - personnel : 3,3 M€
- Recettes : 6,2 M€
  - contribution OFB : 4,2 M€
  - recettes propres : 1,9 M€
  - recettes propres : 0,03 M€

### Effectifs

- 42,48 ETPT sous plafond
- 10,25 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Une aire optimale d'adhésion de 241 000 ha, une zone cœur de 56 600 ha.
- 95 % de la surface du cœur constituée de forêts.
- Un taux d'adhésion des communes à la [charte du parc national](#) de 86,6 % avec 110 communes adhérentes sur 127 (56/60 communes en cœur de parc ont adhéré à la charte, soit 93 % et 54 des 67 communes non concernées par le cœur de parc ont adhéré à la charte, soit 80 %).
- Une augmentation de 10 ETP en 2024.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

48 agents

### Âge moyen

40 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 52 %
- Hommes : 48 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 31 %
- Contractuels de droit public : 67 %
- Apprentis : 2 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) signé pour la période 2024-2028

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

27 mars 1973

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2019-1132 du 6 novembre 2019 créant le Parc national de forêts
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

### Directeur général

Philippe Puydarrieux

### Président du conseil d'administration

Nicolas Schmit

### Conseil d'administration (70 membres) :

- 8 représentants de l'État ;
- 20 représentants des collectivités territoriales ;
- 25 personnalités, dont le président du conseil scientifique, 16 personnalités à compétence locale et 8 à compétence nationale ;
- 1 représentant du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Préfet de la Haute-Marne

### Contrôleur budgétaire

DRFiP Grand Est

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- Relations étroites avec les services de la préfecture de Haute-Marne et les services des DDT des deux départements ;
- Préparation des CA avec les services de l'État départementaux et régionaux.

### Partenariats structurants

- Convention de partenariat pluriannuel avec l'[ONF](#) et l'[OFB](#), comprenant des conventions d'application annuelles.
- D'autres partenariats sont en cours de conclusion avec les départements, les offices de tourisme, les instances consulaires du territoire.
- Conventions d'application avec les communes adhérentes.
- Le Parc national de forêts est également impliqué dans les partenariats à l'échelle du collectif des 11 parcs nationaux.
- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés.
- Rattachement PN/OFB : mise en commun de services et de moyens entre ces EP sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, etc) et fonctions support (formation, paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier).



# Parc national de la Guadeloupe



## Identité

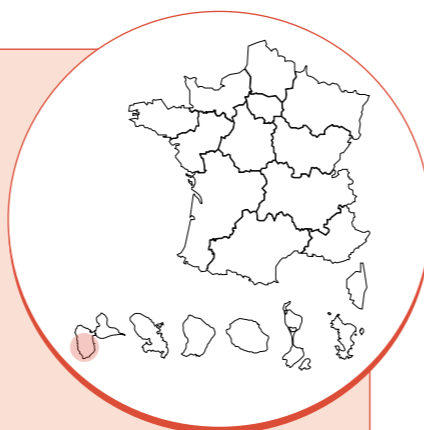
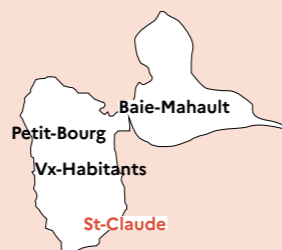
**Adresse :** Montéran 97120 Saint-Claude

☎ 0590 41 55 55

**Site web :** [www.guadeloupe-parcnational.fr](http://www.guadeloupe-parcnational.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** 3 sites d'accueil :

- la maison de la forêt à **Petit-Bourg** (accueil) ;
- l'antenne de **Vieux-Habitants** (pôle marin) ;
- l'antenne de **Baie-Mahault** (pôle marin et pôle terrestre notamment).



## Activités

### MISSIONS

Les principales missions des parcs nationaux sont :

- protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel ;
- développer la connaissance ;
- promouvoir le développement durable sur le territoire ;
- faire connaître le patrimoine et accueillir tous les publics ;
- participer aux politiques nationales et internationales.

Les parcs nationaux contribuent :

- à la [stratégie nationale pour la biodiversité](#) (sensibilisation des visiteurs, maintien des habitats naturels, protection des espèces...);
- au développement du [réseau d'aires protégées en France](#) ;
- à la protection du patrimoine culturel (sites archéologiques, patrimoine bâti, embellissement des villages, savoirs et savoir-faire locaux).

### ACTUALITÉS

En 2025, le Parc national de Guadeloupe a réalisé les actions suivantes :

- l'achèvement de l'exercice d'évaluation finale de la [charte du parc national de Guadeloupe](#) et le renouvellement de la charte actuelle pour une nouvelle période de 12 ans ;
- la poursuite d'une démarche de régulation de la fréquentation en cœurs de parc (Projet RECOREA Îlets Pigeon) ;
- le lancement d'un appel à candidature pour des activités commerciales durables, notamment sur le site des chutes du Carbet ;
- la restauration de la forêt marécageuse de Golconde ;

- la participation au [projet Life Biosphère/Adapt](#) sur la résilience territoriale et [Life Biodiv' France](#) sur la lutte contre la pollution lumineuse ;
- la finalisation du relogement des équipes et la préparation du schéma pluriannuel de stratégie immobilière (SPSI).

### PERSPECTIVES

En 2026, dans la continuité des actions réalisées en 2025, le parc national de Guadeloupe sera impliqué sur les quatre chantiers suivants :

- le déploiement de la stratégie scientifique au service de la connaissance et de l'adaptation au changement climatique (poursuite de protocoles de suivi scientifiques, contribution à la résilience territoriale avec Life Biosphère/Adapt)
- la protection et la contribution à la robustesse des écosystèmes avec les projets : RECOREA (fréquentation Îlets Pigeon), Nogent (restauration du Grand-Cul-de-Sac Marin), Golconde (forêt marécageuse) ; le lancement du plan paysage, et la mise en œuvre de la stratégie police ;
- l'accompagnement à la transition écologique du territoire sur l'économie symbiotique et régénérative et sur la stratégie culturelle du parc (culture, patrimoine et nature autour du vivant) ;
- l'information et la communication avec une stratégie de communication ciblée et intégrée sur les missions et la réglementation du parc.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 10,1 M€
  - personnel : 5,9 M€
- Recettes : 7,8 M€
  - contribution OFB : 7,2 M€
  - recettes fléchées : 0,5 M€
  - recettes propres : 0 €

### Effectifs

- 69,51 ETPT sous plafond
- 12,48 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Plus de 22 000 ha de cœurs terrestres et marins, représentatifs de la diversité des milieux.
- 131 000 ha d'aire maritime adjacente et plus de 80 000 ha d'aire optimale d'adhésion.
- 22 communes dans l'aire optimale d'adhésion, dont 16 partiellement en cœur.
- 17 communes adhérentes à la charte du parc national de Guadeloupe.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

80 agents

### Âge moyen

47 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 49 %
- Hommes : 51 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 51 %
- Contractuels de droit public : 39 %
- Apprentis : 2 %
- Volontaires en service civique (VSC) : 8 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) signé pour la période 2024-2028

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

20 février 1989

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2009-614 du 3 juin 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de la Guadeloupe
- Décret n° 2014-48 du 21 janvier 2014 portant approbation de la charte du Parc national de la Guadeloupe
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

### Directeur général

Harry Ozier Lafontaine

### Président du conseil d'administration

Ferdy Louisy

### Conseil d'administration (58 membres) :

- 10 représentants de l'État ;
- 28 représentants des collectivités territoriales ;
- 19 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Préfet de Guadeloupe

### Contrôleur budgétaire

Directeur régional des finances publiques de Guadeloupe

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Collaboration avec la DEAL Guadeloupe, les services préfectoraux et les autres opérateurs (ONF, CDL, OFB...);

### Partenariats structurants

Partenariats avec des acteurs économiques engagés dans le cadre de la marque « Esprit Parc national », et appel à projets de développement durable à destination des entreprises et associations.

Partenariats scientifiques :

- au sein du Centre d'activités régional pour le protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (CAR SPAW - ONU), dans la gestion de l'aire marine protégée (sanctuaire AGOA), dans le cadre des suivis d'espèces et de milieux (Université Antilles-Guyane) ;
- ONF, réseaux tortues marines, coraux, avifaune..., portage du projet de lutte contre les espèces exotiques en Guadeloupe (Guad3E) et du projet « PROTÉGER » (génie écologique pour les rivières - en partenariat avec l'INRA, IRSTEA, l'Office de l'eau...);
- mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap ;
- rattachement parc nationaux/OFB : mise en commun de services et de moyens entre ces établissements publics sur fonctions métiers et fonctions support.



# Parc national du Mercantour



## Identité

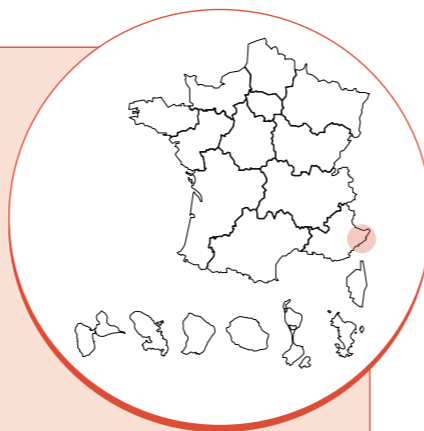
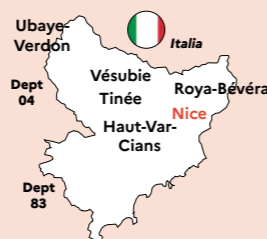
**Adresse :** 23 rue d'Italie - CS 51316 - 06006 Nice cedex 1

☎ 04 93 16 78 88

**Site web :** [www.mercantour-parcnational.fr](http://www.mercantour-parcnational.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** 5 services territoriaux :

- **Roya-Bévéra à Tende,**
- **Vésubie à Saint-Martin-Vésubie,**
- **Tinée à Saint-Étienne-de-Tinée,**
- **Haut-Var-Cians à Châteauneuf-d'Entraunes,**
- **Ubaye-Verdon à Barcelonnette et Allos.**



## Activités

### MISSIONS

Situé à la confluence des influences alpines et méditerranéennes, le parc national du Mercantour répond à cinq objectifs :

- protéger et restaurer ;
- développer la connaissance ;
- promouvoir un développement durable ;
- faire connaître le patrimoine et accueillir ;
- participer aux politiques nationales et internationales.

Il contribue :

- à la [stratégie nationale pour la biodiversité](#) (sensibilisation des visiteurs, maintien des habitats naturels, protection des espèces...);
- au développement du [réseau d'aires protégées en France](#) ;
- à la protection du patrimoine culturel (sites archéologiques, patrimoine bâti, embellissement des villages, savoirs et savoir-faire locaux).

Le parc national du Mercantour est très impliqué dans le réseau alpin des espaces protégés. Il abrite une réserve intégrale dédiée à la recherche. Il est très actif dans la coopération transfrontalière avec l'Italie et participe à de nombreux projets européens.

Le parc national a un taux d'adhésion de 86 %.

### ACTUALITÉS

L'année 2025 a notamment vu :

- le lancement de travaux visant à élaborer un [plan d'adaptation au changement climatique \(PACC\)](#). Les défis de l'adaptation aux changements climatiques irriguent dorénavant l'ensemble des activités et stratégies du parc ;
- l'extension de la [réserve internationale de ciel étoilé](#), triplant ainsi les surfaces et le nombre de communes engagées ;

- le lancement d'un nouveau projet européen trame noire a été obtenu en partenariat avec le parc Alpi maritime ;
- la poursuite de deux projets européens Alcotra structurants : [BiodivTourAlps](#) (tourisme et biodiversité) et [Aclimo](#), (adaptation des pratiques pastorales et touristiques aux évolutions climatiques) ;
- d'importants investissements pour améliorer l'accueil du public : sentiers, entrées (Bonette, Authion) et maisons de parc (futur Dôme de Valberg).

### PERSPECTIVES

En 2026, outre les diverses missions de connaissance, protection et police, le parc national du Mercantour poursuivra les chantiers prioritaires suivants :

- l'élaboration d'un plan d'adaptation au changement climatique ;
- la facilitation de la coexistence du loup avec le pastoralisme, grâce aux moyens du [plan national loup](#), le déploiement de la [stratégie Flore](#) ainsi que [le plan de gestion de la réserve intégrale de Roche Grande](#) ;
- l'amélioration de l'accueil des visiteurs et réduction de leur impact : aménagements des sentiers, des entrées et des maisons du parc national ;
- la finalisation des projets financés par l'Union européenne, notamment BiodivTourAlps et Aclimo.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 11,23 M€
  - personnel : 6,85 M€
- Recettes : 9,91 M€
  - contribution OFB : 7,17 M€
  - recettes fléchées : 2,69 M€
  - recettes propres : 0,05 M€

### Effectifs

- 81,60 ETPT sous plafond
- 15,58 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Surface du cœur terrestre : 68 000 ha.
- Nombre de communes adhérentes : 24 sur 28 communes de l'aire optimale d'adhésion.
- 550 km de sentiers entretenus par le parc.
- 3<sup>e</sup> réserve Internationale de ciel étoilé (RICE) labellisée de France - RICE « Alpes Azur Mercantour » (2019).
- 33 km de frontière commune avec le Parc naturel *Alpi Marittime*. Ensemble, ils forment un Groupement Européen de Coopération Territoriale.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

85 agents

### Âge moyen

46 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 54 %
- Hommes : 46 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 56 %
- Contractuels de droit public : 21 %
- Contractuels de droit privé (CDD) : 22 %
- Contrats aidés : 1 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de la protection de la nature

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) signé pour la période 2024-2028

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

18 août 1979

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2009-486 du 29 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national du Mercantour aux dispositions du code de l'environnement
- Décret n° 2012-1541 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national du Mercantour
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

### Directrice générale

Aline Comeau

### Président du conseil d'administration

Charles-Ange Ginésy

### Conseil d'administration (45 membres) :

- 7 représentants de l'État ;
- 21 représentants des collectivités territoriales ;
- 16 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Préfet des Alpes-Maritimes

### Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional PACA

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- DREAL PACA et DREAL AURA (plan loup) ;
- DDT 04

### Partenariats structurants

Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés.

Rattachement des parcs nationaux à l'**OFB**, c'est-à-dire mise en commun de services et de moyens entre ces établissements sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc.) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier).

Partenariat étroit avec les parcs nationaux alpins des **Écrins** et de la **Vanoise** (rapprochement en cours des stratégies scientifiques).

Partenariats locaux : **ONF**, EDF, Gendarmerie nationale, Conseil régional PACA.



# Parc national de Port-Cros



## Identité

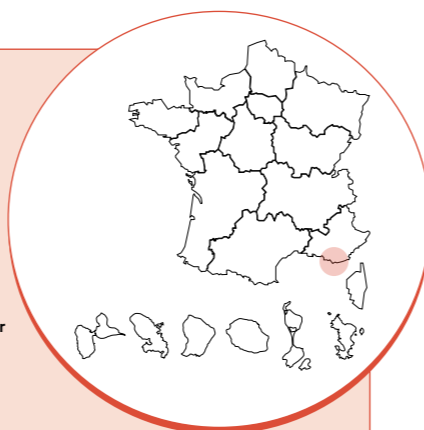
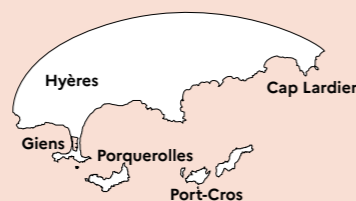
**Adresse :** 181 allée du Castel Sainte-Claire - BP 70220 - 83406 Hyères cedex

☎ 04 94 12 82 30

**Site web :** [www.portcros-parcnational.fr](http://www.portcros-parcnational.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- Parc de **Port-Cros**,
- Secteurs de **Porquerolles, Giens et Port-Cros**,
- La Croix Valmer : secteur de **Cap Lardier**.
- Conservatoire botanique national méditerranéen :
  - Siège à **Hyères**,
  - Antenne Occitanie à **Montferriez-sur-Lez**,
  - Antenne Alpes-Maritimes à **Antibes**.



## Activités

### MISSIONS

Les principales missions des parcs nationaux sont :

- protéger et restaurer un patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel ;
- développer la connaissance ;
- promouvoir le développement durable sur le territoire ;
- faire connaître le patrimoine et accueillir tous les publics ;
- participer aux politiques nationales et internationales.

Les parcs nationaux contribuent :

- à la [stratégie nationale pour la biodiversité](#) (sensibilisation des visiteurs, maintien des habitats naturels, protection des espèces...);
- au développement du [réseau d'aires protégées en France](#) ;
- à la protection du patrimoine culturel (sites archéologiques, patrimoine bâti, embellissement des villages, savoirs et savoir-faire locaux).

Le parc national de Port-Cros administre le conservatoire botanique national méditerranéen de Porquerolles, chargé de la sauvegarde de la flore sauvage et des variétés fruitières menacées de Méditerranée. Le parc anime depuis 1999 la partie française du sanctuaire Pelagos. Il assure également la gestion du port de Port-Cros ainsi que celle d'un important domaine immobilier de l'État.

### ACTUALITÉS

Principales réalisations de l'année 2025 :

- lancement des travaux d'évaluation de la charte, présenté lors du conseil d'administration de juin 2025, portant notamment sur la stratégie scientifique d'acquisition de connaissances pour la biodiversité, la préfiguration d'un plan d'adaptation au changement climatique et la valorisation du rayonnement territorial du parc ;
- finalisation du chantier immobilier du Hameau sur l'île de Porquerolles, bâtiment administratif et technique du parc et du conservatoire botanique national méditerranéen ;
- instruction du dossier et la poursuite des travaux de la zone de mouillage et d'équipements légers de Porquerolles, visant à protéger l'herbier de posidonies ;
- dépôt du dossier de renouvellement de l'agrément du conservatoire botanique national méditerranéen ;
- déploiement du projet portant sur l'amélioration de la résistance des plages face au changement climatique.

### PERSPECTIVES

En 2026, les chantiers prioritaires seront les suivants :

- poursuite du travail d'évaluation de la charte ;
- organisation des zones de mouillage de Porquerolles ;
- mise en œuvre du [projet de protection et de restauration des écosystèmes littoraux sableux, zones de reproduction de la tortue caouanne](#) sur la période 2026-2028 ;
- élaboration du schéma prévisionnel de stratégie immobilière
- initiation de la stratégie d'adaptation au changement climatique du territoire.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 12,5 M€
  - personnel : 8,2 M€
- Recettes : 11,8 M€
  - contribution OFB : 6,1 M€
  - recettes fléchées : 3,2 M€
  - recettes propres : 0,8 M€
  - fiscalité affectée : 0,5 M€

### Effectifs

- 90,7 ETPT sous plafond
- 24,88 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- 138 000 ha de territoire dont 1 700 ha terrestres et 2 900 ha marins en cœur.
- 11 191 ha d'aire d'adhésion répartis sur 5 communes et 123 000 ha d'aire maritime adjacente.
- 350 habitants permanents dans le cœur et 99 000 dans l'aire d'adhésion.
- 602 espèces terrestres, 500 espèces d'algues, 144 espèces d'oiseaux, 180 espèces de poissons.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

111 agents

### Âge moyen

49 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 43 %
- Hommes : 57 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 60 %
- Contractuels : 33 %
- Apprentis : 6 %
- Contrat aidé : 1 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de la protection de la nature

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) signé pour la période 2024-2028

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

14 décembre 1963

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2012-649 du 04 mai 2012 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de Port-Cros aux dispositions du code de l'environnement issues de la loi n° 2006-436 du 14 avril 2006
- Décret n° 2015-1824 du 30 décembre 2015 portant approbation de la charte du parc national de Port-Cros
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

### Directrice générale

Sophie-Dorothee Duron

### Présidente du conseil d'administration

Isabelle Monfort

### Conseil d'administration (43 membres) :

- 9 représentants de l'État ;
- 18 représentants des collectivités territoriales ;
- 15 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Préfet du Var

### Contrôleur budgétaire

Sébastien Cecchi, contrôleur budgétaire régional PACA

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Tous les services déconcentrés présents en PACA

### Partenariats structurants

- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap.
- Rattachement des parcs nationaux à l'**OFB**, c'est-à-dire mise en commun de services et de moyens entre ces établissements sur fonctions métiers et fonctions support.
- Convention de mutualisation avec [le parc national des Calanques](#) depuis 2016. Le parc de Port-Cros réalise les missions suivantes pour le compte du parc des Calanques : gestion administrative et financière des personnels, etc.
- Fondation Albert II de Monaco : partenariat de 5 ans permettant au parc national de compléter les inventaires de la faune et de la flore sur l'ensemble de la zone d'adhésion.
- Partenariat avec TotalÉnergies : financement d'actions de sensibilisation du public.
- Réseau MEDPAN (gestionnaires d'aires marines protégées de méditerranée), sanctuaire Pelagos (dont le parc national assure le secrétariat) pour la protection des mammifères marins.



# Parc national des Pyrénées



## Identité

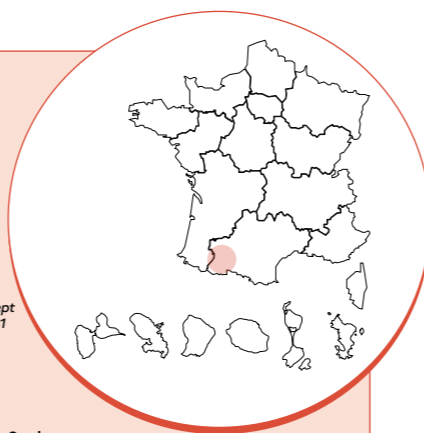
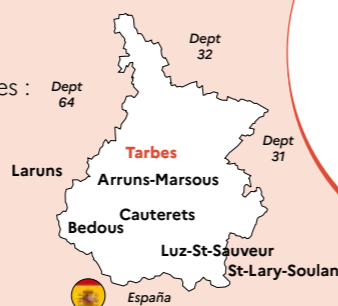
**Adresse :** Villa Fould - 2 rue du IV septembre - BP 736 - 65007 Tarbes cedex

☎ 05 62 54 16 40

**Site web :** [www.pyrenees-parcnational.fr](http://www.pyrenees-parcnational.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** 3 unités territoriales :

- Béarn à **Bedous** et **Laruns** ;
- Bigorre à **Arrens-Marsous**, **Cauterets** et **Luz-Saint-Sauveur** ;
- Aure à **Saint-Lary Soulan**.



## Activités

### MISSIONS

Le parc national des Pyrénées répond à cinq objectifs :

- protéger et restaurer ;
- développer la connaissance ;
- promouvoir un développement durable ;
- faire connaître le patrimoine et accueillir ;
- participer aux politiques nationales et internationales.

Il contribue :

- à la [stratégie nationale pour la biodiversité](#) (sensibilisation des visiteurs, maintien des habitats naturels, protection des espèces...);
- au développement du [réseau d'aires protégées en France](#) ;
- à la protection du patrimoine culturel (sites archéologiques, patrimoine bâti, embellissement des villages, savoirs et savoir-faire locaux).

Le parc national des Pyrénées gère deux réserves naturelles nationales et abrite la [1<sup>ère</sup> Réserve Internationale de Ciel Étoilé labellisée de France](#).

En 2024, le conseil d'administration du parc national des Pyrénées a décidé de réviser la charte du parc.

Le parc national a un taux d'adhésion de 80 %.

### ACTUALITÉS

L'année 2025 a notamment vu :

- le lancement, avec le concours du [programme Life PYRENEES4CLIMA](#) et de [l'agence de l'eau Adour-Garonne](#), d'un projet sur les changements climatiques et globaux - eau et climat ;
- la poursuite du projet de coopération européenne [Life Stratégie Nature](#) sur la pollution lumineuse 2024 - 2030 qui rassemble plusieurs parcs nationaux et dont le parc national des Pyrénées est chef de file ;

- la poursuite des mesures de protection de certains espaces emblématiques : le grand tétras, le desman des Pyrénées, le bouquetin ibérique ;

- la poursuite de travaux pour améliorer l'accueil du public ;
- la mobilisation des équipes pour porter les enjeux de protection des glaciers et des écosystèmes émergents de la fonte des glaces, dans le cadre de [l'année internationale des glaciers de l'Organisation des Nations Unies](#) ;

- la réalisation d'importants travaux de restauration de portions de sentiers de randonnée dégradés par les crues de septembre 2024.

### PERSPECTIVES

En 2026, le parc national des Pyrénées conduira les chantiers prioritaires suivants :

- les travaux de révision de la charte du territoire du parc national ;
- la contribution aux projets de coopération européenne LIFE Stratégie Nature « Pollution lumineuse » et LIFE changement climatique « Pyrénées 4clima » ;
- l'entretien du patrimoine du parc national des Pyrénées pour l'accueil du public et des agents, des sentiers et de leur signalétique ;
- la mise en place de démarches et de nouvelles règles d'usages visant à assurer la conciliation des pratiques de loisirs avec la protection des milieux aquatiques.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 9,1 M€
  - personnel : 6,1 M€
- Recettes : 8,9 M€
  - contribution OFB : 7,1 M€
  - recettes fléchées : 1,7 M€
  - recettes propres : 0,1 M€

### Effectifs

- 71,8 ETPT sous plafond
- 3 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Surface du cœur terrestre : 45 707 ha.
- Nombre de communes adhérentes : 67 sur 84 communes de l'aire optimale d'adhésion.
- 400 km de sentiers balisés dans le cœur du parc national dont une cinquantaine de km entretenus par le parc chaque année.
- Gestion de 2 réserves naturelles : la Réserve naturelle nationale du Néouvielle et la Réserve naturelle nationale des vautours fauves d'Ossau.
- 1<sup>ère</sup> Réserve Internationale de Ciel Étoilé (RICE) labellisée de France - RICE « Pic du Midi de Bigorre dans les Pyrénées » (2013).

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

73 agents

### Âge moyen

49 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 41 %
- Hommes : 59 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 87 %
- Contractuels de droit public en quasi statut : 11 %
- Autres contractuels de droit public : 2 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de la protection de la nature

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) signé pour la période 2024-2028

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

23 mars 1967

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2009-406 du 15 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du Parc national des Pyrénées aux dispositions du code de l'environnement
- Décret n° 2012-1542 du 28 décembre 2012 portant approbation de la charte du Parc national des Pyrénées
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

### Directeur général

Arnaud David par intérim

### Présidente du conseil d'administration

Louis Armary

### Conseil d'administration (52 membres) :

- 10 représentants de l'État ;
- 24 représentants des collectivités territoriales ;
- 17 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Préfet des Hautes-Pyrénées

### Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional Occitanie

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

DREAL Occitanie et DREAL Nouvelle-Aquitaine

### Partenariats structurants

- Rattachement des parcs nationaux à [l'OFB](#), c'est-à-dire mise en commun de services et de moyens entre ces EP sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier) ;
- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés ;
- Conventions de partenariat avec toutes les communes adhérentes à la charte pour décliner les projets.



# Parc national de La Réunion



## Identité

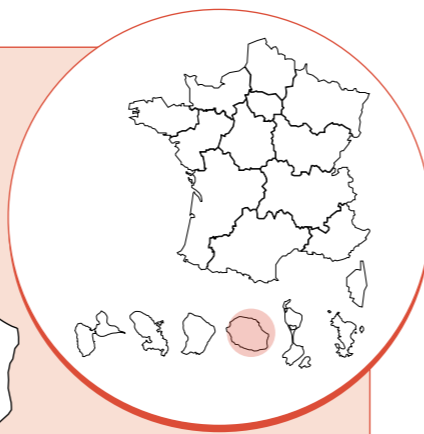
**Adresse :** 258 rue de la République 97431 Plaine-des-Palmistes

☎ 0262 90 11 35

**Site web :** [www.reunion-parcnational.fr](http://www.reunion-parcnational.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** 4 secteurs :

- Nord à **Saint-Denis** ;
- Sud à **Saint-Pierre** ;
- Ouest à **les Trois Bassins** ;
- Est à **la Plaine des Palmistes**.



## Activités

### MISSIONS

Les parcs nationaux français, de par leur caractère exceptionnel, sont responsables de la préservation de leurs territoires. Pour mener à bien cet objectif, ils doivent remplir des missions fondamentales.

Parmi elles, la protection de la biodiversité est essentielle. Ainsi, ils contribuent, dans le cœur, à la bonne gestion et à la conservation des patrimoines, en aire d'adhésion, à la valorisation d'activités compatibles avec le respect de la nature. De même, la connaissance scientifique des patrimoines, la bonne gouvernance visant à assurer un meilleur fonctionnement des institutions et à renforcer les liens avec les acteurs locaux, la contribution des parcs aux politiques publiques et l'accueil des publics sont des missions importantes des parcs nationaux.

- l'achèvement de l'exercice d'évaluation finale de la charte et le vote du renouvellement de la charte actuelle pour une nouvelle période de 12 ans, accompagnée d'un plan d'action comprenant des préconisations d'amélioration de sa mise en œuvre et de son animation ;
- la mise en œuvre du contrat d'objectifs et de performance avec un bilan très positif pour 2024 dans chaque domaine d'activité ;
- la mise en œuvre du projet d'établissement 2024-2028, avec une mobilisation du **Fonds vert** et d'autres financements, et l'engagement dans une démarche qualité de vie et des conditions de travail ;
- le lancement de l'élaboration du schéma pluriannuel de stratégie immobilière 2025-2029.

### PERSPECTIVES

En 2026, le parc national de la Réunion réalisera les actions suivantes :

- la poursuite du projet ReMinat en mettant en œuvre une cellule d'expérimentation en restauration des fonctionnalités des milieux naturels ;
- la finalisation des aménagements du site de LENA (l'espace naturel et artistique) de Trois-Bassins au secteur Ouest ;
- l'élaboration d'un diagnostic sur les conflits d'usage liés aux nuisances sonores (cirques Cilaos et Salazie) ;
- l'animation de la mise en œuvre du plan d'action issu du plan paysage (atelier des paysages avec la DEAL) ;
- la définition d'une méthode d'élaboration de plan adaptatif face aux changements climatiques ;
- la mobilisation de l'intelligence artificielle avec une mise en place d'une charte de bonne utilisation.

### ACTUALITÉS

En 2025, le parc national de la Réunion a réalisé les actions suivantes :

- la poursuite des projets de préservations des milieux avec le projet intégré de conservation et de restauration des milieux (ReMinat) sur 12 000 ha représentatifs de l'ensemble de l'île, les expérimentations en matière de gestion de milieux post-incendie et la conservation de la zone humide de 950 ha de la Pandanaie ;
- la finalisation de l'élaboration du plan paysage de la Réunion ;
- la poursuite des actions de préservation des espèces (pétrels, tuit-tuit) ou de régulation (ongulés féraux) ;
- la tenue d'événements sur la pollution lumineuse (jours de la nuit 2024-2027) ;

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 9,3 M€
  - personnel : 6,7 M€
- Recettes : 8,1 M€
  - contribution OFB : 7,2 M€
  - recettes fléchées : 0,9 M€
  - recettes propres : 0,002 M€

### Effectifs

- 83,20 ETPT sous plafond
- 12 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Un parc national qui couvre 77 % de la superficie de l'île de La Réunion.
- Plus de 105 000 ha de cœur et près de 88 000 ha d'aire optimale d'adhésion.
- 24 communes, dont 23 sont partiellement en cœur, forment l'aire optimale d'adhésion du parc national.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

92 agents

### Âge moyen

44 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 44 %
- Hommes : 56 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 27 %
- Contractuels de droit public : 73 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) signé pour la période 2024-2028

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

5 mars 2007

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2007-296 du 5 mars 2007 créant le Parc national de la Réunion ;
- Décret n° 2014-49 du 21 janvier 2014 portant approbation de la charte du Parc national de La Réunion ;
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement.

### Directeur général

Jean-Philippe Delorme

### Président du conseil d'administration

Éric Ferrère

### Conseil d'administration (88 membres) :

- 13 représentants de l'État ;
- 35 représentants des collectivités locales ;
- 39 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Secrétaire général de la préfecture de la Réunion

### Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional de la Réunion

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Collaboration avec les services de l'État (Préfet, DEAL, gendarmerie), ainsi qu'avec le Conservatoire botanique national de Mascarin.

### Partenariats structurants

- Partenariats structurants avec le conseil départemental (aménagement du territoire, transition énergétique, urbanisme) et l'**ONF** (gestion et entretien des sentiers forestiers, restauration et gestion des forêts départementales-domaniales, mutualisation de missions de surveillance) ;
- Partenariats avec l'Agence des Parcs nationaux d'Afrique du Sud depuis 2019 (lutte contre les espèces envahissantes, surveillance, lutte contre le braconnage, écotourisme...) ;
- Partenariats scientifiques et techniques avec l'université, le CIRAD, l'INRA ;
- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation en handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés ;
- Rattachement des parcs nationaux à l'**OFB** : mise en commun de services et de moyens entre ces EP sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc.) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement compatible, systèmes d'information, retraite, service facturier).



# Parc national de la Vanoise

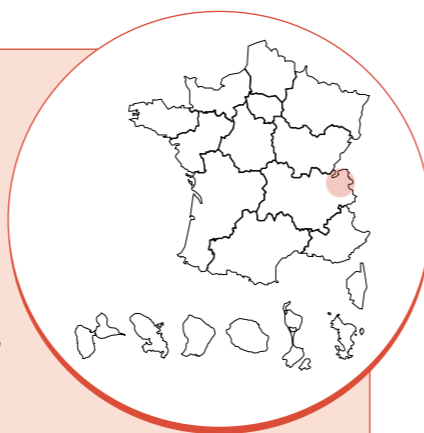
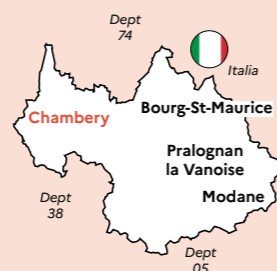


## Identité

**Adresse :** 135 rue du docteur Julliard 73000 Chambéry  
☎ 04 79 62 30 54  
**Site web :** [www.vanoise-parcnational.fr](http://www.vanoise-parcnational.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** 3 secteurs :

- Haute Maurienne à **Modane** ;
- Haute Tarentaise à **Bourg-Saint-Maurice** ;
- **Pralognan la Vanoise**.



## Activités

### MISSIONS

Situé dans les Alpes françaises du Nord, le parc national de la Vanoise répond à cinq objectifs :

- protéger et restaurer ;
- développer la connaissance ;
- promouvoir un développement durable ;
- faire connaître le patrimoine et accueillir ;
- participer aux politiques nationales et internationales.

Il contribue :

- à la [stratégie nationale pour la biodiversité](#) (sensibilisation des visiteurs, maintien des habitats naturels, protection des espèces...);
- au développement du [réseau d'aires protégées en France](#) ;
- à la protection du patrimoine culturel (sites archéologiques, patrimoine bâti, embellissement des villages, savoirs et savoir-faire locaux).

Le parc national de la Vanoise est très impliqué dans le réseau alpin des espaces protégés. Il est notamment limitrophe du parc national italien du *Gran Paradiso* avec lequel il coopère activement, également dans le cadre de nombreux projets européens.

### ACTUALITÉS

L'année 2025 a notamment vu :

- le lancement de travaux visant à élaborer un [plan d'adaptation au changement climatique \(SACC\)](#) ;
- la poursuite du déploiement de la dynamique « Envie de Vanoise » et notamment l'adoption des stratégies communication et éducation à l'environnement et leur déclinaison opérationnelle ;

- une forte mobilisation des équipes du parc pour porter les enjeux de protection des glaciers et des écosystèmes émergeant de la fonte des glaces, dans le cadre de [l'année internationale des glaciers de l'Organisation des Nations Unies](#) ;

- la mise en œuvre d'actions d'amélioration de l'accueil du public : travaux de mise aux normes du refuge de Turia, mobilisation de chantier de restauration et d'entretien-remise en état post orage de sites touristiques et sentiers, maintien d'une stratégie d'entretien des refuges volontariste.

### PERSPECTIVES

En 2026, outre les diverses missions de connaissance, protection et police, le parc national de la Vanoise conduira les chantiers prioritaires suivants :

- une mobilisation des équipes du parc sur le pastoralisme et la médiation pastorale eu égard à la présence du loup, l'année 2026 étant l'année du pastoralisme ;
- la mise en œuvre du plan d'adaptation changement climatique ;
- la déclinaison du partenariat avec le parc national italien du *Gran Paradiso*, notamment sur le partage de la connaissance biodiversité, au travers des programmes européens ;
- l'accompagnement de la stratégie touristique et l'appui au territoire passant par un redéploiement fort sur les portes de parc.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 9,3 M€
  - personnel : 5,9 M€
- Recettes : 9,1 M€
  - contribution OFB : 6,4 M€
  - recettes fléchées : 2,2 M€
  - recettes propres : 0,5 M€

### Effectifs

- 74 ETPT sous plafond
- 6,64 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Surface du cœur terrestre : 53 300 ha.
- 400 km de sentiers balisés dont près de 177 km entretenus par le parc.
- Gestion de 4 réserves naturelles nationales contiguës au cœur du parc : Grande Sassièra, Plan de Tuéda, Tignes-Champagny, Bailleizat (1 autre réserve contigüe, la Réserve naturelle nationale des Hauts de Villaroger est gérée par l'[Office national des forêts](#)).
- 14 km de limite commune avec le Parc national du Grand Paradis en Italie (*Parco nazionale del Gran Paradiso*).

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

80 agents

### Âge moyen

46 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 47 %
- Hommes : 53 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 66 %
- Contractuels : 34 % dont 28 % de contractuels de droit public et 6 % de titulaires détachés sur contrat auprès de l'organisme

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre en charge de la protection de la nature

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DEB/ET2 - Bureau des espaces protégés

### Opérateur de l'État

Oui (programme 113 : « Paysages, eau et biodiversité »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) signé pour la période 2024-2028

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

6 juillet 1963

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2009-447 du 21 avril 2009 pris pour l'adaptation de la délimitation et de la réglementation du parc national de la Vanoise aux dispositions du code de l'environnement
- Décret n° 2015-473 du 27 avril 2015 portant approbation de la charte du Parc national de la Vanoise
- Articles L. 331-1 à L. 331-29 et R. 331-1 à R. 331-74 du code de l'environnement

### Directeur général

Xavier Eudes

### Présidente du conseil d'administration

Rozenn Hars

### Conseil d'administration (42 membres) :

- 7 représentants de l'État ;
- 18 représentants des collectivités locales ;
- 16 personnalités ;
- 1 représentant du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Préfet de la Savoie

### Contrôleur budgétaire

Contrôleur budgétaire régional AURA

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

DDT Savoie et DREAL AURA ;

Lien sur de nombreux dossiers, et en particulier la gestion de la prédation par le loup et la gestion des réserves naturelles nationales (RNN) dont le parc national a la charge.

### Partenariats structurants

- Rattachement des parcs nationaux à l'[OFB](#), c'est à dire mise en commun de services et de moyens entre ces EP sur fonctions métiers (connaissance scientifique, mécénats, coordination de la stratégie police, systèmes d'information, communication, éducation à l'environnement, appui à l'animation des chartes, etc.) et fonctions support (formation, liquidation de la paie, groupement comptable, systèmes d'information, retraite, service facturier) ;
- Conventions de partenariat avec toutes les communes adhérentes à la charte ;
- Mécénat GMF : faciliter l'accès aux parcs nationaux français aux personnes en situation de handicap grâce à la création d'aménagements et d'outils adaptés ;
- Partenariat étroit avec les parcs nationaux alpins du [Mercantour](#) et des [Écrins](#).



# Direction générale de l'aménagement, du logement et de la nature /DGALN

Direction de l'habitat, de l'urbanisme  
et des paysages



- Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques de la Guadeloupe
- Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques de la Martinique
- Agence nationale de l'habitat - Anah
- Agence nationale de contrôle du logement social - ANCOLS
- Caisse de garantie du logement locatif social - CGLLS
- Centre scientifique et technique du bâtiment - CSTB
- Établissement public d'aménagement Alzette-Belval
- Établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique
- Établissement public d'aménagement Écovallée - Plaine du Var
- Établissement public d'aménagement Euroméditerranée
- Établissement public d'aménagement du Mantois Seine aval
- Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine amont
- Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay
- Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne
- Établissement public d'aménagement de Senart
- Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée
- Établissement public d'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée
- Établissement public foncier et d'aménagement de Guyane
- Établissement public foncier de Bretagne
- Établissement public foncier de Grand-Est
- Établissement public foncier des Hauts-de-France
- Établissement public foncier d'Île-de-France
- Établissement public foncier de Normandie
- Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine
- Établissement public foncier d'Occitanie
- Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes
- Établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur
- Établissement public foncier de la Vendée
- Établissement public de reconstruction et de développement de Mayotte
- Fonds national des aides à la pierre
- Grand Paris aménagement
- Société de livraison des ouvrages olympiques - SOLIDEO
- Société de livraison des ouvrages olympiques Alpes 2030



# Agence pour la mise en valeur des espaces de la zone dite des 50 pas géométriques de la Guadeloupe



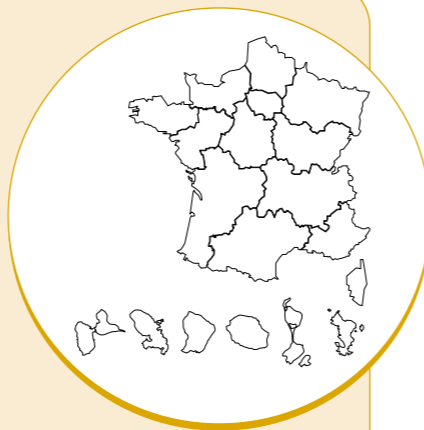
## Identité

**Adresse :** Cité administrative de Circonvallation - rue Alexandre Buffon - 97100 Basse-Terre

☎ 0590 80 36 50 ✉ [agence@ag50pas-guadeloupe.fr](mailto:agence@ag50pas-guadeloupe.fr)

**Site web :** [www.50pasguadeloupe.fr](http://www.50pasguadeloupe.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** antenne de **Pointe à Pitre**.



## Activités

### MISSIONS

L'agence de mise en valeur des 50 pas géométriques a pour mission de gérer, protéger et valoriser la bande littorale tout en accompagnant les dynamiques d'aménagement et de développement durable. Son intervention se décline autour des axes complémentaires suivants :

- la conduite du processus de régularisation des occupations sans titre des terrains urbanisés de la zone des cinquante pas géométriques (ZPG) ;
- la police de la ZPG urbanisée dans les conditions prévues à l'article L.2132-3-2 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- le relogement des occupants dans les zones de menace grave pour la vie humaine ;
- la réalisation des opérations d'aménagement (dont acquisitions foncières et immobilières associées) et des travaux de voiries et réseaux divers, d'eau potable et d'assainissement ;
- la préparation avec les autres partenaires le transfert de la ZPG au conseil régional (CR) de la Guadeloupe.

### ACTUALITÉS

L'actualité de l'agence est rythmée par les opérations longues et complexes de cessions, de relogement des occupants en zone de menace grave et aux opérations de police, compétence qui a été confiée plus récemment par la [loi Climat et Résilience](#) de 2021 (pour laquelle l'agence continue de monter en compétence).

L'agence a été mobilisée par l'élaboration de son plan pluriannuel d'intervention (PPI) lui permettant de fixer sa stratégie globale d'intervention sur la période 2025-2030.

### PERSPECTIVES

Une fermeture des agences des 50 pas géométriques est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2031. Le transfert de la ZPG à la collectivité, non encore acté, pourrait conduire à des concertations en 2026 avec le CR de la Guadeloupe.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 5,7 M€
  - personnel : 1,2 M€
  - investissements : 2,7 M€
- Recettes : 5,2 M€
  - financement de l'État : 0,3 M€
  - fiscalité affectée : 1,3 M€
  - recettes propres : 0,7 M€

### Effectifs

1 ETPT sous plafond  
20 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- 2 000 dossiers de demandes de régularisation foncière pour des occupants sans titre.
- En 2025, examen de 229 dossiers de régularisation foncière.
- 38 actions de police ont été réalisées.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs

19 agents

### Moyenne d'âge

45 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 58 %
- Hommes : 42 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 5 %
- Contractuels droits privé : 90 %
- Autres : 5 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'urbanisme (tutelle principale) et de l'outre-mer

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau des politiques foncières

### Contrat d'objectifs

Le programme pluriannuel d'intervention 2025-2030 a été adopté au conseil d'administration du 10 juillet 2025

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

1996

### Texte(s) de référence

- Loi n° 96-1241 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer
- Décret n° 98-1081 du 30 novembre 1998 pris pour l'application des articles 4 à 7 de la loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996
- Décret n° 2022-988 du 4 juillet 2022 relatif aux espaces urbains et secteurs occupés par une urbanisation diffuse de la zone dite des cinquante pas géométriques en Guadeloupe et en [Martinique](#)

### Directeur général

Rony Saint-Charles

### Présidente du conseil d'administration

Camille Pelage

### Conseil d'administration (17 membres) :

- 7 membres représentants l'État : DEAL (2), DRFiP (2), DirMer, DEETS, DAAF ;
- 4 représentants élus des maires ;
- 1 représentant du conseil départemental ;
- 1 représentant du conseil régional ;
- 2 représentants du CAUE de la Guadeloupe ;
- 2 personnalités qualifiées.

### Commissaire du Gouvernement

Préfet de Guadeloupe

### Contrôleur budgétaire

Alban Vilmen (DRFiP Guadeloupe)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Relations suivies avec les DEALs, et les services de la préfecture en matière d'aménagement du territoire, et de gestion du foncier public. Relations avec la DRFiP pour la mise à disposition par l'agence des agents pour l'instruction des dossiers de cession.

### Partenariats structurants

- Partenariat avec le conservatoire du littoral dans le cadre des actions de protection du domaine public maritime naturel.
- Partenariat avec le conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement (CAUE) dans un cadre de réflexion prospective afin de contribuer à une résilience de la trame urbaine face au changement climatique.
- Partenariat avec une société d'économie mixte « patrimoine local » afin de valoriser certains espaces.



# Agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des 50 pas géométriques de la Martinique



## Identité

**Adresse :** Immeuble le Trident - 12-14 Avenue Louis Domergue - Montgérald 97200 Fort-de-France

☎ 0596 42 65 20 ✉ [agence@50pas972.com](mailto:agence@50pas972.com)

**Site web :** [www.agence50pas972.org](http://www.agence50pas972.org)



## Activités

### MISSIONS

L'agence pour la mise en valeur des espaces urbains de la zone dite des cinquante pas géométriques de la Martinique a pour mission de gérer, protéger et valoriser la bande littorale tout en accompagnant les dynamiques d'aménagement et de développement durable. Son intervention se décline autour de plusieurs axes complémentaires :

- conduite du processus de régularisation des occupations sans titre des terrains urbanisés de la zone des cinquante pas géométriques (ZPG) ;
- la police de la ZPG urbanisée dans les conditions prévues à l'article L.2132-3-2 du code général de la propriété des personnes publiques ;
- le relogement des occupants dans les zones de menace grave pour la vie humaine ;
- la réalisation d'opérations d'aménagement (dont acquisitions foncières et immobilières associées) et de travaux de voiries et réseaux divers, d'eau potable et d'assainissement ;
- la préparation avec les autres partenaires le transfert de la ZPG à la collectivité territoriale de la Martinique.

### ACTUALITÉS

L'actualité de l'agence est rythmée par les opérations longues et complexes relatives au processus de régularisations des occupations sans titre, aux relogements des occupants en zone de menace grave ainsi qu'aux opérations de police, compétence qui a été confiée plus récemment par la [loi Climat et Résilience](#) de 2021 et pour laquelle l'agence continue de monter en compétence.

Une nouvelle directrice a été nommée le 1<sup>er</sup> septembre 2025 après plusieurs mois d'intérim. La mise en place d'une régie de recettes est à l'étude afin de faciliter la perception des recettes de l'agence.

### PERSPECTIVES

Une fermeture des agences des 50 pas géométriques est prévue le 1<sup>er</sup> janvier 2031. Le transfert de la ZPG à la collectivité, non encore acté, pourrait conduire à des concertations en 2026 avec le conseil régional de la Martinique.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 0,5 M€
  - personnel : 1,3 M€
  - investissements : 3,1 M€
- Recettes : 5,4 M€
  - recettes fléchées : 0,7 M€

### Effectifs

21 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- 2 500 dossiers de demande de régularisation foncière pour les occupants sans titre.
- Réalisation de 135 actes de cession.
- Réalisation de 110 mises en demeure.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs

17 agents

### Moyenne d'âge

44 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 70 %
- Hommes : 30 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 6 %
- Contractuels droits privé : 94 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'urbanisme (tutelle principale) et de l'outre-mer

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau des politiques foncières

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

1996

### Texte(s) de référence

- Loi n° 96-1241 relative à l'aménagement, la protection et la mise en valeur de la zone dite des cinquante pas géométriques dans les départements d'outre-mer
- Décret n° 98-1081 du 30 novembre 1998 pris pour l'application des articles 4 à 7 de la loi n° 96-1241 du 30 décembre 1996
- Décret n° 2022-988 du 4 juillet 2022 relatif aux espaces urbains et secteurs occupés par une urbanisation diffuse de la zone dite des cinquante pas géométriques en [Guadeloupe](#) et en Martinique

### Directrice générale

Frédérique Ehrstein

### Présidente du conseil d'administration

Stéphanie Mathey, présidente par intérim

### Conseil d'administration (17 membres avec voix délibératives) :

- 7 membres représentants l'État : DEAL (2), DRFiP (2), Direction de la Mer (1), DEETS (1), DAAF (1) ;
- 4 représentants élus des maires ;
- 2 représentants de la collectivité territoriale de la Martinique ;
- 2 représentants de l'agence d'urbanisme de la Martinique ;
- 2 personnalités qualifiées.

### Commissaire du Gouvernement

Préfet de Martinique

### Contrôleur budgétaire

Frédérique Colin (DRFiP Martinique)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Relations suivies avec les DEALs, et les services de la préfecture en matière d'aménagement du territoire, et de gestion du foncier public. Relations avec la DRFiP pour la mise à disposition par l'agence des agents pour l'instruction des dossiers de cession.

### Partenariats structurants

- Conventonnement avec [l'ONF](#) afin de libérer la forêt domaniale littorale des occupants sans titre et remettre à l'état naturel les sites. Ces occupants sans titre font l'objet de recasement dans les zones urbaines et urbaines excentrées de la ZPG.
- [Conservatoire du Littoral](#) et Parc Naturel Régional de Martinique pour la réalisation des sentiers littoraux au sens du L. 121-31 et suivants du code de l'urbanisme.



# Agence nationale de l'habitat



## Identité

**Adresse :** 8 avenue de l'Opéra 75001 Paris ☎ 01 44 77 39 39

**Site web :** [www.Anah.gouv.fr](http://www.Anah.gouv.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** les missions de l'Anah sont relayées localement au niveau des directions départementales des territoires (DDT) ou directement par les collectivités territoriales.

Les délégations locales :

**Au niveau régional,** les préfets, délégués de l'Anah, assurent la programmation des aides de l'Agence et les politiques d'intervention sur le parc privé, avec le soutien opérationnel des DREAL.

**L'Anah est également présente dans chaque département** à travers ses DDT qui gèrent l'attribution des aides et instruisent les dossiers.

Les délégataires de compétence :

Dans le cadre de la délégation des aides à la pierre, une **collectivité territoriale peut choisir d'être délégataire de compétences.** Dans ce cas, la collectivité est responsable de l'attribution des aides de l'Anah sur son territoire et doit veiller à respecter les objectifs globaux fixés par l'Agence.

La collectivité territoriale peut être délégataire de **type 2** (les demandes d'aides et les aides sont instruites et gérées par les délégations locales de l'Anah, intégrées aux DDT) ou de **type 3** (les demandes d'aides et les aides sont instruites et gérées par la collectivité territoriale).

## Activités

### MISSIONS

Depuis sa création, les missions de l'Anah liées à l'habitat privé ont été régulièrement enrichies afin de répondre aux préoccupations sociales, territoriales et environnementales. L'action de l'Anah est articulée autour de sept priorités d'intervention :

- amplifier la rénovation énergétique par des subventions aux ménages et le pilotage à l'échelle nationale du réseau de guichets locaux de **France Rénov'** (le service public de la rénovation de l'habitat) ;
- soutenir les copropriétés afin d'engager des travaux de rénovation dans les parties communes et/ou privatives. ;
- agir contre l'habitat indigne par le financement d'études auprès des collectivités et de versement d'aides aux propriétaires et, sous conditions de signature de convention locative avec un loyer maîtrisé, aux bailleurs ;
- accompagner la perte d'autonomie grâce à **MaPrimeAdapt'** mise en œuvre depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, cette nouvelle aide à la pierre permet de massifier la politique de prévention de la perte d'autonomie ;
- mieux mobiliser le parc locatif privé à des fins sociales ;
- redynamiser les cœurs de ville et les centres anciens par l'amélioration de l'habitat privé ;
- humaniser les structures d'hébergement en réhabilitant le bâti.

L'Anah, par ses missions et son expertise, est un acteur majeur des politiques du logement et de rénovation énergétique portés par le ministère chargé du logement.

### ACTUALITÉS

- Dans un contexte marqué par la nécessaire maîtrise des dépenses publiques, le budget initial 2026 de l'agence, voté au conseil d'administration du 16 décembre 2025, s'inscrit dans une forme de stabilité des différents régimes d'aides, pour mieux faciliter l'appropriation des dispositifs par les différents acteurs.
- Le financement par recettes extra-budgétaires (les CEE) est fortement accru afin de compenser la diminution des crédits budgétaires.

### PERSPECTIVES

- Poursuite des chantiers structurants autour du nouveau modèle de distribution et de gestion des aides sur le long terme et de la sécurisation de l'écosystème des mandataires.
- Sécurisation pluriannuelle du budget dans le cadre des ambitions portées par le gouvernement en ce qui concerne la décarbonation et éco ENR (stratégie nationale bas carbon - SNBC, Fit for 55).
- Poursuite des travaux relatifs à l'évolution des aides en Outre-Mer.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 3,6 Mds€
  - personnel : 25 M€
  - intervention : 3,5 Mds€
- Recettes : 3,4 Mds€
  - recettes propres : 1,2 Md€
  - recettes fléchées : 645 M€

### Effectifs

- 304 ETPT sous plafond
- 17 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

En 2024, 403 155 logements ont été rénovés pour 3,77 Md€ de subventions octroyées, participant ainsi au soutien et à la relance de l'économie, et permettant la création ou la préservation de 77 040 emplois.

Parmi les chiffres clés de l'Anah :

- 340 801 logements rénovés, grâce à **MaPrimeRénov'**, la nouvelle aide à la rénovation énergétique ;
- 55 237 logements rénovés en copropriétés au titre du plan Initiative Copropriétés ;
- 662 390 ménages conseillées au sein de 589 espaces conseils France Rénov'.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

313 agents

### Âge moyen

40 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 63 %
- Hommes : 37 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit public : 70,3 %
- Fonctionnaires et détachés : 24,3 %
- Contractuels de droit privé (apprentis) : 5,4 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés du logement (tutelle principale), de l'énergie, du budget et de l'économie

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

- DGALN/DHUP/FE - Bureau du budget du logement et de l'aménagement
- DGALN/DHUP/PH - Bureau de la mobilisation et de l'amélioration du parc privé
- DGEC/SCEE/SD5 - Bureau des économies d'énergie et de la chaleur renouvelable

### Opérateur de l'État

Oui (programme 135 : « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »)

### Contrat d'objectifs

En cours de finalisation entre l'Anah et ses tutelles : publication prévue courant 2026

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

1971

### Texte(s) de référence

Articles L. 321-1 à L. 321-12 et R. 321-1 à R. 321-36 du code de la construction et de l'habitation

### Directrice générale

Valérie Mancret-Taylor

### Président du conseil d'administration

Thierry Repentin

**Conseil d'administration** (30 membres répartis en 3 collèges) :

- 1<sup>er</sup> collège : 9 représentants de l'État et 1 représentant de **l'Agence Nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)** ;
- 2<sup>e</sup> collège : 1 représentant du Sénat ; 1 représentant de l'Assemblée nationale ; 8 élus et représentants locaux
- 3<sup>e</sup> collège : 10 personnalités qualifiées.

### Contrôleur budgétaire

Philippe Jarraud (CBCM)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Les missions de l'Anah sont relayées localement au niveau départemental par la direction départementale des territoires et les collectivités locales qui ont signé une convention de délégation des aides à la pierre.

Le préfet est délégué territorial de l'Anah. Les services des DDT ou des délégataires instruisent les dossiers de subvention.

### Partenariats structurants

- Les énergéticiens (EDF, Engie et TotalEnergies) contribuent au budget de l'Anah en contrepartie des certificats d'économie d'énergie « précarité énergétique ».
- L'Anah agit dans le cadre de la politique de la ville en accompagnement du Nouveau programme national de renouvellement urbain piloté par **l'Agence nationale pour la rénovation urbaine (ANRU)**.
- La convention cadre État/Anah/**ANCT** signée en 2020 a été renouvelée en 2023 sur la période 2024-2027 pour assurer une vision intégrée des programmes territorialisés de l'ANCT et renforcer l'articulation des sujets « habitat » avec les opérations de revitalisation des territoires (ORT) portées par les collectivités.
- L'agence a également renouvelé la convention partenariale d'objectifs (2023-2025) avec l'Agence nationale pour l'information sur le logement (ANIL) dans la perspective de soutenir les actions des agences départementales d'information sur le logement (ADIL) dans le champ de l'amélioration de l'habitat privé, mais également de contribuer à l'animation du réseau France Rénov' sur ces mêmes champs.
- Afin d'aider les publics les plus éloignés du numérique et de l'administration, l'Anah a conclu en 2023 un partenariat avec France Services.



# Agence nationale de contrôle du logement social



## Identité

**Adresse :** Grande Arche Paroi sud - 92055 La Défense Cedex ☎ 01 70 82 98 00

**Site web :** [www.ancols.fr](http://www.ancols.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- 7 délégations territoriales : **Lille, Lyon, Marseille, Nancy, Nantes, Paris, Toulouse.**
- Chaque délégation territoriale comprend un délégué territorial, un assistant et des inspecteurs-auditeurs.



## Activités

### MISSIONS

L'ANCOLS contrôle et évalue l'ensemble des acteurs du logement locatif social et du réseau Action Logement. Elle contrôle, de manière individuelle et thématique :

- le respect des dispositions législatives et réglementaires applicables aux organismes contrôlés ;
- l'emploi conforme des subventions, prêts ou avantages consentis par l'État, les collectivités territoriales, ou leurs établissements publics ;
- le respect par les organismes HLM de la décision du 20 décembre 2011 de la commission européenne relative au contrôle des aides d'État sous forme de compensation de service public ;
- les procédures de contrôle interne et d'audit interne mises en place par les organismes contrôlés ;
- l'application des conventions ouvrant droit à l'aide personnalisée au logement.

Elle évalue la contribution de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC) et l'efficacité des organismes de logements sociaux à s'acquitter de leur mission d'intérêt général.

L'ANCOLS a également comme mission une évaluation transversale du secteur du logement social par la réalisation d'études et la production de statistiques.

### ACTUALITÉS

#### Mission de contrôle :

- Au cours de l'année 2024, 28 % des organismes qui déclarent détenir des logements locatifs sociaux ont été contrôlés ou étaient en cours de contrôle. Ces organismes détiennent 47 % du parc social français.
- Réalisation du contrôle thématique sur la rénovation énergétique du parc locatif social, basé sur les contrôles de 30 bailleurs.

- Début de la réalisation de la programmation triennale 2024-2026.

Au total, le ministre du logement a signé en 2024 une proposition de sanction proposée par le conseil d'administration de l'ANCOLS.

#### Mission d'évaluation et d'étude :

- Publication du [rapport annuel statistique et financier 2023](#), analysant les ressources et les dépenses de la PEEC (participation des employeurs à l'effort de construction) au titre de la convention quinquennale 2018-2022.
- Publication du [panorama du logement social](#) ;
- Publication de [l'enquête annuelle auprès des habitants du parc social](#).
- Pour la programmation 2024, l'ANCOLS a produit une dizaine d'autres études ou analyses.

### PERSPECTIVES

Au vu du contexte économique, l'ANCOLS est régulièrement mobilisée et le sera encore en 2026 afin d'accompagner le Gouvernement dans l'appréhension de la situation financière du secteur.

De nombreuses publications d'études et de rapport sont prévus durant l'année 2026, comme le rapport public annuel de contrôle de l'année 2025, dont la publication aura lieu durant le 3<sup>e</sup> trimestre 2026. Ainsi que le rapport annuel statistique et financier de l'année 2025, lui aussi publié à la même période.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 20 M€
  - personnel : 16 M€
- Recettes : 17,9 M€
  - fiscalité affectée : 17,8 M€

### Effectifs

132,7 ETPT sous plafond

0,3 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

#### Mission de contrôle :

- pour 2024, la programmation prévoyait le contrôle de 98 organismes. Le bilan est de 98 organismes notifiés d'une ouverture de contrôle (contre 92 organismes en 2023). La production de rapports définitifs s'établit à 50 organismes destinataires (106 en 2023).
- en 2024, le comité de contrôle et des suites s'est réuni 10 fois et a examiné en première étape les rapports de contrôle de 75 organismes. 70 dossiers ont fait l'objet de suites administratives. 2 dossiers ont donné lieu à des projets de propositions de sanctions au ministre chargé du logement. L'une concerne une sanction pécuniaire et la deuxième une sanction administrative. L'une a été signée par le ministre.

#### Mission d'évaluation et d'étude :

- 13 études ont été diffusées en 2024 portant entre autres sur les enjeux du vieillissement de la population et du handicap, la production de logement et l'accès au parc social.
- enquête annuelle de la satisfaction des locataires par rapport à leur cadre de vie, avec une attention sur l'isolation acoustique, le lien logement-travail et la communication avec le bailleur.
- analyse annuelle de la participation des employeurs à l'effort de construction (PEEC), avec des évaluations et des recommandations sur le pilotage de la convention quinquennale 2018-2022 entre l'État et Action Logement.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs

125 agents

### Moyenne d'âge

46 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 47 %
- Hommes : 53 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 57 %
- Contractuels de droit public : 2 %
- Fonctionnaires : 40 %
- Apprentis : 1 %

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

1<sup>er</sup> janvier 2015

### Texte(s) de référence

Articles L. 342-1 à L. 342-21 et R. 342-1 à R. 342-16 du code de la construction et de l'habitation

### Directeur général

Serge Bossini

### Président du conseil d'administration

Sylvain Mathieu

### Conseil d'administration (7 membres) :

- 2 représentants du ministre chargé du logement ;
- 1 représentant du ministre chargé de l'économie ;
- 1 représentant du ministre chargé du budget ;
- 3 personnalités désignées par les ministres chargés du logement et/ou de l'économie, en raison de leurs compétences en matière de logement, d'audit ou d'évaluation des politiques publiques.

### Contrôleur budgétaire

Pierre Brunhes (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés du logement (tutelle principale) et de l'économie (tutelle secondaire)

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

- DGALN/DHUP/FE1 - Bureau des aides financières
- DGALN/DHUP/FE2 - Bureau du budget du logement et de l'aménagement
- DGALN/DHUP/LO4 - Bureau du suivi des organismes constructeurs

### Opérateur de l'État

Oui (programme 135 : « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2024 - 2027 validé par le conseil d'administration de l'ANCOLS en juillet 2024

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- Information lors de l'ouverture des contrôles avec le préfet du département du siège social de l'organisme contrôlé.
- Échanges préalables ou lors du contrôle avec les services départementaux (DDI/ DREAL).
- Transmission des rapports de contrôle définitifs aux services déconcentrés.



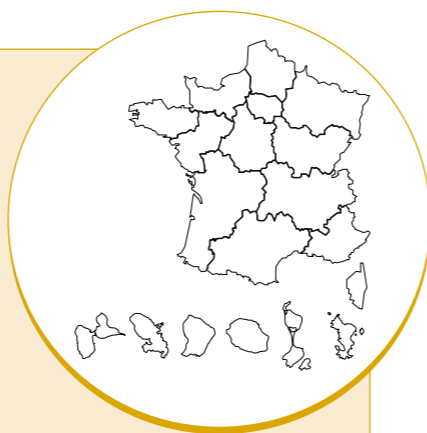
# Caisse de garantie du logement locatif social



## Identité

Adresse : 10 avenue Ledru-Rollin 75012 Paris ☎ 01 40 02 94 14

Site web : [www.cglls.fr](http://www.cglls.fr)



## Activités

### MISSIONS

La CGLLS est un acteur significatif du financement du logement social et du dialogue entre l'État et le secteur. À cet effet, elle :

- apporte sa garantie aux prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations en vue de la construction, de l'acquisition ou de l'amélioration des logements locatifs sociaux ;
- contribue à la prévention des difficultés financières et au redressement des organismes d'habitations à loyer modéré, des sociétés d'économie mixte et des organismes agréés pour la maîtrise d'ouvrage d'insertion ;
- accompagne l'évolution du tissu locatif social ;
- concourt au financement du **FNAP**, qui contribue au financement des opérations de développement, d'amélioration et de démolition du parc de logements locatifs sociaux appartenant aux organismes de logement social ;
- concourt au financement de l'Union sociale pour l'habitat et ses fédérations, ainsi qu'à la fédération nationale des élus des établissements publics locaux ;
- concourt à assurer le fonctionnement des organismes d'habitations à loyer modéré, des sociétés d'économie mixte et des organismes de maîtrise d'ouvrage d'insertion, à coordonner leurs activités et leurs investissements pour le développement des actions ;
- participe au financement des associations nationales de locataires représentatives et aux associations d'information sur le logement (Adil) ;
- soutient les actions des organismes de logement social en termes d'innovation, de recherche, de développement et de modernisation.

### ACTUALITÉS

- Le départ à la retraite de la directrice générale (Marianne Laurent) et l'arrivée du nouveau directeur général (Emmanuel Rousselot) qui a pris ses fonctions le 1<sup>er</sup> octobre 2025 à l'issue d'une procédure de sélection conduite en collaboration étroite avec les tutelles (ministère en charge de la ville et du logement/ministère de l'économie et des finances).
- L'installation des instances de l'établissement et la désignation de nouveaux représentants au conseil d'administration, au comité des aides, à la commission de péréquation et de réorganisation et au comité d'audit.
- Mise en œuvre progressive de la réforme du plan comptable qui devrait aboutir en 2026.

### PERSPECTIVES

- Poursuite des travaux de sensibilisation auprès des collectivités refusant d'accorder leurs garanties aux prêts des organismes de logement social ;
- Poursuite de la mise en place d'un **observatoire durable des regroupements d'organismes de logement social** ;
- Préparation d'un nouveau COP 2026-2028 et bilan du précédent à mener.

## Chiffres

### Compte financier 2023 (chiffres 2026 non communiqués)

- Dépenses (CP) : 406,9 M€
  - personnel : 2,8 M€
  - intervention : 402 M€
- Recettes : 398,6 M€
  - fiscalité affectée : 392,5 M€
  - recettes propres : 6,1 M€

### Effectifs

25,38 ETPT sous plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Les aides aux regroupements et aux projets de rénovation urbaine des organismes représentent 12,4 M€ engagés en 2025, contre 4,24 M€ engagés en 2024.
- La CGLLS contribue au fonctionnement des opérateurs de la politique du logement, en 2025, à hauteur de 75 M€ versés au FNAP (comme en 2024), 184 M€ à l'ANRU (comme en 2024), 25 M€ au FNAVDL (comme en 2024), et 8 M€ au SNE (comme en 2024).
- Les subventions aux acteurs du logement social (Union sociale pour l'habitat, fédérations de bailleurs, associations de locataires, ADIL) atteignent en 2025 un peu plus de 19 M€ (comme en 2024).
- Les protocoles d'aides au redressement financier des organismes représentent 85,5 M€ versés en 2025, contre 87 M€ en 2024.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs

26 agents

### Moyenne d'âge

51 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 50 %
- Hommes : 50 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 31 %
- Contractuels de droit privé : 69 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé du logement (tutelle principale) et de l'économie

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

- Tutelle métier : DGALN/DHUP/LO4 - Bureau de l'observation et du suivi des organismes HLM
- Tutelle financière : DGALN/DHUP/FE2 - Bureau du budget du logement et de l'aménagement

### Opérateur de l'État

Oui (programme 135 : « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »)

### Contrat d'objectifs

Nouveau COP 2026-2028 en cours d'élaboration.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif et société de financement

### Date de création

2001 à partir de la CGLS (1986) succédant elle-même à la Caisse de prêts aux organismes HLM créée en 1966

### Texte(s) de référence

Décret n° 2016-295 du 11 mars 2016 relatif à la Caisse de garantie du logement locatif social

Articles L. 452-1 à L. 452-7 et R. 452-1 à R. 452-37 du code de la construction et de l'habitation

### Directeur général

Emmanuel Rousselot

### Président du conseil d'administration

Michel Ménard

**Conseil d'administration** (12 membres renouvelé en juillet 2025) :

- 6 représentants de l'État ;
- 5 représentants des fédérations ;
- 1 personnalité qualifiée.

### Commissaire du Gouvernement

Alain Pithon (CGefi)

### Contrôleur budgétaire

Benoît Giffard (CBCM)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Relations fréquentes avec les DREAL, DDT(M) et DEAL, en fonction de la difficulté des dossiers soumis.

L'avis des services déconcentrés est nécessaire pour les demandes des organismes de logement social relatives au financement de leurs projets de modernisation, d'innovation et de regroupement.

Les protocoles d'aides validés par la CGLLS sont signés en amont par le préfet de département.

### Partenariats structurants

La CGLLS a un partenariat avec la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC) afin d'encadrer le processus de transmission des garanties d'emprunt CDC et il sert de lien pour l'échange de données financières sur les organismes de logement social.



# Centre scientifique et technique du bâtiment



## Identité

**Adresse :** 84 avenue Jean Jaurès - Champs-sur-Marne - 77447 Marne-La-Vallée Cedex 2  
☎ 01 64 68 82 82  
**Site web :** [www.cstb.fr](http://www.cstb.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- **Marne-la-Vallée** (siège social) ;
- **Nantes** (recherche en aéraulique, aérodynamique, climatologie et eau bâtiment) ;
- **Grenoble** (recherche en environnement, acoustique et électromagnétique) ;
- **Sophia-antipolis** (recherche en numérique pour la ville et le bâtiment).



## Activités

### MISSIONS

Face aux défis environnementaux et sociétaux, le CSTB imagine et éclaire les futurs possibles des bâtiments et des villes de demain. Il crée la confiance nécessaire pour que les projets de rénovation et de construction contribuent à une meilleure qualité de vie.

Pour cela, le CSTB a trois missions :

- le CSTB crée et regroupe les connaissances scientifiques et techniques pour accompagner le secteur de la construction et de la ville dans ses transitions ;
- il soutient l'innovation et accompagne la transformation de l'écosystème du bâtiment et de la ville ;
- il valorise les performances des produits et systèmes constructifs pour que le marché intègre les transitions environnementales, sociétales et numériques.

### ACTUALITÉS

Au regard des enjeux du secteur de la construction et de la ville, le CSTB développe une approche systémique qui intègre l'ensemble des défis sociologiques, économiques, de santé et confort, environnementaux et énergétiques, ainsi que les problématiques de sécurité qui s'imposent aux bâtiments, aux quartiers et aux villes. Il concentre principalement ses efforts de recherche autour de cinq domaines d'actions stratégiques :

- une ambition : des bâtiments et des quartiers pour bien vivre ensemble ;
- un impératif : des bâtiments et villes face au changement climatique ;
- des chantiers : rénovation du bâtiment, innovation et fiabilisation de l'acte de construire ;
- des moyens : économie circulaire et ressources pour le bâtiment ;
- des solutions adaptées aux défis actuels et futurs : produits et systèmes constructifs performants.

L'adoption du [nouveau règlement des produits de construction par l'Europe](#) constitue l'actualité majeure du CSTB : elle va faire évoluer le cadre dans lequel il exerce ces activités d'évaluation, d'essai et de certification des produits et systèmes constructifs. Cela conduira aussi à l'ouverture d'antenne du CSTB dans les outre-mer.

### PERSPECTIVES

En 2026, le CSTB poursuivra la mise en œuvre de son plan stratégique adopté par le conseil d'administration en début d'année 2025. Il est constitué de 6 ambitions (être accélérateur des transformations ; identifier, créer et mobiliser les connaissances ; attirer et développer les talents ; développer la présence européenne ; accompagner les clinets ; gagner en efficience) pour incarner la vision du CSTB. Ces ambitions se concrétiseront par 9 projets stratégiques, eux-mêmes décomposés en chantiers cadencés sur les cinq prochaines années.

Ce plan stratégique permet la réalisation d'un programme d'investissement sur les cinq prochaines années de 70 M€.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 129,5 M€
  - personnel : 77,6 M€
- Produits : 129,7 M€

### Effectifs

1 089 ETPT hors plafond

### Chiffres clés d'activité en 2024

- 44,5 M€ recherche, expertise et essais - plus de 200 chercheurs, 55 doctorants.
- 13,0 M€ de recherche immobilisée (sur dotation).
- 15,7 M€ d'évaluation.
- 37,7 M€ de certification.
- 8,5 M€ de produits d'éditions et de formations.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

1947

### Texte(s) de référence

Articles L. 121-1 à L. 121-5 et R. 121-1 à R. 121-11 du code de la construction et de l'habitation

### Président du conseil d'administration par intérim

Etienne Crépon

### Conseil d'administration (27 membres) :

- 1 député et 1 sénateur ;
- 6 représentants de l'État ;
- 4 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements ;
- 6 personnalités qualifiées ;
- 9 représentants du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Philippe Mazenc (directeur général de l'aménagement, du logement et de la nature (DGALN))

### Contrôleuse budgétaire

Lionel Paillon (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

### Effectifs physiques

1 082 agents

### Âge moyen

42 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 43 %
- Hommes 57 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 1 %
- Contractuels de droit privé : 90 %
- Alternants : 9 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de la construction

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau de la connaissance et des politiques foncières

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performances approuvé par le conseil d'administration en cours de signature.

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

D'une manière générale, le CSTB n'a pas de relations avec les services déconcentrés. Il peut être sollicité dans quelques projets de manière très ponctuelle (expertise suite à des sinistres Marseille ou sur des projets immobiliers complexes expertise auprès de la DIE, Ministère des armées, Ministère de l'Intérieur, etc.).

Des échanges sont en cours de construction autour de la base de données nationale des bâtiments, avec les DREAL notamment.

### Partenariats structurants

Le CSTB a développé plusieurs partenariats :

- le CNRS : plusieurs domaines dont SHS (et matériaux) ;
- le Certes (Université Paris 12) : aérocontamination ;
- le Lemta (UMR Univ de Lorraine et CNRS) : risque incendie ;
- le Cethyl (UMR Insa Lyon, CNRS, Université Claude Bernard Lyon 1) : renouvellement en cours avec un labCom TebLab) : phénomènes de combustion & évaluation du risque sanitaire induit par les surchauffes des bâtiments ;
- la Chaire Économie du Climat (Université Paris Dauphine) : économie ;
- **l'UGE** : le CSTB est membre de la convention de coordination territoriale de Paris Est.



# Établissement public d'aménagement Alzette-Belval

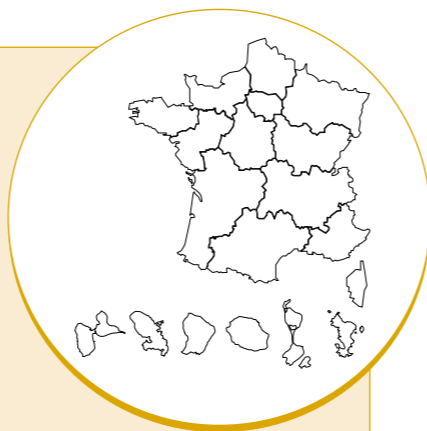


## Identité

**Adresse :** rue du Laboratoire - Micheville - 57390 Audun-le-Tiche

☎ 03 83 80 40 22

**Site web :** [www.epa-alzette-belval.fr](http://www.epa-alzette-belval.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public d'aménagement (EPA) pilote le développement urbain durable d'un territoire nord-lorrain de plus de 5 000 hectares. Ce territoire est fortement marqué par la délocalisation de l'industrie sidérurgique et minière ainsi que par l'essor du secteur de projets sud-luxembourgeois Belval qui intensifie des flux transfrontaliers pendulaires.

L'établissement a pour objectifs de :

- contribuer au développement d'une agglomération transfrontalière de près de 100 000 habitants ;
- renforcer l'attractivité résidentielle et économique du territoire ;
- favoriser un aménagement durable et innovant en s'inscrivant dans la démarche « Ecoquartier ».

### ACTUALITÉS

L'EPA Alzette-Belval a adopté la révision de sa feuille de route stratégique fin 2025.

L'année 2025 a été marquée par la poursuite des opérations historiques de l'EPA et par l'entrée en phase opérationnelle d'une nouvelle opération d'aménagement :

- l'opération d'aménagement de Rédange Crassier est entrée en phase opérationnelle avec l'approbation du dossier de création-réalisation de la zone d'aménagement concertée (ZAC) de la Nock ;
- sur l'opération d'ampleur de Micheville, les travaux d'aménagement se poursuivent, de même que les travaux de réhabilitation de l'îlot Saint Félix (transformation de 20 logements obsolètes en 10 logements familiaux locatifs).

### PERSPECTIVES

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité de l'année 2025 avec la poursuite des opérations de l'EPA à un rythme soutenu, dans le cadre de sa nouvelle feuille de route adoptée fin 2025.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 3,7 M€
  - personnel : 1,1 M€
- Recettes : 4,4 M€
  - subventions de l'État : 0,6 M€

### Effectifs

12 ETPT hors plafond

### Chiffres clés d'activité en 2024

- Environ 7 700 logements et 114 000 m<sup>2</sup> de surfaces d'activités construits à terme.
- 192 hectares à aménager dont 81 % en renouvellement urbain.
- 986 logements produits à fin 2024.
- 20 opérations d'aménagement prévues.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

14 agents

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

### Opérateur de l'État

Non

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

6 mars 2012

### Texte(s) de référence

Décret n° 2012-327 du 6 mars 2012 portant création de l'établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval

### Directeur général

Damien Nerkowski

### Présidente du conseil d'administration

Chaynesse Khirouni

### Conseil d'administration (17 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 12 représentants des collectivités territoriales.

### Contrôleur budgétaire

Laurent Degez (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Les DDT de Moselle et Meurthe-et-Moselle sont chargées de l'instruction des différentes autorisations d'urbanisme (permis de construire, autorisation environnementale, etc.) car les projets sont inscrits dans une opération d'intérêt national.

La DREAL Grand-Est accompagne aussi l'établissement en tant que membre du conseil d'administration.

### Partenariats structurants

- **Anah** : plusieurs cités ouvrières ou minières demandent des actions fortes de requalification ou restructuration du bâti et parfois de démolition des logements (environ 800). Ce projet s'inscrit dans le cadre d'une opération programmée d'amélioration de l'habitat en renouvellement urbain. L'Anah finance une partie du projet.
- **AGAPE** (agence d'urbanisme et de développement durable Lorraine nord) : l'établissement est membre du CA et de l'assemblée générale depuis 2012. L'établissement s'appuie sur l'AGAPE notamment pour la mise à jour d'une batterie d'indicateurs permettant de suivre la mise en œuvre effective du projet stratégique et opérationnel.
- **GECT** (groupement européen de coopération territoriale) dans le cadre de l'*Internationale Bauausstellung* (IBA) : au sein de ce dispositif, l'établissement est un acteur majeur de la mission de préfiguration qui devrait commencer ses travaux en 2020. L'établissement va notamment mettre à disposition des études et des lieux pour les ateliers à venir.



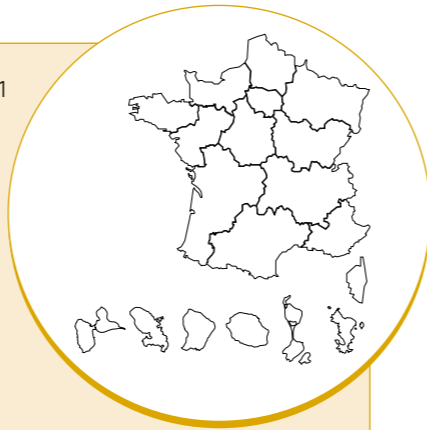
# Établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique

bordeaux  
**Euratlantique**

## Identité

**Adresse :** Immeubles les Cimes- Bâtiment A - 2 rue Philippe Jolly - CS 41717 - 33081 Bordeaux cedex

**Site web :** [www.bordeaux-euratlantique.fr](http://www.bordeaux-euratlantique.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique a été lancée en 2009 avec pour ambition d'anticiper le renouvellement urbain des deux rives de la Garonne sur 738 ha situés autour de la gare Saint-Jean qu'allait induire la mise en service de la ligne à grande vitesse Paris-Bordeaux en juillet 2017. L'établissement public d'aménagement (EPA) Bordeaux Euratlantique a été créé en 2010. Il conduit des interventions qui contribuent au développement de la métropole en limitant l'étalement urbain. En tant qu'aménageur, l'EPA vend des droits à construire sous conditions :

- produire des quartiers denses, très bien desservis et agréables à vivre à la place du tissu dégradé ;
- ouvrir les quartiers anciens comme les nouveaux sur le fleuve ;
- accélérer l'évolution des modes d'aménager et de construire vers les plus vertueux d'un point de vue environnemental, tout en veillant à leur soutenabilité économique et à leur reproductibilité ;
- s'inscrire dans un recyclage des friches urbaines à effet de « désimperméabilisation » des sols ;
- réguler les prix pour des logements abordables, favoriser la mixité sociale ;
- réduire la place de la voiture pour une mixité fonctionnelle propre à diminuer les temps de trajet domicile-travail ;
- contribuer à la valorisation du potentiel économique des territoires extra-métropolitains par une mise en synergie avec le développement urbain bordelais, afin qu'ils se structurent en filières pérennes de la construction bois et de l'agriculture urbaine.

### ACTUALITÉS

En 2025, les travaux de la Trémie Benauges - ouvrage d'art reliant le pont Chaban-Delmas au pont Simone Veil - ont démarré.

### PERSPECTIVES

L'activité de l'établissement public d'aménagement devrait connaître une reprise en 2026 malgré un contexte de ralentissement du secteur immobilier qui reste difficile.

À la suite de la prolongation de la phase de concertation durant 2025, l'EPA a prévu d'approuver en 2026 la création de sa troisième zone d'aménagement concertée (ZAC) Bègles Garonne.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 67,9 M€
  - personnel : 5,1 M€
- Produits : 73,4 M€
  - subventions de l'État : 3,3 M€
  - cessions d'aménagement : 24 M€

### Effectifs

55,54 ETPT hors plafond LFI

### Chiffres clés d'activité en 2022

L'opération d'intérêt national (OIN) aboutira d'ici 2040 :

- à produire 50 hectares d'espaces verts nouveaux en hyper-centre de l'agglomération bordelaise, offrant à terme entre 12 et 17 m<sup>2</sup> d'espaces verts par habitant accueilli ;
- à localiser 30 000 emplois diversifiés pour rapprocher habitat et travail en cœur de ville ;
- à développer 25 000 logements neufs répartis sur l'ensemble des territoires de projet. Les 2 500 000 m<sup>2</sup> de constructions neuves et aménagements qui résulteront de l'activité de l'EPA Bordeaux Euratlantique sont pour les deux tiers le remplacement de tissus urbains dégradés.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

2010

### Texte(s) de référence

Décret n° 2010-306 du 22 mars 2010 portant création de l'établissement public d'aménagement Bordeaux-Euratlantique

### Directrice générale

Valérie Lasek

### Président du conseil d'administration

Clément Rossignol-Puech

### Conseil d'administration (12 membres) :

- 6 représentants de l'État désignés par les ministres chargés de l'urbanisme, du logement, du budget, des transports, de l'environnement et des collectivités territoriales ;
- 6 représentants des collectivités de Bordeaux, Bègles, Floirac, Bordeaux Métropole, département de la Gironde, région Nouvelle-Aquitaine.

### Contrôleuse budgétaire

Cécile Courault (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

### Effectifs physiques

55 agents

### Profil des effectifs

- Femmes : 65 %
- Hommes : 35 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires titulaires détachés : 9 %
- Contractuels de droit privé : 91 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel :

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Protocole de partenariat et feuille de route associée 2024-2040

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- La gouvernance de l'EPA est assurée en associant structurellement et étroitement les collectivités (Bordeaux, Bègles, Floirac, Bordeaux Métropole, département de la Gironde et région Nouvelle-Aquitaine).
- Les relations sont régulières avec la préfecture de la Gironde et de Nouvelle-Aquitaine.
- La DREAL Nouvelle-Aquitaine soutient aux côtés de l'EPA l'interprofession de la filière Forêt-bois dans son action de promotion de la construction bois.

### Partenariats structurants

Depuis 2016, l'EPA est engagé dans une stratégie d'accompagnement de la filière bois constructions et fera réaliser, sur 15 ans, un volume minimum de bâti en bois construction (structure et enveloppe - hors parement) de l'ordre de 25 000 m<sup>2</sup> par an.



# Établissement public d'aménagement Écovallée - Plaine du Var

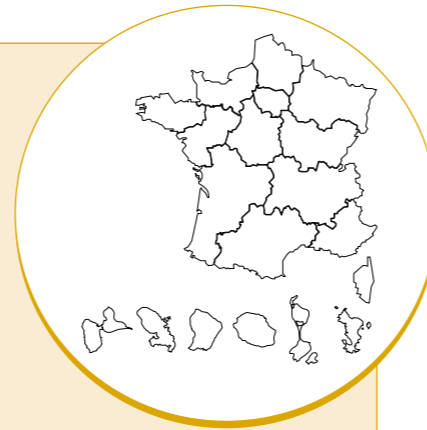


## Identité

**Adresse :** immeuble Nice Plaza - 455 Promenade des Anglais - BP 33257-06205 Nice Cedex 3

☎ 04 93 21 71 00

**Site web :** [www.nice-ecovallee.com](http://www.nice-ecovallee.com)



## Activités

### MISSIONS

L'établissement ÉcoVallée Plaine du Var (EPA Nice Écovallée), a pour objectif de transformer le territoire de la plaine du Var en une « éco-Vallée », en proposant un aménagement harmonieux tout en conciliant développement économique et préservation de l'environnement. Ce territoire, inscrit dans la liste des opérations d'intérêt national, s'étend sur plus de 10 000 ha et couvre 15 communes de la métropole de Nice Côte d'Azur.

Partenaire de la métropole dans la démarche « ÉcoCité », l'établissement public d'aménagement (EPA) conduit des opérations innovantes et à hautes performances environnementales.

### ACTUALITÉS

L'EPA a conclu les ateliers des territoires en 2024 en soulignant la nécessité de prolonger son plan d'affaires jusqu'en 2038.

Les partenaires de l'établissement ont validé le protocole additionnel au contrat de projet partenarial d'aménagement pour la période 2025-2038.

### PERSPECTIVES

L'établissement Nice Écovallée va poursuivre en 2026 le développement des opérations déjà initiées dans la basse vallée du Var.

Cet établissement est le démonstrateur d'un urbanisme vertueux et d'une force de conviction des acteurs locaux de la basse vallée du Var.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 31,7 M€
  - personnel : 3,6 M€
- Produits : 31,6 M€
  - cessions foncières : 20,4 M€
  - subventions de l'État : 2,1 M€

### Effectifs

40,9 ETPT hors plafond

### Chiffres clés d'activité en 2022

- Nombre de logements produits (2016-2024) : 1 998.
- Surfaces d'activités produites : 53 ha depuis 2015.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

30 juillet 2008

### Texte(s) de référence

Décret n° 2008-773 du 30 juillet 2008 portant création de l'Établissement public d'aménagement de la Plaine du Var

### Directrice générale

Sarah Bellier

### Président du conseil d'administration

Xavier Latour

### Conseil d'administration (21 membres) :

- 6 représentants de l'État ;
- 12 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 personnalités qualifiées.

### Contrôleur budgétaire

Isabelle Deleu (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

42 agents

### Âge moyen

38 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 68 %
- Hommes : 32 %

### Répartition des effectifs par statut

- Fonctionnaires détachés : 5 %
- Contractuels de droit privé : 95 %

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

L'établissement travail avec la DREAL PACA notamment sur les sujets de biodiversité et la DDTM 06 plus particulièrement sur l'exposition au risque inondation de la vallée du Var.

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

### Opérateur de l'État

Non



# Établissement public d'aménagement Euroméditerranée

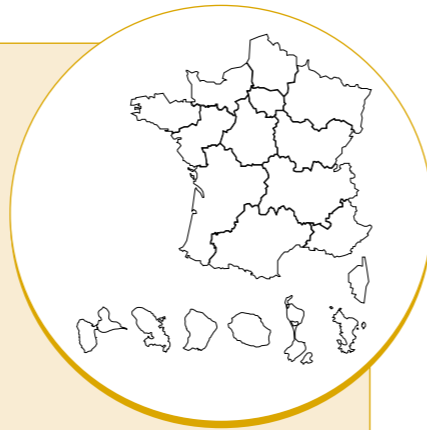


## Identité

**Adresse :** L'Astrolabe - 79 boulevard de Dunkerque - CS 70443 13235 Marseille Cedex 02

☎ 04 91 14 45 00 ✉ [accueil.euromed@euromediterranee.fr](mailto:accueil.euromed@euromediterranee.fr)

**Site web :** [www.euromediterranee.fr](http://www.euromediterranee.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public d'aménagement (EPA) est chargé de mener la restructuration et le développement urbain du centre nord de Marseille, sur le périmètre stratégique de 480 hectares qui s'étend entre la façade portuaire au nord du Vieux-Port, le boulevard Gèze, la gare Saint-Charles et le site ferroviaire du Canet.

Il intervient dans le cadre d'un partenariat État collectivités territoriales qui fixe une stratégie visant le développement économique, le renforcement du pôle métropolitain, l'exemplarité écologique et la création d'une offre résidentielle abondante et variée, sur 310 ha pour « Euromed 1 » et 170 ha pour « Euromed 2 » (extension du périmètre opérée en 2007). À ce titre, l'établissement a pour mission de réaliser des opérations d'aménagement et d'équipement.

### ACTUALITÉS

Le périmètre de compétence de l'EPA Euroméditerranée a été étendu par décret du 5 août 2025 à tout le territoire de la ville de Marseille. Cette extension permettra à l'EPA Euroméditerranée d'intervenir opérationnellement sur les secteurs de copropriétés dégradés situés à la frange du périmètre de l'opération d'intérêt national, dans un calendrier compatible avec les engagements ANRU (soit avant le premier trimestre 2026).

Le protocole de partenariat n°VI a été approuvé par le conseil d'administration du 5 février 2025 et signé à l'été 2025. Il couvre la réalisation de [la phase 2 et 3 d'Euromed 2](#), qui devrait se dérouler entre 2025 et 2040 et couvre également un besoin de financement complémentaire de 249 M€.

### PERSPECTIVES

Après un fort ralentissement en 2025 en lien avec la crise du secteur de l'immobilier, l'activité de l'EPA devrait connaître une reprise en 2026.

L'EPA poursuivra en 2026 sa réflexion autour de son projet de création d'une foncière dédiée aux rez-de-chaussée actifs.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 137,9 M€
  - personnel : 6,9 M€
- Produits : 138,7 M€
  - subventions de l'État : 18,8 M€

### Effectifs

74,8 ETPT hors plafond

### Chiffres clés d'activité en 2022

Production de surfaces aménagées pour :

- 10 à 12 000 logements sur le périmètre d'Euromed 2 (dont 25 à 30 % de logements sociaux) avec un rythme moyen de 600 logements par an ;
- 350 000 m<sup>2</sup> de surfaces économiques.

Sur 2022-2035, ces chiffres représentent l'accueil de 20 000 nouveaux habitants et de 20 000 emplois.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

14 octobre 1995

### Texte(s) de référence

Décret n° 95-1102 du 13 octobre 1995 modifié portant création de l'Établissement public d'aménagement Euroméditerranée

### Directrice générale

Aurélie Cousi

### Présidente du conseil d'administration

Isabelle Campagnola-Savon

### Conseil d'administration (20 membres) :

- 9 représentants de l'État ;
- 9 représentants des collectivités (2 du conseil régional PACA, 2 du conseil départemental des Bouches-du-Rhône, 2 de la Métropole Aix-Marseille-Provence, 3 de la Ville de Marseille) ;
- 1 représentant du grand port maritime de Marseille ;
- 1 personnalité qualifiée.

### Contrôleur budgétaire

Isabelle Deleu

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

### Effectifs physiques

72 agents

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

### Opérateur de l'État

Protocole de partenariat opérationnel et financier

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- DREAL PACA
- DDTM 13

Les services déconcentrés participent aux réunions des administrateurs de l'État préparatoires aux conseils d'administration. Ils ont par ailleurs des réunions et échanges informels avec l'établissement public en tant que de besoin sur les projets opérationnels.



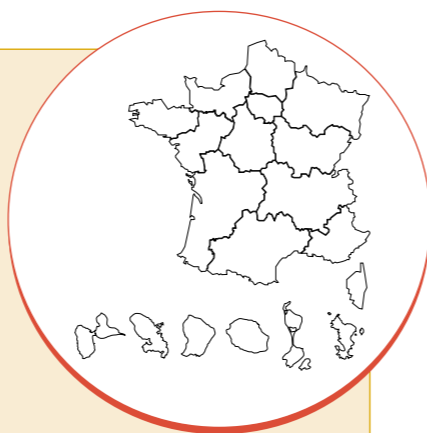
# Établissement public d'aménagement du Mantois Seine aval



## Identité

**Adresse :** 1 rue de Champagne 78200 Mantes-la-Jolie ☎ 01 39 29 21 21

**Site web :** [www.epamsa.fr](http://www.epamsa.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public d'aménagement du Mantois Seine aval (EPAMSA) :

- assure la mise en œuvre de projets urbains complexes au sein de l'agglomération de Mantes-la-Jolie ([Grand Paris Seine & Oise](#)) : conception, montage financier, procédures, etc. ;
- conseille et accompagne les collectivités dans leurs projets d'aménagement et de construction ;
- contribue à l'élaboration des projets de renouvellement urbain ([ANRU](#)) dans les quartiers en politique de la ville, en assurant des missions de direction de projet et/ou en développant les opérations ;
- imagine et aménage des projets ambitieux et durables au service du développement de son territoire ;
- soutient des projets partenariaux innovants : Seinergy Lab, culture expérimentale du miscanthus, etc.

### ACTUALITÉS

L'année 2025 s'est traduite opérationnellement par l'avancement des cessions et des travaux sur les zones d'aménagement concertée (ZAC) de Carrières Centralité, des Hauts de Rangipont et Ecopôle, ainsi que par la poursuite de ceux de la passerelle du Vieux Pont et le démarrage en fin d'année de ceux de la passerelle Poissy-Carrières-sous-Poissy pour le SMSO/ GPS&O.

La ZAC Mantes Université voit aussi se poursuivre les travaux de réhabilitation de la Halle Sulzer ainsi que la réalisation d'un nouveau plan guide pour l'aménagement de ce quartier-gare à cheval sur les communes de Mantes-la-Ville, Buchelay et Mantes-la-Jolie.

### PERSPECTIVES

L'activité de l'EPA devrait connaître une reprise importante 2026, en raison du report de cessions non réalisées en 2025 et donc reportées.

Parallèlement, suite aux conclusions rendues par la mission de [l'Inspection Générale de l'Environnement et du Développement Durable \(IGEDD\)](#) sur le bilan de l'opération d'intérêt national (OIN), l'ensemble des partenaires de l'EPAMSA poursuit sa réflexion pour transformer l'établissement public de l'État en une structure plus partenariale avec les collectivités territoriales (société publique d'aménagement intérêt national).

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 25,5 M€
  - personnel : 2,2 M€
- Produits : 26,3 M€
  - cessions en aménagement : 18 M€

### Effectifs

26 ETPT hors plafond

### Chiffres clés d'activité

- 6 zones d'aménagement concertées (ZAC) constituées dont 5 en phase de réalisation.
- 870 000 m<sup>2</sup> de terrains d'activité en développement.
- 13 000 logements à construire.
- 180 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics, tertiaire et commerce.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

1996

### Texte(s) de référence

Décret n° 96-325 du 10 avril 1996 modifié portant création de l'Établissement public d'aménagement du Mantois-Seine aval

### Directeur général par intérim

Damien Behr, par intérim

### Président du conseil d'administration

Pierre Bédier, Président du conseil départemental des Yvelines

### Conseil d'administration (18 membres) :

- 6 représentants de l'État ;
- 12 représentants des collectivités territoriales.

### Contrôleur budgétaire

Christiane Wicker (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2022

### Effectifs physiques

34 agents

### Statut du personnel

- Fonctionnaires titulaires détachés : 12 %
- Contractuels de droit privé : 85 %
- Contrat aidés : 3 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

### Opérateur de l'État

Non

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Établissement suivi également par la DDT des Yvelines (78) et par la DRIEAT

### Partenariats structurants

- Aménageur partenaire de la communauté urbaine de Grand Paris Seine & Oise.
- Partenariat avec [l'établissement public foncier Île-de-Franc \(EPFIF\)](#) autour de l'opération de requalification des copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCoD-IN) du Val-Fourré.



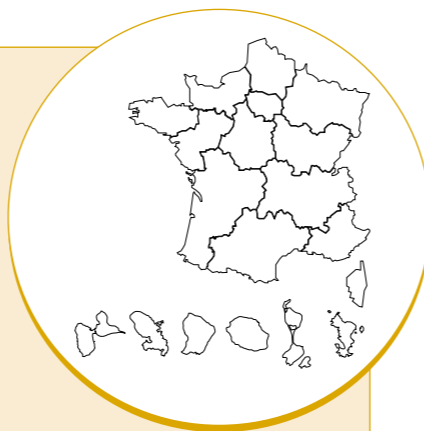
# Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine amont



## Identité

**Adresse :** 2 avenue Jean Jaurès 94600 Choisy-le-Roi ☎ 01 40 04 66 00

**Site web :** [www.epa-orsa.fr](http://www.epa-orsa.fr)



## Activités

### MISSIONS

Déterminant pour la région Île-de-France en raison de sa localisation et de l'importance des infrastructures existantes et attendues, le territoire d'Orly-Rungis-Seine-amont s'est vu doter, en 2007, dans le cadre d'une opération d'intérêt national (OIN), de l'établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine amont (EPA ORSA). Il a pour objectif de concevoir et engager un projet stratégique de transformation urbaine en vue de l'amélioration et du développement de son parc de logements, du développement économique, de l'optimisation des infrastructures de ce territoire.

Les projets d'aménagement s'organisent en particulier autour des deux pôles, d'Orly et des Ardoines, à Vitry-sur-Seine, et des six gares du [Grand Paris Express](#) qui les desserviront à terme.

### ACTUALITÉS

L'année 2025 a été marquée par une accélération de l'activité opérationnelle sur la zone d'aménagement concertée (ZAC) Gare Ardoines à Vitry-sur-Seine, afin de préparer l'arrivée des premiers habitants et emplois à la fin de l'année.

Les premiers travaux d'espaces publics se poursuivent sur la ZAC Gagarine Truillot, à Ivry-sur-Seine, ainsi que sur la ZAC Thiais-Orly à la suite de l'arrivée de la gare de la ligne 14 du métro en 2024.

### PERSPECTIVES

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité de l'année 2025 avec une activité opérationnelle soutenue sur les deux principales opérations portées par l'établissement : sur l'opération des Ardoines (ZAC Gare Ardoines et ZAC Seine-Gare-Viry) ainsi que sur l'opération du SENIA (ZAC Thiais-Orly).



## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges de fonctionnement : 77,7 M€
- Produits : 77,3 M€
  - subventions de l'État : 0,9 M€

### Effectifs

Les effectifs sont mutualisés avec Grand Paris Aménagement.

Voir données de [Grand Paris Aménagement](#).

### Chiffres-clés d'activité

- 12 opérations d'aménagement actives en 2025 pour un chiffre d'affaires restant à réaliser de 695 M€ fin 2024.
- 14 000 nouveaux logements à terme - 4 000 logements produits à la fin de l'année 2024.
- 2 ZAC sur le secteur des Ardoines à Vitry-sur-Seine : 1 million de m<sup>2</sup> qui devraient permettre l'accueil de plus de 8 000 logements et 365 000 m<sup>2</sup> de bureaux.
- la renaturation et restauration des zones humides des berges de l'Yerres à Villeneuve-Saint-Georges : une opération de 11 hectares répartie en 2 phases opérationnelles nécessitant un subventionnement d'environ 85 M€ par les partenaires publics du projet.



## Ressources humaines

Voir données établies pour [Grand Paris Aménagement](#), avec lequel l'EPA forme une fédération.



## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

### Opérateur de l'État

Non



## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

2007

### Texte(s) de référence

Décret n° 2007-785 du 10 mai 2007 portant création de l'Établissement public d'aménagement Orly-Rungis Seine amont

### Directeur général

Frédéric Moulin

### Président du conseil d'administration

Olivier Capitanio

### Conseil d'administration (28 membres) :

- 8 représentants de l'État ;
- 20 membres représentant les collectivités territoriales et leurs établissements publics.

### Contrôleur budgétaire

Cécile Courault (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)



## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Les unités départementales du Val-de-Marne (UDEA, UDHL et UDEE) sur l'ensemble des sujets d'aménagement et d'urbanisme : instruction des permis de construire, autorisation environnementale, politique du logement ([nouveau programme national de renouvellement urbain](#) - NPNRU, subvention...)

Accompagnement des projets et instruction des différentes autorisations



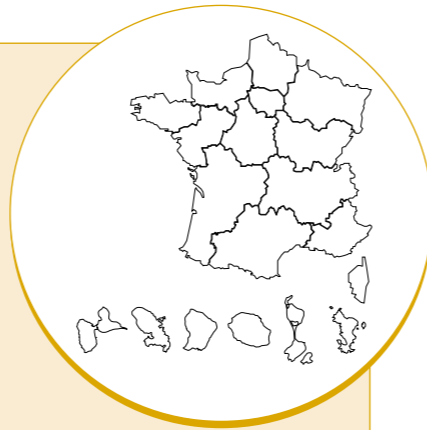
# Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay



## Identité

Adresse : 7 boulevard Thomas Gobert 91120 Palaiseau ☎ 01 64 54 36 50

Site web : [www.epa-paris-saclay.fr](http://www.epa-paris-saclay.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public d'aménagement (EPA) Paris Saclay est chargé de développer un cluster de rayonnement mondial autour de l'innovation scientifique en s'appuyant sur :

- un pôle académique avec une concentration scientifique exceptionnelle structuré autour de l'Université Paris-Saclay et de l'Institut Polytechnique de Paris ;
- une dynamique d'innovation couvrant plusieurs secteurs d'activités stratégiques (énergie, mobilité, santé, aérospatiale, etc.) au service de la croissance et de la création d'emplois ;
- des pôles urbains articulés avec une zone de protection naturelle, agricole et forestière (ZPNAF) de 4 115 hectares ;
- la ligne 18 [du métro du Grand Paris](#) qui reliera le campus urbain à la gare RER de Massy-Palaiseau courant 2026 (puis Orly en 2027, et Versailles en 2030).

Le projet offre une réponse aux défis environnementaux de la ville durable et de la transition énergétique, en mobilisant toutes les ressources de ce cluster.

Enfin, l'EPA Paris-Saclay met en œuvre une stratégie de développement économique avec :

- une qualité des services aux entreprises ;
- un soutien actif à l'innovation et à l'entrepreneuriat ;
- une démarche structurée pour l'accueil des nouvelles entreprises.

### ACTUALITÉS

Les opérations et études se sont poursuivies en 2025 sur l'ensemble de l'opération d'intérêt national.

Le programme initial des bâtiments académiques est achevé, les laboratoires publics sont actifs, les premiers habitants se sont installés. Des centres de recherche privés ont rejoint Paris-Saclay et préfigurent l'ambition de mixer la recherche publique - privée. Le Lumen, bibliothèque universitaire, est venu rajouter un bâtiment phare aux portes du métro. L'attractivité de Paris-Saclay repose sur ses 30 000 étudiants aux compétences recherchées et ses équipements scientifiques exceptionnels.

L'EPA concentre désormais ses efforts sur la construction d'une ville universitaire à l'europpéenne, avec des livraisons de logements familiaux et étudiants.

### PERSPECTIVES

[Le projet de cluster Paris-Saclay](#) offre l'opportunité de construire la ville durable de demain, avec des services innovants, des nouvelles technologies et la possibilité d'intégrer très en amont des réflexions sur l'eau, l'énergie, la biodiversité, la mobilité, ou encore la gestion des déchets.

Il représente un levier économique pour l'Île-de-France et la France. À terme, l'opération Paris-Saclay aura généré plus de 78 000 emplois, 1,1 Md€ TTC de travaux d'aménagement et 9,9 Md€ TTC de travaux de constructions et d'infrastructures.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 119,1 M€
  - personnel : 8,2 M€
- Produits : 113,7 M€
  - subventions de l'État : 8,4 M€
  - cessions foncières : 65 M€

### Effectifs

88,5 ETPT hors plafond

### Chiffres clés d'activité en 2022

- 40 % des emplois de la recherche publique et privée francilienne ;
- 15 % de la recherche nationale ;
- À l'échelle de l'opération d'intérêt national, plus de 3,5 millions de m<sup>2</sup> prévus à terminaison, dont :
  - 1 271 000 m<sup>2</sup> de logements familiaux ;
  - 228 000 m<sup>2</sup> de logements étudiants ;
  - 1 307 000 m<sup>2</sup> de développement économique ;
  - 503 000 m<sup>2</sup> pour l'enseignement et la recherche ;
  - 130 000 m<sup>2</sup> d'équipements publics ;
  - 102 000 m<sup>2</sup> de commerces et services.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

2010

### Texte(s) de référence

- Loi n° 2010-597 du 3 juin 2010 relative au grand Paris, notamment son article 34
- Décret n° 2010-911 du 3 août 2010 relatif à l'établissement public de Paris-Saclay
- Décret n° 2015-1927 du 31 décembre 2015 relatif à l'établissement public d'aménagement de Paris-Saclay

### Directeur général

Martin Guespéreau

### Présidente du conseil d'administration

Valérie Péresse, présidente de la région Île-de-France

### Conseil d'administration (20 membres) :

- 3 représentants de l'État ;
- 4 personnalités qualifiées ;
- le président de l'Institut Polytechnique de Paris ;
- le président de l'université Paris-Saclay ;
- 1 représentant des établissements publics de recherche présents dans le périmètre d'intervention de l'EPAPS ;
- 10 représentants des collectivités territoriales.

### Contrôleur budgétaire

Alexandra Blanc-Jeanjean (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

83 agents

### Répartition des effectifs par statut

- Fonctionnaires détachés et contractuels de droit privé : 95,4 %
- Autres statuts : 4,6 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

### Opérateur de l'État

Non

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

La DRIEAT Île-de-France, la DRIEE Île-de-France, la DRIHL d'Île-de-France et les DDT 78 et 91 sont des partenaires privilégiés de l'EPA Paris-Saclay qui mène des opérations intégrant l'ensemble des politiques portées par ces services (logements, environnement, transport...).

### Partenariats structurants

L'EPA Paris-Saclay est amené à nouer de nombreux partenariats revêtant diverses formes (études, mandats, accords-cadre, conventions...) avec les acteurs présents sur son territoire de compétence :

- collectivités territoriales aux différents niveaux : Région Île-de-France, Métropole du Grand Paris, départements des Yvelines et de l'Essonne, communauté d'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, communauté d'agglomération « Communauté Paris-Saclay », communes de son territoire de compétence, ville de Paris ;
- établissements publics : [établissement public foncier d'Île-de-France](#), SNCF.



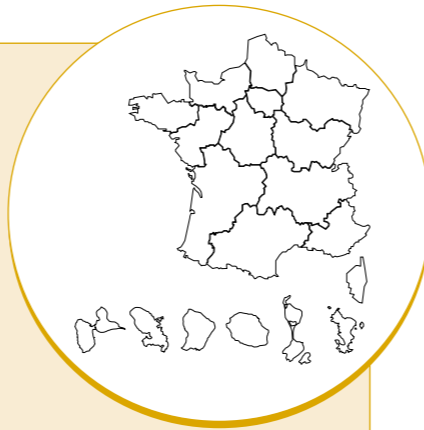
# Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne

-EPA-SAINT-ÉTIENNE-  
la ville naturellement

## Identité

Adresse : 49 rue de la Montat 42100 Saint-Étienne ☎ 04 77 34 43 60

Site web : [www.epase.fr](http://www.epase.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'EPASE, créé en 2007, est chargé, dans le cadre d'une opération d'intérêt national (OIN), d'accompagner le développement urbain de la ville de Saint-Étienne.

Son activité s'appuie sur quatre zones d'aménagement concerté dans cinq périmètres de projets structurants :

- Châteaueux, pôle tertiaire autour de la gare ;
- manufacture Plaine-Achille, alliant grand campus urbain et pôle créatif autour de l'ancienne manufacture d'armes ;
- pont de l'Âne-Monthieu, combinant une requalification complète de l'entrée de ville avec une restructuration de l'offre commerciale ;
- opérations de réhabilitation et de restauration immobilière en centre-ville, dans les secteurs de « Chappes-Ferdinand » et de « Jacquard ».

### ACTUALITÉS

Les transformations à l'œuvre sur le territoire confirment le rôle moteur de l'EPASE dans l'élaboration d'une ville plus attractive, inclusive et durable. On peut ainsi souligner en 2025 :

- l'arrivée des premiers habitants et la livraison de premiers espaces publics dans le quartier de Roche du Soleil (Châteaueux Nord) ;
- le passage en phase réalisation, après trois ans d'incubation, de l'aménagement de l'îlot Neyron, lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt « Démonstrateur de la ville durable » [France 2030](#) afin de « refaire quartier autour d'une centralité populaire » ;
- l'accomplissement des lourds travaux de réhabilitation de l'immeuble de grande hauteur (IGH) Loubet, avec l'accueil des premiers occupants au sein de la tour en novembre 2025 ;

- la poursuite du programme « [Territoires engagés pour le logement](#) » conclu avec l'État, qui apporte 5 M€ pour l'accélération d'ici 2027 de plus de 1 500 logements, en neuf ou en réhabilitation.

### PERSPECTIVES

L'année 2026 constituera la sixième année de mise en œuvre du projet partenarial d'aménagement (PPA) de l'EPASE 2021-2032, en phase avec les enjeux environnementaux, sociétaux et de décarbonation.

L'année 2026 devrait être assez dense opérationnellement, tant sur le volet immobilier que sur les aménagements d'infrastructure. La réhabilitation de l'habitat ancien en centre-ville se poursuivra et s'intensifiera.

L'action de la filiale de l'EPASE dédiée aux locaux commerciaux vacants de centre-ville prendra également de l'ampleur.

Enfin, l'action de l'EPASE se poursuivra dans les secteurs péri-centraux, afin de conforter l'attractivité productive urbaine - notamment par la requalification de friches - et de rapprocher les lieux de production des lieux de vie.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 36,7 M€
- Produits : 36 M€
  - cessions de charges foncières : 6,4 M€
  - subventions de l'État : 6,7 M€

### Effectifs

46,4 ETPT hors plafond

### Chiffres clés d'activité

Le périmètre d'intervention de l'EPASE couvre 970 hectares, dont 435 en opération d'intérêt national.

Fin 2024, 303 000 m<sup>2</sup> de surface de plancher ont été cédées et 47,8 hectares d'espaces publics ont été réalisés, dont 52,3 % en espaces verts et plus de 6 700 arbres ont été plantés.

Bilan de l'activité passée (moyenne sur 5 ans 2020-2024) :

- 87 logements neufs/an ;
- 3 988 m<sup>2</sup> de surface de bureaux /an ;
- 260 hectares /an d'activités.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

46 agents

### Âge moyen

43 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 64 %
- Hommes : 36 %

### Statut du personnel (au 31 décembre 2024)

- Fonctionnaires détachés : 6,5 %
- Contractuels de droit privé : 93,5 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Sous-direction de l'aménagement durable - Bureau des aménagements d'intérêt national

### Opérateur de l'État

Non

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

2007

### Texte(s) de référence

Décret n° 2007-88 modifié du 24 janvier 2007 portant création de l'Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne

### Directeur général

Yvan Astier

### Présidente du conseil d'administration par intérim

Céline Bonhomme

### Conseil d'administration (17 membres) :

- 8 représentants de l'État ;
- 9 représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics.

### Contrôleur budgétaire

Cécile Courault (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

DREAL Auvergne-Rhône-Alpes et DDT de la Loire sont des partenaires privilégiés de l'EPASE qui mène des opérations intégrant l'ensemble des politiques portées par ces services (logements, environnement, transport...)

### Partenariats structurant

L'EPASE a noué de nombreux partenariats revêtant diverses formes (Études, accord-cadres, conventions de financement...) avec les acteurs présents sur son territoire de compétence :

- collectivités territoriales aux différents niveaux ;
- établissements publics : [établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes](#) (EPORA), [Agence nationale de l'habitat](#) (Anah), ...



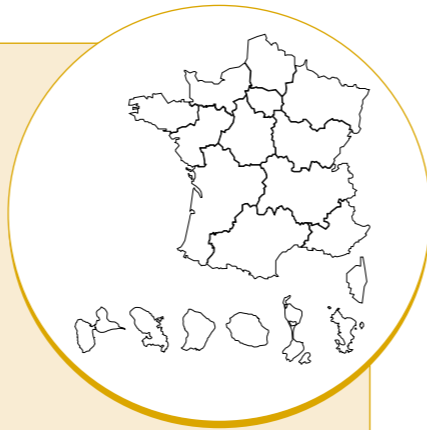
# Établissement public d'aménagement de Sénart



## Identité

**Adresse :** Immeuble le Trait d'Union - 4 allée de la Mixité - CS 30844 771427 Lieusaint  
☎ 01 64 10 15 15  
**Site web :** [www.epa-senart.fr](http://www.epa-senart.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** L'EPA intervient sur le territoire de la ville de Sénart. Celui-ci correspond à un ensemble de 10 communes incluses dans l'intercommunalité de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart et réparties sur deux départements que sont l'Essonne (91) et la Seine-et-Marne (77).



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public d'aménagement (EPA) de Sénart est l'opérateur historique de la ville nouvelle de Sénart. Son périmètre d'intervention correspond au périmètre de l'opération d'intérêt national (OIN) situé sur 10 communes incluses dans l'intercommunalité de Grand Paris Sud Seine Essonne Sénart.

Il intervient selon les orientations suivantes :

- une production adaptée de logements, associée à un développement ambitieux d'activités économiques et industrielles et de transports en commun, avec pour objectifs le renforcement de la centralité de ce territoire en complément des autres polarités et de son rayonnement, la qualité du cadre de vie ainsi que la sobriété énergétique, carbone et foncière ;
- la finalisation des opérations déjà engagées, en priorité sur **le Carré Sénart**, sans développement de nouveaux espaces commerciaux ;
- le déploiement d'innovations combinées, urbaines, industrielles, agricoles et fondées sur la nature dans la continuité de l'esprit pionnier de la ville nouvelle ;
- la mise en œuvre - grâce aux réserves foncières de l'État - d'un projet agricole durable et des compensations environnementales des opérations d'aménagement prévues.

L'EPA Sénart participe au développement péri-urbain durable en menant à bien 33 opérations d'aménagement : création de quartiers en zone d'aménagement concertée (ZAC), renouvellement urbain, zones d'activités économiques.

### ACTUALITÉS

- Un projet partenarial d'aménagement (PPA) à l'échelle de l'OIN, visant à définir une stratégie territoriale partagée entre les élus locaux et l'État est en cours d'élaboration.
- De plus, **l'opération Villaroche**, opération dédiée à l'accueil d'activités industrielles et labellisée France 2030, fait l'objet d'un PPA spécifique en cours de signature.

### PERSPECTIVES

L'année 2026 s'inscrit dans la continuité de l'année 2025 avec la définition d'un nouveau projet de territoire.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 25,5 M€
  - personnel : 4,3 M€
- Produits : 26,4 M€
  - subventions : 0,3 M€

### Effectifs

46,2 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Depuis 2009, l'EPA Sénart a permis la réalisation de près de 14 500 logements.
- En 2025, l'EPA a cédé du foncier pour l'équivalent d'environ 350 logements et 350 emplois.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

15 octobre 1973

### Texte(s) de référence

Décret n° 73-968 modifié portant création d'un établissement public chargé de l'aménagement de la ville nouvelle de Sénart

### Directeur général

Ollivier Guilbaud

### Présidente du conseil d'administration

Marie-Line Pichery

### Conseil d'administration (20 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 12 représentants des collectivités territoriales et de leur groupements ;
- 1 personne qualifiée désignée par le ministre chargé de l'urbanisme ;
- 2 représentant du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Jean-Pierre Sékely (CGefi)

### Contrôleur budgétaire

Benoît Giffard (CBCM)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2026

### Effectifs

44 agents

### Moyenne d'âge

42 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 71 %
- Hommes : 29 %

### Statut du personnel

Contractuels de droit privé : 100 %

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

La DRIEAT, la DDT 77 et la DDT 91 et les préfectures associées, collaborent étroitement avec l'EPA concernant les opérations localisées sur leurs territoires respectifs

### Partenariats structurants

Le périmètre régional d'intervention foncière (PRIF) et les préfectures de la Seine-et-Marne et de l'Essonne sont également investies sur les sujets de rayonnement régional

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

### Opérateur de l'État

Non



# Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée (EPAMARNE)

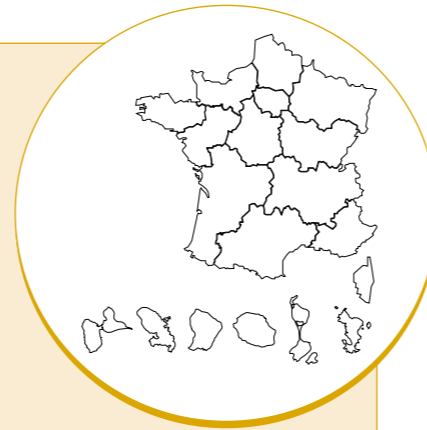
**EpaMarne EpaFrance**  
l'âme dans l'aménagement

## Identité

**Adresse :** 8 avenue André-Marie Ampère 77420 Champs-sur-Marne

☎ 01 64 62 44 44

**Site web :** [www.epamarne-epafrance.fr](http://www.epamarne-epafrance.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'EpaMarne impulse la transformation urbaine de Marne-la-Vallée depuis 1972 et accompagne dans l'après-ville nouvelle le territoire qui structure pour l'Est de l'Île-de-France un axe économique et résidentiel.

L'équipe est commune à l'autre établissement intervenant aussi dans l'ex-ville nouvelle au val d'Europe, l'EPAFRANCE, créé spécifiquement à la suite de la décision d'aménager [le parc de loisirs Disney](#).

Porteur d'enjeux d'aménagement d'intérêt national, EpaMarne joue un rôle essentiel tant pour accueillir les entreprises que pour doter le territoire de tous les équipements, ou bien pour relancer l'offre de logements. En particulier, il est à l'origine de la cité Descartes d'enseignement supérieur et de recherche sur la ville durable qui s'appuie sur les compétences scientifiques et techniques concentrées en pôle de compétitivité (pôle desservi à terme par la ligne 15 du [Grand Paris Express](#)).

### ACTUALITÉS

L'établissement a rédigé son projet stratégique et opérationnel pour la période 2025-2029 qui a été approuvé lors de son conseil d'administration du 2 juillet 2025.

À Montévrain, EpaMarne a livré en 2025 la halle du Cœur Agro Urbain, un bâtiment destiné à soutenir l'agriculture urbaine et les activités de proximité au cœur de l'écoquartier des Roseaux.

### PERSPECTIVES

EpaMarne mettra en œuvre [le projet stratégique adopté en 2025](#) couvrant les années 2025-2029 qui sert de feuille de route opérationnelle pour les années à venir. Ce plan fixe des priorités autour de grands défis :

- adaptation au changement climatique et résilience des territoires ;
- mobilité durable et multimodale ;
- diversification des formes et statuts de logements, notamment sociaux et intermédiaires ;
- sobriété foncière (recycler et densifier la ville plutôt que de consommer du nouveau foncier) ;
- amélioration de la qualité de vie dans les quartiers rénovés ou créés.

EpaMarne accélère l'aménagement de plusieurs quartiers de gares autour de deux axes majeurs :

- répondre à la crise du logement en développant des quartiers de gare mixtes avec une forte composante résidentielle ;
  - répondre à la forte demande des entreprises en termes de locaux d'activités modulables.
- Avec de nombreuses livraisons prévues au cours des deux prochaines années, ces programmes participent à l'émergence de nouvelles centralités à l'est de Paris.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 91,8 M€
  - personnel : 14,6 M€
- Produits : 95,8 M€
  - recettes opérationnelles : 61,3 M€
  - subventions : 15,8 M€

### Effectifs

- 136,2 ETPT sous plafond
- 7,8 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Depuis 2020, l'EpaMarne a produit chaque année en moyenne 1 059 logements.

Entre 2020 et 2024 il a également produit :

- 290 787 m<sup>2</sup> SdP bureaux ;
- 27 642 m<sup>2</sup> SdP commerce ;
- 60 hectares d'activités industrielles.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

1972

### Texte(s) de référence

Décret n° 72-770 du 17 août 1972 relatif à l'établissement public d'aménagement EPAMARNE modifié par décret n° 2016-1838 du 22 décembre 2016

### Directeur général

Laurent Girometti

### Président du conseil d'administration

François Bouchart

### Conseil d'administration (29 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 21 représentants des collectivités territoriales ;
- 3 personnalités qualifiées.

### Contrôleur budgétaire

Christian Dufour

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

### Effectifs physiques

143 agents

### Profil des effectifs

- Femmes : 60 %
- Hommes : 40 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 9 %
- Contractuels de droit privé : 87 %
- Contrats aidés : 4 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

### Opérateur de l'État

Non

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Les actions d'aménagement de l'EPA passent par de nombreux échanges avec les autorités d'instruction telles que la DRIEAT pour l'environnemental, et les DDT 94, 77, 93 pour les permis et autres questions d'urbanisme.



# Établissement public d'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée (EPAFRANCE)

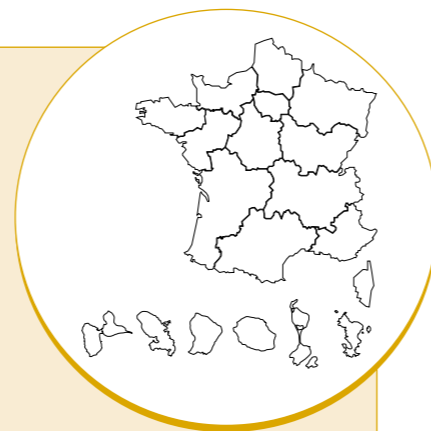
**EpaMarne EpaFrance**  
l'âme dans l'aménagement

## Identité

**Adresse :** 8 avenue André-Marie Ampère 77420 Champs-sur-Marne

☎ 01 64 62 44 44

**Site web :** [www.epamarne-epafrance.fr](http://www.epamarne-epafrance.fr)



## Activités

### MISSIONS

EpaFrance a été constitué à la suite de l'installation de [Disneyland Paris](#) au Val d'Europe, afin de mieux associer les élus à ses retombées économiques et surtout fiscales.

Il est l'aménageur partenaire du projet EuroDisney et est ainsi son interlocuteur référent pour toutes les questions d'aménagement des terrains dits « in Disney ».

Son existence comme aménageur de droit commun « hors Disney » assure une représentativité aux petites communes qui auraient pu être invisibilisées au sein du conseil d'administration d'EpaMarne, établissement jumeau qui a alors été délesté du Val d'Europe au profit de l'EpaFrance. Le maintien de deux établissements - qui ont le même directeur général ainsi qu'une équipe avec des moyens mutualisés - garantit des gouvernances équilibrées tout en poursuivant une vision d'ensemble du vaste espace urbain et à urbaniser à l'est de Paris.

### ACTUALITÉS

Saisi le 5 novembre 2024, le Conseil d'État a rendu le 18 février 2025 un avis favorable sur le projet de décret modifiant le décret statutaire d'EpaFrance.

Le décret vise à étendre le périmètre de compétences d'EpaFrance à l'ensemble de [Val d'Europe Agglomération](#), afin de tenir compte de son élargissement et de garantir une ingénierie cohérente pour toutes les communes concernées. Il modernise également les statuts de l'établissement, en les alignant sur le cadre réglementaire actuel des établissements publics d'aménagement (EPA), et officialise une dénomination conforme à son usage.

Enfin, la gouvernance évolue avec un conseil d'administration porté à 28 membres, dans le respect de la parité État/collectivités, tout en simplifiant son fonctionnement par un système de pouvoirs.

### PERSPECTIVES

EpaFrance s'engage à poursuivre la mise en œuvre de sa stratégie quinquennale, à renforcer le développement économique et urbain de Val d'Europe, à améliorer les mobilités durables et à exploiter son périmètre étendu pour accompagner les communes de l'agglomération dans leurs projets d'aménagement.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 27,7 M€
- Produits : 23,7 M€
  - recettes opérationnelles : 12,6 M€
  - subventions : 3,8 M€

### Effectifs

Aucun emploi rémunéré par l'établissement ; convention de mise à disposition d'ETPT par l'[EPAMARNE](#)

### Chiffres-clés d'activité

Depuis 2020, l'EpaFrance a produit 2 317 logements.

Entre 2020 et 2024 il a également produit :

- 24 500 m<sup>2</sup> de surface de plancher (SdP) de bureaux ;
- 77 500 m<sup>2</sup> SdP de commerces ;
- 31 hectares d'activités industrielles

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

1987

### Texte(s) de référence

- Décret n° 87-191 du 24 mars 1987 portant création d'un établissement public chargé de l'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée
- Décret n° 2025-241 du 17 mars 2025 modifiant le décret n° 87-191 du 24 mars 1987 portant création d'un établissement public chargé de l'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée

### Directeur général

Laurent Girometti

### Président du conseil d'administration

Thierry Cerri

### Conseil d'administration (28 membres) :

- 14 membres représentant de l'État ;
- 14 membres représentant les collectivités territoriales et l'établissement public de coopération intercommunale.

### Contrôleur budgétaire

Christian Dufour

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

*Aucun emploi rémunéré par l'établissement : convention de mise à disposition d'ETPT par l'EPAMARNE*

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

### Opérateur de l'État

Non

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Les actions d'aménagement de l'EPA passent par de nombreux échanges avec les autorités d'instruction telles que la DRIEAT pour l'environnemental, et la DDT 77 pour les permis et autres questions d'urbanisme



# Établissement public foncier et d'aménagement de Guyane



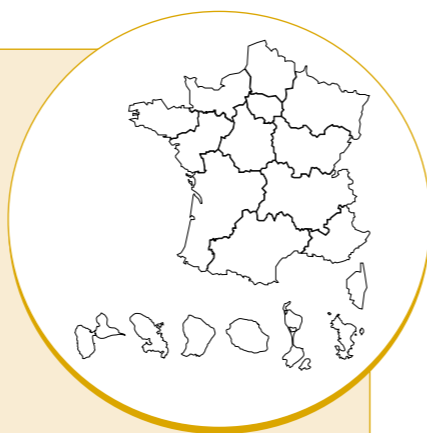
## Identité

**Adresse :** La Fabrique Amazonienne - 14, Esplanade de la Cité d’Affaire - CS 30059 - 97357 Matoury Cedex

☎ 0594 38 77 00

**Site web :** [www.epfag.fr](http://www.epfag.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** **Saint-Laurent-du-Maroni.** Cette antenne de l'EPFAG située à 250 km du siège de l'établissement, s'occupe du suivi des opérations de l'ouest de la Guyane.



## Activités

### MISSIONS

L'EPFAG possède la double mission d'établissement public d'aménagement (EPA) et d'établissement public foncier (EPF). Créé en 1996 en tant qu'EPA, son décret statutaire a été modifié en 2016 afin de lui ajouter les missions d'EPF.

S'il est compétent pour intervenir à l'échelle de la Guyane, l'EPFAG pilote prioritairement les projets d'aménagement urbain composant l'opération d'intérêt national (OIN) créée en décembre 2016 sur vingt-quatre périmètres dans neuf communes afin d'accélérer la production de logements du territoire et de répondre de manière équilibrée à son importante croissance démographique. Cette opération d'intérêt national devrait permettre la construction de 21 000 logements à l'horizon 2031.

### ACTUALITÉS

L'EPFAG a récupéré en 2016 les compétences d'une société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). Une SAFER de plein exercice ayant été créée en Guyane en 2021, l'activité agricole de l'EPFAG est amenée à fortement se réduire avec une poursuite de l'activité d'aménagement agricole uniquement sous mandat de la SAFER à partir de décembre 2026.

### PERSPECTIVES

L'EPFAG continue le déploiement de son plan stratégique de développement (PSD) 2021-2026. Afin d'accompagner la mise en œuvre de ce plan stratégique, l'EPFAG est en cours de recapitalisation par ses tutelles à hauteur de 26 M€ entre 2023 et 2026. Le document du PSD 2027-2031 est en préparation afin de mettre à jour les trajectoires opérationnelles et financières de l'établissement, avec une finalisation prévue en 2026.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 59,2 M€
  - personnel : 5 M€
- Produits : 60 M€
  - subventions de l'État : 13,5 M€
  - fiscalité affectée : 4,4 M€

### Effectifs

54,85 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Le plan stratégique de développement (PSD) 2021-2026 de l'EPFAG prévoit l'aménagement foncier de :

- 10 500 logements ;
- 165 000 m<sup>2</sup> de foncier économique ;
- quatorze équipements sportifs, dix équipements petite enfance, huit équipements culturels, huit groupes scolaires, cinq collèges, deux lycées ;
- 5 000 ha de foncier agricole pour y installer 400 agriculteurs.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

1<sup>er</sup> avril 2017

### Texte(s) de référence

Décret n°96-954 du 31 octobre 1996 portant création de l'Établissement public d'aménagement en Guyane

Décret n° 2016-1865 du 23 décembre 2016 relatif à l'Établissement public foncier et d'aménagement de la Guyane

### Directeur général

Denis Girou

### Président du conseil d'administration

Gabriel Serville

### Conseil d'administration (12 membres) :

- 6 représentants de l'État ;
- 6 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements (dont 3 représentants de la collectivité territoriale de Guyane).

### Contrôleur budgétaire

Christian Dufour (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs

49 agents

### Moyenne d'âge

39 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 53 %
- Hommes : 47 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 96 %
- Contractuels de droit public : 4 %

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

La direction générale des territoires et de la mer (DGTM) et la préfecture de Guyane sont les interlocuteurs privilégiés de l'EPFAG. L'État local et l'EPFAG travaillent ensemble à la définition des besoins du territoire auxquels l'établissement doit répondre, la répartition des financements associés aux opérations, et la mise en œuvre opérationnelle de ces dernières.

### Partenariats structurants

[Le nouveau programme national de rénovation urbaine \(NPNRU\)](#) travaille en collaboration avec l'EPFAG dans les projets de renouvellement urbain à Saint-Laurent-du-Maroni.

Action Logement a créé une filiale avec l'EPFAG, la SIFAG, afin d'intervenir dans les centres-villes guyanais et les densifier.

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des grandes opérations d'urbanisme

### Opérateur de l'État

Non



# Établissement public foncier de Bretagne



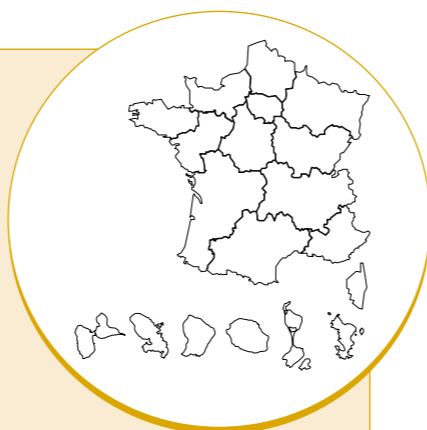
## Identité

**Adresse :** 14 avenue Henri Freville - CS 90721 - 35207 Rennes cedex 2

☎ 02 99 86 79 90

**Site web :** [www.epfbretagne.fr](http://www.epfbretagne.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** création d'une antenne territoriale à **Brest**, 4 ETP en 2023.



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public foncier (EPF) de Bretagne a vocation à assister les collectivités bretonnes dans la définition et la mise en œuvre de leur stratégie foncière afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain ainsi que la lutte contre l'artificialisation des sols. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Intervenant exclusivement en renouvellement urbain et dans l'optique de faciliter la construction de logements, l'EPF propose un accompagnement au plus près des besoins de ses partenaires : assistance au suivi d'études préalables, négociation, acquisition et portage des biens, réalisations de travaux de dépollution-déconstruction, minoration foncière si besoin. Son action s'inscrit dans le cadre de conventions avec les collectivités.

Il peut aussi contribuer au développement des activités économiques et favoriser la restructuration de zones d'activités économiques ou intervenir en faveur du commerce. Il contribue aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels et d'adaptation au recul du trait de côte ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec les sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER).

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail à l'issue du portage conventionné.

### ACTUALITÉS

L'année 2025 a été marquée par :

- l'élaboration du nouveau plan pluriannuel d'intervention (PPI), 2026-2030 sur la base de groupes de travail participatifs (ce PPI a été approuvé au dernier conseil d'administration de l'année 2025) ;

- les travaux et réflexions liés à la création de la structure de portage de long terme qui doit répondre aux évolutions de l'action foncière.

Concernant l'organisation interne, l'établissement consolide les compétences et les pratiques d'une équipe qui s'est renforcée et réorganisée depuis deux ans.

### PERSPECTIVES

L'activité opérationnelle de l'établissement va rester très soutenue pendant la durée du prochain PPI.

2026 est aussi l'année de création sur le plan juridique de la foncière de portage long terme et des premières opérations répondant à ses critères.

L'établissement reste très mobilisé sur les sujets d'intervention sur les friches, des opérations de renaturation et des actions de sensibilisation des collectivités sur l'adaptation au recul du trait de côte.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges (CP) : 57,3 M€
  - personnel : 4,5 M€
- Produits : 63,3 M€
  - recettes propres : 42,1 M€
  - subventions de l'État : 11,7 M€
  - fiscalité affectée : 7,2 M€

### Effectifs

55,1 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Pour l'exercice 2024 :

- fort niveau d'activité opérationnelle de l'EPF ;
- production en équivalent logements :
  - acquisitions : 1 120 ;
  - cessions : 752.

La couverture géographique s'étend sur toute la Région Bretagne et correspond à 3 481 599 habitants.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

8 juin 2009

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2009-636 du 8 juin 2009 portant création de l'Établissement public foncier de Bretagne
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. \*321-1 à R. \*321-22 du code de l'urbanisme

### Directrice générale

Carole Contamine

### Président du conseil d'administration

Philippe Hercouët

### Conseil d'administration (45 membres) :

- 12 représentants du conseil régional ;
- 12 représentants des conseils départementaux ;
- 4 représentants des métropoles ;
- 8 représentants des communautés d'agglomération ;
- 5 représentants des autres EPCI à fiscalité propre ;
- 4 représentants de l'État.

### Contrôleur budgétaire

Alexandra Blanc-Jeanjean (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

### Effectifs

43 agents

### Moyenne d'âge

40 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 51 %
- Hommes : 49 %

### Statut du personnel

Fonctionnaires mis à disposition : 2 %

Contractuels de droit privé : 98 %

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

L'EPF de Bretagne, comme les autres EPF, travaille étroitement avec les services déconcentrés (DREAL, DDT) de son territoire de compétence

### Partenariats structurants

Partenariats avec la banque des territoires et le conseil régional de Bretagne notamment pour la création de la structure foncière de long terme (Bretagne foncier)

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau de la connaissance et des politiques foncières

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Programme pluriannuel d'intervention (PPI) 2026-2030 approuvé fin 2025

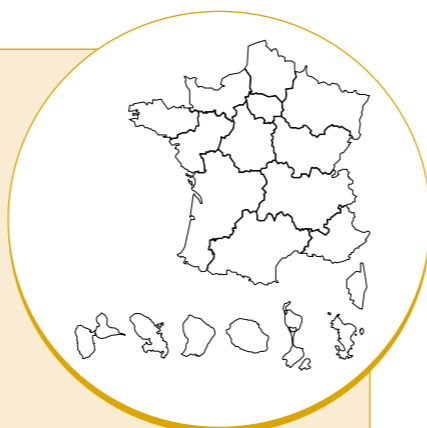


# Établissement public foncier de Grand-Est



## Identité

**Adresse :** rue Robert Blum - CS 10245 - 54701 Pont-à-Mousson  
☎ 03 83 80 40 20 ✉ [contact@epfge.fr](mailto:contact@epfge.fr)  
**Site web :** [www.epfge.fr](http://www.epfge.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public foncier (EPF) de Grand-Est accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre l'artificialisation des sols. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, selon les priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques, à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces.

L'établissement est compétent pour réaliser toute acquisition foncière et immobilière dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions qui facilitent l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Il est compétent pour constituer des réserves foncières.

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions.

### ACTUALITÉS

- Élaboration d'une stratégie foncière anti-spéculatives permettant de garantir dans la durée la possibilité de produire du logement abordable sur une communauté de communes soumise à la pression foncière liée au Luxembourg.
- Élaboration d'une étude sur les stocks de sites susceptibles de devenir des sites naturels de compensation, de restauration et de renaturation (SNCR).

### PERSPECTIVES

- Poursuite des efforts de recyclage foncier sur les friches industrielles, dans les centres-villes en perte d'attractivité notamment et de la reconquête de biens vacants ou dégradés dans les territoires ruraux.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges (CP) : 71,5 M€
  - personnel : 7,6 M€
- Produits : 70,4 M€
  - cessions foncières : 25,6 M€
  - subventions de l'État : 11,5 M€
  - fiscalité affectée : 13,5 M€

### Effectifs

98 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

107 M€ d'engagements exécutés ou prévus en 2025 dont :

- 43,5 M€ destinés au logement ;
- 34,5 M€ destinés au développement économique ;
- 3 M€ destinés à la prévention des risques et la préservation des espaces naturels.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs

99 agents

### Moyenne d'âge

44 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 64 %
- Hommes : 36 %

### Statut du personnel

Fonctionnaires détachés (FPE+FPT) : 10 %

Contractuels de droit privé : 90 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau de la connaissance et des politiques foncières

### Opérateur de l'État

Non

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

- 7 mars 1973
- Transformation en EPF de Grand Est : 19 octobre 2020

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2020-1275 du 19 octobre 2020 modifiant le décret n° 73-250 du 7 mars 1973 portant création de l'établissement public foncier de Lorraine
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. \*321-1 à R. \*321-22 du code de l'urbanisme

### Directeur général

Alain Toubol

### Président du conseil d'administration

Antony Caps

### Conseil d'administration (51 membres) :

- 4 représentants de l'État : un représentant désigné par le ministre chargé des collectivités locales, un représentant désigné par le ministre chargé du logement, un représentant désigné par le ministre chargé de l'urbanisme et un représentant désigné par le ministre chargé du budget ;
- 8 représentants de la région Grand-Est ;
- 10 représentants des conseils départementaux ;
- 1 représentant de la métropole du Grand Nancy ;
- 1 représentant de Metz Métropole ;
- 1 représentant de la Communauté urbaine du Grand Reims ;
- 24 représentants des EPCI à fiscalité propre ;
- 5 personnalités socioprofessionnelles avec avis consultatif.

### Contrôleur budgétaire

Hubert Blaison (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

L'EPFGE travaille en étroite collaboration avec les services déconcentrés (DREAL,DDT) de son territoire de compétence

### Partenariats structurants

- Toutes les structures siégeant à son conseil d'administration (région, conseils départementaux, collectivités locales) sur notamment des projets de constructions de logements sociaux comme sur des opérations de recyclage foncier, etc.
- Les maisons de l'emploi
- L'université de Lorraine



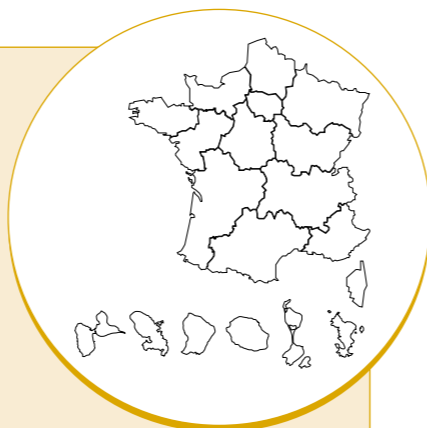
# Établissement public foncier des Hauts-de-France



## Identité

Adresse : 594 avenue Willy Brandt - 59777 Lille ☎ 03 28 07 25 00

Site web : [www.epf-hdf.fr](http://www.epf-hdf.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public foncier (EPF) des Hauts-de-France accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, selon les priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques, notamment pour permettre la réindustrialisation de certains sites ainsi qu'à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels et d'adaptation au recul du trait de côte. À titre subsidiaire, il peut également participer à la préservation des espaces naturels et agricoles, en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces.

Il est compétent pour réaliser toute acquisition foncière et immobilière dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions qui visent à faciliter la réutilisation des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Il est compétent pour constituer des réserves foncières.

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions.

### ACTUALITÉS

Le décret en conseil d'État d'extension de l'EPF aux EPCI du nord du département de l'Aisne a été publié le 8 juillet 2025 à la suite d'un travail collaboratif avec les élus et l'EPF local Oise et Aisne, ce qui permet d'offrir une couverture quasi complète de la région des Hauts-de-France.

### PERSPECTIVES

L'EPF va commencer à lancer son activité sur le département de l'Aisne.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges (CP) : 154,3 M€
  - personnel : 7 M€
- Produits : 126,9 M€
  - fiscalité affectée : 15,4 M€
  - cessions foncières : 71,4 M€

### Effectifs

97,5 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Résultats 2024 :

- 12 ha renaturés ;
- 15 ha de cessions destinées au développement économique ;
- 675 logements réalisés dont 60 % de logements sociaux.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs

94 agents

### Moyenne d'âge

45 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 63 %
- Hommes : 37 %

### Statut du personnel

Fonctionnaires détachés : 5 %

Contractuels de droit privé : 95 %

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

L'EPF Hauts-de-France travaille en étroite collaboration avec les services déconcentrés (DREAL, DDT) de son territoire de compétence.

### Partenariats structurants

- L'EPF a signé le Pacte 2 « Réussir Ensemble la Sambre-Avesnois-Thiérache » en plus du conventionnement NPNRU.
- Il participe activement aux actions menées dans le cadre de l'Engagement pour le renouveau du bassin minier (ERBM).
- L'EPF a partagé ses compétences avec le CEREMA en participant à la production des outils Cartofriches et Urbanvitaliz.
- Une convention EPF/Conseil régional et EPFL de l'Oise a été signée avec l'objectif de travailler ensemble sur le foncier stratégique à vocation économique.
- Partenariat également avec Urba 8, la réunion des 8 agences d'urbanisme des Hauts-de-France.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

- Décembre 1990 (EPF Nord Pas-de-Calais).
- Transformation en EPF des Hauts-de-France : août 2021.

### Texte(s) de référence

- Décret n° 90-1154 du 19 décembre 1990 modifié portant création de l'Établissement public foncier de Hauts-de-France.
- Décret n° 2006-1131 du 8 septembre 2006 modifiant le décret n° 90-1154 du 19 décembre 1990 portant création de l'Établissement public foncier du Nord-Pas-de-Calais.
- Décret n°2021-1061 du 6 août 2021 modifiant les statuts de l'Établissement public foncier du Nord-Pas-de-Calais.
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. \*321-1 à R. \*321-22 du code de l'urbanisme.

### Directrice générale

Catherine Bardy

### Président du conseil d'administration

Xavier Bertrand, président de la région Hauts-de-France

### Conseil d'administration (28 membres) :

Changement de la composition du CA suite à l'extension de l'EPF sur le Nord de l'Aisne :

- 30 membres :
  - 5 représentants de la région Hauts-de-France ;
  - 7 représentants des départements (Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne) ;
  - 5 représentants des EPCI (métropole européenne de Lille, communauté urbaine d'Arras, communauté urbaine de Dunkerque, communauté d'agglomération Amiens métropole, communauté d'agglomération du Pays de Laon) ;
  - 9 représentants des autres EPCI ;
  - 4 représentants de l'État.

### Contrôleur budgétaire

Hubert Blaison (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau de la connaissance et des politiques foncières

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Programme pluriannuel d'intervention (PPI) 2025-2029



# Établissement public foncier d'Île-de-France



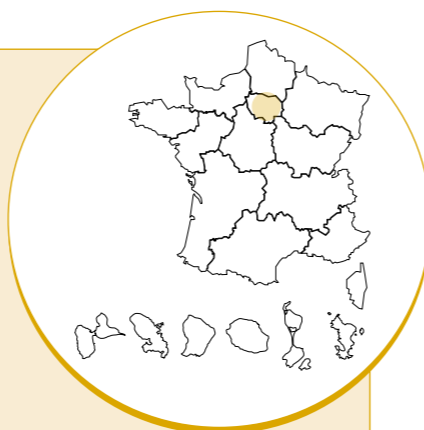
## Identité

Adresse : 4-14 rue Ferrus 75014 Paris ☎ 01 40 78 90 90

Site web : [www.epfif.fr](http://www.epfif.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- 2 esplanade du Grand-Siècle 78000 Versailles
- 10 bd de l'Oise - Immeuble le Grand Axe - 95000 Cergy



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public foncier d'Île-de-France (EPFIF) accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières pour favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain ainsi que la lutte contre l'artificialisation des sols.

Il peut contribuer au développement des activités économiques, à la politique de protection contre les risques technologiques et naturels ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles.

Il réalise toute acquisition foncière et immobilière dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques pour faciliter l'utilisation et l'aménagement des biens fonciers ou immobiliers acquis. Ses acquisitions sont cédées ou font l'objet d'un bail.

L'EPFIF assure également le pilotage et la mise en œuvre des quatre opérations de requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) franciliennes à Clichy-sous-Bois, Grigny, Mantes-la-Jolie et Villepinte. Il développe depuis 2022 un centre de ressources spécialisé autour des problématiques de traitement des copropriétés très dégradées.

### ACTUALITÉS

Le budget de 2025 est en croissance de 10 % par rapport à 2024 pour renforcer l'accompagnement des collectivités.

Le logement social représente une part significative de l'activité, en particulier dans les communes déficitaires ou carencées (loi SRU). Les minorations du « fonds SRU » issues des prélèvements SRU des communes déficitaires sont importantes, en particulier dans les zones tendues et pour les opérations de transformation immobilière.

L'activité est soutenue sur les 4 ORCOD-IN, désormais toutes en phase opérationnelle.

### PERSPECTIVES

L'année 2026 sera marquée par :

- l'approbation et la mise en œuvre du nouveau programme pluriannuel d'intervention 2026-2030 ;
- la croissance des opérations de transformation immobilière, inscrites notamment dans les nouvelles stratégies urbaines des collectivités engagées aux côtés de l'État sur la transformation de bureaux en logement ;
- l'appui au développement économique et à la réindustrialisation ;
- la poursuite des ORCOD-IN et la montée en régime du centre de ressources « copropriétés » fortement sollicité pour accompagner collectivités et services de l'État notamment ;
- l'augmentation de l'action foncière en amont d'opérations de renaturation, qui viendront renforcer la mobilisation de l'EPFIF en matière de transition écologique. Les objectifs d'intervention et d'innovation sont traduits dans son référentiel « ABCD », qui sera étendu et complété.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges (CP) : 647 M€
  - personnel : 29,4 M€
- Produits : 711 M€
  - cessions foncières : 365 M€
  - fiscalité affectée : 137,6 M€
  - subvention de l'État : 57,6 M€

### Effectifs

264 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Couverture : 12,5 millions d'habitants.
- Périmètre d'intervention : 1 266 communes.
- Activité foncière en 2025 (acquisitions, travaux) : 470 M€ dont 82 M€ au titre des ORCOD-IN (prévision d'exécution).
- Cessions en 2025 : 340 M€ (prévision d'exécution).

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

13 septembre 2006

### Texte(s) de référence

Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. 321-1 à R. 321-22 du code de l'urbanisme

### Directeur général

Guillaume Terrailot

### Président du conseil d'administration

Jean-Philippe Dugoin-Clément

### Conseil d'administration (33 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 8 représentants des départements d'Île-de-France ;
- 13 représentants de la région Île-de-France ;
- 4 représentants des EPCI d'Île-de-France ;
- 4 représentants du Grand Paris.

### Contrôleur budgétaire

Laurent Degez (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

### Effectifs

260 agents

### Moyenne d'âge

41 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 64 %
- Hommes : 36 %

### Statut du personnel

Fonctionnaires détachés : 7 %

Contractuels de droit privé : 93 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministère chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau de la connaissance et des politiques foncières

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Programme pluriannuel d'intervention 2026-2030

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

L'établissement entretient un partenariat efficace et des échanges nourris avec les services déconcentrés régionaux (DRIEAT, DRIHL) et départementaux (UD DRIEAT, UD DRIHL, et DDT de grande couronne) sur l'accompagnement des grandes politiques publiques de l'État.

### Partenariats structurants

L'EPFIF est engagé dans 25 partenariats fin 2025.

Les quatre principaux partenariats financiers, déclinés dans des conventions pluriannuelles, sont noués avec :

- l'Institut Paris Région et l'Atelier Parisien d'Urbanisme, (partenariats pluridisciplinaires permettant d'inscrire l'action opérationnelle de l'EPFIF dans leurs travaux d'études et de recherches) ;
- les Ateliers de Cergy (ou « ateliers de maîtrise d'œuvre urbaine ») et la Chaire Aménager le Grand Paris (recherche-action).



# Établissement public foncier de Normandie



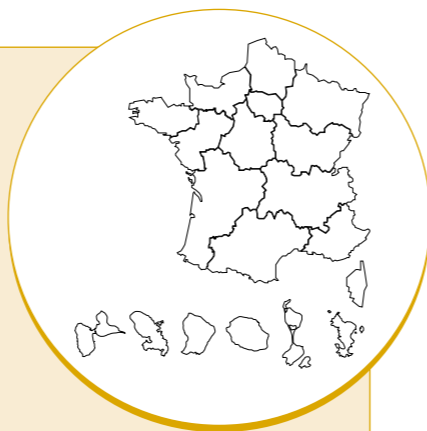
## Identité

**Adresse :** 5 rue Montaigne - BP 1301 - 76178 Rouen cedex 1

☎ 02 35 63 77 00

**Site web :** [www.epf-normandie.fr](http://www.epf-normandie.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** Antenne basée à **Caen** dans un site de coworking avec 3 ETP du pôle foncier de l'établissement.



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public foncier (EPF) de Normandie accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre l'artificialisation des sols.

Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques, aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels et d'adaptation au recul du trait de côte ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles.

Il est compétent pour :

- réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis ;
- constituer des réserves foncières.

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions.

### ACTUALITÉS

L'année 2025 a été marquée par :

- la poursuite de la mise en œuvre du programme pluriannuel d'intervention signé en 2022 ;
- la montée en puissance des actions sur le foncier économique (observation, études de requalification des zones d'activité économique (ZAE) obsolètes ;
- l'anticipation des effets de l'érosion littorale (information des communes concernées, projet de relocalisations d'infrastructures à Coutances Mer et Bocages, résorption des décharges côtières...), prise en compte du changement climatique (risques, renaturation etc.) et signature des PPA ;
- l'accompagnement des collectivités normandes sur la sobriété foncière (mesure de la consommation d'espaces, friches, études de stratégie foncière, renaturation etc.).

### PERSPECTIVES

En 2026 :

- poursuite et renforcement des interventions (logement abordable, foncier économique, recul du trait de côte, sobriété foncière) ;
- établissement du plan pluriannuel d'Intervention 2027-2031 ;
- rédaction de la convention d'intervention cadre 2026-2029 ou 2030 avec la région Normandie selon la durée qui sera arbitrée durant les échanges (soumise aux instances EPF/Région du premier trimestre 2026).

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges (CP) : 71,9 M€
  - personnel : 7,4 M€
- Produits : 73,9 M€
  - cessions foncières : 32,8 M€
  - fiscalité affectée : 13,7 M€

### Effectifs

78 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

En 2025, l'EPF a réalisé :

- 33,05 M€ d'acquisitions ;
- 19,53 M€ d'interventions sur des friches ;
- 1,65 M€ d'études (études générales, observation foncière, innovation, flash) ;
- 24,87 M€ de cessions ;
- 7,74 M€ de participations en fond propres aux dispositifs co-financés (Études, observation foncière, habitat, friches).

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

**Date de création :** 26 avril 1968

### Texte(s) de référence

- Décret n° 68-376 du 26 avril 1968 portant création de l'Établissement public foncier de Normandie
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. 321-1 à R. 321-22 du code de l'urbanisme

### Directeur général

Gilles Gal

### Président du conseil d'administration

Alexandre Rassaërt

### Conseil d'administration (43 membres) :

- 9 conseillers régionaux ;
- 14 conseillers départementaux ;
- 11 représentants des EPCI ;
- 5 représentants des autres établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre et des communes non membres d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre, à raison d'un représentant par département ;
- 4 représentants de l'État.

### Contrôleur budgétaire

Laurent Degez (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2023

### Effectifs

80 agents

### Moyenne d'âge

44 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 69 %
- Hommes : 31 %

### Statut du personnel

Fonctionnaires détachés : 8 %

Contractuels de droit privé : 92 % (dont 1,25 % en adjonction de service)

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau des politiques foncières

### Opérateur de l'État

Non

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

L'EPF de Normandie, comme les autres EPF, travaille étroitement avec les services déconcentrés (DREAL, DDT) de son territoire de compétence.

### Partenariats structurants

L'EPF Normandie met en œuvre et poursuit plusieurs partenariats structurants, à travers les conventions de partenariats, avec notamment :

- la Région Normandie, pour la mise en œuvre des dispositifs d'interventions en faveur de la requalification foncière et de la revitalisation urbaine ;
- les 5 départements normands, qui définissent les modalités partenariales pour les 5 prochaines années en s'appuyant sur les axes du PPI et intégrant notamment un dispositif d'appui pour les petites centralités normandes ;
- la Région et la DREAL pour le développement d'un observatoire des friches en Normandie ;
- le CEREMA (recherche, innovation et coopération), permettant des études de recherche et de développement notamment sur des approches d'observatoire foncière ;
- les 4 agences d'urbanisme normandes, dont la dernière agence créée en 2025 en charge du territoire du Cotentin dans la Manche ;
- l'État et les Collectivités, et d'autres partenaires le cas échéant, dans le cadre des Projets Partenariaux d'Aménagement (PPA), notamment ceux traitant des sujets littoraux (Coutances Mer et Bocage, Criel-sur-Mer, Estuaire de l'Orne).



# Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine

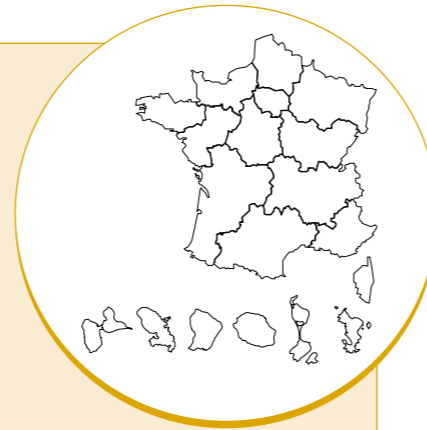


## Identité

**Adresse :** 107 boulevard du Grand Cerf - CS 70432 - 86011 Poitiers Cedex

☎ 05 49 62 67 52

**Site web :** [www.epfna.fr](http://www.epfna.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'EPFNA accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et contre l'artificialisation des sols.

Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat et les orientations stratégiques de l'État.

L'EPFNA peut contribuer au développement des activités économiques, aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels et d'adaptation au recul du trait de côte ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces.

Il est compétent :

- pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis ;
- pour constituer des réserves foncières.

Les biens acquis ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail. Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions.

### ACTUALITÉS

L'année 2025 est marquée par :

- des acquisitions foncières qui devraient atteindre près de 48 M€ ;
- une révision de la programmation des cessions foncières pour une prévision d'atterrissage à hauteur de 27 M€ (contre 38 M€ initialement), compte tenu du marché immobilier fragilisé, du décalage de certaines cessions et du niveau de minorations foncières à mobiliser ;
- la poursuite de [la mobilisation des fonds SRU](#) (5,6 M€) en soutien à la production de logements sociaux.

### PERSPECTIVES

En 2026, l'EPFNA entend maintenir une activité soutenue, malgré le contexte actuel du marché immobilier, en proposant des solutions concrètes pour répondre aux enjeux locaux, tout en préservant la ressource foncière. Cette démarche se traduit par un soutien actif aux collectivités (65 M€ d'intervention foncière budgétés), une anticipation des besoins fonciers et une intervention réfléchie sur le marché ;

Il devrait initier les premiers travaux sur plusieurs projets de recyclage urbain bénéficiaires du [Fonds vert](#) au titre de la mesure « recyclage foncier ».

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges (CP) : 77,2 M€
  - personnel : 5,7 M€
- Produits : 102,2 M€
  - cessions foncières : 20,00 M€
  - fiscalité affectée (TSE) : 21,9 M€
  - subvention de l'État : 12 M€

### Effectifs

75 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Couverture : 4,8 millions d'habitants.
- Périmètre d'intervention : 3 377 communes.
- Activité foncière en 2025 (acquisitions, travaux) : 56 M€ (prévision d'exécution).
- Cessions en 2025 : 27 M€ (prévision d'exécution).

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

30 juin 2008

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2008-645 du 30 juin 2008 portant création de l'Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. 321-1 à R. 321-22 du code de l'urbanisme

### Directeur général

Sylvain Brillet

### Présidente du conseil d'administration

Laurence Rouede

### Conseil d'administration (59 membres) :

- 10 représentants du conseil régional ;
- 11 représentants des conseils départementaux ;
- 4 représentants de Bordeaux métropole ;
- 20 représentants des communautés d'agglomération ;
- 10 représentants des établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propres (EPCI) ;
- 4 représentants de l'État.

### Contrôleur budgétaire

Cécile Courault (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs

69 agents

### Moyenne d'âge

38 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 62 %
- Hommes : 38 %

### Statut du personnel

Fonctionnaires détachés : 7 %

Contractuels de droit privé : 93 %

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

L'EPF de Nouvelle-Aquitaine, comme les autres EPF, travaille étroitement avec les services déconcentrés (DREAL, DDT et DDTM) de son territoire de compétence.

À noter la participation active de l'EPFNA au comité régional de l'habitat et de l'hébergement (CRHH), au comité régional des financeurs Action Cœur de Ville, comité régional de production logements locatifs sociaux (LLS), instance créée en 2022.

### Partenariats structurants

Pas de partenariat structurant identifié.

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau de la connaissance et des politiques foncières

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Programme pluriannuel d'intervention 2023-2027, approuvé en conseil d'administration du 24 novembre 2022



# Établissement public foncier d'Occitanie



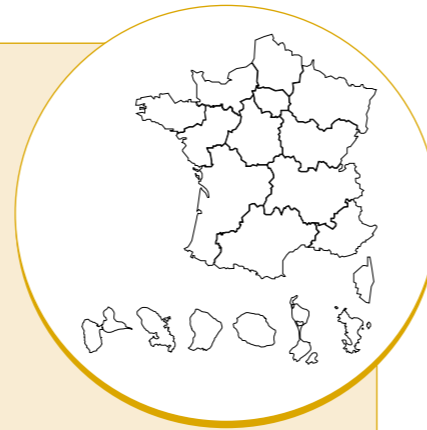
## Identité

**Adresse :** Parc Club du Millénaire - Bât 19 - CS 10078 - 1 025 rue Henri Becquerel  
34060 Montpellier cedex 2.

☎ 04 99 54 91 10

**Site web :** [www.epf-occitanie.fr](http://www.epf-occitanie.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** Direction foncière Ouest : 78 chemin des Sept Deniers - Bât 3- CS 32425 - 31085 Toulouse cedex 2 ☎ 04 34 35 29 40



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public foncier (EPF) d'Occitanie accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable, les luttes contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols.

Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques, aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels et d'adaptation au recul du trait de côte.

Il réalise toutes les acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions qui permettent de faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Il constitue des réserves foncières. Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail. Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou d'un autre établissement public s'inscrit dans le cadre de conventions.

L'EPF est également l'opérateur de l'opération d'intérêt national de requalification de copropriétés dégradées (ORCOD-IN) du quartier Pissevin à Nîmes.

### ACTUALITÉS

L'année 2025 a été marquée par :

- une forte activité opérationnelle avec environ 130 conventions d'intervention signées et plus de 1 905 équivalents logements en acquisition et 1 675 en cessions ;

- une accélération pour l'ORCOD-IN de Nîmes : poursuite des acquisitions de lots de copropriétés, début des relogements, début des travaux d'urgence concernant les ascenseurs, et foudroiement des tours de l'ancien CROUS ;
- la poursuite du développement de l'EPF, qui s'est doté de nouveaux collaborateurs pour renforcer ses capacités d'ingénierie sur le territoire régional.

### PERSPECTIVES

2026 sera marquée par les élections municipales de mars : il pourrait y avoir un ralentissement de l'activité opérationnelle lors de la mise en place des exécutifs municipaux et intercommunaux, ainsi qu'un renouvellement d'une partie des administrateurs.

L'EPF prévoit la création d'une direction spécialisée dans la gestion patrimoniale et locative pour répondre à la montée en charge de cette activité.

Enfin, l'EPF d'Occitanie change de régime budgétaire, en basculant du contrôle budgétaire et comptable au contrôle économique et financier.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges (CP) : 95,3 M€
  - personnel : 7,7 M€
- Produits : 134,7 M€
  - cessions foncières : 39,1 M€
  - fiscalité affectée (TSE) : 31,4 M€

### Effectifs

98,9 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Couverture : 4,9 millions d'habitants.
- Périmètre d'intervention : 4 339 communes.
- Activité foncière en 2025 (acquisitions, travaux) : 80 M€ d'acquisitions, 1 905 équivalents logements acquis (prévision d'exécution).
- Cessions en 2025 : 32,8 M€ de recettes de cession, 1 675 équivalents logements cédés (prévision d'exécution).

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs

77 agents

### Moyenne d'âge

41 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 58 %
- Hommes : 42 %

### Statut du personnel (au 31 décembre 2025)

- Contractuels de droit public : 19 %
- Contractuels de droit privé : 81 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau de la connaissance et des politiques foncières

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs ou équivalent

Programme pluriannuel d'intervention 2024-2028, approuvé par le conseil d'administration du 28 novembre 2023

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public industriel et commercial

### Date de création

2 juillet 2008

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2008-670 du 2 juillet 2008 portant création de l'Établissement public foncier d'Occitanie
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. 321-1 à R. 321-22 du code de l'urbanisme.

### Directrice générale

Sophie Lafenêtre

### Présidente du conseil d'administration

Claire Lapeyronie

### Conseil d'administration (55 membres) :

- 6 représentants du conseil régional ;
- 13 représentants des conseils départementaux, soit 1 de chaque conseil départemental ;
- 19 représentants des communautés d'agglomération et la métropole ;
- 13 représentants des autres EPCI à fiscalité propre ;
- 4 représentants de l'État.

### Contrôleur budgétaire

Alexandra Blanc-Jeanjean (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

DREAL Occitanie et DDT-M des 13 départements du périmètre de compétence.

### Partenariats structurants

- EPF local de Perpignan : répartition intervention habitat.
- Banque des Territoires : foncière de revitalisation commerciale.
- Sociétés d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER) : coordination en agro-touristique et régulation.
- Agences d'urbanisme de Perpignan, Nîmes, Toulouse.
- **Anah** au niveau national, pour l'outil de recensement et de qualification des copropriétés créé.
- Association Sites et cités remarquables sur la revitalisation des centres anciens.
- Agence régionale d'Aménagement : réflexion aménagement.
- Commissariat de Massif : appui à revitalisation stations montagne.



# Établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes

**EPORA** Établissement public foncier au cœur de la région Auvergne-Rhône-Alpes

## Identité

**Adresse :** 2 avenue Grüner - CS 32902 - 42029 Saint-Étienne cedex 1

☎ 04 77 47 47 50

**Site web :** [www.epora.fr](http://www.epora.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- Direction territoriale Rhône-Isère à **Givors** ;
- Direction territoriale Drôme-Ardèche à **Alixan**.



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public foncier de l'Ouest Rhône-Alpes accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le développement durable, la lutte contre l'étalement urbain et la lutte contre l'artificialisation des sols. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

Il peut contribuer au développement des activités économiques, aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels ainsi qu'à titre subsidiaire, à la préservation des espaces naturels et agricoles en coopération avec la société d'aménagement foncier et d'établissement rural et les autres organismes chargés de la préservation de ces espaces.

Il est compétent pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis.

Il est compétent pour constituer des réserves foncières.

Les biens acquis par l'EPF ont vocation à être cédés ou à faire l'objet d'un bail.

### ACTUALITÉS

L'actualité de l'année 2025 a été fortement impactée par l'élaboration du plan pluriannuel d'intervention (PPI) 2026-2030 dont les travaux de concertation se sont déroulés tout au long de l'année 2025. L'objectif de l'établissement est de stabiliser sa trajectoire financière et opérationnelle. L'approbation de ce PPI est prévue pour le 1<sup>er</sup> Conseil d'administration de l'année 2026.

La seconde actualité est la mise en place de la structure Foncière de portage de long terme, à vocation économique créée en toute fin d'année 2024 et qui a poursuivi son installation administrative dans le courant de l'année 2025. L'année 2026 verra sa mise en œuvre opérationnelle.

### PERSPECTIVES

L'enjeu est de positionner l'EPF dans une dynamique ambitieuse sur le plan de la stratégie foncière au travers de son futur PPI, conformément aux orientations de la tutelle. Il est également demandé un effort supplémentaire en matière de production de logements au travers de conventions opérationnelles, acquisitions et cessions par rapport à la période quinquennale précédente.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 80,7 M€
  - personnel : 6,1 M€
- Produits : 93 M€
  - fiscalité affectée : 30,3 M€
  - subvention de l'État : 2,7 M€
  - autres produits : 55,9 M€

### Effectifs

78 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Couverture géographique : 1 460 communes dans le périmètre d'intervention : départements de la Loire, Drôme, Ardèche, Communes du Nord Isère et Rhône hors métropole de Lyon pour 2,6 M d'habitants.
- Très bonne activité foncière sur l'exercice 2025 : objectifs prévisionnels en acquisition de 900 équivalent-logements.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

78 agents

### Âge moyen

44 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 72 %
- Hommes : 28 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 16 %
- Fonctionnaires mis à disposition : 2 %
- Contractuels de droit privé : 81 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHP/AD3 Bureau de la connaissance et des politiques foncières

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs ou équivalent

Plan Pluriannuel d'Intervention (PPI) 2026-2030 en cours de finalisation, son approbation est prévue au premier conseil d'administration de 2026

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

14 octobre 1998

### Texte(s) de référence

- Décret n° 98-923 du 14 octobre 1998 portant création de l'Établissement public foncier de l'Ouest-Rhône-Alpes (EPORA)
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. 321-1 à R. 321-22 du code de l'urbanisme (modification de la partie R en 2025)

### Directrice générale

Florence Hilaire

### Président du conseil d'administration

Patrice Verchère

### Conseil d'administration (24 membres) :

- 5 représentants du conseil régional ;
- 9 représentants des conseils départementaux ;
- du président de la communauté de communes de Saint-Étienne Métropole ;
- du président du district urbain de l'agglomération roannaise ;
- 8 représentants des milieux professionnels intéressés

### Contrôleur budgétaire

Cécile Courault (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

L'EPORA, comme les autres EPF, travaille étroitement avec les services déconcentrés (DREAL, DDT) de son territoire de compétence

### Partenariats structurants

Partenariat mis en œuvre avec la Banque des Territoires, notamment dans le cadre de la création de la Foncière de portage de long terme à vocation économique

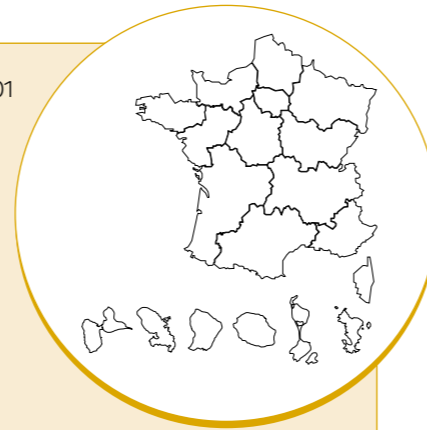


# Établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur



## Identité

**Adresse :** Immeuble Le Noailles - 62/64 La Canebière - CS 10474 - 13207 Marseille cedex 01  
☎ 04 96 11 70 00  
**Site web :** [www.epfprovencealpescotedazur.fr](http://www.epfprovencealpescotedazur.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public foncier (EPF) de Provence-Alpes-Côte d'Azur accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier et de favoriser le recyclage urbain en cohérence avec l'objectif de limiter l'artificialisation des sols. Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat.

L'EPF contribue au développement des activités économiques, aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels et d'adaptation au recul du trait de côte ainsi qu'à la préservation des espaces naturels et agricoles.

Il est compétent pour réaliser toute acquisition foncière et immobilière dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis. Il peut également constituer des réserves foncières.

Son action pour le compte de l'État, des collectivités territoriales et de leurs groupements ou des établissements publics d'aménagement d'Euroméditerranée et de Nice Ecovallée, s'inscrit dans le cadre de conventions d'interventions foncières.

### ACTUALITÉS

En 2025, l'établissement devrait atteindre près de 135 M€ d'intervention foncière et un objectif record de 124 M€ de cession dans un contexte économique et financier difficile, jouant ainsi pleinement son rôle contracyclique en accompagnement des collectivités et soutien au marché.

L'intervention (acquisitions et déconstructions) sur les biens sinistrés à la suite du passage de la tempête Alex s'est poursuivie avec la mobilisation du fonds Barnier et en partenariat avec la préfecture et la DDTM des Alpes-Maritimes.

L'EPF a réalisé les études de préfiguration de quatre opérations de requalification de copropriétés dégradées d'intérêt national (ORCOD-IN) sur le territoire marseillais et s'est vu confier le pilotage de ces opérations par décrets du 24 décembre 2025.

### PERSPECTIVES

L'année 2026 sera marquée par :

- la mise en œuvre du nouveau PPI 2026-2030 prévoyant un même volume financier de cessions et d'acquisition : 125 M€ d'acquisition et 125 M€ de cession ;
- la contribution à la production de logements sur le territoire régional pour un objectif de 2 800 logements en acquisition et 3 000 logements en cession dont 45 % en logement social ;
- le lancement des études d'aménagement permettant d'affiner la mise en œuvre de chacun des quatre sites ORCOD-IN.
- la poursuite des interventions liées à la tempête Alex pour atteindre l'objectif des 260 biens acquis ;
- le changement de régime budgétaire, basculant du contrôle budgétaire et comptable au contrôle économique et financier.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 166 M€
  - personnel : 9,8 M€
- Produits : 206 M€
  - fiscalité affectée (TSE) : 37,7 M€
  - subvention de l'État : 15,1 M€
  - autres produits : 153 M€

### Effectifs

95 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Couverture : 5,2 millions d'habitants.
- Périmètre d'intervention : 946 communes.
- Activité foncière en 2025 (acquisitions, travaux) : 135 M€ d'acquisitions, 2 452 équivalents logements acquis (prévision d'exécution).
- Cessions en 2025 : 124 M€ de recettes de cession, 2 889 équivalents logements cédés (prévision d'exécution).

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

91 agents

### Âge moyen

45 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 66 %
- Hommes : 34 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit public : 8 %
- Contractuels de droit privé : 91 %
- Contrats aidés : 1 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHP/AD3 Bureau de la connaissance et des politiques foncières

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Programme pluriannuel d'intervention 2026-2030, approuvé en conseil d'administration le 25 novembre 2025

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

20 décembre 2001

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2001-1234 du 20 décembre 2001 portant création de l'Établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et R. \*321-1 à R. \*321-22 du code de l'urbanisme.

### Directrice générale

Claude Bertolino

### Président du conseil d'administration

Nicolas Isnard

### Conseil d'administration (34 membres) :

- 4 représentants de l'État ;
- 6 représentants du conseil régional ;
- 12 représentants des conseils départementaux ;
- 12 représentants des EPCI.

### Contrôleur budgétaire

Laurent Degez (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- Préfectures, DREAL et DDT notamment dans le cadre de la production de logements sociaux sur les communes carencées ou déficitaires et dans le cadre du fonds vert (mesure recyclage urbain ou renaturation).
- Préfecture 06, DDTM 06, DDFiP06 et DREAL dans le cadre de la reconstruction des vallées sinistrées suite au passage de la tempête Alex.
- Préfecture 13, DDTM 13 dans le cadre du traitement de l'habitat indigne à Marseille et du plan « Marseille en grand » avec le préfet délégué pour l'égalité des chances.

### Partenariats structurants

Avec les EPA chargés des opérations d'intérêt national présentes sur le territoire :

- [EPA Euroméditerranée](#) ;
- [EPA Nice Ecovallée](#).

Avec la SPLA-IN Aix-Marseille-Provence chargé du traitement de l'habitat privé dégradé.

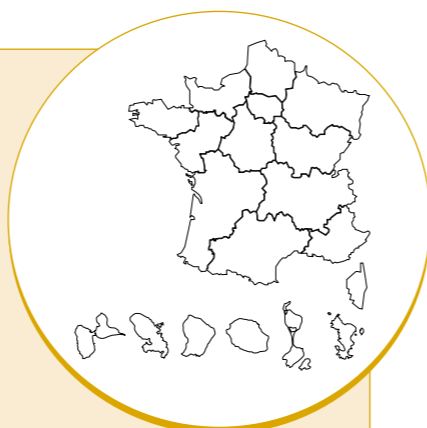


# Établissement public foncier de la Vendée



## Identité

**Adresse :** 123 boulevard Louis Blanc 85000 La Roche-sur-Yon  
☎ 02 51 05 66 33 ✉ [contact@epf-vendee.fr](mailto:contact@epf-vendee.fr)  
**Site web :** [www.epf-vendee.fr](http://www.epf-vendee.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'établissement public foncier de la Vendée accompagne les collectivités dans la mise en œuvre de leurs stratégies foncières afin de mobiliser du foncier pour répondre au fort besoin de logement du territoire et assurer un aménagement durable qui lutte contre l'étalement urbain et l'artificialisation des sols et renforce centre-ville et centres-bourgs.

Ces stratégies contribuent à la réalisation de logements, notamment de logements sociaux, en tenant compte des priorités définies par les programmes locaux de l'habitat. Dans le cadre de ses compétences, il peut contribuer au développement des activités économiques, aux politiques de protection contre les risques technologiques et naturels et d'adaptation au recul du trait de côte.

Il est compétent pour réaliser toutes acquisitions foncières et immobilières dans le cadre de projets conduits par les personnes publiques et pour réaliser ou faire réaliser toutes les actions de nature à faciliter l'utilisation et l'aménagement ultérieur des biens fonciers ou immobiliers acquis.

À ce titre, il pilote des études urbaines permettant de proposer des projets alliant densité et qualité du cadre de vie.

Il réalise des réserves foncières en vue de l'aménagement ultérieur d'espaces stratégiques pour le territoire.

### ACTUALITÉS

En 2025, l'EPF de la Vendée a célébré ses 15 années d'activité, marquant ainsi un jalon important dans son engagement au service du développement territorial. Cette manifestation a permis de retracer les différents projets réalisés par l'EPF au cours de ces quinze dernières années et présenter [le nouveau programme pluriannuel d'intervention PPI 2025-2029](#).

Il devrait atteindre plus de 22 M€ d'intervention foncière en 2025, avec 12 M€ d'acquisition (pour une cinquantaine de foncier) et près de 10 M€ de travaux de démolition et de dépollution. Les cessions devraient représenter 10 M€.

### PERSPECTIVES

Pour l'année 2026, l'EPF de la Vendée prévoit environ une soixantaine d'acquisitions d'ores et déjà identifiées totalisant plus de 9,6 M€ et une quarantaine de cessions foncières pour environ 12 M€. À cela s'ajoute le lancement d'une quarantaine de marchés publics relatifs aux travaux de démolition et de dépollution.

L'EPF soutient également les collectivités dans l'ingénierie foncière, en réalisant des études de faisabilité telles que des études urbaines, architecturales, géologiques et divers diagnostics.

L'EPF va poursuivre son développement en ouvrant un poste de chargé d'opérations foncières.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 14 M€
  - personnel : 1,5 M€
- Produits : 23,3 M€
  - cessions foncières : 11,6 M€
  - fiscalité affectée (TSE) : 8,7 M€
  - subvention de l'État : 2,4 M€

### Effectifs

18,73 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Couverture : 0,7 millions d'habitants.
- Périmètre d'intervention : 253 communes.
- Acquisitions 2025 : 12 M€ (prévision d'exécution).
- Cessions en 2025 : 10 M€ (prévision d'exécution).

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

18 mai 2010

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2010-503 du 18 mai 2010 portant création de l'Établissement public foncier de la Vendée ;
- Articles L. 321-1 à L. 321-13 et L. 321-29 à L. 321-36-7 du code de l'urbanisme.

### Directeur général

Thomas Welsch

### Président du conseil d'administration

Valentin Josse (jusqu'au 27 novembre 2025) - Leslie Gaillard (à compter du 27 novembre 2025)

### Conseil d'administration (18 membres) :

- 12 représentants des EPCI ;
- 3 représentants des chambres consulaires ;
- 3 représentants de l'État.

### Contrôleur budgétaire

Manuel Vazquez (CBR, DRFiP)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

19 agents

### Âge moyen

39 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 53 %
- Hommes : 47 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 88 %
- Fonctionnaires détachés : 12 %

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

L'EPF de Vendée, comme les autres EPF, travaille étroitement avec les services déconcentrés (DDTM, DDFiP, préfecture, DDETS) de son territoire de compétence, ainsi que [le Cerema](#)

### Partenariats structurants

- On notera le partenariat plus étroit avec la Foncière Metropolys, montée en puissance depuis 2021 conjointement à la prise de participation de l'EPF, pour des opérations ciblées.
- Développement d'un partenariat spécifique avec l'organisme Vendée Foncier Solidaire, pour le développement des opérations de baux réels solidaires (BRS).

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD3 - Bureau de la connaissance et des politiques foncières

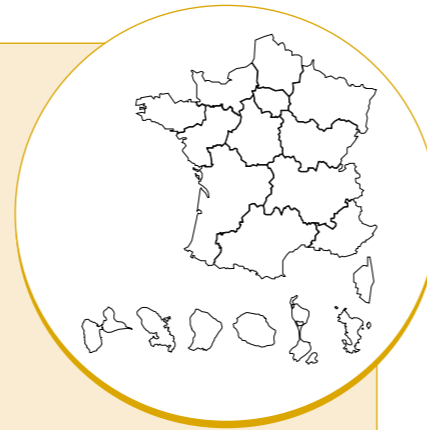
### Opérateur de l'État

Non



# Établissement public de reconstruction et de développement de Mayotte

**EPRD**  
ÉTABLISSEMENT PUBLIC DE  
RECONSTRUCTION ET DE  
DÉVELOPPEMENT DE  
MAYOTTE



## Identité

**Adresse :** boulevard Marcel Henry - Cavani - BP 600 Kaweni - 97600 Mamoudzou  
☎ 0269 63 39 60  
**Site web :** [www.eprdm.fr](http://www.eprdm.fr)

## Activités

### MISSIONS

L'EPRDM possède la triple mission d'établissement public d'aménagement (EPA), d'établissement public foncier (EPF), et de société d'aménagement foncier et d'établissement rural (SAFER). Créé en 2017 sous le nom d'établissement public foncier et d'aménagement de Mayotte (EPFAM) pour répondre au manque urgent de logements et d'équipements sur l'archipel, l'établissement est devenu l'EPRDM en 2025 afin de faciliter la reconstruction de Mayotte suite au cyclone Chido.

### ACTUALITÉS

À la suite du passage du cyclone Chido en décembre 2024 et des considérables destructions qu'il a occasionnées sur l'archipel, la loi du 24 février 2025 d'urgence pour Mayotte a conduit durant l'été 2025 à la transformation de l'EPFAM en EPRDM. L'ordonnance a été publiée le 23 mai, puis le décret le 7 août 2025. L'EPRDM conserve l'intégralité des missions et des équipes de l'EPFAM, à savoir les missions d'EPA, d'EPF, et de SAFER. Ses missions ont cependant été élargies, avec la possibilité de se substituer aux maîtres d'ouvrage défaillants. En matière de gouvernance, cette évolution laisse davantage de place aux collectivités mahoraises, la présidence ne sera notamment plus assurée par un représentant de l'État mais par le président du Conseil départemental.

### PERSPECTIVES

Des travaux ont été menés depuis 2023 afin de créer une opération d'intérêt national (OIN) à Mayotte, avec pour opérateur l'EPFAM, désormais l'EPRDM, afin de traiter les principaux bidonvilles de l'archipel. Cette OIN, grâce aux moyens dédiés qu'y consacre l'État, porte l'ambition de traiter 10 000 logements informels en 25 ans sur les communes de Dembéné, Koungou et Mamoudzou. Le décret en Conseil d'État créant l'OIN de Mayotte est paru le 30 juin 2025, et son premier comité de pilotage s'est réuni le 9 décembre 2025.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 52,2 M€
  - personnel : 6,6 M€
- Produits : 48,7 M€
  - subventions de l'État : 18,6 M€
  - fiscalité affectée : 3,5 M€

### Effectifs

83 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Le plan stratégique de développement 2022-2026 de l'établissement prévoit :

- 5 000 logements ;
- 1 000 logements insalubres résorbés ;
- 150 000 m<sup>2</sup> de foncier économique ;
- 80 ha de foncier agricole pour y installer 100 agriculteurs.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

72 agents

### Âge moyen

37 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 32 %
- Hommes : 68 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 97 %
- Fonctionnaires détachés : 3 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

### Opérateur de l'État

Non

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

15 mars 2017

### Texte(s) de référence

Décret n°2025-786 du 7 août 2025 relatif à l'Établissement public de reconstruction et de développement de Mayotte

### Directeur général

Benoît Gars

### Président du conseil d'administration

Ben Issa Oussen

### Conseil d'administration (14 membres) :

- sept représentants de l'État ;
- sept représentants des collectivités territoriales.

### Contrôleur budgétaire

Christian Dufour (CGEFI)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

La Direction de l'Environnement, de l'Aménagement, du Logement et de la Mer (DEALM) et la préfecture de Mayotte sont les interlocuteurs privilégiés de l'EPRDM. L'État local et l'EPRDM travaillent ensemble à la définition des besoins du territoire auxquels l'établissement doit répondre, la répartition des financements associés aux opérations, et la mise en œuvre opérationnelle de ces dernières.

### Partenariats structurants

Le nouveau programme national de rénovation urbaine (NPNRU) travaille en collaboration avec l'EPRDM dans plusieurs projets de renouvellement urbain à Dzaoudzi, Koungou, Mamoudzou, et Pamandzi.

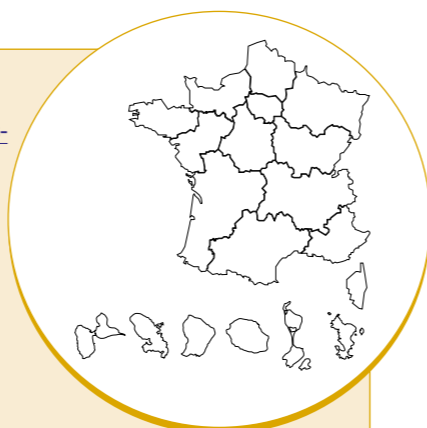


# Fonds national des aides à la pierre

## Identité

**Adresse :** Tour Séquoia - 1 place Carpeaux - 92800 Puteaux

**Site web :** [www.ecologie.gouv.fr/fonds-national-daide-pierre-et-prets-haut-bilan-outils-financement-du-logement-social](http://www.ecologie.gouv.fr/fonds-national-daide-pierre-et-prets-haut-bilan-outils-financement-du-logement-social)



## Activités

### MISSIONS

Le Fonds national des aides à la pierre (FNAP) finance les aides à la pierre et constitue le cadre institutionnel partenarial de discussion, de préparation, d'élaboration et de suivi de la programmation des aides à la pierre pour le logement social.

Sa création répond à la volonté d'associer les bailleurs sociaux et les collectivités territoriales à la gouvernance des aides à la pierre. Elle vise également à assurer un financement pérenne et visible du logement social et à accroître la mutualisation entre les bailleurs sociaux. Doté d'une gouvernance tripartite et collégiale avec l'État, les parlementaires et élus locaux et les représentants des bailleurs sociaux, le FNAP constitue l'outil privilégié du financement du logement social en France et veille à une bonne répartition des aides à la pierre, au plus près des besoins des territoires.

Outre le financement des aides à la pierre (y compris le financement de la réalisation de logements très sociaux), le FNAP peut également financer des activités annexes aux aides à la pierre (actions d'ingénierie ayant pour objectif de promouvoir l'accès au logement des personnes et familles défavorisées) ou encore des actions d'accompagnement visant à moderniser le secteur du logement locatif social. Il peut aussi financer des opérations d'acquisitions-améliorations.

Ses ressources sont majoritairement issues des contributions des bailleurs sociaux et d'Action Logement, lesquelles sont ensuite rattachées sur le [programme de l'État 135 « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »](#) par voie de fonds de concours.

### ACTUALITÉS

En 2024, 85 381 logements locatifs sociaux ont été agréés au titre de l'offre nouvelle en France métropolitaine (hors zones ANRU), répartis en 25 660 prêts locatifs aidés d'intégration (PLAI) ou produits spécifiques hébergement, 27 260 prêts locatifs à usage social (PLUS) et 32 461 prêts locatifs sociaux (PLS). L'année 2024 marque une hausse de la production de logement social par rapport à 2023, exercice lors duquel le nombre d'agréments s'établissait à 82 184 (+4%).

À date, le Extraits du budget initial 2026 n'a toujours pas été adopté, et son examen est prévu lors d'un conseil d'administration qui pourrait se tenir le 19 février. Initialement présenté en CA le 12 décembre 2025, le budget initial a fait l'objet d'un report en séance, au regard de paramètres financiers structurants pour le FNAP (contribution de la CGLLS) faisant l'objet de débats dans le cadre de l'examen du projet de loi de finances pour 2026.

Ces précisions pourront donc être apportées dès l'adoption d'un BI 2026.

## Chiffres

### Compte financier 2024 (chiffres 2026 non communiqués)

- Dépenses (CP) : 288 M€
- Recettes : 287,8 M€
  - recettes propres : 151,3 M€
  - fiscalité affectée : 75 M€

### Effectifs

Le FNAP n'a pas d'effectifs en propre, les services de la DHUP étant chargé du secrétariat administratif et financier de l'opérateur.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

1<sup>er</sup> juillet 2016

### Texte(s) de référence

Articles L. 435-1 et R. 435-1 à R. 435-9 du code de la construction et de l'habitation

### Président du conseil d'administration

Mickaël Chevalier

### Conseil d'administration (15 membres) :

- 5 représentants de l'État ;
- 5 représentants d'organismes intervenant dans le domaine du logement social ;
- 5 représentants du Parlement et des collectivités territoriales et de leurs groupements.

### Contrôleur budgétaire

Olivier Renucci (DCB)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés du logement, de l'économie et du budget

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/FE2 - Bureau du budget du logement et de l'aménagement

### Opérateur de l'État

Oui (programme 135 : « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat »)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Le FNAP verse ses crédits à l'État sur des fonds de concours du programme 135 : « Urbanisme, territoires et amélioration de l'habitat ». Une fois rattachés sur ces fonds de concours, ces crédits sont délégués aux DREAL, qui les délèguent à leur tour aux DDT, et les DDT à leurs délégataires le cas échéant. Les crédits sont finalement engagés à ce niveau.

En effet, la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales permet à l'État, par son article 61, de déléguer aux EPCI (métropoles, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes compétentes en matière d'habitat) et aux départements la gestion des aides à la pierre.



# Grand Paris Aménagement



## Identité

Adresse : 11 rue de Cambrai - CS 10052 - 75945 Paris cedex 19

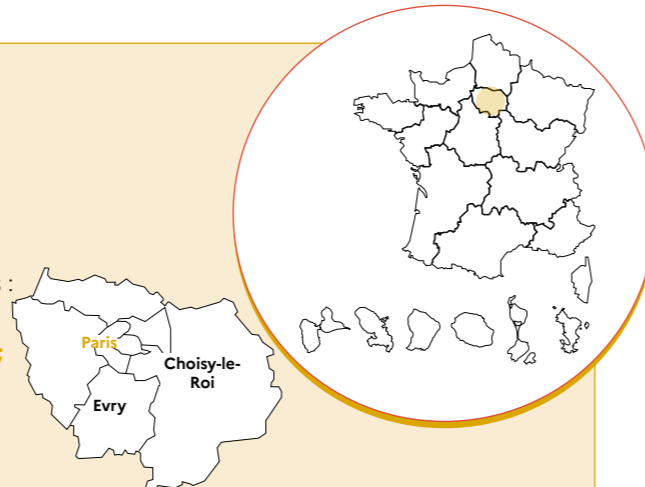
☎ 01 40 04 66 00

Site web : [www.grandparisamenagement.fr](http://www.grandparisamenagement.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

Grand Paris Aménagement comprend cinq directions territoriales :

- direction du territoire Grand Paris Est (Paris) ;
- direction du territoire Grand Paris Seine Amont (Choisy-le-Roi) ;
- direction du territoire Grand Paris Ouest (Paris) ;
- direction du territoire Grand Paris Nord (Paris) ;
- direction du territoire Grand Paris Sud (Evry).



## Activités

### MISSIONS

Grand Paris Aménagement (GPA) est un établissement public foncier et d'aménagement compétent sur toute l'Île-de-France, et à l'échelle nationale pour certaines missions. Doté de domaines d'expertise diversifiés, GPA est un acteur majeur de l'aménagement francilien, et un établissement de référence de la construction du Grand Paris. Il est doté de filiales, territorialisées ou thématiques, et est fédéré à l'EPA Orly Rungis Seine-Amont. Avec ses filiales, l'établissement se structure en groupement d'aménageurs publics pour lequel il mobilise ses équipes et compétences.

En tant qu'aménageur, GPA conduit de multiples opérations en compte propre ou en concession, qui contribuent au renouvellement urbain, au développement de l'Île-de-France, et à son rééquilibrage territorial. GPA gère des fonciers de l'État, des collectivités territoriales ou d'organismes publics. Il intervient également en mandat et en missions de conseil et d'expertise pour le compte de l'État ou des collectivités.

### ACTUALITÉS

En 2025, GPA a poursuivi le déploiement d'une offre de services diversifiée et la structuration de ses filiales et partenariats, avec en particulier la création des SPLAIN (sociétés publiques locales d'aménagement d'intérêt national) Métropolitaine et Charras-Courbevoie, auxquelles GPA apporte les moyens de fonctionnement.

Les prises d'initiative de nouvelles opérations et les conventions de coopération associées témoignent en 2025 d'un engagement particulier dans les politiques de requalification des zones d'activités économiques et de lutte contre l'habitat indigne. Des opérations plus classiques, mais complexes, ont par ailleurs connu des avancées majeures, et le développement de l'activité de co-promotion se poursuit.

### PERSPECTIVES

Dans un contexte de crise immobilière, la mise en œuvre du plan d'actions de l'établissement décidé en 2024 pour soutenir la production de logements devrait porter ses fruits.

L'activité spécifique liée aux problématiques actuelles ou émergentes se poursuivra : habitat privé dégradé, revitalisation de centre-ville, mutation et requalification des tissus économique et des secteurs pavillonnaires.

Au 1<sup>er</sup> janvier 2026, la SOLIDEO (société de livraison des ouvrages olympiques) sera fédérée à GPA, comme l'est l'EPA Orly Rungis Seine-Amont. La SOLIDEO s'appuiera, pour l'exercice de ses missions, sur les moyens humains et techniques de GPA dont les équipes auront ainsi la charge de clore l'héritage des [jeux Olympiques et Paralympiques de Paris 2024](#).

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 178,1 M€
  - personnel : 28 M€
- Produits : 172,6 M€

### Effectifs

295 ETPT, hors plafond, incluant les alternants.

Cet effectif est dédié à l'activité de GPA et des différentes entités du groupement et en particulier les deux établissements fédérés ([Orly-Rungis-Seine Amont](#) et [Société de livraison des ouvrages olympiques](#)) et les quatre SPLA-IN, filiales territorialisées de GPA.

### Chiffres-clés d'activité

- 21 700 logements ayant fait l'objet d'un acte de vente ces 12 dernières années, auxquels on peut ajouter 800 logements de la SPLA-IN Grand Paris Sud depuis 5 ans.
- 390 ha d'activités économiques et équipements publics ayant fait l'objet d'un acte de vente depuis 12 ans, et près de 27 ha pour la SPLA-IN Grand Paris Sud depuis 5 ans.
- 7 filiales sous forme de SCCV (société civile de construction vente) pour porter l'activité de co-promotion en 2025-2026.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

292 agents

### Âge moyen

41 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 62 %
- Hommes : 38 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires détachés : 1,5 %
- Contractuels de droit privé : 98,5 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'urbanisme

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/AD2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

En application de l'article L. 321-32 du code de l'urbanisme, l'État et Grand Paris Aménagement ont signé le 23 mars 2023 un contrat d'objectifs portant sur la période 2022-2026.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

- 1962 (AFTRP : agence foncière et technique de la région parisienne)
- Transformation en « Grand Paris Aménagement » : 31 juillet 2015

### Texte(s) de référence

- Décret n° 2016-1915 du 27 décembre 2016 portant dissolution de l'Établissement public d'aménagement de la Plaine de France et transfert de ses droits et obligations à l'Établissement public Grand Paris Aménagement
- Décret n° 20147-777 du 5 mai 2017 relatif à l'établissement public Grand Paris Aménagement

### Directeur général

Arnaud Cursente

### Président du conseil d'administration

Jean-Philippe Dugoin-Clément

**Conseil d'administration** (20 membres à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026) :

- 10 représentants de l'État ;
- 8 représentants des collectivités territoriales et leurs groupements ;
- les présidents des conseils d'administration de l'EPA ORSA et de la SOLIDEO.

### Contrôleur budgétaire

Alexandra Blanc-Jeanjean

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

DRIEAT, DRIHL, et leurs unités départementales, DDT de grande couronne : accompagnement des projets, instruction des procédures, association à des démarches et réflexions transversales.

### Partenariats structurants

Les premiers partenaires de GPA sont les collectivités territoriales et leurs groupements.

De nombreux autres partenariats ont été initiés ou renforcés dernièrement, tels que :

- la [Société des Grands Projets](#), pour le développement du partenariat sur les quartiers de gare du [Grand Paris Express](#) ;
- la [Banque des territoires](#), avec laquelle GPA a créé une filiale « Terra Eco » pour le portage de long terme de fonciers économiques ;
- les acteurs de la construction hors site, réunis dans une association créée en 2023 et dans laquelle GPA prend une part active ;
- [Action Logement](#), [l'AORIF](#) et les bailleurs sociaux (I3F, CDC Habitat, Batigère, RATP Habitat, Polylogis), pour promouvoir la qualité du logement dans les opérations d'aménagement.

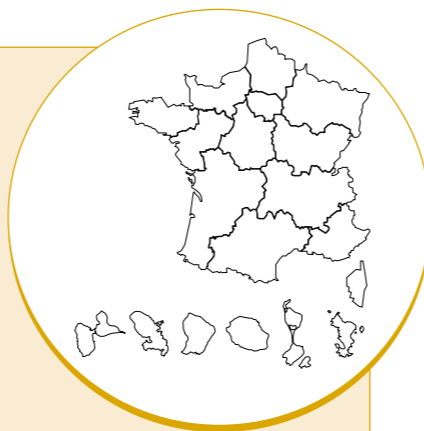


# Société de livraison des ouvrages olympiques



## Identité

Adresse : 18 rue de Londres 75009 Paris ✉ [contact@ouvrages-olympiques.fr](mailto:contact@ouvrages-olympiques.fr)  
Site web : [www.ouvrages-olympiques.fr](http://www.ouvrages-olympiques.fr)



## Activités

### MISSIONS

La SOLIDEO avait pour première mission de veiller à la réalisation des ouvrages et opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation des [Jeux olympiques et paralympiques de Paris 2024](#). Elle a maintenant pour mission de veiller à leur reconversion pour concrétiser l'héritage des jeux.

La SOLIDEO coordonne les maîtres d'ouvrage responsables des opérations et conclut avec eux des conventions portant sur les programmes, le financement et le calendrier, dont elle vérifie le respect. Elle assure en propre la maîtrise d'ouvrage de certaines opérations ; elle a alors les compétences d'un établissement public d'aménagement. Elle participe au financement des opérations, en centralisant dans son budget les financements de l'État et des collectivités territoriales.

### ACTUALITÉS

En 2024, la SOLIDEO a livré avec succès au comité d'organisation Paris 2024 tous les ouvrages pérennes dont elle avait la responsabilité, en tant que maître d'ouvrage ou au titre de la supervision des réalisations des autres maîtres d'ouvrage.

Depuis la fin des Jeux, elle a axé son activité sur l'héritage, avec l'adaptation ou la transformation d'ouvrages conçus pour être mis au service des territoires, en particulier en Seine-Saint-Denis : équipements sportifs, infrastructures, village des athlètes et village des médias constituant des quartiers mixtes avec logements, activités économiques, équipements publics...

En 2025, elle a aussi formalisé un héritage immatériel né de son expérience singulière, qu'elle a porté auprès des partenaires et acteurs intéressés (séminaires, rapports, méthodologies...).

Enfin, elle a adapté progressivement son organisation à l'évolution de son activité, accompagnant la décroissance de ses effectifs.

### PERSPECTIVES

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, et pour une durée estimée à trois ans, la SOLIDEO connaît une phase d'adossement aux moyens humains et techniques de [Grand Paris Aménagement \(GPA\)](#). Au cours de cette phase, la SOLIDEO reste doté d'une personnalité juridique, d'une gouvernance, d'un budget, d'une feuille de route pour la clôture de l'héritage des Jeux, mais elle est dépourvue de moyens propres et s'appuie, pour l'exercice de ses missions, sur les moyens de GPA. Ce sont donc les équipes de GPA qui auront dorénavant, et pour les trois ans à venir, la charge de clore l'héritage des jeux. De plus, 2026 verra une adaptation des instances de gouvernance de la SOLIDEO pour les adapter à l'avancement de la phase d'héritage et au paysage des acteurs en charge de son achèvement.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 63,3 M€
- Produits : 51,5 M€

Le budget fonctionnement intègre la rémunération des moyens de Grand Paris Aménagement mobilisés à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026 dans le cadre d'une convention de mutualisation entre les deux établissements.

### Effectifs

La SOLIDEO sera dépourvue d'effectifs actifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, ses missions étant mises en oeuvre par les effectifs de Grand Paris Aménagement

### Chiffres-clés d'activité

- 70 ouvrages ou opérations d'aménagement, sous la responsabilité de 30 de maîtres d'ouvrage et sous la supervision de la SOLIDEO.
- 24 de ces ouvrages font l'objet de travaux d'adaptation en phase héritage, dont le village des athlètes et le village des médias, représentant 234 000 m<sup>2</sup> de logements, 110 000 m<sup>2</sup> de bureaux, 35 700 m<sup>2</sup> d'équipements publics, 23 300 m<sup>2</sup> d'activités et commerces.
- Un budget de 1,6 Md€ à fin 2025, centralisant les contributions publiques, dont 1,07 Md€ de l'État (programme 350 - ministère des sports) et 525 M€ des collectivités territoriales.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026, les missions seront mises en oeuvre par les effectifs de [Grand Paris Aménagement](#). Voir données de cet établissement.

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés des sports, de l'urbanisme et du budget

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP - Sous-direction aménagement durable- Bureau des grandes opérations d'urbanisme (AD2)

### Opérateur de l'État

Oui (programme 350 « Jeux olympiques et paralympiques 2024 »)

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

27 décembre 2017

### Texte(s) de référence

- Article 53 de la loi n° 2017-257 du 28 février 2017 « statuts de Paris et aménagement métropolitain »
- Décret n° 2017-1764 du 27 décembre 2017 relatif à l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques

### Directeur général

Yann Krysinsky

### Président du conseil d'administration

Emmanuel Grégoire, maire de Paris

### Conseil d'administration (42 membres) :

- 11 représentants de l'État ;
- 7 représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- 2 personnalités qualifiées désignées par le Premier ministre, sur proposition du délégué interministériel aux Jeux Olympiques et Paralympiques ;
- 2 représentants du personnel.

### Contrôleur budgétaire

Isabelle Deleu

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- DRIEAT : siège et unités départementales, en particulier celle de Seine-Saint-Denis.
- DIRIF pour les réalisations liées aux ouvrages olympiques relevant de sa compétence.
- DDT d'Île-de-France.

Ces services ont été mobilisés pour la préparation des Jeux, et également en phase d'héritage.

### Partenariats structurants

- Les maîtres d'ouvrage publics et privés en charge de la réalisation des ouvrages ou opérations, avec lesquels la SOLIDEO a signé des conventions d'objectifs portant sur la programmation, les financements, les délais, l'ambition...
- Les financeurs publics, avec lesquels la SOLIDEO a contractualisé afin de recevoir et utiliser leurs contributions.
- Les propriétaires et gestionnaires finaux des ouvrages et équipements, qui leur sont remis au fur et à mesure de leur achèvement par la SOLIDEO, au premier rang desquels les collectivités territoriales.



# Société de livraison des ouvrages olympiques Alpes 2030



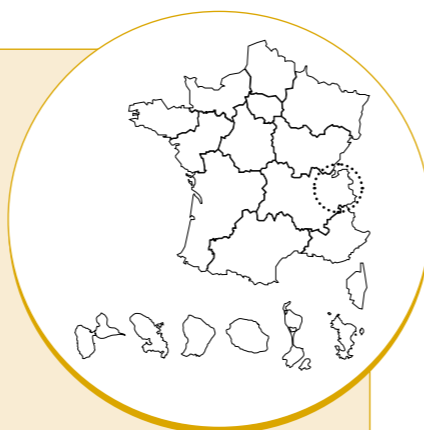
## Identité

**Adresse :** 83 boulevard de Dunkerque - 13002 Marseille ✉ [contact@solideo2030.fr](mailto:contact@solideo2030.fr)  
**Site web :** [www.solideo-2030.com](http://www.solideo-2030.com)

### Implantations régionales ou territoriales :

Outre le siège de l'établissement situé à Marseille, des équipes seront installées au plus près des lieux de compétitions et des opérations :

- une antenne à **Nice** ;
- une antenne à **Briançon** ;
- une antenne dans **les Alpes du Nord**.



## Activités

### MISSIONS

La SOLIDEO Alpes 2030 a pour mission de veiller à la livraison des ouvrages et à la réalisation des opérations d'aménagement nécessaires à l'organisation des **Jeux Olympiques et Paralympiques d'Hiver des Alpes Françaises 2030**, et à leur reconversion à l'issue des jeux.

Dans ce cadre, la SOLIDEO Alpes 2030 assure la maîtrise d'ouvrages de certaines opérations d'aménagement et de construction, et coordonne l'action de l'ensemble des maîtres d'ouvrage responsables d'opérations nécessaires à l'organisation des JOP 2030. Dans le cadre de sa mission de supervision, elle conclut avec chaque maître d'ouvrage une convention d'objectifs portant sur la programmation, le financement et le calendrier de l'ouvrage ou de l'opération. En cas de défaillance, elle est compétente pour se substituer au maître d'ouvrage.

De plus, elle participe au financement des opérations et reçoit, pour ce faire, les contributions financières de l'État et des collectivités territoriales.

Enfin, la SOLIDEO Alpes 2030 veille à l'exemplarité environnementale des opérations et constructions réalisées en définissant une stratégie environnementale comprenant des objectifs opposables aux différents projets.

### ACTUALITÉS

La SOLIDEO Alpes 2030 a été créée en février 2025 et un directeur général exécutif nommé dès mars.

Sa première année d'activités a été marquée par une activité forte en corrélation avec un calendrier olympique contraint :

- la comitologie de l'établissement et les processus internes se sont structurés ;

- le conseil d'administration de l'établissement a adopté de premières conventions de transfert de maîtrise d'ouvrage et d'études, et de premières consultations d'opérateurs ont été lancées sur les villages olympiques ;
- un travail approfondi a été mené pour définir un schéma prévisionnel des ouvrages et une ébauche de maquette financière ;
- une stratégie environnementale a été adoptée.

### PERSPECTIVES

L'année 2026 devra permettre l'adoption d'une maquette financière fixant la liste des ouvrages et opérations d'aménagement nécessaires aux JOP 2030, ainsi que, pour chaque ouvrage les montants de financements alloués par l'État et les collectivités territoriales.

Des conventions d'objectifs et de financement seront signées avec chaque maître d'ouvrage.

Des recrutements auront lieu afin d'assurer la montée en puissance de l'établissement. De même, l'activité pré-opérationnelle continuera de se développer notamment pour les opérations dont la SOLIDEO Alpes 2030 est maître d'ouvrage.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Charges : 44,9 M€
  - personnel : 6,5 M€
- Produits : 45,5 M€
  - subventions de l'État : 22 M€
  - autres subventions : 23,5 M€

### Effectifs

61,92 ETPT sous plafond

### Chiffres-clés d'activité

Le schéma prévisionnel des ouvrages comprend 43 ouvrages.

4 villages olympiques seront réalisés dont 3 sous le pilotage direct de la SOLIDEO Alpes 2030 (Nice, Briançon, Saint-Jean-de-Sixt).

880 M€ de financements publics dont 800 M€ dédiés à la réalisation des différents ouvrages et 80 M€ réservés aux compléments de programme et au fonds d'innovation.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

41 agents

## Tutelle

### Ministre de tutelle

La SOLIDEO Alpes 2030 est placée sous la tutelle conjointe des ministères chargés des sports, de l'urbanisme et du budget

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGALN/DHUP/A2 - Bureau des aménagements d'intérêt national

### Opérateur de l'État

Oui (Programme 385 - Jeux olympiques et paralympiques d'hiver 2030 - Mission : Sports, jeunesse et vie associative)

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

En 2025

### Texte(s) de référence

Décret n° 2025-119 du 10 février 2025 portant création de l'établissement public Société de livraison des ouvrages olympiques Alpes 2030

### Directeur général

Damien Robert

### Présidente du conseil d'administration

Renaud Muselier

### Conseil d'administration (42 membres) :

- 21 représentants de l'État ;
- 12 représentants des collectivités territoriales et de leurs établissements publics ;
- 3 représentants du mouvement Olympique et Paralympique ;
- 2 représentants élus par le personnel ;
- 5 personnalités qualifiées désignées par le Premier ministre ;
- 2 personnalités qualifiées désignées, l'une, par le conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur, l'autre par le conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes.

### Contrôleur budgétaire

Isabelle Deleu

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

DREAL PACA et AURA, et DDTs de ces deux régions pour les projets implantés dans leurs territoires respectifs et pour les enjeux environnementaux relatifs à ces ouvrages.

### Partenariats structurants

- Le COJO 2030 qui organisera la partie événementielle des JOP 2030.
- Les maîtres d'ouvrages publics et privés en charge de la réalisation des ouvrages ou opérations nécessaires à l'organisation des JOP 2030 avec lesquels la SOLIDEO Alpes 2030 passe des conventions d'objectifs portant sur la programmation, les financements, les délais, les objectifs environnementaux...
- Les financeurs publics avec lesquels la SOLIDEO Alpes 2030 conclut des conventions de financements pour recevoir et utiliser leurs contributions.



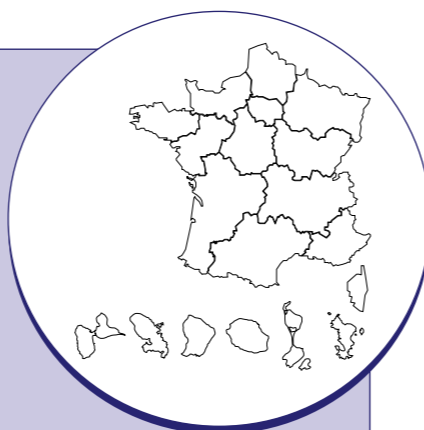
# Direction générale des affaires maritimes, de la pêche et de l'aquaculture/DGAMPA



- École nationale supérieure maritime - ENSM
- Établissement national des invalides de la marine - ENIM
- Institut national du nautisme - I2N



# École nationale supérieure maritime



## Identité

**Adresse :** 10 quai Frissard 76600 Le Havre ☎ 09 70 00 03 80

**Site web :** [www.supmaritime.fr](http://www.supmaritime.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- **Le Havre** : siège, direction générale, formations initiale et professionnelle ;
- **Marseille** : formations initiale et professionnelle ;
- **Nantes** : formations initiale et professionnelle ;
- **Saint-Malo** : formation initiale et formation professionnelle, centre de formation dédié à l'entraînement à la survie et au sauvetage en mer (CESAME), centre de formation continue [formation professionnelle de courte durée (CEMAFOR)]

## Activités

### MISSIONS

L'école nationale supérieure maritime (ENSM) a pour mission principale de dispenser des formations supérieures scientifiques, techniques et générales, en formation initiale pour les officiers de la marine marchande (ingénieurs), les ingénieurs en génie maritime et pour les officiers monovalents, pont et machine. L'ENSM a également comme mission la formation continue de stagiaires et la recherche.

Elle délivre les titres et diplômes nationaux pour lesquels elle a été accréditée par le ministre chargé de l'enseignement supérieur, seule ou conjointement avec d'autres établissements d'enseignement supérieur. Elle peut également délivrer des diplômes qui lui sont propres ou en partenariat avec d'autres établissements.

### ACTUALITÉS

L'année 2025 prévoyait dans le cadre du Contrat d'objectifs et de performance (COP) une implication forte de l'établissement en ce qui concerne la recherche et l'international. L'adhésion à l'association internationale des universités maritimes, le développement des échanges avec les partenaires étrangers et l'intensification de la politique de la recherche ont permis d'être au rendez-vous. L'ENSM devait également poursuivre dans la lignée de 2024 sur les questions de la communication, de la vie de l'établissement et de la pédagogie, maintenant la montée en puissance de l'établissement avec la croissance de ses élèves dans le cadre du Fontenoy du maritime. La montée en charge est cohérente avec près de 1 400 élèves en formation initiale et professionnelle et une évolution de l'organisation pédagogique de l'établissement qui commence à porter ses fruits. L'intégration territoriale a été permise de manière très concrète avec l'implantation de deux premières années de la monovalence pont au lycée maritime de Bastia.

### PERSPECTIVES

Le besoin de se projeter est essentiel, au-delà du COP. C'est la raison pour laquelle un exercice à plus long terme a été entamé et présenté au conseil d'administration (CA) en novembre 2025, [Hydro 2040](#). Des nouvelles étapes sont proposées pour intensifier le COP et de nouvelles directions à l'horizon 2030, avant d'envisager l'ENSM de 2040.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 33,4 M€
  - personnel : 21,3 M€
  - investissement : 4,6 M€
- Recettes : 26,7 M€
  - SCSP : 21,8 M€
  - recettes propres : 4,3 M€

### Effectif

- 239 ETPT sous plafond
- 13 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- 1 400 élèves en 2025.
- 4 sites.
- 3 100 stagiaires en formation continue.
- 30 conférences à destination des élèves.
- Plus de 2 000 visiteurs dans le cadre de nos événements (Journées portes ouvertes, journées du patrimoine, conférences, Transat Café l'Or, etc.).

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

247 agents

### Âge moyen

48 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 37 %
- Hommes : 63 %

### Statut du personnel

- Contractuels : 53 %
- Titulaires civils : 38 %
- Titulaires militaires : 9 %

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

L'ENSM est membre du RST lui permettant ainsi d'échanger avec les autres membres autour de problématiques communes (en matière de recherche) ou de projets portés par l'État. Collaborations en cours des réunions des dirigeants des RST et des représentants des RST

### Partenariats structurants

Partenariats académiques :

- École Centrale de Nantes (collaborations recherche et formation) ;
- Université de Nantes (collaborations recherche et formation) ;
- Université de Caen (collaboration recherche).

Partenaires industriels :

- Armateurs de France (formation des officiers navigants) ;
- Naval Group (recherche et commandes) ;
- Grand Port maritime du Havre (recherche).

## Organisation

### Forme juridique :

Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel de type « Grand établissement »

### Date de création

28 septembre 2010

### Texte(s) de référence

Décret n° 2010-1129 du 28 septembre 2010 portant création de l'École nationale supérieure maritime

### Directeur général

François Lambert

### Président du conseil d'administration

Frédéric Moncany de Saint-Aignan

### Conseil d'administration (28 membres) :

- 1° Cinq membres représentant l'État :
  - a) Le secrétaire général du ministère chargé de la mer ou son représentant ;
  - b) Le directeur des affaires maritimes ou son représentant ;
  - c) Un directeur interrégional de la mer nommé par le ministre chargé de la mer, ou son représentant ;
  - d) Le chef d'état-major de la marine nationale ou son représentant ;
  - e) Le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle ou son représentant ;
- 2° Quinze personnalités extérieures :
  - a) Six personnalités qualifiées, dont une au moins issue de l'enseignement supérieur, reconnues pour leur compétence dans les domaines mentionnés à l'article 4, désignées par le ministre chargé de la mer ;
  - b) Huit membres représentant les employeurs du secteur de l'économie maritime désignés par le ministre chargé de la mer, dont six représentants des armateurs ;
  - c) Un membre désigné par les associations d'anciens élèves ;
- 3° Huit membres élus représentant les personnels et les élèves, dont quatre représentant les personnels exerçant des fonctions d'enseignement ou de recherche au sein de l'école, deux représentant les personnels n'exerçant pas de fonctions d'enseignement ou de recherche et deux représentant les élèves.

### Contrôleur budgétaire

Nomination en cours

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de la mer

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGAMPA/GM - Sous-direction des gens de mer et l'enseignement maritime

### Opérateur de l'État

Oui (Programme 205 « affaires maritimes »)

### Contrat d'objectifs

Le Contrat d'objectifs et de performance (COP) entre l'État et l'ENSM a été signée le 19 décembre 2023 pour la période 2023-2027.



# Établissement national des invalides de la marine



## Identité

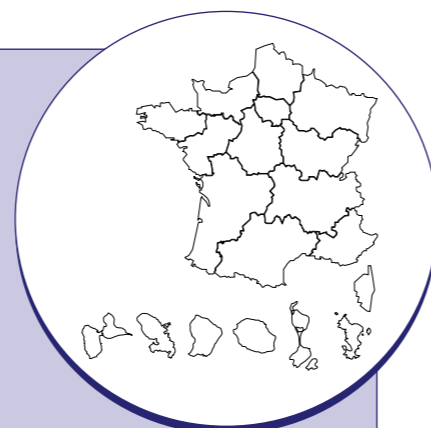
**Adresse :** 4 avenue Éric Tabarly - CS 30007 - 17183 Périgny cedex

☎ 0809 54 00 64 ✉ [retraite@enim.eu](mailto:retraite@enim.eu)

**Site web :** [www.enim.eu](http://www.enim.eu)

### Implantations régionales ou territoriales :

- Site de production de **Saint-Malo** ;
- Site de production de **Lorient** ;
- Site de production de **Paimpol** ;
- Site de production de **Marseille** ;
- Site de **Paris**.



## Activités

### MISSIONS

L'Enim concourt à la définition de la politique de prévention des accidents du travail et des maladies professionnelles des marins. Il propose des mesures de prévention des risques professionnels.

### ACTUALITÉS

- Poursuite de la dématérialisation des échanges avec les assurés ;
- Signature d'un partenariat avec la caisse générale de sécurité sociale de Martinique pour l'accueil des ressortissants Enim ;
- Renforcement de la présence de l'Enim sur les salons professionnels maritimes permettant de renforcer la visibilité de son action ;
- Modernisation de l'espace personnel employeur avec notamment le déploiement d'un simulateur de classement catégoriel ;
- Achèvement des travaux de réorganisation interne qui ont notamment permis de simplifier et raccourcir les chaînes hiérarchiques.

### PERSPECTIVES

2026 sera la dernière année de l'actuelle convention d'objectif et de gestion (COG). Les travaux préparatoires ont débuté et se poursuivront pour que la 4<sup>e</sup> COG soit adoptée à la fin 2026.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 1 520 M€
  - personnel : 18 M€
- Recettes : 1 516 M€
  - SCSP : 11 M€
  - recettes propres : 177 M€

### Effectifs

- 291 ETPT sous plafond
- 7 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- 38 351 marins actifs sur l'ensemble de l'année 2024
- 102 001 retraités
- 87 894 affiliés maladie
- 8 004 déclarants (employeurs et marins non-salariés)
- 1 537 M€ de prestations sociales versées (santé/retraite/actions sanitaire et sociale)
- 295,2 M € de cotisations

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

302 agents

### Âge moyen

49 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 69 %
- Hommes : 31 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 56,62 %
- Contractuels : 40,4 %
- Agents mis à disposition : 1,32 %
- Médecins vacataires : 0,66 %
- Apprentis : 0,99 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés de la mer, de la sécurité sociale et du budget

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

- Tutelle métier : DGAMPA/SFM/SGDM/SSGM - Service de santé et des gens de mer
- Tutelle financière : DGAMPA/MBCP/BCP1 - Bureau pilotage et ressources budgétaires

### Opérateur de l'État

Oui (programme 197 : « Régime de retraite et de sécurité sociale des marins »)

## Organisation

### Forme juridique :

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

1953

### Texte(s) de référence

Décret n° 2010-1009 du 30 août 2010 relatif à l'organisation administrative et financière de l'ENIM

### Directeur général

Laurent Gallet

### Présidente du conseil d'administration

Mathilde Lignot-Leloup

### Conseil d'administration (21 membres avec voix délibérative) :

- La présidente et la vice-présidente du CA ;
- 6 représentants des assurés sociaux en activité ;
- 6 représentants des employeurs ;
- 3 représentants des pensionnés du régime de sécurité sociale des marins ;
- 3 présidents (du conseil supérieur de la marine marchande ; du comité national des pêches maritimes et des élevages marins ; du comité national de la conchyliculture) ;
- 1 représentant des activités du nautisme et de la plaisance.

### Commissaires du Gouvernement

Trois commissaires du Gouvernement représentant les ministres chargés de la mer, de la sécurité sociale et du budget

### Contrôleur budgétaire

Sophie Morin (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

- Mise en œuvre de la convention du 29 septembre 2022 entre le secrétaire d'État chargé de la mer et l'Enim, relative à la coopération entre l'Enim et les services centraux et déconcentrés de l'État chargés de la mer.
- Service de santé des gens de mer : dans le cadre du projet de branche AT/MP pour les affiliés au régime spécial de sécurité sociale des marins, et notamment le projet de convention Enim-DGAMPA-Service social maritime pour la prévention de la désinsertion professionnelle.
- Partenariat avec l'Institut Maritime de Prévention.

### Partenariats structurants

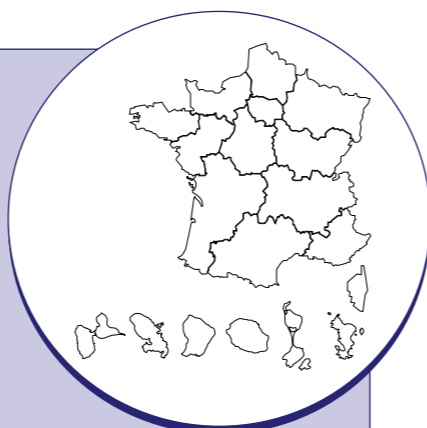
Convention de partenariat signé en 2025 avec la caisse générale de sécurité sociale de Martinique permettant un accueil de niveau 1 des marins.



# Institut national du nautisme **i2N** | INSTITUT NATIONAL DU NAUTISME

## Identité

**Adresse :** Beg Rohu 56510 Saint-Pierre-Quiberon  
☎ 02 97 30 30 30 ✉ [contactenvsn.sports.gouv.fr](mailto:contactenvsn.sports.gouv.fr)  
**Site web :** [www.envsn.sports.gouv.fr](http://www.envsn.sports.gouv.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'Institut national du nautisme a officiellement remplacé au 1<sup>er</sup> janvier 2026 l'École nationale de voile et des sports nautiques (ENVSN), fondée en 1970.

Sur le socle des missions qu'exerçaient l'ENVSN, le nouvel institut voit son périmètre d'intervention considérablement élargi pour répondre aux défis contemporains :

▪ **Formation et professionnalisation :** l'I2N contribue à la formation des professionnels des activités nautiques et subaquatiques, en lien avec les écoles supérieures maritimes, et participera à l'évolution des certifications du secteur.

▪ **Expertise et conseil :** l'institut apporte son expertise aux services de l'État et aux collectivités territoriales sur trois domaines clés :

- la sécurité des activités en mer et en eaux intérieures, notamment via la mission nationale d'observation de la sécurité des activités nautiques ;
- la préservation de l'environnement marin et la transition écologique du secteur ;
- la gestion des usages du domaine public maritime.

▪ **Sport de haut niveau :** l'I2N continue d'accompagner les disciplines nautiques et subaquatiques de haut niveau, en partenariat avec les fédérations sportives délégataires.

▪ **Développement du nautisme :** en tant qu'opérateur public national de référence, l'institut contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques publiques du secteur nautique.

### ACTUALITÉS

▪ Accueil ou organisation d'événements conséquents en 2026 à l'image du [championnat du monde des séries olympiques](#) 49er, 49er FX et nacra 17.

▪ Projets SI structurants : météorologie, sécurité des zones de pratique, formation en ligne inclusive, [plate-forme base nautique d'avenir](#).

▪ Réforme des formations professionnelles par blocs de compétences.

▪ Stratégie RSE ambitieuse.

▪ Un projet [Life biodiv](#).

▪ Un gros programme de travaux des bâtiments et de mise en valeur du parc pour augmenter l'attractivité du site.

▪ Une participation à la formation à la propulsion vélique des marins de commerce.

### PERSPECTIVES

▪ Constitution et mise en place des nouvelles instances de gouvernance de l'institut.

▪ Opérateur et interlocuteur clé de la feuille de route nautisme et plaisance.

▪ Élargissement du public-cible : eaux intérieures, fédérations sportives qui n'avaient pas pour habitude de solliciter l'établissement.

▪ Approfondissement des missions d'observatoire des pratiques et des filières professionnelles qui s'accompagne nécessairement d'une trajectoire RH.

▪ Augmentation des capacités d'accueil du site (séminaire, salle Multiplex).

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 7,7 M€
  - personnel : 3,8 M€
- Recettes : 6,2 M€
  - SCSP : 3,6 M€
  - recettes propres : 2 M€

### Effectif

- 49,84 ETPT sous plafond
- 3,65 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Une montée en compétence et une diplomation de 200 stagiaires en formations longues et universitaires en 2024.
- Plus de 50 sessions de formations continues courtes.
- Une note globale de satisfaction des usagers (accueil, restauration et hébergement) de 9 sur 10.
- Un nombre de journée-stagiaires haut niveau de la FFVoile en hausse en 2024 (1 602 contre 711 en 2023).
- Un travail interministériel très développé : Ministère chargé de la Mer, Sécurité Civile, Santé, Ministère des Armées, opérateurs de l'État.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

51 agents

### Âge moyen

49 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 39 %
- Hommes : 61 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires et détachés : 59 %
- Contractuels de droit public : 41 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés des sports et de la mer (tutelle conjointe)

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGAMPA/SEML/Bureau plaisance, économie, encadrement et écologie

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

COP 2024-2027

## Organisation

### Forme juridique :

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

1<sup>er</sup> janvier 2026

### Texte(s) de référence

Décret n° 2025-1054 du 3 novembre 2025 relatif à l'institut national du nautisme

Articles D. 211-36 à D. 211-52-1 et articles A. 211-39 à A. 211-49-1 du code du sport

### Directeur général

Alex Cornu

### Président du conseil d'administration

Philippe Fourrier

### Conseil d'administration (21 membres) :

- 8 représentants de l'État,
- 3 personnalités qualifiées, dont deux qualifiées dans la filière du nautisme,
- 2 représentants du mouvement sportif,
- Le directeur général de l'agence nationale du sport ou son représentant,
- Le président de la confédération du nautisme et de la plaisance ou son représentant,
- 2 représentants des collectivités territoriales,
- 3 représentants du personnel,
- 1 représentant des stagiaires en formation.

### Contrôleur budgétaire

Nomination en cours

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

L'institut travaille en lien avec les délégations régionales académiques à la jeunesse, à l'engagement et aux sports et les services départementaux jeunesse, engagement et sports.

DIRM : appels à projet de type FIM puis fonds verts, formation professionnelle. Relations avec les CROSS (SNOSAN, NAVISURE) et avec les phares et balises (WIND).

DDTM : formation professionnelle, réglementation.

### Partenariats structurants

▪ **École nationale supérieure de la marine (ENSM) :** commande formation propulsion vélique.

▪ **OFB :** coopération public-public depuis 2009. Les parties s'engagent à analyser et proposer des solutions concrètes permettant une pratique des sports de nature compatible avec les objectifs portés par les politiques publiques environnementales portant sur les milieux marins et terrestres

▪ Accord de consortium du LifeBiodiv France sport et biodiversité. Bénéficiaire.

▪ Santé Publique France dans le cadre du suivi des noyades.

▪ Région Bretagne et région AURA: conventions cadres sur la formation.

▪ **CEREMA :** objectif premier semestre 2026



# Direction générale des collectivités locales/DGCL



- Agence nationale de la cohésion des territoires - ANCT
- Agence nationale pour la rénovation urbaine - ANRU
- Business France
- Établissement pour l'insertion dans l'emploi - EPIDE



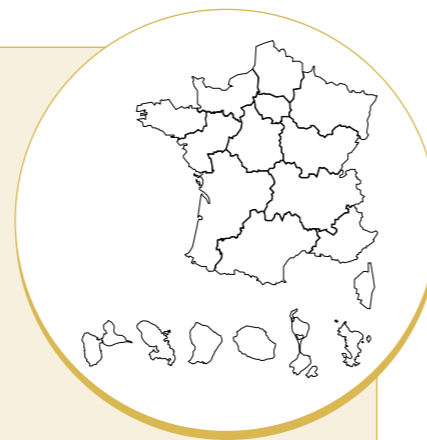
# Agence nationale de la cohésion des territoires



## Identité

**Adresse :** 20 avenue de Ségur - TSA 10717 - 75334 Paris cedex 07 ☎ 01 85 58 60 00

**Site web :** [www.anct.gouv.fr](http://www.anct.gouv.fr)



## Activités

### MISSIONS

L'agence nationale de la cohésion des territoires (ANCT) a pour mission de conseiller et d'accompagner les collectivités territoriales et leurs groupements dans la conception, la définition et la mise en œuvre de leurs projets. En tenant compte des particularités et des besoins de chaque territoire, elle constitue un guichet unique pour les collectivités territoriales, pour leur permettre ainsi de bénéficier d'un appui technique et/ou financier de la part de l'État. En ce sens, l'ANCT répond à la demande d'un État accompagnateur des projets portés par les territoires et en réponse à leurs besoins.

Elle conçoit et met en œuvre au bénéfice de ces mêmes territoires les programmes d'actions dans le cadre des priorités arrêtées par la Ministre de la cohésion des territoires.

### ACTUALITÉS

L'année 2025 a constitué une étape importante pour l'ANCT, marquée par un renouvellement complet de son conseil d'administration et l'arrivée d'un nouveau directeur général au dernier trimestre. L'agence a renforcé son appui en ingénierie : depuis sa création, plus de 2 900 projets ont été accompagnés, dont plus de 500 sur la seule année 2025. Ces projets sont majoritairement mobilisés au titre des crédits déconcentrés aux préfets, délégués territoriaux de l'agence.

### PERSPECTIVES

2026 sera notamment marquée, en matière de politique de la ville, par la mise en œuvre du volet investissement des contrats de ville et le renforcement du contrôle de l'abattement de la taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB). L'agence mènera une réflexion en termes d'ingénierie sur la poursuite des programmes action cœur de ville, petites villes de demain, villages d'avenir qui arrivent à échéance fin 2026, et territoires d'industrie, ainsi que sur la politique de la montagne. Elle renforcera la déconcentration de ses décisions. Enfin, le pôle Europe préparera la transition entre les périodes de programmation, tandis qu'une stratégie des systèmes d'information et de leur sécurisation sera poursuivie.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 147,6 M€
  - personnel : 30,1 M€
- Recettes : 150,3 M€
  - SCSP : 64 M€
  - SCI : 2,8M€
  - recettes propres : 10,8 M€
  - recettes fléchées : 46,4 M€

### Effectifs

- 320 ETPT sous plafond
- 20 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Projets des collectivités territoriales accompagnés en ingénierie :

Au 1<sup>er</sup> décembre 2025, l'ANCT et ses partenaires ont accompagné 2 956 projets depuis sa création, dont 511 pour l'année 2025 incluant notamment :

- 227 accompagnements d'aménagement, d'urbanisme et d'habitat ;
- 75 accompagnements liés au développement économique ;
- 69 projets de culture, loisirs et tourisme ;
- 48 projets de mobilités et transports.

S'agissant des projets déconcentrés, ceux-ci s'élèvent à 349 au 1<sup>er</sup> décembre 2025.

## Ressources humaines

### Effectifs physiques

384 agents

### Âge moyen

43 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 62 %
- Hommes : 38 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 23 %
- Contractuels de droit public : 58 %
- Contractuels de droit privé : 8 %
- Agents mis à disposition : 5 %
- Apprentis : 6 %

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Le préfet de département est le délégué territorial de l'ANCT

### Partenariats structurants

Comme prévu par l'article L. 1233-3 du CGCT, l'agence a renouvelé, fin 2023, les conventions de partenariat avec l'Agence nationale pour la rénovation urbaine, l'Agence nationale de l'habitat, l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie, le Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement et la Caisse des dépôts et consignations.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public administratif

### Date de création

1<sup>er</sup> janvier 2020

### Texte(s) de référence

Articles L. 1231-1 à L. 1233-6 et R. 1231-1 à D. 1233-30 du code général des collectivités territoriales

### Directeur général

Henri Prévost

### Président du conseil d'administration

Christophe Bouillon

### Conseil d'administration (33 membres) :

- 2 députés et 2 sénateurs ;
- 16 représentants de l'État ;
- 1 représentant de la Caisse des dépôts et consignations ;
- 10 représentants des collectivités territoriales ;
- 2 représentants du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Cécile Raquin, directrice générale des collectivités locales

### Contrôleur budgétaire

Lise Billard (CBCM Intérieur)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'aménagement du territoire, des collectivités territoriales et de la politique de la ville

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGCL - Sous-direction de la cohésion et de l'aménagement du territoire (SDCAT) - Bureau de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des politiques de cohésion européennes (CAT3)

### Opérateur de l'État

Oui : programme 112 : Impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) 2025-2027, signé le 8 avril 2025



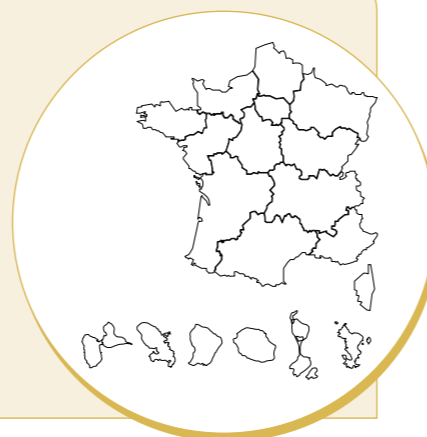
# Agence nationale pour la rénovation urbaine



## Identité

**Adresse :** 159 avenue Jean Lolive - 93500 Pantin ☎ 01 53 63 55 00  
**Site web :** [www.anru.fr](http://www.anru.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** le préfet, délégué territorial de l'ANRU dans le département, et son adjoint, assurent avec leurs équipes (directions départementales des territoires) à la fois l'instruction des projets, des conventions pluriannuelles et de leurs avenants, et le suivi de leur mise en œuvre.



## Activités

### MISSIONS

L'ANRU accompagne des projets de renouvellement urbain globaux en vue de transformer en profondeur les quartiers prioritaires de la politique de la ville :

- en réinsérant les quartiers dans la ville ;
- en créant la mixité sociale dans l'habitat ;
- en introduisant de la mixité par la diversification des fonctions (commerces, activités économiques, culturelles et de loisir).

Elle représente le guichet unique destiné à simplifier les procédures de financements.

Au travers du [nouveau programme national de renouvellement urbain \(NPNRU\)](#) lancé en 2014, l'ANRU intervient sur les logements, les espaces publics, les équipements publics (scolaires, sociaux, culturels, etc.), les espaces d'activité économique et commerciale.

L'ANRU gère également des actions dans le cadre de cinq programmes d'investissement d'avenir (PIA) afin de financer et d'accompagner des projets (création de places d'internat d'excellence, immobilier à vocation économique, innovation...) dans les quartiers prioritaires.

### ACTUALITÉS

Le NPNRU est doté d'une enveloppe de 14,2 Md€, dont 3,3 Md€ de prêts bonifiés distribués par Action Logement, soit un montant total de 12,1 Md€ d'équivalent subvention. L'agence a poursuivi la phase de contractualisation avec les collectivités et les maîtres d'ouvrage.

13,8 Md€ de concours financiers étaient contractualisés au titre du NPNRU au 31 décembre 2025. Le NPNRU poursuit ainsi la dynamique de déploiement opérationnel et financier qui s'est amplifiée depuis 2022. À cette date, les 448 quartiers ont un projet validé et disposent désormais d'une convention signée.

Lancé en 2009, le [programme national de requalification des quartiers anciens dégradés \(PNRQAD\)](#) s'est achevé en 2025, à l'exception de la signature de cinq protocoles d'accord permettant le report de la date de solde d'opérations au 31 décembre 2026 ou 2027.

Le COP 2023-2025 sera prolongé d'un an par avenant.

### PERSPECTIVES

- Poursuivre la mise en œuvre de la démarche « [Quartiers Résilients](#) », qui a vocation à inspirer l'ensemble des opérations de renouvellement urbain.
- Poursuivre la dynamique opérationnelle et financière du NPNRU.
- Élaborer le futur COP qui prendra effet à compter de 2027.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 898,3 M€ dont :
  - dépenses d'intervention : 872,4 M€ en CP, soit principalement : 857,4 M€ en CP au titre du NPNRU ; 12,9 M€ en CP au titre du PNRQAD.
  - dépenses de personnel : 14,5 M€.
- Recettes : 839,2 M€
  - 116 M€ par l'État ;
  - 530 M€ par Action Logement ;
  - 184 M€ par les bailleurs sociaux via la CGLLS.

### Effectifs

132,25 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Le NPNRU : fin novembre 2025, 13,8 Md€ de concours financiers étaient contractualisés et 3,3 Md€ étaient payés, traduisant la poursuite opérationnelle et financière du programme.

Sur les 480 QPV éligibles au NPNRU, un projet est localement porté pour 448 QPV. Tous ces QPV ont un projet validé et disposent désormais d'une convention signée.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

132 agents

### Âge moyen

44 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 68 %
- Hommes : 32 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 81 %
- Fonctionnaires détachés : 17 %
- Autres statuts (CDD et stagiaires) : 2 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de la politique de la ville

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGCL - Sous-direction de la cohésion et de l'aménagement du territoire - bureau de la relation avec les opérateurs et agences.

### Opérateur de l'État

Non

### Contrat d'objectifs

Le COP de l'ANRU 2023-2025 a été signé le 2 novembre 2023, il sera prolongé d'un an par avenant

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

2004

### Texte(s) de référence

Décret n° 2004-123 du 9 février 2004 relatif à l'Agence nationale pour la rénovation urbaine

### Directrice générale

Anne-Claire Mialot

### Président du conseil d'administration

Patrice Vergriete

### Conseil d'administration (18 membres) :

- 6 représentants de l'État, de ses établissements publics et de la Caisse des dépôts et consignations ;
- 6 représentants des organismes intervenant dans la politique du logement social, de la fédération des entreprises publiques locales et des représentants des locataires ;
- 6 représentants des collectivités territoriales et de leurs groupements, des parlementaires et des personnalités qualifiées.

### Commissaire du Gouvernement

Cécile Raquin

### Contrôleur économique et financier

Lydie Niel

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-2 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Le délégué territorial de l'ANRU est le représentant de l'État dans le département.

Les délégués territoriaux adjoints sont le préfet délégué à l'égalité des chances (PDEC), le sous-préfet chargé de la politique de la ville (SPV), le directeur départemental des territoires (DDT) ou le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM).

### Partenariats structurants

- Ministères financiers.
- Groupe « Action logement ».
- Confédération « Union sociale pour l'habitat ».
- Groupe « Caisse des Dépôts ».
- [Agence nationale de l'habitat](#) (Anah).
- [Caisse de garantie du logement locatif social](#) (CGLLS) ;
- [Agence nationale de la cohésion des territoires](#) (ANCT).



# Business France



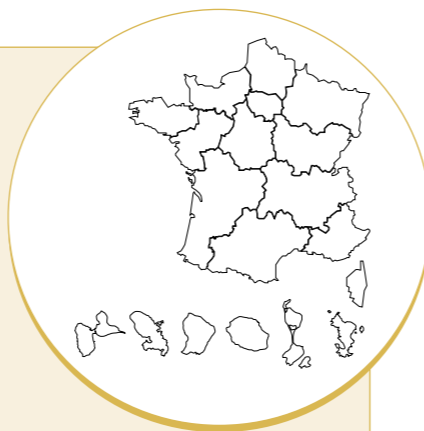
## Identité

Adresse : 77 Boulevard Saint-Jacques 75014 Paris ☎ 01 40 73 30 00

Site web : [www.businessfrance.fr](http://www.businessfrance.fr)

Le réseau de Business France en France et dans 53 pays.

Réseau business France : <https://www.businessfrance.fr/notre-reseau>



## Activités

### MISSIONS

Business France a pour missions de proposer des prestations et services pour les entreprises implantées en France et pour les investisseurs étrangers afin de favoriser l'internationalisation et l'export des entreprises et l'accueil des investissements :

- accompagner les entreprises dans leur développement international et les investisseurs étrangers pour conduire des projets en France, en concevant et en diffusant les informations utiles et les formations nécessaires à la réalisation de leurs projets ;
- contribuer à la définition et à la mise en œuvre des programmes publics nationaux et territoriaux visant au développement à l'international des entreprises et au renforcement de l'attractivité du territoire ;
- assurer le développement et la gestion du dispositif public relatif au [programme de volontariat international entreprise \(VIE\)](#) ;
- effectuer, faire effectuer toutes actions de coopération internationale dans les domaines de sa compétence ou y participer ;
- assurer la veille de l'image et de l'attractivité économique de la France à l'international ;
- proposer et mettre en œuvre la stratégie de promotion de la France, de ses territoires, entreprises et talents et animer des réseaux d'influence sur le plan économique et international ;
- concevoir, développer et diffuser des outils de communication pertinents au service de ces objectifs adaptés à chacune de ses cibles en France et à l'international.

### ACTUALITÉS

En 2025 a eu lieu le 25<sup>e</sup> anniversaire du dispositif VIE, passant de 4 500 jeunes en 2000 (dont 70 femmes) à plus de 11 000 aujourd'hui (dont 5 000 femmes) dans 118 pays, avec au total plus de 120 000 bénéficiaires.

Ont été également organisées des participations à des salons au Japon, au Canada, en Arabie Saoudite et à « [Ambition Africa](#) » à Paris.

### PERSPECTIVES

En 2026, l'agence compte mettre l'investisseur au cœur de la démarche, en :

- faisant de la connaissance des comptes étrangers la pierre angulaire de son action et de l'évaluation des équipes ;
- mettant en place un parcours investisseur pour répondre aux demandes courantes ;
- renforçant le suivi des investisseurs déjà implantés en France ;
- se concentrant sur un accompagnement sur-mesure des investisseurs ayant des projets qualitatifs ;
- en développant en liaison avec les régions et les ARD une prospection cohérente et un accompagnement sur-mesure des projets ;
- renforçant la coordination avec les services de l'État en région.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 623,2 M€
  - personnel : 116 M€
- Recettes : 627,5 M€
  - SCSP : 86,6 M€
  - recettes propres : 538,4 M€

### Effectifs

- 1 392 ETPT sous plafond
- 82 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité en 2023 :

- Activité Invest : 3 700 entreprises rencontrées ont pu conduire à 1 500 projets générant 410 aboutis validés ;
- Activité Export : 10 000 entreprises rencontrées, 8 500 ETI bénéficiaires de prestations.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

1 422 agents

### Âge moyen

42 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 63 %
- Hommes : 37 %

### Statut du personnel

- Titulaires État : 2 %
- Contractuels de droit public : 51 %
- Salariés de droit local : 38 %
- Volontaires internationaux en administration (VIA) : 8 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

- Ministre chargé de l'économie (tutelle principale)
- Ministre chargé des affaires étrangères
- Ministre chargé de l'aménagement du territoire

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGCL/SDCAT 3 - Bureau de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des politiques de cohésion européennes

### Opérateur de l'État

Oui (programmes 112 « impulsion et coordination de la politique d'aménagement du territoire », 134 « développement des entreprises et régulations » et 149 « Compétitivité et durabilité de l'agriculture, de l'agro-alimentaire, de la forêt, de la pêche et de l'aquaculture »)

### Contrat d'objectifs

COM 2023-2026

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

2015, par la fusion entre Ubifrance (créée en 2004) et l'Agence française pour les investissements internationaux (créée en 2001)

### Texte(s) de référence

- Ordonnance n° 2014-1555 du 22 décembre 2014 portant fusion de l'Agence française pour les investissements internationaux et d'Ubifrance, Agence française pour le développement international des entreprises
- Décret n° 2014-1571 du 22 décembre 2014 relatif à l'agence Business France

### Directeur général

Louis Margueritte

### Président du conseil d'administration

Pascal Cagni

### Conseil d'administration (16 membres) :

- 1 député et un sénateur ;
- 3 représentants de l'État ;
- 3 présidents de conseil régional ou leurs représentants ;
- 5 personnalités qualifiées en matière de développement économique international ou issues des réseaux consulaires ;
- 3 représentants du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

- Yoann GENESLAY, commissaire du Gouvernement - Direction du Budget
- Frédéric LAMBERT, commissaire du Gouvernement - Ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté alimentaire

### Contrôleur budgétaire

Pascal Chevremont (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Le délégué territorial de l'ANRU est le représentant de l'État dans le département.

Les délégués territoriaux adjoints sont le préfet délégué à l'égalité des chances (PDEC), le sous-préfet chargé de la politique de la ville (SPV), le directeur départemental des territoires (DDT) ou le directeur départemental des territoires et de la mer (DDTM).

### Partenariats structurants

- Ministères financiers.
- Groupe « Action logement ».
- Confédération « Union sociale pour l'habitat ».
- Groupe « Caisse des Dépôts ».
- [Agence nationale de l'habitat](#) (Anah).
- [Caisse de garantie du logement locatif social](#) (CGLLS).
- [Agence nationale de la cohésion des territoires](#) (ANCT).



# Établissement pour l'insertion dans l'emploi



## Identité

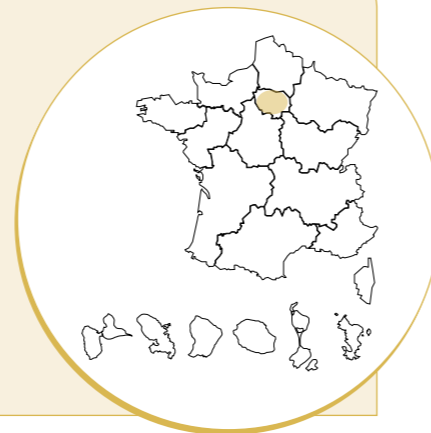
**Adresse :** 40 Rue Gabriel Crié - 92240 Malakoff ☎ 01 49 65 28 72

**Site web :** [www.epide.fr](http://www.epide.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** 20 centres EPIDE :

Alençon, Alès-la-Grand'Combe, Angers - Avrillé, Belfort, Bordeaux, Bourges-Osmoy, Brétigny-sur-Orge, Cambrai, Compiègne, Étang-sur-Arroux, Langres, Lanrodec, Lyon-Meyzieu, Marseille, Montry, Saint Quentin, Strasbourg, Toulouse, Val-de-Reuil.

📍 Carte disponible sur : <https://jeune.epide.fr/trouver-mon-centre/>



## Activités

### MISSIONS

L'EPIDE, anciennement établissement public d'insertion de la défense, est un établissement public ayant pour mission d'assurer l'insertion sociale et professionnelle de jeunes en difficulté sociale, sans qualification ni emploi, grâce à un parcours adapté et individualisé.

Sur la base du volontariat, le dispositif accueille et héberge des jeunes désireux de rompre avec la fatalité de l'échec, les aide à retrouver leur place dans la société en favorisant leur entrée dans la vie active en leur permettant notamment d'acquérir les comportements sociaux de base nécessaires pour vivre au sein d'une communauté de travail.

### ACTUALITÉS

Conformément à la volonté de l'État de développer l'établissement, l'EPIDE mène les actions nécessaires pour étendre sa couverture territoriale. Le 30 juin 2025, le nouveau centre d'Angers - Avrillé (49), de 150 places, a été inauguré en remplacement du centre de Combrée. Son ouverture, financée dans le cadre du plan d'investissement dans les compétences (PIC), a doublé la capacité d'accueil de l'EPIDE en Pays de la Loire.

### PERSPECTIVES

De nouvelles ouvertures de centres sont projetées d'ici 2030 :

- un 21<sup>e</sup> centre EPIDE, de 150 places, financé par le PIC, ouvrira à Neuilly-sur-Marne en Seine-Saint-Denis ;
- deux à trois centres de proximité situés à proximité de quartiers prioritaires de la politique de la ville, de 30 places chacun, rattachés à des centres mères, seront expérimentés conformément à la décision du comité interministériel des villes du 6 juin 2025. Les sites sont en cours de sélection.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 154 M€
  - personnel : 65 M€
- Recettes : 146,9 M€
  - recettes propres : 1,7 M€
  - SCSP : 106,5 M€

### Effectifs

1 142 ETPT sous plafond

### Chiffres-clés d'activité

Près de 4 000 jeunes ont intégré l'EPIDE en 2025, avec un taux d'insertion de 68 % à l'issue du parcours (environ 40 % en emploi, 20 % en formation et 8 % rejoignent un autre dispositif d'accompagnement).

La part des jeunes issus des QPV est de 37 %, en hausse constante. Elle devrait atteindre 40 % sur la période 2025-2027.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère administratif

### Date de création

2005

### Texte(s) de référence

- Ordonnance n° 2005-883 du 2 août 2005 relative à la mise en place au sein des institutions de la défense d'un dispositif d'accompagnement à l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en difficulté,
- Articles L. 3414-1 et suivants et R. 3414-1 et suivants du code de la défense.

### Directrice générale

Camille Tubiana

### Présidente du conseil d'administration

Karima Silvent

### Conseil d'administration (15 membres) :

- la présidente, nommée par décret ;
- 10 représentants de l'État ;
- 4 personnalités qualifiées.

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

1 144 agents (1 135 en 2022)

### Âge moyen

46 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 50 %
- Hommes : 50 %

### Statut du personnel

- Contractuels : 93 %
- Fonctionnaires : 7 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre de la défense, de l'emploi et de la ville

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

Direction générale des collectivités locales (DGCL) - Bureau de la politique de la ville et de la rénovation urbaine

### Opérateur de l'État

Oui (programme 102 : « Accès et retour à l'emploi »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de Performance (COP) 2025-2027

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Les centres EPIDE travaillent en lien étroit avec le réseau préfectoral, (préfets délégués pour l'égalité des chances et les sous-préfets ville), afin de favoriser la reconnaissance de l'EPIDE comme solution d'accompagnement des jeunes particulièrement fragiles.

### Partenariats structurants

De nombreux partenariats sont noués avec des acteurs institutionnels, associatifs, sociaux et économiques pour orienter des jeunes vers l'EPIDE, les embaucher à l'issue de leur parcours ou participer à l'enrichissement du programme pédagogique :

- les acteurs de terrain de la politique de la ville et de la grande alliance pour l'épanouissement des jeunes dans les quartiers ;
- les entreprises, club et réseau d'entreprises tel « Les entreprises s'engagent » ;
- les collectivités locales ;
- les missions locales, France Travail, les centres du service national, les écoles de deuxième chance.

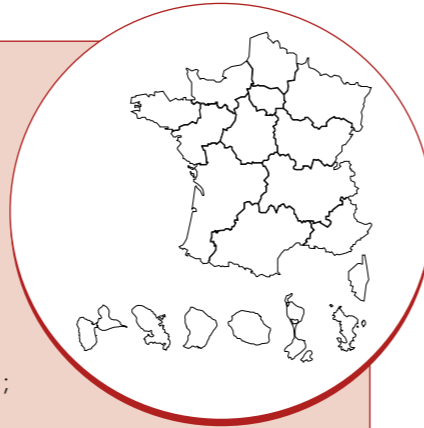
L'EPIDE contribue pleinement au réseau pour l'emploi (RPE) dans les territoires et s'appuie sur les contrats de ville 2024-2030, les cités éducatives et les pactes plein emploi pour intégrer pleinement les dynamiques locales d'accompagnement des jeunes.



- Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail - ANSES
- Bureau de recherches géologiques et minières - BRGM
- Institut national de l'environnement industriel et des risques - INERIS



# Agence nationale de la sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail



## Identité

**Adresse :** 14 rue Pierre et Marie Curie 94700 Maisons-Alfort ☎ 01 49 77 13 50  
**Site web :** [www.anses.fr](http://www.anses.fr)

### Implantations régionales ou territoriales (réseau de 9 laboratoires recherche/référence) :

- laboratoire de **Fougères** ;
- laboratoire d'hydrologie et laboratoire de la rage et de la faune sauvage de **Nancy** ;
- laboratoire de **Lyon** ;
- laboratoire de **Ploufagan-Plouzané-Niort** ;
- laboratoire de santé animale et laboratoire de sécurité alimentaire de **Maisons-Alfort** ;
- laboratoire de santé végétale à **Angers** ;
- laboratoire de sécurité alimentaire de **Boulogne-sur-Mer** ;
- Laboratoire de **Sophia-Antipolis**.

## Activités

### MISSIONS

L'Anses assure des missions de veille, d'expertise, de recherche et de référence dans les domaines de la santé humaine, de la santé et du bien-être animal ainsi que la santé végétale. Elle offre une lecture transversale des questions sanitaires en évaluant les risques et les bénéfices sanitaires, souvent au prisme des sciences humaines et sociales.

L'Agence évalue l'ensemble des risques (chimiques, biologiques, physiques) auxquels un individu peut être exposé, volontairement ou non, qu'il s'agisse d'expositions au travail, pendant ses transports, ses loisirs, ou via son alimentation.

L'Anses assure également l'évaluation de l'efficacité et des risques des médicaments vétérinaires, des produits phytopharmaceutiques, matières fertilisantes, supports de culture et biocides, afin de délivrer les autorisations de mise sur le marché. Elle réalise également l'évaluation des produits chimiques dans le cadre de la **réglementation REACH** (Registration, Evaluation, Autorisation and Restriction of Chemicals) et CLP (classification, labelling, packaging).

### ACTUALITÉS

Agence de toutes les santés, humaine, animale, végétale, environnementale, l'Anses inclue dans son programme de travail toutes les initiatives qui vont dans le sens d'une approche globale des risques sanitaires. **Le programme 2025** a intégré les enjeux associés au dérèglement climatique.

L'Observatoire de la qualité des environnements intérieurs (OQEI), porté par le Centre Scientifique et Technique du Bâtiment (CSTB) et l'Anses a présenté les résultats de l'étude PESTILOGE qui vise à quantifier la concentration en pesticides dans l'air et les poussières domestiques.

L'année 2025 a été celle **du dixième anniversaire de la phyto-pharmacovigilance**, dispositif coordonné par l'ANSES depuis sa création en 2014 qui vise à identifier les signaux d'effets indésirables sur la santé des travailleurs et de la population générale des produits phytopharmaceutiques.

L'Anses a dressé un état des lieux de la contamination par les PFAS (substances per- et polyfluoroalkylées) et proposé des stratégies de surveillance.

### PERSPECTIVES

Santé publique France et l'Anses ont lancé en juin 2025 le premier cycle de **l'enquête Albane**. Les résultats, attendus début 2028, apporteront une photographie de la santé de la population et de ses habitudes alimentaires ainsi que de son exposition aux substances présentes dans l'environnement.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 179 M€
  - personnel : 119 M€
- Recettes : 165,3 M€
  - SCSP : 114 M€
  - fiscalité affectée : 27 M€
  - Recettes propres : 4 M€

### Effectifs

- 1 317 ETPT sous plafond
- 127 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

- Plus de 250 avis et rapports publiés chaque année ;
- 750 publications scientifiques chaque année ;
- Plus de 100 mandats de référence nationaux, européens, internationaux.

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés de l'agriculture, de l'environnement, de la santé et du travail (tutelle tournante)

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

- DGPR/SEEC/SDSE- Bureau de l'appui aux politiques publiques.
- DGPR/Sous-direction des ressources et de la synthèse/ Organisation des missions de tutelle.

### Opérateur de l'État

Oui (programme 206 : « sécurité et qualité sanitaires de l'alimentation »)

### Contrat d'objectifs

Contrat d'objectifs et de performance (COP) pour la période 2023-2027

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

1 513 agents

### Âge moyen

43 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 68 %
- Hommes : 32 %

### Statut du personnel

- Fonctionnaires : 16 %
- Contractuels de droit public : 81 %
- Apprentis : 2 %

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public administratif

### Date de création

2010

### Texte(s) de référence

Articles L. 1313-1 à L. 1313-11 et R. 1313-1 à R. 1313-40 du code de la santé publique

### Directeur général par intérim

Patrick Dehaumont

### Président du conseil d'administration par intérim

Patrick Dehaumont

### Conseil d'administration (35 membres) :

- 8 représentants de l'État ;
- 7 représentants d'associations ;
- 6 représentants d'organisations professionnelles dont l'activité relève du domaine de compétence de l'agence ;
- 3 représentants des organisations interprofessionnelles d'employeurs et 5 représentants des organisations syndicales représentatives des salariés au niveau national ;
- 2 élus désignés par l'association des maires de France et l'assemblée des départements de France et 1 personnalité qualifiée choisie pour sa compétence dans les domaines relevant des missions de l'agence ;
- 3 représentants du personnel de l'agence.

### Contrôleur budgétaire

Hélène Phaner (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 52 de la loi du 12 mars 2012 (loi Sauvadet)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Dans les domaines relevant de la direction générale de prévention des risques (DGPR), pour les saisines de l'Anses relatives aux VTR (Valeur Toxicologique de Référence) exécutées à la demande des DREAL, c'est la DGPR qui procède aux saisines de l'ANSES.

### Partenariats structurants

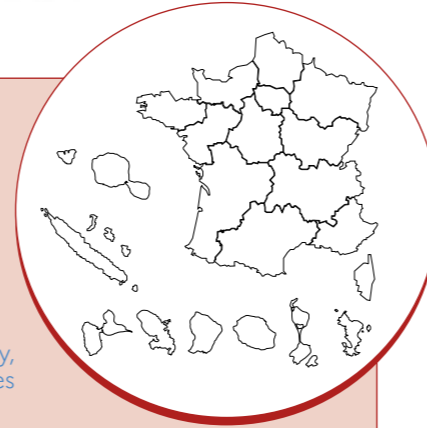
L'Anses et Santé publique France ont signé en 2025 une convention-cadre de collaboration pour une durée de quatre ans. Santé publique France et l'Anses s'engagent à mettre à profit leurs complémentarités pour mieux protéger la santé humaine dans une perspective « **One Health - Une seule santé** ». Les deux agences renforcent aussi leurs synergies pour anticiper les nouveaux défis sanitaires, environnementaux et sociaux.

L'Anses et le **BRGM** ont signé en 2025 une convention qui permettra d'encadrer de futures recherches et expertises communes dans le domaine de la qualité chimique et biologique de l'eau et des sols, pour mieux contrôler les risques sanitaires associés.





# Bureau de recherches géologiques et minières



## Identité

**Adresse :** 3 avenue Claude Guillemin - BP 36009 - 45060 Orléans cedex 2

☎ 02 38 64 34 34

**Site web :** [www.brgm.fr](http://www.brgm.fr)

### Implantations régionales ou territoriales :

- 1 centre scientifique et technique à Orléans
- 13 directions régionales en métropole (Lyon, Dijon, Rennes, Orléans, Bastia, Nancy, Lille, Paris, Rouen, Bordeaux, Montpellier, Nantes, Marseille) et 5 délégations régionales (Clermont-Ferrand, Strasbourg, Reims, Poitiers, Toulouse)
- 5 directions régionales en outre-mer (Petit-Bourg, Cayenne, Saint-Denis, Fort-de-France, Mamoudzou) et 1 antenne en Nouvelle Calédonie (Nouméa).
- 4 unités territoriales après-mines (UTAM) : Billy-Montigny, Freyming-Merlebach, Orléans, Gardanne

## Activités

### MISSIONS

Au titre de son décret statutaire n° 59-1205 du 23 octobre 1959, le bureau de recherches géologiques et minière (BRGM) a pour mission de conduire des recherches fondamentales et appliquées concernant le sol et le sous-sol et de mener des actions d'expertise et des actions de développement technologique et industriel dans ce domaine. Il exerce, notamment, les fonctions de service géologique national.

En matière d'après-mine, il assure, pour le compte de l'État, la surveillance et la gestion des installations de prévention des risques miniers, et agit en tant que maître d'ouvrage délégué pour les opérations de travaux que l'État lui confie.

### ACTUALITÉS

- Le BRGM a créé début 2025 une filiale [BRGM Num](#) qui a pour vocation de poursuivre l'accompagnement de la modernisation de l'État.
- Le BRGM a coordonné une première estimation d'ensemble des capacités de stockage géologique de CO<sub>2</sub> en France dans le cadre de l'[étude EVASTOCO2](#).
- Le décret du 8 septembre 2025 modifie la composition du Comité national de l'eau en y intégrant un représentant du BRGM, aux côtés d'autres acteurs majeurs comme le CNRS, l'INRAE et la Banque des Territoires.
- Le BRGM pilote un programme national destiné à actualiser la connaissance du potentiel géologique en métaux stratégiques dans une perspective de sécurisation des approvisionnements.
- Le BRGM contribue au [projet européen PROTECT](#), dans le cadre duquel un site interactif a été développé afin de proposer une lecture claire du processus d'élévation du niveau de la mer.

▪ Dans le Nord et le Pas-de-Calais, les Installations Hydrauliques de Sécurité (IHS), mises en place après la fin de l'exploitation charbonnière permettent de réguler les eaux pluviales et de ruissellement. Pour garantir leur bon fonctionnement et leur pérennité, la direction Prévention et Sécurité minière du BRGM est mandatée par l'État pour en assurer la surveillance et la maintenance.

▪ Le BRGM travaille également, de façon pluridisciplinaire, à renforcer la connaissance des PFAS et de leur comportement dans le sol, le sous-sol et les eaux souterraines.

▪ Outre-Mer : le service géologique national et la direction générale des Outre-mer a (DGOM) ont conclu fin 2025 un accord-cadre qui instituera en 2026 une feuille de route pour une meilleure collaboration dans plusieurs domaines.

### PERSPECTIVES

Appui aux politiques publiques 2026-2028 : les orientations ont été établies en concertation avec les acteurs publics nationaux et locaux, sur la base d'orientations générales fixées par le Comité national d'orientation (CNO). Elles se fondent également sur la nouvelle stratégie scientifique de l'établissement adoptée fin 2024 et sur son COP 2023-2027 signé avec l'État.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 197,8 M€
  - personnel : 95,4 M€
- Recettes : 198,6 M€
  - subventions de l'État : 102,3 M€

### Effectifs

- 984 ETPT sous plafond
- 143 ETPT hors plafond

### Chiffres clés d'activité

Répartition de l'activité par mission 2024 (total 169 M€) :

- Appui aux politiques publiques : 64,1 M€
- Recherche : 59,0 M€
- Après-mine : 31,9 M€
- International et entreprises françaises : 14,6 M€

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

Le BRGM est lié à certaines DREAL et DDT par des conventions sur des sujets relatifs à la prévention des risques technologiques et naturels.

### Partenariats structurants

- BRGM - ANSES : un accord entre les deux établissements, signé à l'occasion du salon international de l'agriculture 2025, marque une étape importante dans le renforcement des collaborations entre les deux institutions. Il vise à conjuguer leurs expertises respectives pour relever les défis liés à la qualité de l'eau et des sols et mieux contrôler les risques sanitaires associés. Les savoir-faire de l'Anses et du BRGM sont particulièrement complémentaires en ce qui concerne l'étude de la chimie et de la microbiologie des eaux et des sols, le traitement et la diffusion des données.

▪ BRGM - CNRS : Catherine Lagneau, PDG du BRGM, et Antoine Petit, PDG du CNRS, ont signé le 30 juin 2025 un nouvel accord-cadre entre les deux organismes.

▪ Les sujets scientifiques communs traitent en particulier des processus géologiques à différentes échelles, de la modélisation du sous-sol, de la gestion durable des ressources en eau et des ressources minérales, de l'évaluation des risques naturels et environnementaux et des solutions pour la transition énergétique et la décarbonation. Cet accord consolide un partenariat de longue date au service de la recherche scientifique sur le sous-sol, les ressources naturelles et les grands enjeux environnementaux. Il s'inscrit dans un contexte de collaboration intensifiée ces dernières années grâce notamment à trois programmes nationaux de recherche lancés par l'État, qu'ils pilotent en commun (PEPR OneWater, Risques (IRiMa) et Sous-sol).

▪ France - Norvège : Le directeur général délégué du BRGM, Christophe Poinssot, et la présidente du Norges geologiske undersøkelse (NGU), May Britt Myhr, ont signé 2025 en mars un protocole d'accord de trois ans afin de structurer des travaux communs dans le domaine des ressources minérales.

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

1959

### Texte(s) de référence

Décret n° 59-1205 du 23 octobre 1959 relatif à l'organisation administrative et financière du BRGM

### Directrice générale

Catherine Lagneau

### Conseil d'administration (18 membres) :

- 7 représentants de l'État ;
- 5 personnalités qualifiées ;
- 6 représentants du personnel.

### Commissaire du Gouvernement

Florence Riou - MENESR

### Contrôleur budgétaire

Jean-Pascal Codine et Bruno Rossi (CGefi)

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (loi DSP)

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministres chargés de la recherche (tutelle principale), des mines et de l'environnement

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGPR - Département des affaires générales et des systèmes d'information

### Opérateur de l'État

Oui (programme 172 : « Recherches scientifiques et technologiques pluridisciplinaires »)

### Contrat d'objectifs

Le BRGM a signé avec l'État, fin 2022 un Contrat d'objectifs de moyens et de performance (COMP), auquel la stratégie scientifique de l'établissement est adossée, pour la période 2023-2027. La formule, inédite pour le BRGM, du COMP s'inscrit dans le cadre de la loi de programmation de la recherche qui permet de donner une vision budgétaire pluriannuelle pour les établissements de recherche.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2024

### Effectifs physiques

1 089 agents

### Âge moyen

43 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 45 %
- Hommes : 55 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 100 %





# Institut national de l'environnement industriel et des risques

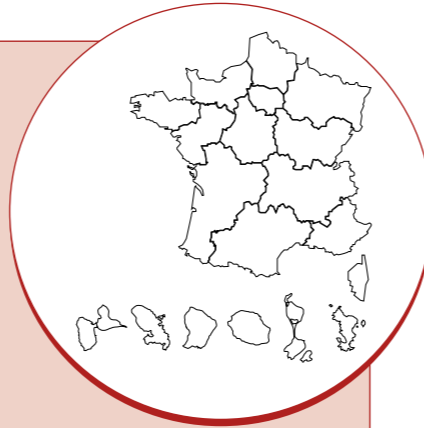


## Identité

**Adresse :** parc technologique Alata - rue Jacques Taffanel - BP 2 - 60550 Verneuil-en-Halatte  
 ☎ 03 44 55 66 77

**Site web :** [www.ineris.fr](http://www.ineris.fr)

**Implantations régionales ou territoriales :** l'Institut est implanté à **Nancy, Lyon, Aix-en-Provence** et **Bourges** (antennes) et dispose de « bureaux de passage » à **Paris**.



## Activités

### MISSIONS

L'institut national de l'environnement industriel et des risques (INERIS), EPIC sous la tutelle unique du ministre chargé de l'environnement a pour mission, définie par son décret constitutif du 7 décembre 1990, la « prévention des risques que les activités économiques font peser sur la santé, la sécurité des personnes et des biens ainsi que sur l'environnement ».

Pour mener à bien cette mission, l'INERIS a construit un modèle original (le « trépied »), fondé sur une synergie entre appui aux politiques publiques, recherche et services aux entreprises, qui lui permet de faire progresser la réglementation comme les pratiques, en forte interaction avec la réalité du terrain. Ce modèle s'appuie sur des règles déontologiques strictes et une démarche d'ouverture à la société.

L'EPIC INERIS dispose de deux filiales [INERIS Formation](#) et [INERIS développement](#).

### ACTUALITÉS

- L'évaluation de l'Ineris par le Haut Conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (Hcéres) pour la période 2019-2023 souligne la pertinence du positionnement de l'Ineris, sa capacité d'adaptation face à des enjeux complexes, ainsi que la qualité de ses expertises.
- L'Ineris a organisé en décembre 2025 avec le BRGM la [21<sup>e</sup> Journée Technique d'information et de retour d'expérience sur la gestion des sites et sols pollués](#).
- L'Ineris vient de publier dans la revue Environment International les résultats de [ses travaux sur les perturbateurs endocriniens du métabolisme](#).
- L'Ineris était présent à l'Agence Européenne de l'Environnement (AEE) le 1<sup>er</sup> et 2 octobre 2025 pour présenter [les travaux sur la qualité de l'air ambiant](#).

- L'Institut a publié le guide « [Méthodes et outils d'inspection et d'auscultation en cavités souterraines](#) », destiné aux opérateurs spécialisés ainsi qu'aux maîtres d'œuvre et maîtres d'ouvrage confrontés à la gestion des cavités anthropiques abandonnées.
- L'Ineris publie un document de référence pour accompagner [le déploiement maîtrisé et sécurisé de l'hydrogène](#).
- L'Ineris contribue à la mise en œuvre du plan d'actions interministériel sur les composés PFAS publié en avril 2024.

### PERSPECTIVES

En 2025, sous le pilotage de la tutelle, l'Ineris a préparé un projet de COP pour 2026-2030 répondant aux grands objectifs suivants :

- conforter le modèle du trépied de l'institut, son positionnement en tant qu'organisme d'expertise et de recherche de référence au niveau national et européen ;
- poursuivre les chantiers de transformation, en particulier concernant les technologies du numérique.

## Chiffres

### Extraits du budget initial 2026

- Dépenses (CP) : 87,8 M€
  - personnel : 49,6 M€
  - fonctionnement : 24,9 M€
  - investissement : 13,3 M€
- Recettes : 77,1 M€
  - SCSP : 42 M€
  - Recettes propres : 27,5 M€

### Effectifs

- 489 ETPT sous plafond
- 55 ETPT hors plafond

### Chiffres-clés d'activité

Répartition de l'activité :

- 46,9 % pour l'appui aux politiques publiques ;
- 24,1 % pour les services aux entreprises (hors recherche) ;
- 22,3 % pour la recherche ;
- 6,6 % autres.

## Ressources humaines

Au 31 décembre 2025

### Effectifs physiques

563 agents

### Âge moyen

47 ans

### Profil des effectifs

- Femmes : 44 %
- Hommes : 56 %

### Statut du personnel

- Contractuels de droit privé : 96 %
- Contractuels de droit public : 1 %
- Contrats aidés : 3 %

## Tutelle

### Ministre de tutelle

Ministre chargé de l'environnement

### Bureau(x) de tutelle au sein du pôle ministériel

DGPR - Département des affaires générales et des systèmes d'information

### Opérateur de l'État

Oui (programme 181 : « Prévention des risques »)

### Contrat d'objectifs

COP pour la période 2021-2025

Préparation du Contrat d'objectifs et de performance pour 2026-2030

## Organisation

### Forme juridique

Établissement public à caractère industriel et commercial

### Date de création

1990

### Texte(s) de référence

Articles R. 131-35 à R. 131-47 du code de l'environnement

### Directeur général

Raymond Cointe

### Présidente du conseil d'administration

Nathalie Homobono, ingénieure générale des mines

### Conseil d'administration (23 membres) :

- 7 représentants de l'État ;
- 5 personnalités représentant les activités économiques de l'Institut dont une représentant l'industrie minière ;
- 3 personnalités qualifiées dans les domaines relevant de la compétence de l'établissement ;
- 8 représentants des salariés de l'Institut.

### Commissaire du Gouvernement

Cédric Bourillet, directeur général de la prévention des risques

### Contrôleur budgétaire

Anne Le Lagadec

### Parité au sein des instances délibératives

Établissement soumis à l'article 6-1 de la loi du 26 juillet 1983 (DSP)

## Partenariats

### Relations avec les services déconcentrés

L'Institut est le référent technique de l'administration chargée de la prévention des risques et de ses services déconcentrés, les directions régionales de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

### Partenariats structurants

[Projet Green Data for Health](#) : ce projet a fait l'objet en 2025 d'une convention-cadre dont l'Ineris fait partie. Partenaire de l'initiative depuis sa mise en place dans le cadre du quatrième plan national santé-environnement 2021-2025, l'Institut participe activement aux travaux du GD4H, en leur apportant sa connaissance des activités industrielles et des dangers des substances chimiques, ainsi que les données de surveillance environnementale qu'il centralise et produit (Geod'air, cartothèque de qualité de l'air, BDREP).



## Index des établissements publics

| Sigle         | Nom   | Forme juridique     | Statut d'opérateur | Direction de tutelle | Ministère de tutelle principale | Page |
|---------------|---|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|------|
|               | Aéroport de Bâle-Mulhouse   | Sui generis         |                    | DGAC                 | MT                              | 80   |
| <b>AFITF</b>  | Agence de financement des infrastructures de transport de France                              | EPA                 | ✓                  | DGITM                | MT                              | 42   |
|               | Agence de l'eau Adour-Garonne   | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 86   |
|               | Agence de l'eau Artois -Picardie  | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 88   |
|               | Agence de l'eau Loire-Bretagne  | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 90   |
|               | Agence de l'eau Rhin-Meuse  | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 92   |
|               | Agence de l'eau Rhône-Méditerranée-Corse  | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 94   |
|               | Agence de l'eau Seine-Normandie   | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 96   |
| <b>ADEME</b>  | Agence de la transition écologique  | EPIC                | ✓                  | DGEC                 | MTEBNICN                        | 34   |
|               | Agence des 50 pas géométriques de la Guadeloupe   | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 138  |
|               | Agence des 50 pas géométriques de la Martinique   | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 140  |
| <b>ANCT</b>   | Agence nationale de la cohésion des territoires   | EPA                 | ✓                  | DGCL                 | MATD                            | 214  |
| <b>Anah</b>   | Agence nationale de l'habitat   | EPA                 | ✓                  | DGALN/DHUP-DGEC      | MVL                             | 142  |
| <b>ANCOLS</b> | Agence nationale pour le contrôle du logement social  | EPA                 | ✓                  | DGALN/DHUP           | MVL                             | 144  |
| <b>ANGDM</b>  | Agence nationale pour la garantie des droits des mineurs                                      | EPA                 | ✓                  | DGEC                 | MEFSIEN                         | 30   |
| <b>ANDRA</b>  | Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs                                      | EPIC                | ✓                  | DGEC                 | MEFSIEN                         | 32   |
| <b>ANRU</b>   | Agence nationale pour la rénovation urbaine   | EPIC                |                    | DGCL                 | MVL                             | 216  |
| <b>ANSES</b>  | Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail    | EPA                 | ✓                  | DGPR                 | Tutelle tournante               | 224  |
| <b>BRGM</b>   | Bureau de recherches géologiques et minières  | EPIC                | ✓                  | DGPR                 | MESRE                           | 226  |
|               | Business France   | EPIC                | ✓                  | DGCL                 | MATD                            | 218  |
| <b>CEA</b>    | Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives                                | EPA                 | ✓                  | DGEC                 | MESRE                           | 36   |
| <b>CELRL</b>  | Conservatoire de l'espace littoral et des rivages lacustres                                   | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 98   |
| <b>CEREMA</b> | Centre d'études et d'expertise sur les risques, l'environnement, la mobilité et l'aménagement | EPA                 | ✓                  | CGDD                 | MTEBNICN                        | 20   |
| <b>CGLLS</b>  | Caisse de garantie du logement locatif social   | EPA                 | ✓                  | DGALN/DHUP           | MVL                             | 146  |
| <b>CNA</b>    | Caisse nationale des autoroutes   | EPA                 |                    | DGITM                | MT                              | 44   |
| <b>CSTB</b>   | Centre scientifique et technique du bâtiment  | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 148  |
|               | Domaine national de Chambord  | EPIC                |                    | DGALN/DEB            | MC                              | 100  |
| <b>ENAC</b>   | École nationale de l'aviation civile  | EPSCP - Grand étab. | ✓                  | DGAC                 | MT                              | 82   |

| Sigle             | Nom   | Forme juridique     | Statut d'opérateur | Direction de tutelle | Ministère de tutelle principale | Page |
|-------------------|---|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|------|
| <b>ENPC</b>       | École nationale des ponts et chaussées                              | EPSCP - Grand étab. | ✓                  | SG/STMAR             | MTEBNICN                        | 14   |
| <b>ENSM</b>       | École nationale supérieure maritime                                 | EPSCP               | ✓                  | DGAMPA               | MTEBNICN                        | 206  |
| <b>ENTPE</b>      | École nationale des travaux publics de l'État                       | EPSCP               | ✓                  | SG/STMAR             | MTEBNICN                        | 16   |
| <b>ENIM</b>       | Établissement national des invalides de la marine                   | EPA                 | ✓                  | DGAMPA               | MTEBNICN                        | 208  |
|                   | Établissement public d'aménagement d'Alzette-Belval                 | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 150  |
|                   | Établissement public d'aménagement de Bordeaux-Euratlantique        | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 152  |
|                   | Établissement public d'aménagement Écovallée - Plaine du Var        | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 154  |
| <b>EPAEM</b>      | Établissement public d'aménagement Euroméditerranée                 | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 156  |
| <b>EPAMSA</b>     | Établissement public d'aménagement du Mantois Seine aval            | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 158  |
| <b>EPORSA</b>     | Établissement public d'aménagement Orly-Rungis-Seine amont          | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 160  |
| <b>EPAPS</b>      | Établissement public d'aménagement de Paris-Saclay                  | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 162  |
| <b>EPASE</b>      | Établissement public d'aménagement de Saint-Étienne                 | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 164  |
|                   | Établissement public d'aménagement de Sénart                        | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 166  |
| <b>EPAMARNE</b>   | Établissement public d'aménagement de Marne-la-Vallée               | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 168  |
| <b>EPA FRANCE</b> | Établissement public d'aménagement du secteur IV de Marne-la-Vallée | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 170  |
| <b>EPFAG</b>      | Établissement public foncier et d'aménagement de Guyane             | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 172  |
|                   | Établissement public foncier de Bretagne                            | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 174  |
|                   | Établissement public foncier de Grand-Est                           | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 176  |
|                   | Établissement public foncier des Hauts-de-France                    | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 178  |
|                   | Établissement public foncier de l'Île-de-France                     | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 180  |
|                   | Établissement public foncier de Normandie                           | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 182  |
|                   | Établissement public foncier de Nouvelle-Aquitaine                  | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 184  |
|                   | Établissement public foncier d'Occitanie                            | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 186  |
| <b>EPORA</b>      | Établissement public foncier d'Ouest Rhône-Alpes                    | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 188  |
|                   | Établissement public foncier de Provence-Alpes-Côte d'Azur          | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 190  |
|                   | Établissement public foncier de la Vendée                           | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 192  |
| <b>EPIDE</b>      | Établissement public pour l'insertion dans l'emploi                 | EPA                 | ✓                  | DGCL                 | MAAC                            | 220  |

| Sigle       | Nom   | Forme juridique     | Statut d'opérateur | Direction de tutelle | Ministère de tutelle principale | Page |
|-------------|---|---------------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|------|
| EPMP        | Établissement public du Marais Poitevin   | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 102  |
| EPMSM       | Établissement public du Mont-Saint-Michel   | EPIC                | ✓                  | DGALN/DEB            | MC                              | 104  |
| EPSF        | Établissement public de sécurité ferroviaire  | EPA                 | ✓                  | DGITM                | MT                              | 46   |
| FDPITMA     | Fonds pour le développement d'une politique intermodale des transports dans le massif alpin | EPA                 |                    | DGITM                | MT                              | 48   |
| FNAP        | Fonds national des aides à la pierre  | EPA                 | ✓                  | DGALN/DHUP           | MVL                             | 196  |
|             | Grand Paris Aménagement   | EPIC                |                    | DGALN/DHUP           | MVL                             | 198  |
| HAROPA Port | Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine   | Sui generis         |                    | DGITM                | MT                              | 50   |
|             | Grand port maritime de Bordeaux   | EPIC                |                    | DGITM                | MT                              | 52   |
|             | Grand port maritime de Dunkerque  | EPIC                |                    | DGITM                | MT                              | 54   |
|             | Grand port maritime de la Guadeloupe  | EPIC                |                    | DGITM                | MT                              | 56   |
|             | Grand port maritime de la Guyane  | EPIC                |                    | DGITM                | MT                              | 58   |
|             | Grand port maritime de Marseille  | EPIC                |                    | DGITM                | MT                              | 60   |
|             | Grand port maritime de la Martinique  | EPIC                |                    | DGITM                | MT                              | 62   |
|             | Grand port maritime de Nantes-Saint-Nazaire   | EPIC                |                    | DGITM                | MT                              | 64   |
|             | Grand port maritime de La Réunion   | EPIC                |                    | DGITM                | MT                              | 66   |
|             | Grand port maritime de La Rochelle  | EPIC                |                    | DGITM                | MT                              | 68   |
| IFPEN       | IFP Énergies nouvelles  | EPIC                | ✓                  | DGEC                 | MEFSIEN                         | 38   |
| IFREMER     | Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer                                | EPIC                | ✓                  | DGALN/DEB<br>DGAMPA  | MESRE                           | 106  |
| IGN         | Institut national de l'information géographique et forestière                               | EPA                 | ✓                  | CGDD                 | MTEBNICN                        | 22   |
| INERIS      | Institut national de l'environnement industriel et des risques                              | EPIC                | ✓                  | DGPR                 | MTEBNICN                        | 228  |
| I2N         | Institut national du nautisme   | EPA                 |                    | DGAMPA               | MSJVA                           | 210  |
|             | Météo France  | EPA                 | ✓                  | CGDD                 | MT                              | 24   |
| MNHN        | Muséum national d'histoire naturelle  | EPSCP - Grand étab. | ✓                  | DGALN/DEB            | MESRE                           | 108  |
| OFB         | Office français de la biodiversité  | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 110  |
| ONF         | Office national des forêts  | EPIC                | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 112  |
|             | Parc amazonien de Guyane  | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 114  |
|             | Parc national des Calanques   | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 116  |
|             | Parc national des Cévennes  | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 118  |
|             | Parc national des Écrins  | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 120  |
|             | Parc national de forêts   | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 122  |
|             | Parc national de la Guadeloupe  | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 124  |
|             | Parc national du Mercantour   | EPA                 | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 126  |

| Sigle              | Nom   | Forme juridique | Statut d'opérateur | Direction de tutelle | Ministère de tutelle principale | Page |
|--------------------|---|-----------------|--------------------|----------------------|---------------------------------|------|
|                    | Parc national de Port-Cros                              | EPA             | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 128  |
|                    | Parc national des Pyrénées                              | EPA             | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 130  |
|                    | Parc national de La Réunion                             | EPA             | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 132  |
|                    | Parc national de la Vanoise                             | EPA             | ✓                  | DGALN/DEB            | MTEBNICN                        | 134  |
|                    | Port autonome de Strasbourg                             | Sui generis     |                    | DGITM                | MT                              | 70   |
| RATP               | Régie autonome des transports parisiens                 | EPIC            |                    | DGITM                | MT                              | 72   |
| SGP                | Société des Grands Projets                              | EPIC            | ✓                  | DGITM                | MT                              | 74   |
| SOLIDEO            | Société de livraison des ouvrages olympiques            | EPIC            | ✓                  | DGALN/DHUP           | MSJVA                           | 200  |
| SOLIDEO Alpes 2030 | Société de livraison des ouvrages olympiques Alpes 2030 | EPIC            | ✓                  | DGALN/DHUP           | MSJVA                           | 202  |
| UGE                | Université Gustave Eiffel                               | EPSCP           | ✓                  | CGDD                 | MESRE                           | 26   |
| VNF                | Voies navigables de France                              | EPA             | ✓                  | DGITM                | MT                              | 76   |

#### Acronymes des ministères

|          |  |
|----------|--|
| MAAC     | Ministère des Armées et des Anciens combattants  |
| MATD     | Ministère de l'Aménagement du territoire et de la Décentralisation   |
| MEFSIEN  | Ministère de l'Économie, des Finances et de la Souveraineté industrielle, énergétique et numérique                       |
| MESRE    | Ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Espace  |
| MC       | Ministère de la Culture  |
| MT       | Ministère des Transports   |
| MTEBNICN | Ministère de la Transition écologique, de la Biodiversité et des Négociations internationales sur le climat et la nature |
| MSJVA    | Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Vie associative  |



**MINISTÈRES  
TRANSITION ÉCOLOGIQUE  
AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE  
TRANSPORTS  
VILLE ET LOGEMENT**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Secrétariat général

Service de la transformation ministérielle et de l'animation du réseau

Sous-direction de la stratégie de transformation et de l'animation des réseaux

Bureau des tutelles des établissements publics

Conception graphique : Benoit Cudelou (SG/DAF/SAS/SET/SET2.2) - Impression : atelier de reprographie de l'Arche (SG/DAF/SAS/SET/SET2.3).

Crédit photo : ©médiathèque Terra (SG/DICOM)

Grande Arche paroi sud

92055 La Défense cedex

Tél. : 01 40 81 21 22

[www.ecologie.gouv.fr](http://www.ecologie.gouv.fr)

